



Du journal de paris du 7 avril 1811

ou est maintenant le corps du Docteur arnauld.?

un investigateur de lor potable de la medecine universelle qui sest ruiné en faisant des Extraits chimiques des corps morts, ayant réüni il y a douze a 15 ans les ossements et les cendres de ce grand homme pesant en tout 30 livres les mit dans un vase de cristal les soumit a laction dun feu lent et les reduisit a deux livres et demi dune liqueur vitreuse foncée ayant une odeur aromatique tres penetrante, et dont il vantoit les vertus merveilleuses. Cetoit lesprit de port royal mis en bouteille

8º gang.

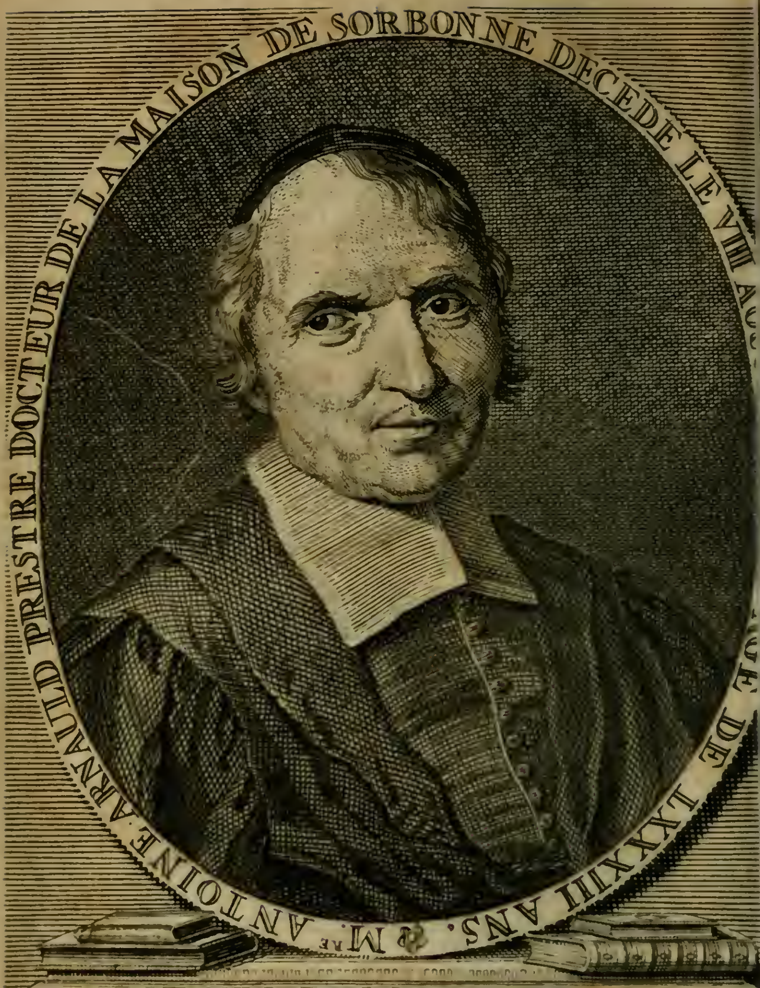
(Arnauld.)
(Quesnel)
Hes Agne

M.15645

Campe

[illegible]





Sçavoir à fond toute la Loy,
Eclaircir la morale & soutenir la Foy,
Renverser Calvin & Pelage,
Remettre dans son jour toute l'antiquité;
Estre humble dans la gloire & calme dans l'orage
Ne parler & n'agir que pour la Verité
C'est ce qu'a fait celuy dont vous voyez l'Image.

HISTOIRE ABREGÉE DE LA VIE ET DES OUVRAGES DE MR ARNAULD.

Muta fiant labia dolosa, quæ loquuntur adversùs justum iniquitatem in superba & in abusione. Psalm. 30. 21.



M. DC. XCVII.

Michel Arnauld.

Henri Arnauld, Gentilhomme de la Maison du Roi, Gouverneur de Herman dans la haute Auvergne. Il étoit attaché au Connétable de Bourbon, & lui rendit un service signalé lorsqu'il étoit poursuivi comme rebelle par ordre de François I. Il fit ferrer ses chevaux à rebours, afin de tromper les gens qui venoient après lui, & qui le cherchérent à rebours de l'endroit où il étoit allé.

Antoine, Seigneur de la Mothe Arnauld, de Ville-neuve Polorande: homme de robe dans la paix, & homme d'épée dans les guerres civiles. Il fut pendant quelque tems de la Religion Prétendue Réformée, & pensa être massacré à la S. Barthelemi. La Reine Catherine de Médicis, dont il étoit Procureur-Général, envoya du monde pour le sauver du carnage. Il est mort bon catholique. Il avoit un Hôtel au Fauxbourg S. Germain, que la Reine acheta 40000. écus, pour l'enfermer dans le Luxembourg qu'elle faisoit bâtir. Il fut marié en premiéres noces à la niéce du Chancelier du Bourg, & en secondes noces à N. Forget de la Maison des Forgets, Barons des Vevêts.

Enfants d'Antoine :

- 1. Jean, tué par les Ligueurs dans une action en Auvergne.
- 2. Antoine Arnauld, Avocat, succéda à la charge de Procureur Général de la Reine Catherine de Médicis, qu'avoit eue son pere. Il s'adonne au Barreau. Il fait des écrits contre les Ligueurs; est cherché par les Seize qui en veulent à sa vie; se sauve déguisé en Maçon, & va à Tours où étoit une partie du Parlement. Il compose plusieurs Ecrits, comme *l'Anti-Espagnol*, *la Fleur de lys*, *la Délivrance de la Bretagne*, *premiére Savoisienne*, *Avis au Roi pour bien regner.* Il obtint de la Ville qu'elle levéroit un Régiment de 1200. hommes pour le service du Roi; il en est recompensé par une pension de la Cour de 400. écus. Il plaide une cause devant le Roi qui vouloit faire voir le Parlement au Duc de Savoie. Il a fait 14. présentations de Connétables, Maréchaux de France, &c. Plaidant contre M. le Prince pour M. de Guise, il demande la réplique contre l'Avocat Général Servien & l'obtient: ce Plaidoyer s'appelle *les Gardes de Normandie.* Il refuse d'être Avocat Général, & ensuite premier Président du Parlement de Provence. Il étoit chef du Conseil de tous les Princes. Dans le cabinet il étoit tout occupé en Arbitrages. En dix jours de tems il obtient sept Arrêts, pour prendre chez lui ses petits-fils, les enfans de M. le Maître son gendre, malgré M. le Maître & le Chancelier du Vair qui le protégeoit. Il est mort âgé de 60 ans. Un des beaux esprits du siécle lui fit cette Epitaphe.

  Passant, du grand Arnauld respecte la mémoire:
  Ses vertus à sa race ont servi d'ornement,
  Sa plume à son pays, sa voix au Parlement,
  Son esprit à son siécle, & ses faits à l'Histoire.
- 3. Isaac, Intendant des Finances, bien-aimé de Henri IV. & de Marie de Médicis. Il eut la Commission pour gérer la Sur-Intendance des Finances, vacante par la mort de M. de Sulli, & supprimée.
- 4. David, Contrôleur des Restes.
  - N. fille, Religieuse à P. R.
- 5. Benjamin, tué au siége de Gergeau.
- 6. Claude, Trésorier Général de France, premier Commis de M. de Sulli.
- 7. Louis, Contrôleur des Restes.
- 8. Pierre, Mestre de Camp, Gouverneur du Fort-Louis, grand militaire, brave & ingénieux.
  - Arnauld, Lieutenant Général, prisonnier à Philisbourg avecSéricourt son petit cousin fils de M. le Maître.
- 1. N. mariée à M. de Feuquiéres.
- 2. N. mariée à M. d'Hencourt.
- 3. N. mariée à M. de Prai.

Marion, Avocat Général. — N. mariée à M. Pinon, Doyen de Grand-Chambre. — La Potterie, Sou-Doyen des Conseillers d'Etat, cousin des Marions.

- Mademoiselle Marion, femme de M. Arnauld Avocat.
- Marion, Baron de Drui dans le Nivernois, Maître des Requêtes, Président du Grand Conseil, Contrôleur Général des Finances.
  - Fille Religieuse à P. R.
- Marion, Baron de Praigny proche Béziers, Président des Trésoriers de France en Languedoc.

Enfants d'Antoine Arnauld, Avocat, & de Mademoiselle Marion :

- Six filles Religieuses à P. R. *Angélique*, Agnès, Madame le Maître, &c.
- 2. Evêque d'Angers.
- 1. Robert Arnauld d'*Andilli.* A
  - Six filles Religieuses à P. R. Angélique *de S. Jean, &c.*
  - Arnauld de Luzanci, Solitaire à P. R.
  - Arnauld de Pomponne, Secrétaire d'Etat, disgracié en 1661 avec M. Fouquet, exilé à Verdun, rappellé & rétabli. Envoyé en Suisse, en Hollande. Disgracié en 1679; rétabli en 1691 à la mort de M. de Louvois.
    - L'Abbé de Pomponne, Conseiller d'Etat.
  - Jules Arnauld de Ville-neuve, mort jeune à l'armée du Maréchal Fabert.
  - L'Abbé Arnauld, Abbé de Chaulmes, retiré depuis auprès de son oncle l'Evêque d'Angers.
- 4. *Antoine* Arnauld, Docteur.
- 3. Mestre de Camp, tué au siége de Verdun.

& je
de to
dans
Arna
en av
vous
gens
Je
perdu
appris
comm

gieu-
ıgéli-
ı, &c.

HISTOIRE
ABREGE'E
DE LA VIE
ET DES OUVRAGES
DE
MONSIEUR ARNAULD.

A Monsieur ... Conseiller du Conseil privé de son Altesse Monseigneur l'Evêque & Prince de Liege.

IL y a cinq ans, Monsieur, que j'eus l'honneur de vous écrire sur la question qu'un de nos amis avoit faite à son Pasteur, touchant la foi de Mr Arnauld: & vous sçavez que nous ne sommes pas demeurez long-tems maîtres de la Lettre dont vous parûtes alors si satisfait. Le public s'en est saisi sans nous en demander permission: & je m'en suis aisément consolé, apprenant de tous côtez le bien que cette Lettre a fait dans le monde. Elle y a fait connoître Mr Arnauld à une infinité de personnes à qui on en avoit fait une peinture fort hideuse: & je vous assure que depuis ce tems-là peu de gens ont eu peur de lui.

Je ne vous ai pas mandé que nous avions perdu ce grand homme, vous l'avez assez appris par le bruit public, & vous avez vû comment le regret d'une si grande perte a

été ſi univerſel, qu'il a bien paru qu'il n'y a guéres de perſonnes qui ne réverent ſa memoire, & qui ne ſoient indignez de l'injuſtice qu'on luy a faite durant ſa vie.

Le peu que je vous ai dit de lui dans ma Lettre a merveilleuſement excité la curioſité des honnêtes gens ſur ſon ſujet, & tout le monde demande avec empreſſement l'hiſtoire d'une ſi belle vie. C'eſt à mon avis une grande entrepriſe. Il y a peu de mains qui ſoient dignes de toucher à une matiere ſi précieuſe; & de lui donner la forme qu'elle merite. Peut-être même qu'il eſt à propos d'attendre un meilleur ſiecle, & de laiſſer raſſeoir à loiſir des paſſions qui ont été dans un mouvement ſi extraordinaire à ſon ſujet durant plus de cinquante ans, & dont la chaleur n'eſt pas encore éteinte.

C'eſt à ceux que la Providence chargera d'un tel Ouvrage de prendre ſur cela leurs meſures. Pour moy je ne penſe qu'à vous renvoïer vôtre *Queſtion curieuſe*, (car c'eſt vous ſans doute qui avez ainſi batiſé ma Lettre) aprés que je l'aurai augmentée de quelques circonſtances de la vie de Mr Arnauld qui ſont venuës depuis à ma connoiſſance, & que j'aurai ajoûté aux Ouvrages dont je vous ai parlé, ceux qu'il a faits dans ſes dernieres années. Que ſi l'on m'apprend quelque choſe des particularitez de ſa mort, comme on me l'a fait eſperer; je ne manquerai pas de vous en faire part. A cela prés je laiſſerai la Lettre dans la même forme qu'elle a euë juſqu'à preſent, ſans me mettre beaucoup en peine de ce qu'on y pourra trouver d'irregulier.

Mais à propos d'irrégularité, ſçavez-vous bien

bien que certaines personnes en ont trouvé une dans vôtre titre, & qu'ils soûtiennent qu'on ne devoit jamais mettre en question, si Mr Arnauld étoit heretique. Ils ont raison, & nous n'avons pas tort. Car il eût été à souhaiter qu'il ne se fût pas trouvé des gens assés prévenus, ou assés aveugles, pour mettre en doute la foy de ce célébre Docteur, & qu'il n'y en eut pas eu non plus d'assés simples, ou d'assés peu instruits, pour faire, sur la parole de ces autres, une question si déraisonnable. Mais enfin la question s'est faite, & c'est à ceux qui l'ont faite qu'il s'en faut prendre, & non à celui qui y répond pour montrer qu'on ne l'a pas dû faire.

D'autres qui n'entendent point raillerie sur un sujet aussi important que celui de la foy, prétendent que ni le titre ni l'entrée de la Lettre ne sont pas assés sérieux. Eh le moïen de ne pas rire entre nous deux d'une question si ridicule? D'ailleurs n'étoit-il pas bon de faire un peu de honte à ceux qui font cette question, & de leur marquer par l'air dont on la reçoit, que des gens d'esprit ne l'auroient jamais dû faire. Cependant puisque ce n'est plus entre nous deux, retranchons-en quelque chose, & si vous le trouvez bon, que la Lettre commence ainsi.

QUESTION CURIEUSE.

Si Mr ARNAULD *Docteur de Sorbonne est Hérétique.*

J'Aurois eu autrefois peine à croire, Monsieur, que l'on pût faire serieusement à Liege cette demande, si Mr Arnauld est hérétique. Mais les ennemis de ce Docteur ont tellement rempli le monde de leurs calomnies contre la pureté de sa doctrine, que l'on n'est plus surpris de trouver des gens qui font cette question d'un ton sérieux, & d'autres qui sont obligez d'y répondre de même.

Ce que vous me mandez, Monsieur, du Pere Recteur des Jesuites, & de ce qu'il a fait avec cinq Religieux mandians contre cet illustre Docteur en est une preuve. Je ne m'en étonne pas. Par tout où la Societé a quelque crédit, Mr Arnauld a dû s'attendre d'y être poursuivi à feu & à sang. Ce n'est pas ce que lui promettoit, il y a quarante-cinq ans, au nom de la Compagnie, le Pere Caussin dans son Apologie : *Nous nous sommes contentez*, disoit-il, *d'écrire contre sa doctrine : mais de poursuivre sa Personne, c'est ce qui ne nous arrivera jamais.* Mais ils ne sont pas esclaves de leur parole. Elle change selon leurs intérêts. Et comme ces intérêts, vrais ou faux, leur font faire aujourd'hui une guerre ouverte à celui avec qui ils paroissoient autrefois vouloir garder quelques mesures ; ils emploïent aussi en ces Païs-ci à ce dessein, comme leurs bons amis, des Religieux

Religieux qu'ils perſécutent ouvertement en des Païs éloignez. Je ne ſuis donc pas ſurpris de voir entrer dans cette ligue quelques-uns de ces Religieux, ou qui ont intérêt & font profeſſion de ſuivre aveuglément les mouvemens de ces Peres, ou qui n'ont pas aſſez de lumieres pour diſcerner la paſſion & le faux zéle qui les fait agir, d'avec l'amour de la vérité & de l'Egliſe dont ils ſçavent colorer leurs emportemens & leurs calomnies.

Mais ce qui m'a ſurpris eſt, que Monſieur ..... & Monſieur ..... qui ont aſſurément beaucoup d'eſprit, d'honneur & de ſageſſe, aïent donné comme les autres dans ces bruits populaires. Ceux qui n'examinent rien ont ſujet d'être éfraïez de ces idées affreuſes de ſecte, d'erreurs, de doctrine ſuſpecte, d'héréſies & de conventicules, dont on tâche de faire peur aux ignorans & aux perſonnes crédules. Mais qu'elles faſſent impreſſion ſur l'eſprit de ce Chanoine & de cet Eſchevin, * quand on les applique ſans preuves á un Docteur célébre dont ils eſtiment les Ouvrages; c'eſt ce que je ne comprens pas. Ils me font pitié: parce que d'une part, il me ſeroit fort ſenſible de leur voir prendre quelque part, même par leur ſeule approbation,

* A Liege, on appelle *Eſchevins* ceux qui, au nombre de quatorze, compoſent le Tribunal ordinaire de la Juſtice, & qu'on appelle ailleurs Conſeillers. C'eſt un Tribunal Souverain, qui n'eſt pas ſeulement pour la Ville, mais pour tout le Païs.

à des emportemens si injustes & à des calomnies si outrageuses, contre une personne d'un si grand mérite ; & que d'un autre côté, rien ne leur seroit plus aisé que de s'éclaircir de la verité, s'ils vouloient prendre le parti de s'en instruire par eux-mêmes, au lieu de s'en tenir au rapport de personnes qui leur doivent être suspectes sur ce sujet, aprés qu'elles se sont si ouvertement déclarées contre Mr Arnauld, & que de jour en jour on leur voit commettre de nouveaux excés contre sa réputation & contre son honneur. Je ne desespere pas cependant de voir un jour nos amis entendre raison sur ce chapitre, comme l'un d'eux l'a déja fait au sujet des Peres de l'Oratoire, contre lesquels il étoit si étrangement prévenu. Hé qui, à moins d'être plus instruit & plus sur ses gardes, n'auroit d'abord été ébranlé par des accusations si horribles, portées, tête levée, par des Religieux à un noble & illustre Chapitre, & au Magistrat d'une Ville si considerable ? Mais enfin aprés avoir un peu approfondi les choses vous sçavez comment il en est revenu, & qu'il est maintenant aussi plein d'estime pour l'Oratoire, qu'il en avoit mauvaise opinion, quand il n'en avoit pris l'idée que sur le rapport de leurs ennemis. Je croi qu'il se sçait bon gré de ne s'être pas obstiné à demeurer ferme dans sa prévention, & d'avoir ouvert l'oreille à la justification de ces bons Prêtres, maintenant qu'il voit que Mr l'Archevêque de Cambray aprés une discussion exacte de tout ce que leurs ennemis ont voulu produire contr'eux, les a pleinement ju-

stifiez

ſtifiez * en les déclarant entierement innocens de toutes les accuſations dont ils avoient été chargez : quoi qu'il paroiſſe qu'il ne les a pas voulu épargner.

Que ſi cet autre de nos amis n'a pas fait encore tant de chemin que le premier, il s'en faut neanmoins beaucoup qu'il ſoit auſſi perſuadé qu'il l'étoit de la vérité des faits avancez par les Jéſuites dans leur Mémoire : & s'il ſemble demeurer encore comme en ſuſpens, ce n'eſt que ſur l'aſſurance que ces Peres lui ont donnée, qu'ils avoient en main des preuves authentiques de tous ces faits, qu'ils les produiroient bien-tôt au jour dans un jugement réglé, & qu'ils réfuteroient invinciblement *la Remontrance justificative des PP. de l'Oratoire* par une Réponſe publique. Cependant il y a déja ſix mois que l'on attend cette Réponſe : & quand M. l'Archevêque n'auroit pas parlé pour l'Oratoire, l'impuiſſance où leurs accuſateurs ſe trouvent de tenir leur parole, doit ſeule convaincre le monde de la fauſſeté de tout ce qu'ils ont avancé contre l'honneur de cette pieuſe Congrégation. Mais elle doit auſſi apprendre aux perſonnes trop crédules à ne pas croire à l'avenir ſi aiſément des accuſations de cette nature, à moins qu'elles ne ſoient ſoûtenuës de bonnes preuves, & qu'on n'en mette la verité dans une entiére évidence.

Il y a maintenant cinq ans que l'on attend cette Réponſe.

Je ne croi pas nôtre ami aſſez ſimple

A 5 pour

* Par deux Sentences ; La premiere du 3 Octobre 1690. La ſeconde du 12 Novembre 1692.

pour attendre encore les preuves que les Jéſuites lui ont promiſes, aprés un ſi long delai : mais, entre nous, je croi qu'il eſt un peu honteux d'avoir ſi legérement ajoûté foi à des gens qu'il croïoit incapables de le tromper. On n'aime point à être pris pour duppe, & on ne l'avouë que le plus tard qu'on peut. Cependant le meilleur parti à prendre quand on a été trompé une fois, c'eſt de mettre cette tromperie à profit, en ſe tenant ſi bien ſur ſes gardes, qu'on ne le ſoit pas une ſeconde.

Si Monſieur ...... veut ſuivre ce conſeil pour ce qui concerne Mr Arnauld, ſur ma parole il ne s'en repentira pas, & il me ſçaura bon gré de l'avis que je lui donne.

Il a de l'équité, & il n'ignore pas que rien n'y eſt plus contraire que d'ajoûter foy à des accuſations atroces, telles que ſont celles dont il eſt queſtion, ſur le rapport de ceux qui ſont ouvertement déclarez contre les accuſez.

Il a de l'eſprit, & il ſçait que rien n'eſt plus indigne d'un homme ſage, que de proſtituer ſa créance à des bruits vagues, & qui ne ſont fondez ni ſur aucunes preuves, ni même ſur la vraiſemblance.

Enfin il a de la conſcience, & je ne ſçai comment il la peut accommoder avec une crédulité auſſi contraire à la charité & à la juſtice, qu'eſt celle qu'on a à l'égard d'une accuſation d'héréſie, répanduë contre un Prêtre & un Docteur Catholique qui a toûjours vécu dans la Communion de l'Egliſe & du S. Siege. Car ce préjugé qu'il a pour lui eſt ſi fort, qu'il ſuffit ſeul pour mettre

ſa

ſa foi à couvert de tout mauvais ſoupçon; n'étant pas croïable, que depuis tant d'années que ſes ennemis répandent ces bruits dans le monde, ils euſſent marqué de le déférer à l'Egliſe, s'ils avoient eu dequoi le convaincre de ſentimens contraires à la foi; ni que les ſupérieurs Eccléſiaſtiques, qui n'ont pû ignorer ce qu'on avance contre lui, l'euſſent laiſſé joüir de tous les avantages de la Communion Catholique, s'ils avoient cru qu'il y eût quelque fondement à des accuſations ſi conſiderables. Pour Mr Arnauld, outre qu'il n'a guéres été en état ni de demander juſtice, ni de l'eſperer, il a cru devoir mépriſer des accuſations faites en l'air: & la ſuite a fait voir que ſes implacables accuſateurs ſe faiſoient plus de tort qu'à lui dans l'eſprit des perſonnes ſages & intelligentes, qui ont tant ſoit peu approfondi les choſes.

Que ſi nôtre ami les veut auſſi approfondir, qu'il conſidére que comme les Jéſuites ont formé contre Mr Arnauld des accuſations d'erreur, Mr Arnauld en a auſſi formé contre les Jéſuites. Qu'il mette en parallele les accuſations differentes des-uns & des autres, qu'il en péſe les preuves, qu'il en conſidére les divers ſuccés, & aprés cela, qu'il juge de bonne foi, laquelle des deux ſortes d'accuſations doit paroître la mieux fondée, & ſi Mr Arnauld a mérité qu'on le regarde, ſelon l'idée qu'en donnent par tout les Jéſuites, comme un auteur dangereux, un hérétique, un héréſiarque, un homme proſcrit par l'Egliſe.

J'entreprens volontiers de vous aider, Mon-

Monsieur, à faire connoître à nôtre ami, Mr Arnauld pour ce qu'il est; car je les honore trop tous deux, pour voir celui-ci si mal dans l'esprit de l'autre par un mal-entendu. Mais il est necessaire pour cela de parcourir les principales actions & circonstances de la vie de ce Docteur, & de vous parler succintement des affaires les plus considérables qu'il a euës avec les Jésuites, ou avec d'autres personnes qui se sont trouvées dans les sentimens différens des siens; & en même tems vous faire connoître les Ouvrages les plus célébres qu'il a mis au jour.

Nous pouvons partager sa vie en quatre âges différens. Le premier depuis sa naissance jusqu'au Livre *de la Fréquente Communion*, qui parut en 1 6 4 3. Le second commence à cette année, & finit à la paix de l'Eglise faite en 1 6 6 8. Le troisiéme comprend les onze années qu'il demeura publiquement à Paris depuis 1668. jusqu'au mois de Juin de l'an 1 6 7 9. Le quatriéme enfin depuis sa retraite de Paris en 1 6 7 9. jusqu'à sa mort arrivée le 8 d'Aoust 1 6 9 4. J'abregerai le plus que je pourrai, & autant que la matiere le permettra.

PREMIER AGE.

Il est plus important que vous ne croiriez de commencer mon éclaircissement par les premieres années de celui dont j'ai à vous entretenir, & de parler de sa naissance, de son Pere, & de la premiere action publique qui commença à le faire connoître dans le monde; car tout cela fait à nôtre sujet, tout sert

fert à son histoire & à sa justification.

Messire Antoine Arnauld nâquit à Paris le 6 de Février l'an 1612. & fut bâtizé le lendemain dans les Fonds baptismaux de l'Eglise de S. Mederic, Paroisse de Mr son Pere. Ce Pere fut Antoine Arnauld si célébre dans le Barreau, & connu dans l'histoire des Jésuites par le fameux Plaidoïer qu'il fit contr'eux pour l'Université de Paris en 1594. On ne s'amuse point à réfuter ici l'impertinent Auteur d'un *Avis important à Mr Arnauld, &c.* où l'on produit l'extrait d'une prétenduë Lettre de Mr le Marquis d'Heucourt, pour prouver que Mr Arnauld étoit né Calviniste, aussi-bien que son pere. Tout cela n'est qu'imposture. On a en main non seulement l'extrait du Baptistere, que ce donneur d'avis desiroit que l'on produisit, mais encore un desaveu en forme de la main de ce Marquis, datté de Bronton prés de Londres, le $\frac{15}{25}$ Mai 1692. où il déclare qu'il ne sçait ce que c'est, que la Lettre ne fut jamais de lui, & que c'est une piece malicieusement & faussement composée.

Vous me priez de vous dire quelque chose de la famille des Arnaulds. Ce que j'en ai à dire est, qu'elle est originaire d'Auvergne, & il paroît que c'est d'une fort ancienne Noblesse, dont ce n'est pas ici le lieu de parler. L'aïeul de nôtre Docteur s'appelloit Antoine, aussi-bien que lui & son pere. Il étoit Seigneur de la Mothe, Château qui étoit prés de Riom, & étoit homme d'un mérite extraordinaire, qui durant les guerres civiles servoit son Roi à la tête d'une Compagnie de Chevaux-Legers, & durant la paix

prenoit des emplois plus paisibles, tel que fut la Charge de Procureur General de la Reine Catherine de Medicis, qui l'honoroit de sa faveur.

Il eut huit fils & quatre filles. L'aîné de ces huit fils, nommé la Mothe-Arnauld, fut jugé digne d'une Charge de Secretaire d'Etat par le Roi Henri III. qui la lui voulut donner. Mais il la refusa pour suivre le métier de la guerre, où il fut tué au service de ce Prince, aprés s'être signalé d'une maniere toute extraordinaire en beaucoup de rencontres.

Le 2. fut le Pere de celui dont je parle en cette Lettre, & il succéda à son pere en la Charge de Procureur Général de la Reine Catherine de Médicis ; & eut aussi celle d'Auditeur de la Chambre des Comptes. Mais l'amour du Barreau lui fit quitter cette derniere pour se donner tout entier à la Profession d'Avocat.

Le 3. fut Conseiller d'Etat & Intendant des Finances, singuliérement chéri du Roi Henri IV. & de la Reine Marie de Medicis. Les quatre suivans avoient de grandes qualitez, & s'acquirent beaucoup d'honneur en des emplois considerables ; mais le 8e. Pierre Arnauld, Mestre de Camp, Général des Carabins de France, aussi Mestre de Camp du Régiment de Champagne, & Gouverneur du Fort-Loüis, fut un homme si extraordinaire dans le métier de la Guerre, qu'il a peut-être été l'unique dans son espéce depuis plusieurs siécles.

Antoine Arnauld pere de nôtre illustre Docteur, épousa la fille unique du célébre M^{r} Ma-

Mr Marion, qui a été Préſident & Avocat Général au Parlement de Paris. Il eut d'elle vingt enfans, dont le premier fut Mr Robert Arnauld d'Andilly, connu par tant d'Ouvrages célébres, & pere de Mr Simon Arnauld de Pompone Miniſtre d'Etat ; & le dernier fut le Docteur dont nous parlons. Il n'en reſtoit plus que dix quand le Perè mourut, quatre garçons & ſix filles. Des deux autres garçons l'un fut Mr Henri Arnauld Evêque d'Angers, & l'autre étant Lieutenant de la Meſtre de Camp des Carabins, fut tué au ſervice du Roi.

Les ſix filles ont toutes été Religieuſes à Port-Roïal. Car Madame le Maître, l'aînée de toutes, & Mere de ces deux grands hommes, Mr le Maître ſi célébre dans le Parlement de Paris, & Mr de Sacy ſi connu par ſes Ouvrages Eccléſiaſtiques, prit auſſi l'habit dans cette ſainte Maiſon dés qu'elle ſe vit veuve. La Mere de ces ſaintes filles, s'y étoit auſſi fait Religieuſe avant Madame le Maître, & les ſix filles de Mr Arnauld d'Andilly aïant pareillement pris l'habit dans la même Maiſon, cette heureuſe Mere eut cette conſolation, ſi rare & ſi ſinguliére, de mourir Religieuſe au milieu de douze de ſes filles ou petites filles, toutes Religieuſes comme elle. La mere Angélique & la mere Agnés, toutes deux Abbeſſes de Port-Roïal, ont été deux prodiges d'eſprit & de piété, & la premiere aprés avoir réformé ſa Maiſon, en réforma enſuite pluſieurs autres de ſon Ordre, dont elle a eu la gloire d'être la premiere Réformatrice.

C'eſt au milieu de ces heros & de ces

ſaints que nâquit Mr Arnauld. Mais par là raiſon que j'ai dite, il nâquit avec un ſecond péché originel, que nul Sacrement ne put effacer ; & le crime du Plaidoïer aïant rendu le Pere Calviniſte & Miniſtre de l'Antechriſt dans l'eſprit des Jéſuites, quoique toûjours bon Catholique & bon Chrétien par tout ailleurs, le fils ne pouvoit manquer de naître à leur égard enfant de colére, & d'être hérétique & pis encore, avant que d'être Chrétien. Ce que je vous dis du Pere n'eſt pas un conte. Voïez l'Apologie pour Jean Chaſtel & pour la Societé, * ſi vous avez ce Livre déteſtable, vous y verrez, pag. 205. que le nom d'Arnauld vient, ſelon eux, d'αρνεῖσθαι, qui ſignifie *ruiner* ou apoſtaſier, & qu'il approche de celui de l'Antechriſt, où ſe trouve le nom de la bête : & pag. 206. *Digne Miniſtre*

* *Le titre du Livre eſt tel* : Apologie pour Jean Chaſtel Pariſien, exécuté à mort, & pour les Peres & Ecoliers de la Societé de JESUS bannis du Roïaume de France, contre l'Arreſt du Parlement donné contr'eux à Paris le 29 Décembre 1594. diviſée en cinq parties, par François de Verone Conſtantin. *Et au bas de la page ; comme pour attribuer à Dieu ce déteſtable parricide, par lequel ce miſérable avoit rompu une dent au Roi d'un coup de coûteau, on ajoûte ces mots :* Deus conteret dentes eorum in ore ipſorum, molas leonum confringet Dominus : *Dieu briſera leurs dents dans leurs bouches ; le Seigneur rompra les mâchoires des lions.* Pſeau. 57.

Ministre de celui auquel a été donnée gueule proférante grandes choses & blasphêmes. Apocal. 13. Voïez aussi l'Amphitéatre d'honneur de leur P. Charles Scribani ; & ce qui vaut cent témoins, voïez *l'Image du premier siécle de la Societé*. Vous y trouverez Mr Arnauld appellé Calviniste. Mr du Pleix, leur bon ami, l'avoit dit sur leur parole dans son Histoire de France ; mais il s'en est dédit fort honnêtement : *La verité est*, dit-il, *qu'il ne le fut jamais. Il a laissé des enfans trés-vertueux & trés-zelez à la Religion Catholique.* Du Pleix Henri IV. pag. 206.

Mr Arnauld étant né Hérétique, Calviniste, enfant de la colére des Jésuites, que ne devoit-il point être dans la suite ? En éfet à peine eut-il atteint l'âge de neuf ans, qu'il devint non seulement Deïste, mais Apôtre du Deïsme, si on en croit le bon ami des Jésuites le Sr Fileau de Poitiers, dans son Roman diabolique de l'assemblée de Bourg-Fontaine, qui a été adopté par le Pere Meynier Jésuite dans un Livre qui a pour titre ; *Le Port-Roïal & Genéve d'intelligence contre le saint Sacrement de l'Autel :* par un autre Jésuite nommé Moïse du Bourg dans son *Histoire du Jansenisme, concernant sa conception, sa naissance, son accroissement & son agonie* ; & par le P. Hazard Jésuite d'Anvers dans un Ouvrage Flamand. Ces trois Jésuites n'ont point eu honte d'anoncer sérieusement au public une fable aussi diabolique, & en même tems aussi impertinente, que cette Assemblée de Bourg-fontaine, tenuë à ce qu'ils prétendent, en 1621 Mr Arnauld s'y trouva avec cinq autres qui formoient

moient ce Concile, & quoi qu'il n'eût que neuf ans, il y remplit sa place & y joüa son personnage. Comme le dessein de cette Assemblée étoit, selon qu'ils l'assurent, de ruiner tous les mystéres de la Religion Chrétienne, ils furent tous partagez entre ces six personnes, & Mr Arnauld pour sa part fut chargé de détruire les deux Sacremens de la Pénitence & de l'Eucharistie.

On a peine à s'empécher de rire quand on sçait que celui à qui ils font joüer un tel personnage étoit alors un enfant de neuf ans. Mais en vérité il y a plûtôt sujet de verser des larmes sur un aveuglement si déplorable, & d'admirer en même tems la conduite toute divine de la Providence, qui frappe de tenebre si incroïables, & met dans une telle confusion les édificateurs de la secte du Jansenisme, qu'ils n'ont pû poser pour fondement de cet édifice de mensonge, qu'une calomnie horrible qui se ruine d'elle-même.

Vous le voyez d'un côté mettre le point de la *conception & de la naissance* du Jansenisme en l'année 1621. lorsqu'au retour d'Espagne Mr Jansenius, disent-ils, passa par la France, & se trouva en l'assemblée de Bourgfontaine avec Mr Arnauld : & il se trouve que de ces deux principaux personnages de l'Assemblée, l'un n'avoit alors que neuf ans, & l'autre retourne d'Espagne avant que d'y avoir jamais été ; n'y aïant été député par l'Université de Louvain que trois ans aprés en 1624.

D'un autre côté, le Jansenisme de Mr Arnauld est fondé particulierement sur son *intelligence avec Geneve contre le S. Sacrement de l'Autel*,

l'Autel, & ſur ſon Livre *De la Fréquente Communion*, qui eſt ſelon leur hiſtoire, l'execution du projet de Bourgfontaine. Mais un moment de patience, Monſieur, & vous verrez toute la France, & j'oſe dire preſque toute l'Egliſe, regarder le Livre *De la Fréquente Communion*, & celui de la *Perpetuité de la Foi ſur l'Euchariſtie*, comme deux des plus excellens Ouvrages de ce ſiécle; & Mr Arnauld, comme un des plus illuſtres Défenſeurs de la vérité de l'Euchariſtie, contre les blaſphêmes des Sacramentaires; & de la ſainteté de ce Myſtere, contre les abus & la profanation des mauvais Catholiques.

En attendant que je vous le prouve en ſon lieu, je croi qu'il eſt bon de vous dire ici par avance, que les ennemis de Mr Arnauld, & les Jéſuites mêmes les plus outrez, dans le tems qu'ils l'accuſent *d'être preſque par tout d'accord avec les Calviniſtes*, ſe croïent obligez pour ne pas paroître en même tems fous & calomniateurs, d'ajoûter cette exception: *hormis ce qui touche l'Euchariſtie*; Que Mrs de S. Sulpice écrivant contre lui en 1655. ont reconnu, en parlant du Livre de la Fréquente Communion, *qu'il y avoit ſoûtenu avec grande raiſon, comme pluſieurs grands Docteurs l'ont enſeigné & ſoûtenu avant lui*, la doctrine de ce Livre touchant le delai de l'Abſolution à l'égard des pécheurs, qui ſont dans l'habitude ou dans les occaſions prochaines du péché: & qu'un Savoïart, ſoi diſant Docteur de Sorbonne, dans ſes prétendus *Préjugez légitimes contre les Janſeniſtes*, écrivoit il n'y a que quatre ans, *Que c'eſt en juger à l'aveugle que de les regarder comme des*

Pere de Reulx Jéſuite de Louvain, dans ſon *Janſeniſte Dénonciateur.*

des monstres d'impieté, qui auroient voulu renverser les Sacremens de l'Eucharistie & de la Pénitence..

Laissons-là pour quelque tems les adversaires de Mr Arnauld, & revenons à lui-même. Il étoit né avec le plus heureux naturel & les meilleures inclinations du monde; sur tout une douceur admirable, une humeur bien-faisante, une aversion de toute malignité & de tout ce qu'on appelle malice dans les enfans. La grace sanctifiant ces dons naturels, lui fit passer son enfance dans une grande innocence & dans une pureté de mœurs merveilleuse.

Aprés ses humanitez & sa Philosophie, qu'il fit dans l'Université de Paris, il commença à étudier en Droit avec l'aîné de ses neveux, Mr le Maître, qui fut dans la suite l'admiration du Barreau tant qu'il en suivit la profession, & qui se rendit encore plus admirable en la quittant. Mais Dieu qui avoit d'autres desseins sur l'oncle le retira bientôt de cette étude pour l'engager dans une étude plus élevée, & dans une profession plus sainte.

Comme Dieu l'avoit fait naître d'une mere trés-vertueuse, qui lui avoit donné une éducation fort chrétienne, il se servit d'elle aussi pour le faire entrer dans la voïe où il vouloit qu'il le servit. *Quand j'aurai l'honneur de vous voir un jour, si Dieu le veut,* lui disoit Mr de S. Cyran, *je vous confirmerai encore mieux dans l'opinion que vous avez, que celle qui est avec Dieu vous a engendré deux fois, & que vous lui devez principalement la bonne disposition dans laquelle Dieu vous*

Lett. 118. 4. Nov. 1641.

vous a mis. Il se cache dans ses plus grandes faveurs, & cache aussi ce que ses Elûs contribuent à la conversion des ames. Mais on peut, sans crainte de faillir, établir cette régle, que celui qui gémit long-tems devant Dieu pour la conversion d'une ame, en est une des causes, lorsqu'on la voit arriver, sur tout si c'est une mere qui gémit & qui prie pour son fils.

Dans une autre Lettre qu'il lui écrivit au sujet de la Prêtrise qu'il avoit reçûë, il lui parle encore de sa mere en ces termes. *Vous avez grande raison de croire que Dieu vous a appellé, & appellé par elle. Personne ne le peut mieux assurer que moi; pour les raisons que je vous ai dites, & qui me font voir clairement que vous devez à cette ame heureuse, non seulement tout ce qui est de vôtre corps, mais même tout ce qui est de vôtre ame; parce qu'elle seule vous a engagé à la Theologie & au service de Dieu.*

Enfin dans une autre Lettre à un ami. *J'ai*, dit-il, *été envoïé comme de la part de Dieu & de Madame sa mere, qui étoit une des plus vertueuses femmes de ce tems, pour l'aller retirer de l'étude du Droit, & le transférer dans celle de la Theologie. Je ne fis que semer alors, & Dieu en fit naître par sa grace les fruits en son tems.*

Déterminé à la Theologie, il étudia en Sorbonne sous M^r l'Escot. Ce Professeur, qui fut depuis Evêque de Chartres, aprés avoir été Confesseur du Cardinal de Richelieu, avoit une assez grande netteté d'esprit qui le faisoit suivre plus que les autres Professeurs, & lui acquit quelque réputation. Mais ses Ecrits faisoient voir qu'il n'avoit point

point étudié la Theologie dans les sources, & que pour former ses sentimens, & choisir ses opinions Theologiques, il avoit plus lû les Scolastiques que les Peres & les Conciles, qui cependant sont les canaux de la Tradition divine. C'est ce qui paroissoit particulierement dans son Traité de la Grace que Mr Arnauld prit sous lui.

C'eut été un piége dangereux pour nôtre jeune Theologien, s'il n'eut appris la doctrine de la Grace que dans le Traité de son maître. Mais Dieu, qui s'étoit servi de Mr de S. Cyran pour le conduire à l'école de la Theologie, se servit aussi de lui pour jetter dans son cœur les premieres semences d'une Theologie plus pure & plus conforme aux divines Ecritures, que celles de son Professeur. Il lui donna un petit volume d'Opuscules de S. Augustin sur la Grace, comme pour lui servir de préservatif contre les opinions nouvelles; mais ce fut sans lui dire autre chose, sinon qu'il lût bien ces Opuscules, & qu'il ne s'en repentiroit pas.

Il les lût, les comprit, les admira, &, entra de lui-même dans les secrets de la doctrine sainte de la Grace, en suivant la lumiere de celui qui en est le Docteur. Aïant vû à quelque tems delà Mr de S. Cyran, il lui dit comme une chose qui lui avoit été nouvelle, & l'avoit surpris, qu'il trouvoit, selon la doctrine de ce saint Docteur, une grande différence entre la grace du Créateur donnée à l'Ange & à l'homme innocent, & la grace du Réparateur donnée par les mérites de Jesus-Christ à l'homme pécheur. Mr de S. Cyran eut alors la joïe qu'a un Labou-

Laboureur qui voit que la ſemence qu'il a jettée dans ſon champ y a germé, & qu'elle commence, en ſortant de terre, à lui donner l'eſpérance d'une heureuſe & abondante moiſſon. Ce grand Homme ne fit ſemblant de rien, ſe contentant de ſoûrire & d'admirer en ſilence comment il avoit pénétré d'abord le myſtere de la doctrine de S. Auguſtin. Et comme s'il avoit apprehendé que Dieu, qui ouvroit par lui-même l'eſprit de ce jeune Theologien à ſa vérité, n'eût de la jalouſie contre l'homme qui ſe voudroit mêler de l'enſeigner, il ne raiſonna point avec Mr Arnauld, mais il l'abandonna à l'Eſprit de la Grace, qui ſembloit ne vouloir emploïer à lui en découvrir les ſecrets que le ſaint Docteur à qui il les avoit découverts lui-même.

Il continua de ſe nourrir de cette céleſte doctrine en liſant S. Auguſtin, & autant qu'il y trouva de difference entre ſes ſentimens & ceux de Mr l'Eſcot: autant fut-il charmé de la ſolidité de la doctrine de ce ſaint Docteur, de l'enchaînement admirable de ſes principes, & de la conformité parfaite de ſon Syſtême dans toutes ſes parties, avec les véritez du grand Apôtre.

C'eſt donc dans S. Auguſtin qu'il a pris tout ce qui a jamais eu de ſentimens ſur la Grace & ſur la Prédeſtination, & c'eſt avec grande juſtice qu'il a toûjours fait gloire de ſe dire le Diſciple de ce grand Docteur. Ceux qui par une calomnie auſſi folle qu'elle eſt horrible, n'ont pas rougi de dire dans des Livres imprimez qu'il les avoit pris dans Calvin, auſſi-bien que dans Janſenius, ont

aſſurément mal rencontré ; puis qu'alors il n'avoit jamais lû Calvin, & qu'il ne ſçavoit ſeulement pas que Janſenius travaillât ſur la Grace, ſon Livre n'aïant paru que ſix ou ſept ans aprés. A peine ſçavoit-il qu'il y eût un Mr Janſenius au monde, & il ne l'apprit que par Mr l'Eſcot, qui s'étant allé promener en Flandres durant les vacances avec quelques-uns de ſes amis, & racontant aprés ſon retour ce qu'il y avoit vû de plus conſidérable, parloit avec éloge d'un Docteur & Profeſſeur de Louvain nommé Janſenius, comme d'un fort honnête homme & fort ſçavant Theologien.

La lecture de S. Auguſtin, à laquelle Mr Arnauld prenoit de jour en jour plus de goût, remplit ſon eſprit des grands principes de la doctrine de ce Pere, & ſervit merveilleuſement à le diſtinguer dans les diſputes familieres qui ſe font dans l'Ecole pour exercer les Etudians. Car il tiroit de la doctrine de S. Auguſtin & de ſes principes des objections ſi fortes, & les pouſſoit ſi vivement, que quelquefois le Profeſſeur étoit à bout.

Cela ne ſervit pas peu à refroidir à ſon égard Mr l'Eſcot, qui juſques-là lui avoit témoigné beaucoup d'amitié. Mais il ſe trouva bien plus ſenſiblement picqué contre lui, lorſqu'il ſe vit entiérement abandonné de ſon Ecolier dans la Tentative que celui-ci ſoûtint pour prendre le dégré de Bachelier. Car ce jeune Theologien plein de reconnoiſſance pour la faveur ſinguliere que Dieu lui avoit faite de lui découvrir les véritez de la Grace, crut que ce n'étoit pas aſſez de n'avoir pas été rebelle à ſa lumiere,
&

& que ce seroit lui faire injustice que de la retenir captive. Il se résolut donc de soûtenir hautement la doctrine de la Grace, telle que S Augustin l'a enseignée, & de la défendre à la face de l'Université de Paris & de l'Eglise de France, en la prenant pour la matiere de sa Tentative, & en dédiant celle-ci aux Evêques de France qui étoient alors assemblez à Paris. C'est ainsi qu'il consacra les prémices de ses disputes de Theologie à la Grace du Sauveur, pour laquelle il devoit soûtenir un jour tant de combats, & remporter tant de victoires. Il mit pour cela sous les pieds toutes les craintes & toutes les considérations humaines. Car il pouvoit bien croire qu'il se faisoit des affaires avec son Professeur dont il abandonnoit les sentimens pour en soûtenir de contraires ; & que ceux dont Mr l'Escot n'avoit fait qu'emprunter la doctrine, & à qui son nom, sa famille & son Directeur étoient déja si fort en butte, n'oublieroient jamais une démarche qu'ils pouvoient prendre pour une insulte faite à leur Ecole.

Il faut bien vous souvenir, Monsieur, de cette circonstance, & du chagrin que causa cette préference à Mr l'Escot, qui la prit pour un affront & une insulte. *Inde iræ.* C'est de-là qu'est venuë toute la mauvaise volonté que ce Docteur a toûjours depuis témoignée contre lui, jusques-là qu'aïant empêché par l'autorité du Cardinal de Richelieu qu'il confessoit ; que Mr Arnauld ne put être reçû de la Societé de Sorbonne, & ne l'aïant pû empêcher aprés la mort de ce Cardinal, il s'en dédommagea dans la suite en la faisant

exclure & de la Maison de Sorbonne & de la Faculté, par la Censure de 1 6 5 6. dont il fut le Promoteur avec Mr le Moine, successeur de sa Chaire & de ses sentimens. Il n'avoit point appris au Cardinal son Pénitent à pardonner, & il avoit appris de son Pénitent à ne pardonner pas.

La Thése dont nous parlons subsiste encore, & on y peut voir le Systême de S. Augustin fidélement exposé, & sur tout la distinction des deux graces ; l'une pour l'homme innocent & avant la chute d'Adam ; l'autre nécessaire à la nature déchûë & corrompuë par le peché pour être reparée par JESUS-CHRIST. Ensuite de cela il soûtenoit la différence de la prédestination des Anges & de l'homme innocent, d'avec celle des hommes aprés le péché ; la fausseté des vertus des Païens ; l'explication de S. Augustin touchant la mort de JESUS-CHRIST pour tous les hommes ; & rejettoit bien loin la fable de l'hérésie prédestinatiene que de nouveaux Théologiens avoient bonnement reçûë sur la foi de quelques anciens, quoique ce ne soit, comme il le soûtenoit, qu'une calomnie dont les Demi-pélagiens se servoient pour rendre odieuse la doctrine de S. Augustin & de ses Disciples.

Cette Thése fut imprimée dés l'an 1 6 3 5. mais une maladie, dont l'Auteur pensa mourir, lui étant survenuë, il ne la put soûtenir qu'au commencement de l'année 1 6 3 6. Comme elle étoit dédiée au Clergé de France, qui tenoit alors son Assemblée génerale à Paris, un grand nombre d'Evêques & d'autres Députez honora cet Acte de sa presence

ſence, & loin que perſonne trouvât rien à redire à la doctrine de la Theſe, qui avoit paſſé par tous les examens & toutes les reviſions ordinaires, tout le monde y applaudit, & le Soûtenant y reçût une approbation générale.

Ainſi Mr Arnauld n'aïant point eu dans la ſuite d'autres ſentimens que ceux qu'il avoit alors, & qu'il avoit puiſez dans leur ſource, c'eſt à dire dans S Auguſtin, avant que le Livre de Mr d'Ypres eut paru, de tous ceux à qui on a donné depuis cinquante ans le nom de Janſeniſtes, il eſt aſſurément celuy qui le mérite moins, n'aïant pû prendre ſes ſentimens dans cet Auteur, & les aïant ſoûtenus publiquement en la preſence des Evêques quatre ou cinq ans avant que le Livre de ce Prélat eût été publié.

Telle fut la premiere action publique de M. Arnauld, & ſon entrée dans la Faculté de Theologie de Paris, que la providence voulut qui fût marquée par ſon amour & ſon zéle pour la vérité de la grace chrétienne. Il n'en témoigna pas moins pour les autres véritez dans les Actes de ſa Licence, qu'il commença à Pâques de l'an 1638. juſqu'au Carême de 1640. M. Arnauld aïant emploïé à l'étude les deux années d'intervale qui ſe doivent trouver, ſelon les loix de la Faculté de Theologie de Paris, entre la Tentative & la Licence, il s'engagea dans cette longue & pénible carriere de la Licence qui dure deux ans, & pendant laquelle ceux qui la font ſont obligez de ſoûtenir trois Actes, d'aſſiſter à ceux des autres, & même aux Tentatives, & d'y diſputer chacun à ſon rang &

ſelon l'ordre qui lui eſt marqué. Et comme ordinairement il ſe trouve un fort grand nombre de Bacheliers dans la Licence, le travail y eſt grand, & on y eſt toûjours en haleine, ſoit pour attaquer ou pour défendre, dans les exercices publics ou dans les études particulieres. Tout s'y fait avec vigueur & avec éclat; tout y eſt animé, & par la preſence des Docteurs qui y préſident & y aſſiſtent pour juger du mérite de chacun, & par le concours des premieres perſonnes de l'Egliſe & de l'Etat & des Sçavans de toutes conditions qui ſe trouvent aux Actes, dont la ſolemnité eſt toûjours fort grande. L'on peut dire en éfet qu'une Licence de Theologie de Paris eſt dans le genre des exercices de Litterature, un des beaux ſpectacles qui ſe trouvent dans le monde, où l'on voïe briller plus d'eſprit & plus d'érudition, où enfin il ſe forme plus de Theologiens & plus de perſonnes capables de remplir tous les emplois de l'Egliſe.

M. Arnauld ſe trouva engagé dans cette Licence par la ſuite de l'étude de Theologie & de la Cléricature qu'il avoit embaraſſées. Il étoit entré dans l'un & dans l'autre par une vocation de Dieu, dont ſa pieuſe Mere & Mr l'Abbé de S. Cyran avoient été les Interprétes & les Miniſtres. Mais comme l'étude de la Theologie ne lui donnoit pas droit d'aſpirer au Doctorat, ni d'entrer dans la Licence qui en eſt le chemin, ſans conſulter de nouveau la volonté de Dieu, auſſi la ſimple Clericature ne lui donnoit point par elle-même la permiſſion de tendre au Sacerdoce, ni de prendre les Ordres qui y conduiſent ſans une nou-

nouvelle vocation du Souverain Prêtre. Il crut n'avoir point aſſez conſideré avec quelle pureté d'intention & quelle diſpoſition de cœur il faut entrer dans ces deux états, dont l'un a pour objet la volonté de Dieu, & l'autre le Sacerdoce de JESUS-CHRIST. Il avoit ſuivi la coûtume, l'exemple & les ſentimens de ſa pieté, ne penſant à avancer que dans la ſcience, à s'établir dans la Sorbonne en y menant une vie honnête & réglée, à ſervir l'Egliſe ſelon les occaſions qui ſe preſenteroient, & à paſſer ainſi ſa vie dans une Société où il s'étoit déja fait beaucoup d'amis, & où l'on trouve beaucoup de douceur & d'agrément au milieu de tout ce qu'il y a d'honnêtes gens dans Paris. D'ailleurs il n'avoit eu en tout cela aucunes vûës d'ambition ni de vanité, & il ne ſongeoit nullement à ſe faire une réputation dans le monde. C'eſt ce qu'il reconnoît bonnement dans une des Lettres où il ouvre ſon cœur à ſon Directeur avec toute la ſimplicité & la ſincerité qu'il lui devoit. Mais il ne fut pas long-temps ſans ſe trouver perſuadé que ce n'étoit pas aſſez pour plaire à Dieu & pour aſſurer ſon ſalut.

Dieu qui en vouloit faire un ſaint Prêtre & un ſaint Docteur, ne permit pas qu'il avançât beaucoup ni dans ſa Licence, ni dans les Ordres, & il l'arrêta lui-même au milieu de ſa courſe, en le touchant extraordinairement, & lui faiſant enviſager la ſainteté du Sacerdoce chrétien, l'abus de ceux qui le font ſervir de degré au Doctorat, la pureté de cœur & le dégagement parfait des choſes du monde qu'on y doit apporter, & la néceſ-

sité de la vocation divine pour y entrer d'une maniere digne de Dieu.

Il s'adressa d'abord à un sçavant & pieux Docteur de Sorbonne à qui il découvrit le fond de son cœur par une Confession générale, afin de recevoir ses avis plus utilement sur les peines où il étoit touchant la route où il étoit entré. Ce Docteur ne trouvant rien dans ses mœurs qui dût faire aucun changement dans son état, l'y confirma & lui fit même recevoir le premier des Ordres sacrez. Mais M. Arnauld craignant qu'il ne lui fût trop indulgent, prit la resolution de s'adresser à M. l'Abbé de S. Cyran, que le Cardinal de Richelieu avoit fait arrêter & mettre au Château de Vincennes cette même année 1638.

Il trouva moïen de lui faire tenir une Lettre, que l'on a encore, où il lui demande avec instance qu'il veuille bien le recevoir sous sa conduite, comme le fils de ses liens, quoiqu'il s'en reconnoisse tres-indigne: *Vôtre charité*, dit-il, *m'ayant tant de fois tendu les bras pour me recevoir, je meritois par un juste jugement d'être privé à cette heure d'un secours que je n'ay pas assez recherché lorsqu'il s'offroit à moi de lui-même.*

Il lui expose son état, ses peines, ses pensées, ses dispositions; se dépeint en général comme un homme fort infidelle à la lumiere de la vérité, qu'il avoit disoit-il, *retenuë si long tems captive dans l'injustice.* On l'auroit pris, à l'entendre parler, pour un grand pécheur, quoi qu'il y ait tout sujet de croire qu'il avoit conservé l'innocence de son Batême. Aussi se crut-il obligé dans sa seconde

Lettre

Lettre de lui donner un éclairciſſement, qui étoit néceſſaire pour ſe faire mieux connoître à celui de qui il vouloit recevoir la loi de ſa conduite : *J'oubliois*, dit-il, *de vous dire que ce n'a point été, par la bonté infinie de Dieu, l'ambition ni le deſir de paroître qui m'a pouſſé à vouloir être Docteur ; mais plûtôt une ſuite de vie qui m'a conduit-là miſerablement. Et je vous dirai, mon Pere, que l'un des plus grands vices, dont je me ſente coupable devant Dieu, eſt la faineantiſe & l'amuſement, plûtôt que la vanité. Je ne veux pas dire neanmoins que j'en ſois tout-à-fait quitte*, Ne mentiatur iniquitas mea ſibi ; *mais ſeulement que ce n'eſt pas le défaut qui domine le plus en moi.*

M. de S. Cyran lui fit une réponſe digne de ſa charité & de ſa lumiere, digne des liens qu'il portoit pour la vérité : & il lui parla avec une liberté Evangelique de la pureté de l'entrée au Sacerdoce ; *de la neceſſité de ſe bien aſſurer de la voïe, ſi on veut avancer en marchant, & ne pas perdre ſa peine ; & de la difficulté qu'il y a de réparer les défauts que l'on commet dans les principes qui ménent au Sacerdoce, qui eſt la plus grande choſe de l'Ordre de la Grace, & le principe du Corps, de l'Eſprit & de la parole du Fils de Dieu : laquelle eſt derechef le principe du même Corps & du même Eſprit, & de la remiſſion des pechez que le monde a attendu quatre mille ans* Enfin il lui faiſoit aſſez entendre, que ſi ſon entrée dans un état ſi ſaint étoit vicieuſe, elle ne pouvoit réguliérement être réparée que par une ſainte retraite.

Mr Arnauld lui témoigna une extrême re-

connoissance de sa charité dans la seconde Lettre qu'il lui écrivit sur sa réponce. Mais ce que j'y admire davantage, c'est la disposition où il se trouva de quitter & la Sorbonne & la Licence, & tous ses engagemens si publics, & tous les projets qu'il avoit formez pour toute la suite de sa vie, si son sage Directeur le jugeoit à propos. Mais il lui expose sur cela sa disposition d'une maniere qui n'est point du tout fanfaronne, & où loin de faire le brave, il avouë que ce ne seroit pas sans quelque violence : ce qui sans doute en augmentoit beaucoup le mérite. *Il faut*, dit-il, *que j'avouë, mon Pere, que la premiere lecture de vôtre Lettre me surprit & m'étonna un peu; & je ne pense pas que vous le trouviez étrange, connoissant mieux que personne l'infirmité de nôtre nature, même dans les plus saintes résolutions. Mais par la grace de Dieu, à qui depuis ce temps là je n'ai point fait d'autre priere, sinon qu'il lui plût m'enseigner sa volonté, puisqu'il lui avoit plû nous assurer qu'il seroit donné à qui lui demanderoit, je me sens plus que jamais fortifié dans le dessein d'accomplir entierement ce qu'il desirera de moi. J'ai communié aujourd'hui en m'offrant en sacrifice à sa divine Majesté, afin qu'il lui plût m'accepter pour lui, & se servir du glaive qu'il dit dans l'Evangile qu'il est venu apporter, pour me separer de toutes les attaches du monde. Je suis donc prêt de faire tout ce que Dieu vous inspirera pour mon regard.* Il lui expose ensuite la crainte qu'il auroit que l'éclat & le bruit de sa retraite ne nuisît à son Directeur, & ne redoublât contre lui la persecution à laquelle la retraite de

de Mr le Maiſtre, ſon neveu, n'avoit pas peu contribué. Mais il ajoûte: *Je vous ſupplie, mon Pere, de ne prendre pas ce que je vous dis pour des prétextes de ne pas faire ce que vous jugerez à propos pour le bien de mon ame. Car encore que je n'oſe pas tout-à fait me promettre que la nature ne ſouffre quelque violence dans ce changement, j'eſpére néanmoins de la bonté de Dieu que ſon aſſiſtance me fera ſurmonter tous les empêchemens qui pourroient me retarder de marcher dans ſes voïes. Vous m'obligerez donc de me mander ſi vous trouvez à propos que je me retire preſentement..... Enfin, mon Pere, je vous conjure de continuer l'ouvrage que vous avez commencé, & de vous aſſurer que ce que vous ordonnerez ſera reçû comme venant de l'Eſprit de Dieu qui parle en vous.*

Mr de S. Cyran ne jugea pas à propos qu'il diſcontinuât ſa Licence, ni qu'il ſe retirât de la Maiſon de Sorbonne où il demeuroit: mais le ſacrifice en étoit fait devant Dieu, & de la meilleure grace du monde; & je vous avouë, Monſieur, que cet endroit de la vie de Mr Arnauld me charme & me ravit plus que je ne vous le ſçaurois dire; parce que j'y remarque d'une part une application ſi particuliere de Dieu à ce pieux Theologien pour ſantifier ſes voïes, & pour le défendre de la corruption que le ſiécle a répanduë dans les exercices même de la ſcience ſainte; & d'un autre côté je voi une ſi grande fidélité dans ce Diſciple de la Grace à ſuivre ſes mouvemens & à entrer dans ſes deſſeins, quelques contraires qu'ils fuſſent à la nature, qu'on ne voit gueres de Theolo-

gien dans ces derniers siécles, si toutefois il y en a eu quelqu'un, en qui il paroisse aussi visiblement qu'en celui-ci, que Dieu le formoit lui-même de sa main, & qu'il le destinoit à soûtenir les intérêts de sa vérité à la face de l'Eglise, & à combatre pour l'Eglise même dans toutes les rencontres où elle pourroit avoir besoin d'un défenseur intrépide & desintéressé.

C'a été sans doute une grace bien singuliere, que Dieu le soit venu chercher au milieu des applaudissemens de toute l'Université de Paris & du Clergé de France, & dans la plus grande chaleur de ses combats Theologiques, non pour le tirer du péché, sa vie étoit trés-innocente, & ses mœurs trés-pures; mais pour l'appeller à se consacrer à Dieu d'une maniere toute nouvelle, & à santifier, par un parfait détachement, & par une disposition vraiement Sacerdotale, une étude où il entre la plûpart du temps beaucoup de la vanité de l'esprit humain, & qui est ordinairement si tumultueuse, qu'il arrive souvent que ceux qui y parlent le plus de la vérité, songent peu à l'entendre parler au cœur, & à la pratiquer par la charité.

Et d'ailleurs ce tumulte est si agréable & si enchantant pour un jeune homme d'un génie éminent, & que sa capacité éléve de beaucoup au dessus des autres, que rien n'est plus héroïque, en ce genre, que de s'en arracher soi-même par la seule considération de la volonté de Dieu, comme nous venons de voir Mr Arnauld prêt à le faire sans la moindre contradiction, & au premier ordre de son Directeur. C'est sans doute une conso-

ſolation que Dieu avoit préparée à cet illuſtre priſonnier, au milieu de ſes chaines ; & je me perſuade aiſement que l'Eſprit conſolateur n'avoit différé de fraper au cœur de nôtre Bachelier, qu'afin que ce grand homme, qu'il étoit allé chercher dans le fond de ſa priſon, y reçût le plus grand ſujet de joïe qu'il pût avoir, qui eſt d'enfanter un tel fils dans ſes liens, & de former de-là dans le ſein de la Sorbonne un Theologien ſelon ſon cœur, & qui ne devoit jamais rougir de la vérité.

Il demeura toûjours depuis ſous la conduite de Mr de S. Cyran juſqu'à la mort de ce cher Pere ; & il y apprit de plus en plus à ne regarder que Dieu & à ne tenir qu'à lui dans toutes les rencontres de ſa vie. Et ç'a été ſa deviſe : *Mihi autem adhærere Deo bonum eſt* : « Mon bien eſt de ne m'attacher qu'à Dieu. » Ces paroles ſont écrites de ſa main à la tête d'un Pſeautier de poche qu'il avoit, & dont le ſignet a été trouvé juſtement au Pſeaume 72. d'où il avoit tiré cette deviſe : & cela fait voir qu'il l'avoit gravée dans ſon cœur, & que c'étoit l'étoile qui le conduiſoit, & vers laquelle il avoit les yeux arrêtez au milieu des têmpetes dont il a été agité toute ſa vie.

Mais comme il arrive que les perſonnes ſçavantes, & qui ont beaucoup de lumieres, en ſe détachant de tout le reſte, demeurent fort ſouvent trop attachez à leurs ſentimens particuliers, je dois vous faire remarquer, Monſieur, que ç'a été un des plus aimables caractéres de nôtre Theologien, d'être toûjours prêt à quitter ſon propre ſentiment

embrasser celui des autres, dés qu'il lui paroissoit plus conforme à la vérité. On en a vû plusieurs exemples durant sa vie ; mais je me contenterai de vous en rapporter un qui arriva peu de temps aprés sa Licence, & qui fut public. A la fin du cours de Philosophie qu'il régenta au Collége du Mans dans l'Université de Paris, il fit soûtenir des Theses à plusieurs de ses Ecoliers, entre lesquels étoit le sieur Barbey, depuis célébre Professeur de Philosophie dans la même Université, & Mr. Vvallon de Beaupuis Ecclésiastique de Beauvais d'une grande piété qui vit encore, & qui a laissé ce fait par écrit. Ce dernier soûtenant ses Theses le 25 Juillet 1641. Mr de la Barde sçavant Prêtre de l'Oratoire, alors Chanoine de l'Eglise Cathedrale de Paris, y disputa, & poussa si vigoureusement son argument, que le Professeur fut obligé de venir au secours de l'Ecolier. Mais il fut lui-même si vivement pressé par l'illustre Disputant, qu'il vit bien qu'il n'y avoit pas de bonne réponse à lui donner Il ne lui auroit pas été difficile de se tirer d'affaire par une distinction telle quelle, comme font souvent les Professeurs. Mais cela ne s'accommodoit pas avec sa sincérité & son amour pour la vérité. Il lui dit donc publiquement & sans façon, qu'il croïoit qu'il avoit raison, que son sentiment lui paroissoit le plus véritable, & qu'il le suivroit lui-méme à l'avenir. Il n'y manqua pas ; car environ trois ans aprés son même Disciple ayant à soûtenir en Sorbonne sa Tentative pour le Baccalaureat, il pria Mr Arnauld de lui composer ses Theses Il le fit, & y mit l'opi-

l'opinion contraire à celle de ses Theses de Philosophie. Ces choses paroissent petites ; mais petites, tant qu'on voudra, en elles-mêmes, elles sont grandes devant Dieu, & rares devant les hommes. Ce qui vient d'une grande droiture de cœur, d'un amour constant & uniforme de la vérité, d'une grandeur d'ame qui est au dessus du desir de vaincre, & de la crainte d'affoiblir sa réputation ; ce qui vient d'un tel fond est toûjours grand aux yeux de ceux qui jugent bien des choses, & qui mesurent l'homme à son propre cœur.

Je reviens à sa Licence, qu'il commença, comme j'ai déja dit, en 1638. & finit en 1640. Il y soûtint sa premiere These le 12 Novembre 1638. C'étoit sa Sorbonique, c'est-à-dire, celle qui se soûtient sans Président, & qui dure depuis six heures du matin jusqu'à six heures du soir: & la matiere étoit l'Incarnation, & toutes les héresies, les difficultez historiques, & les points de Chronologie qui y ont raport.

Sa Mineure ordinaire fut de l'Eglise, des hérétiques & du schisme : & ce fut le 21 Novembre 1639. qu'il la soûtint depuis midi jusqu'au soir.

Dans sa Majeure ordinaire il répondit sur tous les Sacremens ; & à l'égard de celui de la Pénitence, on y voit en abregé les grandes véritez qu'il expliqua & défendit plus au long trois ans aprés dans le Livre *de la Fréquente Communion*. Ce fut le 13. Janvier 1640. Et le 18 Décembre 1641. il soûtint l'acte de Vesperies, pour prendre le lendemain le Bonnet de Docteur. La matiere de cet Acte étoit.

étoit JESUS-CHRIST, l'Eglise, & la charité, comme fin de la Loi : & il y faisoit entrer un grand nombre de belles questions qui y avoient rapport, & y combatoit beaucoup d'opinions relâchées de la Morale des Casuistes modernes.

Ceux qui verront un jour ces Theses, & l'abondance des matieres qu'elles contiennent, seront surpris de voir qu'en si peu de temps un homme d'une complexion foible & délicate, tel qu'étoit Mr Arnauld, ait pû faire les lectures & les études, & supporter le travail qui lui furent nécessaires pour se mettre en état de soûtenir toutes ses Theses. Mais on doit être encore plus surpris, quand on apprend que durant sa Licence, il lui falut composer un cours de Philosophie, & l'enseigner publiquement. Et ce travail, qui seul occupe d'autres hommes tout entiers, étoit d'autant plus grand pour Mr Arnauld, qu'il n'étoit pas homme à copier les Ecrits d'autrui, ni à embrasser des opinions qu'il n'auroit pas méditées & examinées avec soin. Mais il faut dire comment il fut engagé à ce cours de Philosophie pour être de la Maison de Sorbonne : car puisque nous parlerons plus bas de la maniere injuste & violente dont il en fut exclus neuf ou dix ans aprés, il est bon de sçavoir la maniere glorieuse & triomphante dont il y avoit été reçû.

Il avoit commencé sa Licence sans avoir eu dessein d'étre de la Maison de Sorbonne, parce que la complexion délicate & la foiblesse de sa santé lui avoient fait apprehender la fatigue du cours de Philosophie, qu'on est

eſt obligé de faire pour être reçû dans la Société de Sorbonne. Il s'étoit contenté de joüir des droits de l'hôpitalité, qui lui donnoit la liberté de loger dans la Maiſon. Mais la réputation extraordinaire qu'il s'aquit ſur les bans, fit regreter aux principaux Docteurs de cette Maiſon de n'avoir pas dans leur Corps un Theologien d'un ſi grand mérite, & ils le preſſérent fort de penſer ſérieuſement à y entrer. Il s'y trouvoit un obſtacle conſidérable, c'eſt qu'étant en ſa Licence, le tems dans lequel les Statuts preſcrivent que ſoit fait le cours de Philoſophie étoit paſſé. Mais ces Meſſieurs lui promirent que pourvû qu'il voulut bien s'acquiter de ce devoir, leur Maiſon auroit plûtôt égard à la peine qu'il auroit priſe, qu'à la formalité & à la circonſtance du tems. Il ſe laiſſa perſuader. Il entreprit le cours, & s'y fit admirer: & les deux années de ce penible travail étant achevées, il ſupplia la Maiſon de l'admettre à la preuve de ſon cours, & de délibérer ſur l'honneur qu'il lui demandoit d'être reçû dans cet illuſtre Corps.

Tous les Docteurs, à la réſerve de deux, furent favorables à ſa requête, & ces deux mêmes témoignoient, comme les autres, une grande eſtime de ſa vertu & de ſa doctrine, mais ils alléguoient contre le ſentiment des autres la loi & la coûtume, qui vouloient que le cours eût été fait avant la Licence: & ſur ce different, qui devoit être décidé à la pluralité des voix, ils furent d'avis qu'il en faloit rendre Juge le Cardinal de Richelieu Proviſeur de Sorbonne: ce qui étoit contre les loix & contre la liberté de la Mai-

ſon;

son ; mais ç'eut été un crime alors de refuser un tel Juge. On lui députa donc Mr Hardiviliers Archevêque de Bourges, & Mr Habert Theologal de l'Eglise de Paris, qui furent chargez de representer à ce Cardinal, *Que l'inclination generale de la Maison tendoit à la reception de M Arnauld, qui étoit universellement aimé à cause de sa pieté & de sa doctrine.*

Ces deux députez s'acquitérent fort bien de leur commission, & ils en rendirent compte dans une Assemblée extraordinaire qui avoit été avancée pour cela seul au 14. d'Aoust de l'an 1641 l'Archevêque de Bourges rapporta ; *Qu'il avoit fait sçavoir à M. le Cardinal les raisons des uns & des autres, suivant lesquelles tous tant qu'ils étoient jugeoient que M Arnauld, à cause de la sublimité de son esprit, de l'excellence de sa doctrine, de son insigne piété, & de son affection singuliere envers la Sorbonne, étoit digne de la mutuelle inclination que toute la Compagnie avoit pour lui, & qu'ils avoient tous été témoins de ce qu'il avoit fait dans sa Licence, ju'qu'à en être frappez d'étonnement*. AD STUPOREM. Le Cardinal ne jugea pas à propos que la Compagnie fît rien contre ses loix & ses coûtumes. Mais c'étoit moins le zéle de l'ordre & du réglement qui le faisoit agir & parler ainsi, que la connoissance qu'il avoit de l'étroite union qui étoit entre Mr Arnauld & Mr de S Cyran, le dépit de ce Ministre de ce que M. Arnauld n'avoit point recherché sa protection durant sa Licence, & enfin le crédit qu'avoit Mr l'Escot sur l'esprit du Cardinal son pénitent. Car ce

Docteur

Docteur étoit l'un des opposans, & avoit pris comme j'ai remarqué, un grand éloignement de Mr Arnauld par un esprit de jalousie & de vengeance.

Il étoit assurément plus glorieux à Mr Arnauld d'être exclus de la Societé de cette maniere, que d'y être reçû comme la plûpart des autres. Il y fut néanmoins reçû aprés la mort du Cardinal, la Sorbonne aïant recouvré alors sa liberté, aussi-bien que beaucoup d'autres. A l'instance des plus considérables de la Maison, il supplia de nouveau la veille de l'Assomption de l'année suivante 1643. & la veille de la Toussaints de la même année il fut reçû par les suffrages de tous ceux de la Maison, excepté quatre ou cinq encore attachez à la difficulté des formes. On se plaignit hautement dans ces dernieres assemblées de ce que cette affaire n'avoit pas été terminée dés la premiere fois en faveur de Mr Arnauld, dont on releva de nouveau le mérite par de grandes loüanges. Sa réputation avoit attiré des Provinces un grand nombre de Docteurs pour lui donner leur suffrage, & il y en eût qui témoignérent, que s'il faloit s'exclure eux-mêmes du droit de la Societé pour y faire entrer Mr Arnauld, ils étoient tout prêts de faire pour lui ce sacrifice, ou plûtôt pour la Sorbonne, dont ils prévoïoient qu'il devoit être un des plus grands ornemens Il fut donc reçû dans la Société de cet illustre Corps de la Maison de Sorbonne dans des circonstances toutes extraordinaires & étant déja Docteur, ce qui ne se fait jamais. Mais on jugea bien que les régles ordinaires n'étoient pas faites

pour

pour un homme si fort au dessus de tout ce qui brilloit alors davantage dans l'Université de Paris & dans l'Eglise de France.

Il avoit pris le Bonnet de Docteur le 19. Décembre de l'an 1641. & cette action, que beaucoup d'autres regardent comme une simple cérémonie, lui paroissant une démarche des plus considérables de sa vie, & un engagement capital, parce qu'il en considéroit l'esprit, il y entra avec des dispositions trés-pures & trés-saintes. Et on peut dire que l'obligation qu'il s'imposa par le serment que font les Docteurs en cette occasion, à la face de l'Eglise qui les reçoit, & à l'Autel des Martyrs qui en sont les témoins, de défendre la vérité jusqu'à l'éfusion de leur sang, *usque ad effusionem sanguinis*; que cette obligation, dis-je, fut comme l'étoile qui le guida dans tout le cours de sa vie, & qu'il ne perdit jamais de vûë dans toutes les occasions qui se presentérent de défendre la vérité au péril de son repos, de sa liberté & de toutes choses.

Il parut bien qu'il étoit tout occupé de ce saint engagement durant cette action, par les paroles qu'il adressa à quelques autres qui prenoient le Bonnet avec lui. Se tournant vers eux il leur parla en ces termes : *Je ne sçai, Messieurs, si nous pensons assez à l'action que nous allons faire. Ce n'est pas ici une simple cérémonie, c'est un grand engagement, & il ne faut pas y entrer sans avoir bien fait réflexion jusqu'où il nous peut conduire dans la suite & dans les rencontres que Dieu fera naître.*

L'on a sçû cette particularité si édifiante

té de feu Mr de Chassebras Docteur de la Maison & Société de Sorbonne, Curé & Archiprêtre de Sainte Madeleine de Paris, lequel fut témoin de ce que je viens de rapporter. Mais l'on a appris de Mr Arnauld même, que la vertueuse mere à qui il devoit la vie, une éducation fort chrétienne, & sa vocation à l'étude de la vérité & à l'état Ecclésiastique, ne lui recommanda autre chose en mourant, que d'être fidéle à défendre la vérité & la charité jusqu'au dernier soûpir, & aux dépens de tout. C'est ce que l'on a trouvé écrit de la main même de Mr Arnauld dans un papier où il parle ainsi : « Ma mere, le jour qu'elle reçût l'Extrême-Onction, pria Mr de Singlin de me dire de sa part ce qui suit : *Je vous prie de dire à mon dernier fils, que Dieu l'aïant engagé dans la défence de la vérité, je l'exhorte & le conjure de sa part de ne s'en relâcher jamais, & de la soûtenir sans aucune crainte, quand il iroit de la perte de mille vies : & que je prie Dieu qu'il le maintienne dans l'humilité, afin qu'il ne s'éléve point par la connoissance de la vérité, qui ne lui appartient pas, mais à Dieu seul.*

« Et plus de quinze jours aprés, Mr de Singlin lui aïant demandé si elle n'avoit rien à faire dire à son dernier fils, elle lui répondit avec une presence d'esprit merveilleuse, qu'elle n'avoit rien autre chose à lui recommander, que ce quelle l'avoit déja prié de lui dire, sçavoir qu'il ne se relâchât point dans le défense de la vérité. »

Nous apprenons aussi d'alleurs l'application si chrétienne & si sainte de cette verteuse mere à fortifier son fils dans l'amour &

& le zéle de la vérité. Car Mr l'Abbé de S. Cyran, à qui Mr Arnauld s'étoit trouvé porté de s'abandonner entierement pour la conduite de sa conscience & de sa vie, lorsque cet illustre Abbé étoit en prison, lui écrivant le 2 d'Octobre de l'an 1641. au sujet de son Ordination & de sa premiere Messe, lui parle ainsi : *J'ai oublié de vous parler des dernieres paroles par lesquelles celle qui vous a mis au monde, & qui est avec Dieu, vous a recommandé de défendre la vérité, & puisque Dieu vous y avoit engagé, de ne vous en relâcher jamais & de la soûtenir sans aucune crainte, quand il iroit de la perte de mille vies.*

Son sage & éclairé Directeur, qui l'avoit aussi consacré à la défence de la vérité en la maniere qui convenoit à son ministére, l'avoit assez préparé à tout ce qui lui pouvoit arriver dans la suite de la part des hommes. Et quand le Seigneur le chargea de la conduite de nôtre Theologien, il semble qu'il lui montra, selon ce qu'il avoit dit de S. Paul, combien il faudroit qu'il souffrît pour son nom : *Ego ostendam illi quanta oporteat eum pro nomine meo pati.* C'est une espéce de Prophetie que ce qu'il lui écrivit sur l'obstacle que le Cardinal de Richelieu mit à sa reception dans la Societé de Sorbonne par le moïen de Mr l'Escot. *Vous étes*, lui dit-il, *dans la main de Dieu. Il ne vous conduira pas par des voïes toutes douces que l'homme desire : mais si vous lui étes fidelle, il vous fera faire des tours & des retours, & vous conduira mieux par ces contrarietez, que si vous marchiez de vous-même dans un chemin égal*

égal & battu . . . . J'admirois que la passion tardât tant à éclater contre vous aprés les véritez que vous aviez soûtenuës en public il y a déja long-temps . . . Je prie Dieu de tout mon cœur qu'il vous rende courageux en telles rencontres, & qu'il vous fasse tenir si peu à tout ce qu'il y a de beau en ce monde, que lorsque Dieu vous en separera par des rencontres plus inopinées que celle-ci, vous soïez toûjours prêt de lui rendre graces & de lui chanter un Cantique. . . . si vous n'eussiez été à Dieu, à sa charité & à sa vérité, le monde ne se fût pas mis en peine de vous traverser.

La grace du Sacerdoce que Mr Arnauld reçût aux Quatre-tems de Septembre, & celle de sa premiere Messe qu'il célébra le jour de la Toussaints de la même année, aprés une retraite de quarante jours, furent une nouvelle occasion de se consacrer entierement à la défense de la vérité & de la charité. C'est d'une Lettre de son saint Directeur du 4 Novembre, que nous l'apprenons. Aprés l'avoir entretenu de la retraite & du silence qu'il croïoit que Dieu demandoit de lui, il ajoute: *Si je ne voïois pas vos Lettres, que vous êtes susceptible de cette rigueur, qui ne l'est qu'en apparence, je ne me serois pas hâté de vous la déclarer. Mais en quel tems le puis-je mieux faire, qu'en celui de vôtre Ordination & de la grace que Dieu vous a faite de vous offrir à lui en hostie vivante & morte pour la défense de la vérité & de la charité.*

Je n'en dirai pas davantage; & je me suis même étendu plus que je n'avois eu dessein de le faire. Mais comme je vai marquer en abregé les principaux combats de Mr Arnauld pour

pour la vérité, il a été nécessaire de bien marquer comment Dieu l'avoit appellé à la défendre, & avec quelle pureté il s'étoit engagé à lui consacrer sa plume & ses travaux.

SECOND AGE.

Le second âge ou second tems de la vie de Mr Arnauld, comprend les plus grandes affaires qui soient arrivées à ce Docteur, & qui aïent eu de plus grandes suites, tant pour lui-même, que pour l'Eglise, mais en des manieres bien différentes. Je les réduirai à trois, dont la premiere fut celle *de la Fréquente Communion*, la seconde l'affaire de la *Censure* de Sorbonne, & la troisiéme celle de la *Morale*, ou la condamnation des méchantes maximes des Casuïtes relâchez. Quoique fort différentes les unes des autres, elles ont eu néanmoins une grande liaison dans l'événement : la seconde prit en quelque façon naissance de la premiere, & la troisieme de la seconde par des rencontres imprévûës, sans autre dessein que celui de la Providence.

C'est des deux premieres que ses ennemis ont pris occasion de le traiter d'Hérétique, & ils le font d'une maniere si hardie & si assurée, que l'on diroit qu'ils en sont persuadez, si on ne sçavoit que ces airs d'assurance sont l'artifice dont ils se servent ordinairement pour couvrir leur foiblesse & leur passion, & pour faire croire aux autres ce qu'ils ont intérêt de leur persuader. *On auroit pû en particulier*, disoient-ils froidement dans un de leurs derniers libelles, *ap-*

appeller Hérétique Mr Arnauld, sans que Mr Arnauld y eût pû trouver à redire. Car enfin tout le monde sçait qu'il est l'Auteur de la proposition des deux chefs qui n'en font qu'un, que le S. Siege a déclarée hérétique; & que depuis la condamnation des cinq propositions il a soutenu la premiere comme une grande vérité établie par l'Evangile, & attestée par les Peres.... *C'est pour cette derniere proposition qu'il a été retranché du corps de la Sorbonne, aprés s'être séparé lui-même du Chef de l'Eglise*

On ne peut rien trouver de plus outré ni de mensonge plus impudent que ce discours: & néanmoins on peut dire qu'il suffit seul pour la justification de Mr Arnauld contre toutes les accusations des Jésuites. Car puis qu'avec toute leur malignité ils n'ont pû trouver que ces deux reproches qu'ils pûssent faire avec quelque couleur contre la pureté de sa foi; si on fait voir qu'ils ne sont qu'une pure calomnie de l'invention des Jésuites, la foi de Mr Arnauld sera pleinement justifiée, & les accusations d'hérésie, dont ils le chargent depuis prés d'un demi-siécle, s'en iront en fumée.

Premiere affaire.

LE LIVRE DE LA FREQUENTE COMMUNION.

NOSTRE ami aprenant que ce Livre est la réfutation de l'Ecrit d'un Jésuite, se pourroit mettre dans l'esprit, que par quel-

que

que mauvaise disposition envers cette Compagnie on s'étoit porté de gaïeté de cœur à l'ataquer. C'est pourquoi il est nécessaire de lui faire entendre que ce Jésuite étoit l'aggresseur, & que le Livre de Mr Arnauld est proprement une replique. En voici l'occasion.

Le Pere de Sesmaisons (car c'est ainsi que ce Jésuite se nommoit) aïant vû par le moïen d'une de ses pénitentes une instruction que Mr l'Abbé de S. Cyran avoit dressée pour la direction de Mad. la Princesse de Guimené qui se conduisoit par ses avis, y crût trouver des maximes dangereuses, & entreprit aussi-tôt de la réfuter.

Cette réfutation étant tombée entre les mains de Mr Arnauld, il y trouva tant de choses contraires à la doctrine des SS. Peres & à la Tradition de l'Eglise, & en même tems si pernicieuses au salut des ames, qu'il se crût obligé d'y répondre, pour ne pas laisser triompher l'erreur de la vérité : à quoi il fut aussi porté par les instances de ses amis, & par la liaison étroite qui étoit entre lui & Mr de S. Cyran. Voilà l'origine du Livre qui a fait tant de bruit dans l'Eglise, & qui parut au mois d'Aoust 1643. Le debit en fut si prompt qu'on en fit presqu'aussi-tôt une seconde Edition & dans la même année, avec un avertissement sur les Sermons du P. Noüet.

Si on en juge par les déclamations furieuses que les Jésuites firent retentir & à Rome & dans toute l'Eglise contre ce Livre, & par toutes les cabales qu'ils y formérent pour le décrier & pour en obtenir la condamnation, jamais il n'y eût au monde un plus méchant Livre, ni plus pernicieux au salut de

des amis. Mais si on en juge par le sentiment des plus sçavans Docteurs, des plus grands Evêques de l'Eglise, & même du S. Siége Apostolique : si on en juge par le mauvais succés qu'eurent toutes les intrigues & tous les éforts des Jésuites contre ce Livre ; par le bien infini qu'il a produit dans l'Eglise ; par l'usage que l'on fait par tout aujourd'hui des maximes & des régles salutaires qui y sont établies ; on peut s'assurer que c'est un des plus excellens Livres, des plus utiles, des plus nécessaires qui se soient faits depuis plusieurs siécles, pour l'instruction des Ministres de l'Eglise.

Que si les Jésuites en ont porté un jugement si contraire, qui s'en étonnera quand il sçaura que ce Livre est, comme j'ai dit, la réfutation de l'Ecrit d'un Jésuite, où ce Pere, suivant les maximes & la conduite de sa Compagnie, établissoit pour l'usage des Sacremens de la Pénitence & de l'Eucharistie des régles trés-préjudicables au bien des fidéles, & combatoit celles que la Tradition & les SS. Peres de l'Eglise, aprés le grand Apôtre, nous ont laissées comme un dépôt précieux & inviolable.

Comme ce sont ces derniéres que Mr Arnauld défend dans son Livre, il ne faut pas s'étonner qu'il ait mérité les approbations & les éloges de tout ce qu'il y avoit alors de plus grands Evêques dans l'Eglise de France & de plus sçavans Docteurs dans la Faculté de Theologie de Paris. Seize Archevêques ou Evêques, & vingt-quatre Docteurs, lui donnérent d'abord les approbations que l'on voit à la tête du Livre. On ne peut rien dire de

plus avantageux pour cet Ouvrage.

L'année suivante, c'est à dire depuis que les Jésuites eurent excité cette horrible tempête qui pensa ruiner l'Ouvrage & accabler l'Auteur, aprés tant d'Ecrits furieux, & tant d'éforts de toutes sortes, que cette formidable Cnmpagnie emploïa pour décrier l'un & l'autre, les mêmes Archevêques & Evêques écrivirent au Pape Urbain VIII. cette belle Lettre qui est à la fin du même Livre, où ils défendent hautement Mr Arnauld & son Ouvrage contre *la violence* (des Jêsuites) *& leurs entreprises peu dignes de l'esprit du Christianisme* (ce sont les paroles de ces Prélats) *& qui ont paru particuliérement, lorsque ce Livre a été mis en lumiere. Car n'aïant pû supporter avec patience que l'écrit d'un d'entr'eux fût réfuté en ce Livre, par des témoignages des Saints Peres trés-clairs & trés-convaincans, ils ont commencé à rechercher toutes sortes de moïens pour pouvoir ruiner l'autorité de nôtre jugement, décrier cette doctrine, & rendre odieux l'Auteur qui l'avoit écrite, ou plûtôt, qui avoit transcrit la Tradition de l'Eglise que les Peres nous ont laissée.*

Aprés la mort du Pape Urbain les mêmes Archevêques & Evêques écrivirent à son Successeur le Pape Innocent X. deux autres Lettres sur le même sujet, qui sont les Apologies les plus honorables que Mr Arnauld auroit pû desirer pour la justification de sa doctrine & pour la défense de son Livre & de sa personne. On les peut voir à la fin du Livre même.

Toute la Province d'Auch se joignit à ces seize

ſeize Archevêques & Evêques, dans ſon Aſſemblée Provinciale de 1645. compoſée du Métropolitain, de dix Evêques ſes ſuffragans, & de quantité d'Eccléſiaſtiques du ſecond Ordre, *par une générale & uniforme approbation de la ſainte doctrine de ce même Livre : & elle ne ſe contenta pas de l'eſtimer & la loüer comme trés-ſalutaire & trés-utile dans le dernier Sinode qu'elle a tenu, mais déclare qu'elle devoit être embraſſée par les Paſteurs, & prêchée au Peuple.* C'eſt le témoignage qu'en rendent au Pape Innocent les Evêques dans leur derniere Lettre, & ce qu'en atteſtent trois Evêques de cette Province ; qui donnérent encore une approbation particuliere à ce Livre, à cauſe de l'eſtime extraordinaire qu'ils avoient pour cet Ouvrage & pour l'Auteur.

Il ſeroit preſque inutile de remarquer ce que tous ces Illuſtres Approbateurs diſent de plus avantageux pour l'un & pour l'autre ; parce que nôtre ami peut voir ces éloges à la tête du Livre. Néanmoins comme il peut ne l'avoir pas, & qu'on lui en a peut-être donné une grande horreur, je puis l'aſſurer que jamais Livre n'a reçû des éloges ni plus éclatans, ni qui paroiſſent plus ſincéres, & il peut s'en convaincre par ces échantillons.

M. DE BELLEGARDE Archevêque de Sens, aprés l'avoir lû fort exactement, « & avec beaucoup d'édification & de ſatisfaction, dit qu'il fait voir ſi doctement, ſi « puiſſamment & ſi clairement l'abus qui ſe « commet d'ordinaire dans les deux Sacremens de la Pénitence & de l'Euchariſtie, « qu'il ne peut être que d'une trés-grande uti- «

„ lité, & qu'il souhaiteroit que tout le monde
„ le pût lire & le voulût pratiquer.

M. DE MONCHAL Archevêque de
„ Toulouze, l'estime trés-utile pour le bien
„ des ames & pour la gloire de Dieu.

M. DE SOURDIS Archevêque de Bor-
„ deaux, assure que les plus grandes & les
„ plus importantes véritez de nôtre Religion
„ touchant l'ancienne conduite des ames, & la
„ direction des consciences dans l'usage des
„ sacrez Mysteres, y sont clairement expli-
„ quées, & si fortement établies par les Ora-
„ cles de l'Ecriture, les Decrets des Conciles,
„ & les sentimens de Saints Peres & Docteurs,
„ qu'il n'a pû ne le pas juger trés-utile & trés-
„ nécessaire pour le bien de l'Eglise.

M. BOUTILLIER Archevêque de Tours,
„ aprés l'avoir lû avec une une satisfaction ex-
„ traordinaire dit, que personne ne peut dou-
„ ter que tous les Catholiques ne doivent em-
„ brasser cette doctrine, &c.

M. DE CAUMARTIN Evêque d'A-
„ miens, Que tout y est solide & fondé sur
„ l'autorité des Conciles & des Peres, & qu'il
„ seroit à souhaiter qu'il fût dans les mains
„ d'un chacun.

M. DE SALETTE Evêque de Lascar,
„ Que ce Livre traite si dignement de l'usage
„ des Sacremens de la Pénitence & de l'Euchari-
„ stie, qu'il n'a pû lui donner son Approbation
„ sans donner à l'Auteur son eloge. Il déduit,
„ dit-il, avec tant de lumiére & de grace la do-
„ ctrine des Peres & des Conciles touchant
„ la pratique des satisfactions & de la sainte
„ Communion, qu'il paroît que le même Es-
„ prit qui anime l'Eglise, a conduit sa plume.

Il

Il ne condamne pas la fréquence de la Communion, mais il exhorte d'y apporter pour dispositions les fruits d'une raisonnable pénitence. "

M. Puget Evêque de Marseille, Qu'il contient une doctrine si orthodoxe & si solide des Sacremens de Pénitence & d'Eucharistie, qu'il le juge trés-digne d'être donné au public. "

M. Boutault Evêque d'Aire, Qu'il contient une interpretation si expresse & si nécessaire de ce précepte du grand S. Paul: *Probet autem se ipsum homo*, &c. qu'il semble que ce divin Apôtre l'ait suscité dans ces tems pour remédier au mauvais usage de l'adorable Sacrement de l'Autel, comme dans les siens il y remédia par sa sainte parole. Et partant, ajoûte-t'il, non seulement nous approuvons, loüons, & estimons ledit Livre, mais aussi nous exhortons tous fidéles Chrêtiens à le recevoir & à le lire comme un don trés-particulier de la Providence de ce grand Pere de Famille qui sçait lui donner en tems & lieu ce qui lui est nécessaire. "

M. Meurice Evêque de Madaure, Suffragant de Metz, outre un fort bel éloge, assure que cét Ouvrage approche des belles productions des plus fervens esprits des premiers siécles. "

M. de Netz Evêque d'Orleans, Que l'Auteur de cet excellent Ouvrage ayant toûjours marché sur les traces des Saints Peres, n'aïant fait que donner un nouveau lustre à leur doctrine, & s'étant rendu l'interprête de ceux qui ont été la voix & l'organe de Dieu même, il a mérité la loüange

„ d'un véritable Theologien. Et son Ouvrage „ doit non seulement être estimé de tout le „ monde, mais doit encore, &c.

M. DE HARLAY Evêque de S. Malo, l'a trouvé par tout trés-conforme aux „ décisions des sacrez Conciles & aux sentimens des Saints Peres, & trés-digne de l'ap- „ probation de tous les fidéles.

M. DE MARONI Evêque de Bazas, „ souhaite que cet Ouvrage soit lû sans cesse, „ & soit aimé de tous ceux qui ont un amour „ sincére pour nôtre Religion; dit qu'on n'en „ peut loüer l'Auteur assez dignement (*ce qu'il* „ *fait lui-même avec étenduë & d'une maniere* „ *trés-forte*) & qu'il juge son Livre trés-digne „ de vivre éternellement dans la mémoire des „ hommes.

M. DE BERTIER Condjuteur de Montauban, regarde Mr Arnauld comme un „ Docteur éclairé de l'ancienne science de „ l'Eglise, & ardent du zéle de sa premiere „ gloire; & sa plume comme une épée de feu „ qui ferme la porte du véritable paradis de la „ terre aux profanateurs de ses mysteres.

M. D'ESPRUETS Evêque de S. Papoul, „ juge que dans la corruption & le relâche- „ ment de ce siecle il étoit important, voire „ nécessaire, que cette matiere fût traitée à „ fond; que tous ceux qui ont des mouve- „ mens purs & chrétiens sont redevables de ce „ travail parfait à l'Auteur qui le donne au pu- „ blic; qu'il y propose la doctrine des Saints „ Peres, des Conciles & de l'Eglise ancienne, „ avec une fidelité irréprochable, qu'il la dé- „ veloppe judicieusement, & l'éclaircit avec „ une netteté rare & pieuse; qu'il en insinuë

la dévotion & l'usage avec des raisons si puissantes, que de ne leur donner point les mains, c'est sacrifier à l'opiniâtreté, &c.

M. Vialart Evêque & Comte de Châlons, en garantir la doctrine comme fort saine, conforme à l'esprit & à la conduite de l'Eglise, & de trés-grande utilité.

M. de la Barde Evêque de S. Brieux, juge que ce Livre doit être bien reçû & approuvé de tous à cause des grands avantages (*qu'il explique fort au long*) & déclare qu'il croiroit faire trop peu si son approbation par écrit n'étoit confirmée par l'usage & la pratique de son Diocése.

M. de Maytie Evêque d'Oleron, aprés avoir donné son Approbation avec la Province d'Auch à une doctrine si sainte & si utile pour toutes les ames qui soûpirent pour leur salut, pour en inspirer davantage l'amour & la vénération à tous ses Diocésains, ajoûte encore un témoignage particulier de l'estime qu'il en fait, & du desir qu'il a de voir pratiquer par tout une si salutaire conduite, &c.

M. Destresses Evêque de Lextoure. Je m'estimerois coupable, dit-il, si aïant reconnu le Livre de la Fréquente Communion une pâture spirituelle & trés-salutaire à mon Troupeau & au bercail que Dieu a mis à ma direction, je ne la luy distribuois & recommandois comme telle. Il s'éléve ensuite contre ceux qui sous le visage de Pasteurs & d'Agneaux l'ont voulu & osé décrier comme un venin & une viande empestée & empoisonnée. Et dautant que c'est aux Evêques comme vrais Pasteurs & légitimes Juges de rendre

„ témoignage à la vérité, & que les Peuples
„ sont obligez de les croite pour se conserver
„ la qualité de vraïes oüailles, il s'étonne
„ qu'en ce siécle & en ces malheureux jours la
„ voix des Pasteurs soit moins écoutée, que
„ celle des mercenaires, & que les enfans
„ croïent plûtôt les Etrangers que leurs Peres.

M. DIHARSE Eveque de Tarbes, dans
„ un long éloge, dit, Que l'on ne sçauroit
„ trop loüer le zéle de l'Auteur, ni assez esti-
„ mer son Ouvrage, qui combat les excés é-
„ trangers de quelques Directeurs nouveaux,
„ qui par une lâche condescendance & une té-
„ mérité présomptueuse, poussent indifférem-
„ ment à la sainte Table toutes sortes de per-
„ sonnes, quelques chargées de crimes qu'elles
„ puissent être, pourvû seulement qu'elles s'en
„ soient confessées avec un propos d'amende-
„ ment qu'elles n'ont que trop expérimenté,
„ par leurs fréquentes récidives, être pure-
„ ment imaginaire. J'ai eu une grande joïe,
„ ajoûte-t-il, de voir toute nôtre Province
„ d'un commun consentement approuver une
„ doctrine si salutaire, & lui ai de tout mon
„ cœur donné mon suffrage avec tant de per-
„ sonnes de haut mérite.

Enfin les Evêques en parlant au Pape
„ Innocent X. crurent devoir de nouveau
„ relever le mérite de ce Livre, & estiment
„ avoir sujet de le recommander à sa Sainteté
„ avec encore plus de zéle & de confiance,
„ puisque nous voïons, disent-ils, les heureux
„ éfets des espérances certaines que nous en
„ avions conçûës, & que le fruit & l'avantage
„ que tous les Fidéles en reçoivent, s'aug-
„ mente tous les jours de plus en plus. Les in-
stru-

ſtructions qu'ils tirent de ce Livre ſont ſi ſalutaires, qu'elles ſervent à la ſolide guériſon des plaïes de leurs ames, & leur inſpire le deſir de vivre dans l'Egliſe comme enfans de Dieu, & comme membres de JESUS-CHRIST, en s'éforçant de mener une vie digne de Dieu & véritablement Chrêtienne.

Ce qui eſt paſſé même juſqu'aux Hérétiques (ſelon ce que nous avions prévû par nôtre précedente Lettre au Pape Urbain VIII. qu'il arriveroit) pluſieurs d'entr'eux aïant été par ces mêmes inſtructions convertis également à la foi & à la pieté Catholique. Car la doctrine ſi ſainte du grand Cardinal Borromée, trés-fidellement rapportée dans cet Ouvrage, a touché les eſprits de telle ſorte, & en rompant les charmes qui les retenoient engagez dans les vices, les a fait paſſer avec tant d'ardeur dans la pureté des mœurs, & dans l'innocence d'une nouvelle vie, qu'ainſi que ce Saint paroît vivant & parlant dans cet Ouvrage, où il ſemble qu'il inſtruiſe encore de vive voix l'Egliſe de Dieu, on voit de même comme ſe former en nos jours, par une ſincére converſion des ames une image de ce tems heureux, que ſa doctrine & ſa pieté firent fleurir en ſon ſiécle.

Je groſſirois trop ce mémoire ſi je vous faiſois, Monſieur, un abregé ſemblable au précédent, de tout ce que les vingt-quatre Docteurs ont dit dans leurs Approbations à la recommandation de cet Ouvrage & de l'Auteur. Je me contenterai de vous rapporter quelque choſe de l'Approbation du célébre Pere Michel le Févre Prêtre de l'Ora-

toire, Docteur de la Maison & Societé de Sorbonne, Chanoine & Théologal de l'Eglise d'Orleans, lequel est mort en odeur de Sainteté, aprés avoir mené une vie toute Apostolique. Son approbation, qui respire la simplicité des Saints, est de cinq ou six mois aprés la publication du Livre *De la Fréquente Communion*, & depuis les accusations & les calomnies publiées contre cet Ouvrage. Cela ne l'empêcha pas d'en faire un fort long éloge, où aprés avoir déploré les abus qui se commettent dans l'usage des Sacremens
„ de la Pénitence & de l'Eucharistie: „ Dans
„ nos grands maux, dit-il, voila que Dieu a
„ fait naître une luisante Etoile de la célébre
„ Maison de Sorbonne pour le bien commun,
„ si nous en voulons profiter, tant spirituel que
„ temporel de la Chrétienté. Ce Livre plein
„ de sagesse nous fait voir que son Auteur est
„ ce vrai Directeur cherché entre dix milles
„ par Mr de Genéve (saint François de Sales)
„ Directeur non seulement des simples, mais
„ des Prédicateurs, Missionnaires, Confes-
„ seurs. Nous pouvons dire avec le peuple
„ d'Israël : *Eamus ad Videntem* Il nous ensei-
„ gnera les véritez de la vie & de l'Evangi-
„ le de JESUS-CHRIST Nôtre Seigneur.
„ Car ce Livre est rempli de véritez si Chré-
„ tiennes, Catholiques „ pieuses & saintes,
„ que si, ou Mr Arnauld, qui par ce Livre
„ illumine les Chrétiens, venoit dire le con-
„ traire de ce qu'il contient, ou un autre Do-
„ cteur, ou même un Ange, je ne le jugerois
„ pas recevable. Nôtre bon Dieu l'a voulu
„ susciter en ce siécle corrompu, pour nous en-
„ seigner les voyes droites du Paradis, & des
vrayes

vrayes consolations, pour nous montrer le " Roïaume du Ciel, pour nous donner la " science des Saints. (Et plus bas.) Je croi " que l'on pourra voir l'estime que je fais de " ce Livre, que j'approuve trés-volontiers, " que je louë, recommande & publie trés- " utile pour ceux qui vivent dans des voïes " de la perfection, & absolument nécessaire " en ce siécle dépravé pour le commun des " Chrêtiens qui ne veulent se retirer des voïes " du paganisme, ni retourner & se conserver " dans les voïes du Christianisme, aprés " avoir trompé plusieurs années leurs Con- " fesseurs ; & même pour la conduite des " Confesseurs peu prudens, peu expérimen- " tez, & dans les Villes & dans la Campagne ; " & Séculiers & Religieux. La charité que " JESUS-CHRIST Nôtre Sauveur a envers " nous tous, l'obligation que j'ai à la sainte " Eglise, & l'expérience de tant d'années, " me pressent de parler ainsi : & il importe " que les Monarques, les Princes, les Sei- " gneurs & les Officiers de la Justice con- " tribuënt & donnent secours pour relever le " Christianisme selon la conduite de ce Li- " vre, & pour les bénédictions spirituelles, " & pour la prospérité temporelle de leurs " Etats. "

La Maison de Sorbonne entiere ne pût pas donner une approbation plus réelle, plus autentique, ni plus éclatante au Livre de la Fréquente Communion, ni témoigner plus visiblement le mépris qu'elle faisoit des accusations formées contre cet excellent Ouvrage, que par l'honneur qu'elle fit à M. Arnauld de le recevoir en sa Societé avec des

témoignages d'une estime toute extraordinaire, & avec des circonstances toutes singulieres, même depuis la publication de son Livre, & aprés que les Jésuites lui eurent déclaré la Guerre par les Sermons scandaleux de leur Pere Noüet.

On peut ajoûter à tant d'Illustres Témoins de la pureté de la doctrine de ce Livre & de son utilité, tout ce qu'il y a eu depuis ce tems-là d'Evêques & de Prêtres qui l'ont mise en pratique, & qui en ont fait la régle de leur conduite dans l'administration des Sacremens de Pénitence & d'Eucharistie ; c'est à dire tout ce qu'il y a eu, principalement dans l'Eglise de France, d'Evêques, de Pasteurs & de Théologiens remplis de lumiere & de zéle, & tous ceux qui se sont déclarez pour le delai de l'Absolution à l'égard des pecheurs d'habitude, de ceux qui sont dans l'occasion prochaine du peché, ou dans d'autres engagemens qui demandent ce delai. Car c'est une des principales maximes qu'établit le Livre de la Fréquente Communion : & la facilité à donner l'absolution à toutes sortes de pecheurs sans distinction, & contre les régles de l'Eglise, est un des points que l'Auteur combat avec plus de soin dans l'Ecrit du Jésuite qu'il réfute.

On peut mettre au nombre des Approbateurs du Livre de la Fréquente Communion, les Papes Urbain VIII. & Innocent X. les Cardinaux & les Consulteurs de la Congrégation de l'Inquisition de Rome, à qui les Jésuites l'avoient déféré, & qui malgré tous les artifices & toutes les instances & sollicitations de ces Péres, le renvoyerent absous,

n'y

n'y ayant rien trouvé digne de censure & de blâme.

Le Pape Alexandre VII. l'approuva encore plus positivement, avant qu'il fût élevé sur le Siége du Prince des Apôtres. L'on a deux Lettres de lui écrites de Cologne, lorsqu'il n'étoit encore que *Monsignor Fabio Ghigi* Evêque de Narni, Nonce Apostolique auprés des Princes du Rhin, & nommé Plénipotentiaire du saint Siége pour la Paix générale à Munster: & dans ces Lettres il blâme ceux qui écrivoient contre le Livre de la Fréquente Communion; il loue la modération avec laquelle Mr Arnauld avoit écrit, & la pureté de sa doctrine; il condamne ceux qui avoient allumé le feu de la division en s'élevant contre cet Ouvrage; il marque en deux mots à quoi se réduisoient leurs calomnies contre l'Auteur & contre son Livre, l'accusant d'en avoir plus pensé qu'il n'en avoit écrit, & s'éforçant de donner des interprétations malignes à sa doctrine, & de la rendre odieuse par les fâcheuses conséquences qu'il leur plaisoit d'en tirer, sans aucun autre fondement que celui de leur passion; il se mocque de ces tireurs de conséquences, qui foüilloient dans le cœur de Mr Arnauld pour y trouver des desseins & des sens qu'ils auroient bien voulu qui y eussent été, & ausquels l'Auteur ne pensa jamais. Enfin il fait entendre que le seul parti qu'il y avoit à prendre sur ce sujet, étoit de donner à l'Auteur & au Livre les loüanges qui leur étoient dûës.

Ces deux Lettres sont écrites à Mr. d'Acquin Dans la premiere qui est du premier Février 1644. il parle ainsi: *Ego sanè non video*

qui

qui contra Librum de Frequenti Communione scribere sit opus, cum in eo adeò adtemperata videantur ea dogmata quæ adfert, ut nihil in eis peccatum dicas. Dans la seconde du 15. Avril de la même année, il confirme ce qu'il avoit dit dans la premiere, & y ajoûte beaucoup : *Scripsi quidem*, dit-il, *confidenter de Arnaldi libro quid sentiebam. Laudassem eum, neque ad incommodas consequentias traxissem unquam, flammas dissentionum excitando aut eventilando, licet Autor plus intendisset animo, quàm calamo scripsisset, Sed de his hactenus*

Des Evêques les plus éloignez voulurent avoir part à l'applaudissement presque général dont cet Ouvrage étoit honoré dans l'Eglise. On a une approbation en bonne forme, que l'Archevéque de Guesne Primat de Pologne en donna par son Suffragant, l'Evêque de Theodosie: & s'il ne la donna pas lui-même, c'est que les grandes affaires, son grand âge qui passoit quatre-vingt ans, & ses infirmitez l'en empêchérent, comme il est marqué dans une Lettre écrite à ce Suffragant, où est la commission qu'il lui donne de l'examiner. Ce Prélat *atteste aprés avoir lû le Livre avec beaucoup de soin, que c'est un Ouvrage aussi rempli de piété que d'érudition, plein d'une foi vive & d'un respect digne de la Majesté de Dieu cachée sous des apparences étrangéres ; Qu'il respire l'ancienne discipline de l'Eglise, telle qu'elle étoit dans sa naissance & dans son âge le plus florissant, c'est à dire, lors qu'elle étoit mieux réglée & plus enflâmée de l'amour de Dieu : Qu'il nous en retrace l'image & nous en*

en remet comme en possession : enfin qu'il mérite d'être approuvé non seulement des Sçavans, mais encore pour l'usage des fidéles.

On peut aussi mettre au nombre des Approbateurs de ce Livre l'Université de Louvain, qui censura en 1653. à la requisition de Mr l'Archevêque de Malines, & en 1657. à la requisition de Mr l'Evêque de Gand, deux Propositions des Jésuites contraires au délai de l'Absolution.

L'Université de Paris, qui censura en 1659. l'Apologie des Casuites du P. Pirot Jésuite, que Mr l'Archevêque de Paris, dans la censure qu'il en fit lorsqu'il étoit Archevêque de Roüen, appelle avec raison, *une espece de monstre dans la Theologie morale*, & qui contient six ou sept propositions sur cette matiere.

Tous les plus sçavans & plus saints Archevêques & Evêques de France, qui écraserent ce même monstre par les Censures qu'ils en firent en particulier à l'envi l'un de l'autre : & particulierement cinq excellens Evêques du Languedoc, & l'Eglise de Paris, qui y condamnent les absolutions précipitées & *sacriléges*, comme ils parlent, que cette Apologie approuve.

Tout le Clergé de France assemblé en 1655. & 1656. qui s'éleva contre *la facilité malheureuse de la plûpart des Confesseurs à donner l'Absolution à leurs Pénitens*; & qui opposa à cette conduite aveugle les instructions de S. Charles, *qui* selon le témoignage des seize Evêques, *paroît vivant & parlant dans le Livre de la Fréquente Communion, où il semble qu'il instruise*

encore

encore de vive voix l'Eglise de Dieu.

Mr le Cardinal Grimaldi Archevêque d'Aix, un second S. Charles, dans son Ordonnance de l'an 1674. qu'un grand nombre d'Evêques se sont renduë propre, & qui contient quinze espéces d'occasions, où l'on doit différer ou refuser l'Absolution à certains pécheurs.

Mr l'Evêque d'Arras, & trente autres Evêques qui ont approuvé ses Lettres Pastorales, ses Maximes & sa Censure du 7. Novembre, où il condamne sept Propositions du P. Jacobs Jésuite contraires au délai de l'Absolution, comme *dangereuses, fausses, scandaleuses, téméraires, tendantes au relâchement du Sacrement de Pénitence, induisant une necessité aux Confesseurs de donner des Absolutions injustes, téméraires & précipitées, & manifestement contraires à l'Evangile.*

Enfin les Papes Alexandre VIII. & Innocent XI. le premier aïant condamné l'Apologie monstreuse des Casuîtes le 21 d'Aoust 1659. & aïant censuré par son Decret de 1666. la 42. Proposition qui renferme la même erreur. Le second dans son Decret de 1679. contre 65. Propositions, dont la 60. autorise l'Absolution des pécheurs d'habitude.

Je ne sçai, Monsieur, comment nôtre ami pourra revenir de son étonnement, quand vous lui aurez fait connoître que le Livre qu'on lui a toûjours décrié comme un des plus dangereux Livres du monde, est le même dont la doctrine examinée à Rome n'a pas été jugée mériter aucune censure; qui

a été authorisée par les Decrets de plusieurs Papes : loüée, recommandée, & pour ainsi dire, canonisée par tout ce que l'Eglise de France a eu de plus vénérable pour l'autorité, pour la sainteté, & pour la science, depuis cinquante ans, comme étant la doctrine même de la Tradition, des Conciles & des Peres.

Mais que pourroit-il penser, s'il sçavoit que depuis que ce Livre si excellent eut paru, les Jésuites n'ont cessé de le déchirer dans leurs Sermons & dans leurs Livres, d'une maniere si outrageuse & si cruelle, que comme il n'y a peut-être jamais eu de Livre approuvé d'une maniere si autentique & si extraordinaire depuis que l'impression est en usage, il n'y en a point eu aussi qui ait été persecuté avec un tel acharnement, ni d'une maniere plus emportée, ni avec un si injurieux mépris de l'autorité sacrée des Evêques, à qui il appartient de juger de la doctrine dans leurs Eglises.

Le Pere Noüet Jésuite déclama d'une maniere insolente dans les Sermons qu'il prêcha dans leur Eglise de saint Loüis à Paris, contre la doctrine de ce Livre, jusqu'à dire qu'elle étoit *pire que celle de Luther & de Calvin.* Et il traita si indignement ceux qui l'avoient approuvée, qu'il fut obligé d'en demander pardon à genoux, accompagné de quatre autres Jésuites, en presence de Messeigneurs les Prélats ; & qu'il reçut un refus honteux lorsqu'il alla à Tours pour y prêcher le Carême suivant, & à saint Severin à Paris lorsqu'il y voulut prêcher l'Avent.

Dans leurs Livres Mr Arnauld n'étoit rien de

de moins qu'un Sectaire, un Hérétique, un Schismatique, un Hérésiarque; le P. Seguin demandoit son sang & sa vie aux Grands de la terre, & sa doctrine, malgré le jugement des Evêques, fut en un moment nommée l'hérésie des Arnaudistes. Et au lieu de rougir de ces excez si indignes de Prêtres & de Religieux, ils en font encore trophée dans le dernier Catalogue des Ecrivains de leur Societé, où les Libelles de ce Pere, remplis des plus noires calomnies & des plus horribles emportemens, sont loüez comme des Ouvrages d'un homme équitable, modeté, paisible, & en qui on n'avoit jamais remarqué la moindre émotion; & le Livre de la Fréquente Communion, traité de Livre PESTILENT: *Adversus pestilentem Antonii Arnaldi de Frequenti Communione Librum subtiliter adeò solideque scripsit, ut ad molliora quædam dogmatum suorum interpretamenta adversarii confugere coacti fuerint.*

Quand nôtre ami, Monsieur, sera instruit de tous ces faits, touchant l'affaire du Livre de la Fréquente Communion, il a trop d'esprit pour ne pas voir par lui-même les conséquences qu'il en faut tirer.

Il verra bien que ce Livre, sa doctrine & son Auteur sont demeurez pleinement victorieux de tous les éforts que la Societé a emploïez pour les accabler & les détruire; & que cet Ouvrage sera regardé jusqu'à la fin des siécles comme un des plus puissans moyens que la Providence ait voulu faire servir à la réformation des abus qui s'étoient glissez depuis plusieurs siécles dans l'administration des Sacremens de la Penitence & de l'Eucharistie.

Il

Il verra bien encore, qu'au contraire, les Jesuites qui entretenoient cet abus par la méchante doctrine de leurs Casuistes & par leur conduite relâchée dans le tribunal de la Pénitence, ont été entierément confondus ; & que cet excellent Ouvrage a fourni des armes pour combattre dés-lors & dans la suite leur morale corrompuë, & a dans la vérité donné un coup mortel à leurs pernicieuses maximes, foudroïées depuis par le S. Siége, par les Evêques & par les plus célébres Universitez de l'Eglise.

Il verra bien enfin qu'il ne faut pas trop s'alarmer quand on entend les Jésuites crier à l'héréſie & à l'hérétique contre quelque Théologien ou contre quelque Communauté. Il ne faut que suspendre un peu son jugement & sa créance, & examiner les choses de sang froid, peser les raisons de part & d'autre, en venir aux preuves ; on ne sera pas long-temps sans découvrir que ces accusations ne sont que le langage qui est ordinaire à la Compagnie, quand on l'attaque dans quelque point de sa doctrine ou de sa conduite. C'est le cri d'une Societé fiére & délicate qui se sent blessée, & qui ne peut souffrir qu'on la touche dans le moindre de ses membres. Il la faut laisser crier. A la fin elle est obligée de se taire, comme elle a été obligée de faire depuis, au moins pour ce qui concerne le corps du Livre.

En éfet, le déclamateur qui prétend avoir droit d'apeller Mr Arnauld hérétique, comme Auteur de la proposition *des deux chefs qui n'en font qu'un, que le saint Siége,* dit-il, *a déclarée hérétique*, s'est vû réduit

à

à chercher dans la Préface cette prétenduë erreur. Mais avertissez nôtre ami de ne se pas alarmer de cette accusation, plus que de toutes autres qu'ils ont formées contre ce Livre. Il peut s'assurer sur ma parole qu'il n'y a rien que de trés-Catholique dans cette proposition, & que le Jésuite n'a pû en parler comme il a fait, qu'en mentant trés-impudemment, & en calomniant d'un même trait de plume, & Mr Arnauld, & le saint Siege, & la verité même dont il lui impute faussement la condamnation. Il est, dis-je, trés-faux que la Proposition de Mr Arnauld ait été condamnée, puisqu'elle ne l'a été ni absolument & en elle-même, ni par rapport au Livre de la Fréquente Communion; mais seulement par rapport à d'autres Livres dont il n'est point l'Auteur; & comme expliquée en un certain sens particulier qu'on auroit pû lui donner, & qu'il ne lui a jamais donné.

Ces distinctions, Monsieur, ne sont pas arbitraires, ni inventées par subtilité d'esprit; je ne vous dis rien que vous ne puissiez voir vous même dans le Decret dont on parle, qui est de l'an 1647. Car 1°. Il n'y est non plus parlé du Livre de la *Fréquente Communion*, que s'il n'eut point été au monde, & au contraire, il y est parlé de quelques autres Livres faits sur cette matiere en 1645. & dont les titres y sont marquez tout au long. 2°. Ces Livres y sont nommez, non comme contenant aucune erreur, ni comme renfermant le sens erroné de la Propesition; mais comme aïant été l'occasion de cette dispute qu'on vouloit étoufer; & parce que l'on craignoit à Rome que cette proposition ne vint

à

à être priſe par les fidéles dans un ſens erroné : *Ne in re tanti ponderis error aliquis mentibus Chriſti fidelium irreperet.* Vous voïez comme on ne ſuppoſe pas l'erreur déja née, mais qu'on craint qu'elle ne vint à naître à l'occaſion de ces diſputes & des Livres nommez dans le Decret. 3°. Aprés avoir raporté la propoſition en quatre maniéres différentes, dont la premiere ſeule ſe trouve dans la Préface du Livre de la Fréquente Communion, il n'en condamne aucune, qu'en cas qu'on l'expliquât de telle ſorte, *qu'elle mettroit une entiere & parfaite égalité entre ſaint Pierre & ſaint Paul, ſans aucune ſubordination & ſujetion de ſaint Paul à l'égard de ſaint Pierre dans la puiſſance ſouveraine & dans le gouvernement de l'Egliſe univerſelle* : ITA EXPLICATAM, *ut ponat omnimodam æqualitatem inter S. Petrum & S. Paulum, ſine ſubordinatione & ſubjectione S. Pauli ad S. Petrum in poteſtate ſuprema & regimine univerſalis Eccleſiæ.* Or cette Propoſition n'eſt expliquée en aucune maniere dans la Préface de la Fréquente Communion ; & dans les autres elle y eſt expliquée de telle maniere qu'il y a des Chapitres exprés pour faire voir que cette égalité entiere ne ſe trouve point entre S. Pierre & S. Paul. C'eſt pourquoi la Fréquente Communion n'eſt compriſe en aucune ſorte, ni de prés ni de loin, dans ce Decret, & il n'y a qu'un deſſein délibéré de calomnier un auſſi excellent Ouvrage, en foulant aux pieds l'autorité des Evêques qui l'ont approuvé, & celle même du S. Siege qui n'y a rien trouvé à redire, qui ait pû faire dire au Déclama-

teur ce qu'il a dit contre ce Livre.

Or il y a une si grande différence entre une Proposition considérée absolument & en elle-même, & cette Proposition considérée dans un certain sens particulier, qu'une Proposition peut-être de foi considérée en elle-même, & hérétique dans un sens particulier qu'on lui attribuëroit. Comme cette Proposition, *Mon Pere est plus grand que moi*, est de foi en elle-même, & est hérétique dans le sens que les Arriens y attachoient: & cette autre, *Le Verbe a été fait chair*, est en soi une vérité adorable, & est un blasphéme dans le sens des Eutychiens. Tant s'en faut donc que la proposition de Mr Arnauld soit hérétique, & qu'elle ait été condamnée comme telle; qu'au contraire, de ce qu'aprés tous les éforts & tous les artifices des Jésuites, qui en ont poursuivi la condamnation avec tant de chaleur, on ne l'a condamnée à Rome que dans des sens particuliers marquez dans le Decret: c'est une preuve évidente qu'on ne l'a pas jugée condamnable en elle-même, & qu'on en a trouvé l'expression Catholique, quoi qu'on y ait pû craindre que l'on ne vint à en abuser en y attachant des sens hérétiques. Ce sont ces sens que Rome y a condamnez par précaution, & que par une semblable précaution on avoit ouvertement rejettez dans des Ecrits antérieurs au Decret de Rome.

C'est donc une supercherie manifeste & une pure calomnie, de faire croire au monde, que Mr Arnauld a soûtenu cette proposition dans un sens hérétique, qui auroit mérité d'être condamné à Rome. Et les Jésui-

tes

tes étant chassez de ce dernier retranchement, où ils ont encore voulu se défendre pour soûtenir leurs vieilles accusations contre le Livre *de la Fréquente Communion*, cet excellent Livre demeure pleinement purgé de tout mauvais soupçon. Les éforts de ses ennemis n'ont servi qu'à faire davantage éclater les véritez qui y sont enseignées, & à procurer à l'Auteur plus de defenseurs & d'approbateurs, qu'il n'en auroit eu sans ces oppositions & ces traverses.

Enfin la conduite & les maximes du Livre *de la Fréquente Communion* se sont vûës autorisées par des Arrêts du Conseil de S. M. T. C. dans le procés de Mr l'Evêque d'Alet, & les ennemis mêne les plus déclarez de l'Auteur ont été forcez de reconnoître & d'avoüer publiquement, comme je l'ai déja remarqué, *Que Mr Arnauld avoit soûtenu avec grande raison, comme plusieurs grands Docteurs l'avoient enseigné & soûtenu avant lui, qu'on ne doit pas facilement croire aux paroles d'un pecheur pénitent qui a contracté l'habitude de quelque péché mortel par de fréquentes rechûtes, lors qu'en confession il dit qu'il se repent de son péché, & qu'il se propose de n'y plus retomber; & que lui même ne doit pas se fier absolument aux bons sentimens qu'il pense avoir: mais que pour en séparer vraiement son cœur, & pour se convertir parfaitement à Dieu, il faut qu'avec le secours de la Grace divine il fasse quelques éforts sur lui-même; qu'il se sépare des occasions; qu'il s'applique les remédes qu'on lui prescrit; qu'il tâche de pratiquer les vertus contraires à son vice.* Parler ainsi, n'est-ce pas approuver le Livre

de la Fréquente Communion, qui ne tend qu'à établir ces saintes maximes & cette conduite si salutaire aux pécheurs, & si nécessaire pour ne pas exposer les Sacremens à un abus & à une profanation visible ?

COMME je n'ai pas prétendu faire ici ni une histoire entiére, ni une apologie compléte du Livre de la Fréquente Communion, je n'ai rien dit d'un grand nombre de circonstances & d'événemens qui se passérent à l'occasion de cet Ouvrage, ni des Livres qui furent faits pour le défendre, ni de l'Apologie imprimée en faveur de l'Auteur ; ni d'un Ecrit qu'il fit lui-même contre un Livre intitulé, *Le Pacifique veritable*, publié par Mr de la Milletiere, qui n'avoit pas encore abjuré publiquement le Calvinisme, comme il fit depuis ; ni enfin d'un excellent Ouvrage que Mr Arnauld joignit à celui de la Fréquente Communion, sous le titre de la *Tradition de l'Eglise sur la Pénitence & sur l'Eucharistie.*

Le fond de ce dernier Ouvrage est un recueil de plusieurs excellens Traitez & Fragmens des SS. Peres de l'Eglise, ou d'Auteurs Ecclesiastiques sur cette matiére traduits en François, pour l'impression duquel on avoit obtenu Privilége du Roi. Mais comme on étoit assuré que le crédit des Jésuites empêcheroit qu'on n'en pût obtenir un pour la réfutation du Livre du P. Pétau contre celui de la Fréquente Communion, on fut obligé de mettre ce qu'on avoit à dire contre ce Jésuite, dans l'Epître Dédicatoire de la Tradition adressée à la Reine Régente, & dans une Préface aussi longue que le reste

du

du Livre. On y détruisit pleinement les mauvais raisonnemens & les vetilleries de ce Pere ; & on le convainquit d'avoir renversé, pour complaire à sa Compagnie, ce qu'il avoit enseigné de la Pénitence dans ses Annotations sur S. Epiphane.

Seconde affaire.

CENSURE DE SORBONNE.

ENTRE la Fréquente Communion & la Censure de Sorbonne, les disputes sur la Grace s'étoient fort échauffées dans l'Université de Paris, aussi-bien que dans celle de Louvain. Ceux qui se signalérent davantage contre la doctrine & contre les disciples de S. Augustin, furent Mr Habert Théologal de Paris, Mr le Moine Professeur en Sorbonne, Mr Pereyret à Navarre, Mr Morel Docteur & Censeur des Livres, Mr Cornet Docteur de la Maison de Navarre, & dans ce temps-là Sindic de la Faculté.

Ce dernier avoit été Jésuite, & l'on croyoit communément qu'il l'étoit encore, quoi qu'il n'en portât pas l'habit, comme on l'a cru aussi de Thomas Stapleton Docteur de Doüay, que le crédit des Jésuites fit Professeur à Louvain. Car on tient que c'est un usage assez ordinaire dans la Société d'avoir dans toutes sortes d'états des Jésuites déguisez, quand il leur est important de les conserver dans des postes utiles à la Compagnie, ou de les faire entrer en des emplois où ils

ne ſeroient pas reçûs avec leur habit. Pour ne point parler de Mr. des Noyers Secretaire d'Etat en France ſous le dernier Régne, que le bruit public mettoit au nombre des Jéſuites de Robe-courte, il eſt bien certain au moins que ſaint François de Borgia, qui fut depuis leur Général, avoit été Jéſuite à vœux ſolennels, ſans avoir fait de Novitiat, durant trois ou quatre ans avant que d'en prendre l'habit, en demeurant Duc de Candie, & en rendant le Général de la Société maître & diſpenſateur abſolu de ſa famille & de ſes biens. *Il fut reçû Jéſuite*, dit Ribadeneyra, *en* 1547 *ayant fait ſes vœux ſolemnels, à l'inſçû de tout le monde, excepté peu de perſonnes, de peur que cela ne ſe divulguât avant qu'il fut en état d'entrer dans la Societé*: ce qu'il ne fit qu'en 1551.

Voyez le Catalogue des Ecrivains de la Societé de Sotvvel.

Le Cardinal Alexandre Urſini, fils du Duc de Bracciano, fut auſſi Jéſuite, ſans en porter jamais l'habit; en fit les vœux, ſans avoir fait aucun Novitiat, mais avec cette reſtriction, AUTANT QUE SA DIGNITÉ LE PERMETTOIT; QUOAD *dignitatis ratio patitbatur*, mourut Jéſuite, ſans avoir jamais demeuré parmi eux; a été mis au rang des écrivains Jéſuites, & a eu part durant ſa vie & aprés ſa mort aux mérites & aux priéres de toute la Société, comme s'il avoit vécu & étoit mort avec ſon habit & dans ſon ſein. C'eſt en flâtant le monde de cet avantage qu'ils en attirent, & il s'en trouve qui eſperant par ce moyen, de beaucoup gagner ſans rien perdre, & de ſe trouver à la mort revêtus de tous les mérites & de toutes les bonnes œuvres de la Compagnie,

gnie, sans qu'il leur en ait rien coûté durant leur vie, sinon de la servir dans les occasions comme leur mere, & d'être obéïssans comme des enfans aux Supérieurs, quand ses intérêts le demandent, veulent bien être ainsi Jésuites *incognito*. Mais ils pourroient bien être Saints à peu prés de la même maniere, s'ils se reposent sur cette justice imputative de la Société; & j'aurois peur que ce contrat ne fut pas ratifié en l'autre monde, où les Jésuites n'ont pas peut-être autant de crédit qu'en celui-ci.

Cependant il ne laisse pas de se trouver des personnes de toutes sortes qui donnent dans ce panneau, & qui croyent avoir fait un bon marché. On leur fait entendre que qui dit un Jésuite, dit un predestiné, (la révélation en est dans l'Image du premiere siécle;) que JESUS-CHRIST vient au devant de tout Jésuite mourant pour le recevoir; & enfin que c'est un si beau nom, selon le Pere Noüet dans une de ses Méditations imprimées, que *l'Eternité ne conservera que deux noms: celui de* JESUS, *c'est à dire*, SAUVEUR, *& celui de* JESUITE, *c'est à dire*, SAUVE'. Qui n'y seroit pris? Il ne faut donc pas s'étonner de voir dans le monde des gens si dévoüez à la Société, qu'on est comme forcé de croire qu'ils y sont liez & soûmis par le vœu d'obéïssance.

Quoi qu'il en soit de Mr Cornet, il agissoit dans la Faculté comme s'il eût été l'Agent & le Procureur Général des Jésuites. Les cinq fameuses Propositions, qui ont été & sont encore d'un si grand profit à cette Compagnie de négocians, sont venuës de la

manufacture de ce Docteur. Ce fut lui qui en qualité de Sindic de la Société, autant que de la Faculté, les proposa à la Cenſure dans l'Aſſemblée du premier Juillet 1649. & enfin il étoit le conſeil de la faction Molinienne, & eut enſuite la plus grande part à la Cenſure de 1656. contre Mr Arnauld.

Mr Habert fut celui qui commença la diſpute en 1642 par trois Sermons ſéditieux & emportez au-delà de tout ce qu'on en peut dire. Mr le Moine le ſeconda par ſes leçons ſur la Grace dans l'Ecole de Sorbonne, Mr Pereyret dans celle de Navarre, & Mr Morel, pour ne paroître pas tout-à-fait inutile au parti, fit un petit Livre ſous le titre de *Véritables ſentimens de S. Auguſtin & de l'Egliſe.*

Les trois Sermons de Mr Habert furent refutez. Il les voulut défendre, & il fut repouſſé de telle maniere par un ſecond Ouvrage de Mr Arnauld, que ce pauvre Théologal ne s'en releva jamais. On écrivit auſſi contre Mr Cornet & contre Mr Pereyret: Mais l'ouvrage le plus conſidérable de tous fut celui que Mr Arnauld compoſa contre Mr le Moine, Mr Morel, & le Jéſuite Antoine Girard, qui en donnant une Traduction des Livres *De la vocation des Gentils*, y avoit ajoûté des réflexions ſur la doctrine de cet Auteur. Le Livre qui les refute & les abbat tous trois d'un ſeul coup, eſt *l'Apologie pour les ſaints Peres de l'Egliſe Défenſeurs de la Grace de* JESUS-CHRIST. C'eſt un excellent traité de la Grace, & qui ſuffiroit ſeul pour détruire tous les vains éforts qu'ont fait les Moliniſtes juſqu'à preſent pour com-

battre

battre la vraye grace de JESUS-CHRIST, & pour établir celle de Molina & de ses disciples soit rigoureux ou mitigez.

Au reste on peut s'assurer que *l'Apologie des SS. Peres*, est un Livre dans lequel on n'a rien trouvé à redire à Rome, puisqu'il ne paroit point dans aucun des *Index*, ni parmi les Livres prohibez, au rang desquels les Jésuites faisoient mettre alors tous ceux qu'ils vouloient : & que les Docteurs que j'ai nommez, qui ne cherchoient que l'occasion d'en faire flétrir l'Auteur par quelque censure, n'y trouvérent point de prise & furent obligez d'atendre une autre occasion. Elle ne se presenta qu'en 1655. comme nous l'allons voir, aprés que je vous aurai averti de bien remarquer ce que je vous viens de dire, & que tous les personnages que je vous ai nommez comme les adversaires jurez de Mr Arnauld qui avoit écrit contr'eux, furent néanmoins ses principaux Commissaires pour l'examen de ses propositions dans l'affaire de la Censure, les Juges de sa doctrine & de sa personne, & les grands Acteurs de la Tragédie dont j'ai à vous entretenir.

Le Livre de la *Fréquente Communion* demeura, comme nous avons vû, pleinement justifié de tout ce que l'on avoit fait d'accusations contre la doctrine qui y est établie : & la pratique de cette doctrine a paru depuis si nécessaire aux ennemis même de Mr Arnauld, qu'elle fut la source de la Censure des Docteurs de Paris. Voici ce qui y donna lieu.

Mr le Duc de Liancourt, qui par sa

pieté a si fort édifié toute la France jusqu'au derniere soûpir, avoit une liaison trés-grande avec Port-Royal, y faisoit élever sa petite fille, & avoit chez lui Mr l'Abbé de Bourzey si connu par ses sçavans Ouvrages contre les Calvinistes Ce Seigneur s'étant presenté en 1655. pour la Confession à un Prêtre de saint Sulpice sa Paroisse, cet Ecclésiastique entêté contre Messieurs de Port-Royal, lui déclara qu'il ne lui pouvoit donner l'Absolution, à moins qu'il ne lui promît de rompre tout commerce avec ces Messieurs, de retirer sa petite fille de Port-Royal, & de congédier de chez lui cet Abbé, qu'il traitoit de Jansénisté & d'hérétique. Car ils prétendoient que c'étoit pour lui autant d'occasions prochaines de pécher, dont il se devoit séparer pour être disposé à recevoir la grace de l'Absolution.

Cette affaire ayant fait grand brüit dans Paris & par toute la France, Mr Arnauld fut prié de faire imprimer une Lettre pour la justification de ce Seigneur, & pour faire voir que Messieurs de S. Sulpice avoient fait en cette occasion un trés-mauvais usage & une application fort injuste & fort téméraire des maximes du Livre de la Fréquente Communion, en refusant l'Absolution à une personne d'une vie si exemplaire & si édifiante.

Un grand nombre d'Ecrits ayant été publiez contre cette Lettre, Mr Arnauld se crut obligé de réfuter les faussetez & les calomnies dont ils étoient remplis, en faisant imprimer une seconde Lettre qui répond à neuf de ces Ecrits.

C'est

C'est de cette seconde Lettre que ses ennemis prirent occasion de former contre lui une accusation, & de le faire censurer par la Faculté de Theologie de Paris, en ayant tiré deux propositions, dont l'une regardoit une question de fait; & l'autre une question de droit.

Quand à celle de fait, il plût aux Censeurs de la déclarer *téméraire*, &c. quoi qu'on eût fait voir plus clair que le jour, que Mr Arnauld n'avoit rien avancé que sur les principes avoüez & établis par les Cardinaux Baronius, Bellarmin, Richelieu & Palavicin, par les Peres Sirmond & Petau sçavans Jésuites; & par tous les Auteurs les plus habiles & les plus attachez à l'autorité de l'Eglise & du Saint Siége. Comme cette question ne peut donc toucher la foi, ni être matiére d'héréfie; & que d'ailleurs tout cela est expliqué dans le Livre intitulé, *le Phantôme du Jansenisme*, d'une maniere fort claire & fort convaincante, je ne dois pas m'y arrêter.

Pour ce qui est de la question de droit, la Proposition que l'on exposa à la Censure, étoit trés-fidellement extraite de saint Chrysostome & de saint Augustin: & afin que vous & nôtre ami en puissiez mieux juger, je m'en vas vous mettre en paralelle les propres paroles de ces deux Saints avec celle de Mr Arnauld.

MONSIEUR ARNAULD.

Les Peres nous montrent un Juste en la personne de saint Pierre, à qui LA GRACE

 SANS

SANS LAQUELLE ON NE PEUT RIEN, a manqué dans une occasion où on ne peut pas dire qu'il n'ait point peché. 2. Lettre.

SAINT AUGUSTIN.

Qu'est-ce que l'homme sans la grace de Dieu, sinon ce que fut saint Pierre, lorsqu'il renonça JESUS-CHRIST. Et c'est pour cette raison que le Sauveur abandonna saint Pierre pour un peu de tems, afin que tous les hommes pûssent reconnoître par son exemple, QU'ILS NE PEUVENT RIEN SANS LA GRACE DE DIEU. Serm. de Temp. 124.

SAINT JEAN CHRYSOSTOME.

La chûte de saint Pierre ne lui arriva pas pour avoir été froid envers JESUS-CHRIST, mais parce que la Grace lui manqua. Elle ne lui arriva pas tant par sa négligence, que parce que Dieu l'avoit abandonné, pour lui apprendre à ne se pas élever au dessus de l'infirmité humaine, & pour faire reconnoître aux autres Apôtres par son exemple; QUE SANS DIEU L'ON NE PEUT RIEN. Homil. 72. in Joan. Et 31. in Ep. ad Hebræos.

Vous aurez peine à comprendre, Monsieur, comment on a pû condamner cette Proposition de Mr Arnauld, sans condamner en même tems celles de saint Augustin & de saint Chrysostome, dont il n'a fait que copier

copier les paroles. Si vous aviez lû tous les Ecrits que ce Docteur fit presenter à la Faculté pour l'explication & la justification de cette Proposition, & sur tout le Livre à qui il a donné ce titre, *Dissertatio Theologica*, &c. vous auriez vû que tous les Peres, les Papes & les Conciles ont parlé de même. On en pourroit produire deux cens passages.

Si vous voulez prendre la peine d'ouvrir le saint Thomas de Mr vôtre frere, vous y trouverez en Latin 2. 2. qu. 109. art. 6. ces paroles Françoises: *Le Libre arbitre* NE PEUT *se convertir à Dieu, que quand Dieu même le convertit à lui.* Et dans la *qu.* 24. *de veritate art.* 14. *Si nous voulons*, dit-il, *donner le nom de Grace de Dieu, non à quelque don habituel, mais à cette misericorde de Dieu, par laquelle il opere intérieurement le mouvement de nôtre cœur, & ordonne tout au dehors par rapport au salut de l'homme, en ce sens l'homme* NE PEUT *faire aucun bien sans la Grace de Dieu.*

Mais sans aller si loin, Monsieur, ouvrez l'Evangile de saint Jean, que vous avez toûjours sur vous, & vous y trouverez cette vérité tant de fois enseignée par l'Auteur même de la Grace, que vous jugerez sans peine, que comme Mr Alnauld n'a fait que transcrire les paroles des Peres, les Peres n'ont fait que copier celles de JESUS-CHRIST.

Personne NE PEUT *venir à moi*, dit le Sauveur, *si mon Pere qui m'a envoïé, ne l'attire à lui.* Chap 6.

Il y en a quelques-uns d'entre vous qui ne

croïent point , c'est pour cela que je vous ai dit , que personne NE PEUT *venir à moi, s'il ne lui est donné par mon Pere.* Là-même.

Sans moi VOUS NE POUVEZ *rien faire.* Ch. 15.

Vous NE POUVEZ *pas me suivre maintenant* , dit Nôtre Seigneur à S. Pierre même, dans l'occasion dont il s'agit.

Je ne croi pas , Monsieur , que ces paroles vous aïent fait la moindre peine , quand vous les avez lûës ; & vous les avez sans doute regardées comme contenant cette vérité capitable dans l'affaire de nôtre salut : *Que sans la Grace de* JESUS-CHRIST *nous ne pouvons rien faire qui y soit utile* : & je ne doute point que vous n'eussiez horreur de la proposition contradictoire : *Sans la Grace de* JESUS-CHRIST *nous pouvons faire quelque chose qui soit agréable à Dieu.* Que si cette derniere a été justement foudroïée par les anathêmes de l'Eglise, il faut que la premiere soit une vérité incontestable dans la doctrine de l'Eglise.

Mais je ne prétens pas traiter ici ce dogme en Théologien. On a fait des volumes pour l'expliquer. Si vous voulez vous satisfaire sans peine sur cette proposition , en vous promenant rendez visite aux Dominicains , aux Augustins , aux Chanoines Réguliers de l'Abbaye des Ecoliers , aux Carmes Déchaussez , & à plusieurs autres Religieux , & demandez-leur , s'il n'est pas vrai que l'on enseigne communément dans leurs Ecoles, comme la doctrine de S. Augustin & de S. Thomas : *Que la Grace éficace par elle-même est absolument nécessaire pour toutes les actions* de

de la pieté Chrêtienne. Ils vous répondront ſans héſiter, que c'eſt la doctrine de leurs Ecoles.

Demandez-leur encore, ſi ce n'eſt pas une conſéquence évidente de cette doctrine, que *Tous ceux qui ne font pas bien, n'ont pas reçû une grace efficace par elle-même, pour le faire.* Ils vous diront ſans doute que vous n'avez pas beſoin d'eux pour le ſçavoir; qu'il ne faut qu'avoir un peu d'eſprit pour tirer cette conſéquence.

Quand donc S. Pierre au lieu de confeſſer JESUS-CHRIST, l'a renoncé devant les hommes, il n'avoit pas la grace néceſſaire pour le confeſſer. Et ſi c'eſt une notion commune, & un langage qui eſt dans la bouche de tout le monde: Que quand on n'a pas tout ce qui eſt néceſſaire pour faire une choſe, il eſt vrai de dire qu'on ne peut pas la faire; Mr Arnauld a par conſéquent pû dire avec vérité; *Que la Grace ſans laquelle on ne peut rien, a manqué à S. Pierre dans une occaſion où on ne peut pas dire qu'il n'ait point péché.*

Cette propoſition n'ayant donc en elle-même aucun autre ſens que celui de la Grace efficace, qui eſt le ſens des Conciles, des Papes & des SS. Peres; & Mr Arnauld ayant déclaré par beaucoup d'Ecrits envoyez à la Faculté, qu'il n'y avoit entendu aucun autre ſens que celui-là, ce qui étoit de ſoi-même évident: on n'a pû aſſurément la condamner en elle-même; ſans condamner ſaint Auguſtin, S. Chryſoſtome & tous les Saints Peres, qui ſe ſont expliquez dans les mêmes termes. Que s'ils y avoient voulu condam-

ner quelque autre ſens, qu'ils auroient crû érroné, ils devoient donc le marquer dans leur Cenſure, afin qu'on n'y fût pas trompé, comme avoient fait fort ſagement les Cenſeurs de Rome à l'égard de la propoſition de S. Pierre & de S. Paul.

Mais ils n'avoient garde de le faire. Ils n'avoient pas un deſſein ſi damnable que de vouloir condamner les SS. Peres. Ils ne ſe mettoient gueres en peine non plus de condamner des ſens érronnez auſquels perſonne ne penſoit. Leur grande affaire étoit de condamner Mr Arnauld à quelque prix que ce fût.; & comme il n'auroit pû être condamné ſi on n'avoit pas cenſuré ſa propoſition en elle-même, telle qu'il l'avoit miſe dans ſa Lettre, on l'a condamnée ainſi ſans ſe mettre en peine des conſéquences, ſans conſidérer les déclarations de ce Docteur, ſans ſe tourmenter du préjudice qu'en ſouffroient S. Auguſtin, S. Chryſoſtome, & toute la Tradition.

Mais vous dira quelqu'un, ſa propoſition n'avoit elle pas déja été condamnée dans la premiére des cinq que les Bulles ont proſcrites ? Dites hardiment, Monſieur, à quiconque vous tiendra un tel diſcours, qu'il faut être, ou ignorant, ou malicieux, pour prétendre que dire, qu'un juſte n'a pû faire une action de piété ſans la grace de Jesus-Christ qu'il n'avoit pas alors; par exemple, que S. Pierre n'a pû alors confeſſer Jesus-Christ ſans la grace efficace par elle-même qui lui manquoit, ce ſoit dire que le commandement étoit impoſſible au juſte, & que celui de confeſſer Jesus-Christ étoit

étoit impossible à S. Pierre. Car il y a une différence extrême entre ces deux sortes de propositions ; la premiére est des saints Peres, & est trés-Catholique ; la seconde est des hérétiques, & est condamnée dans Calvin par le Concile de Trente. Et comme c'est dans le sens de ce Concile que les derniers Papes déclarent qu'ils condamnent la premiére des cinq propositions, & que le sens de cet hérésiarque étoit que les commandemens étoient absolument impossibles aux justes, même avec la plus forte Grace ; nuls Théologiens ne sont plus éloignez de cette impieté, que ceux qui font profession de croire qu'avec la Grace efficace non seulement on peut accomplir, mais qu'on accomplit toûjours infailliblement les commandemens de Dieu.

Or Mr Arnauld est de ces Théologiens : & de plus sans avoir égard à ce sens des hérétiques, il a toûjours déclaré qu'il condamnoit sincérement les cinq propositions, & qu'il croit les commandemens de Dieu trés-possibles, même sans la Grace efficace, non dans le sens des Molinistes qui détruit la nécessité de cette Grace, mais dans celui de S. Augustin, de S. Thomas, & de leurs disciples.

Enfin il est si visible, que l'on peut dire en un bon sens que S. Pierre n'a pû confesser JESUS-CHRIST, sans tomber dans l'erreur de la premiere proposition condamnée, que quatre mois aprés la censure de la proposition de Mr Arnauld, les PP. de l'Oratoire de Paris firent soûtenir une Thése dédiée au Clergé de France assemblé, qui l'ho-

l'honora de sa presence ; & quoi qu'on fût alors extrémement attentif à tout ce qui pouvoit être dangereux sur cette matiere, on ne trouva point neanmoins à redire à cette proposition de la Thése : *La Grace efficace produit infailliblement son éfet. Sans cette Grace S. Pierre n'a pû confesser* JESUS-CHRIST ; *quoi qu'il l'ait pû absolument.* C'est tout ce que Mr Arnauld a prétendu ; & il le déclara alors si publiquement, qu'il n'y a qu'un dessein formé de le perdre, qui ait pû faire fermer l'oreille à ses Censeurs, pour ne le pas entendre.

Vous voïez bien, Monsieur, qu'à juger de cette Censure par le fond, jamais il n'y en eut de plus injuste. Mais si vous en jugez par les formes & par les circonstances, vous serez surpris de voir que dans nôtre siécle des Théologiens aïent pû se porter à traiter comme ils ont fait un de leurs Confreres, à qui ils avoient eux-mêmes rendu des témoignages si honorables, & qu'ils aïant eu le front de violer toutes les formes des jugemens Théologiques & les régles les plus communes de l'équité naturelle, pour venir à bout de perdre un Docteur qui étoit devenu l'objet de leur haine & de leur jalousie.

Je n'ai garde d'imputer cette disposition ni cette injustice à toute la Faculté. Plus de soixante & dix Docteurs des plus sçavans & des plus pieux aimérent mieux se laisser exclure de cet illustre Corps, que de prendre part à une censure si injuste & si informe. Plusieurs d'entre les autres se sont laissé entraîner par pure foiblesse & en gémis-

gémissant. D'autres ont été emportez par un faux zéle, ou par un entêtement qui ne les excusse pas, mais qui les a empêchez de voir tout-à-fait l'injustice qu'ils commettoient. Enfin on peut dire, que la Faculté avant que de se porter à opprimer un de ses plus illustres membres, fut elle-même opprimée la premiere par la faction de quelques Docteurs ennemis déclarez de Mr Arnauld, soûtenuë du crédit du Pere Annat Confesseur du Roi, & de toute la Societé, & appuïée de l'autorité de la Cour; & qu'il n'y eut jamais d'assemblée Théologique, où la raison fut moins écoutée, & la liberté plus asservie.

Ce ne fut pas assurément pour la rendre plus libre que l'on y fit venir tous les jours durant un mois le Chancelier de France, qui étoit tout dévoüé aux principaux ennemis de Mr Arnauld, dont plusieurs étoient ses pensionnaires. Ce Chef de toute la Justice du Roïaume, qui ne sort presque de chez lui que pour aller présider aux Conseils de Sa Majesté ou pour l'accompagner quand il va tenir son lit de Justice dans les Parlemens; ce Magistrat, dis-je, se donna la peine de se rendre à une assemblée de Docteurs, & pour ainsi dire d'y venir présider, pour y appuïer les desseins des ennemis de l'accusé, intimider les autres, ôter la liberté des suffrages, la plus essentielle de toutes les conditions d'une assemblée Théologique & d'une censure légitime, & enfin pour y changer les formes les plus ordinaires & de tout tems usitées en semblables occasions.

La

La justice que l'on fait toûjours avant toutes choses aux plus criminels dans toutes sortes de Tribunaux, en leur permettant de récuser les Juges qui leur sont raisonnablement suspects, eût été reçûë de Mr Arnauld comme une Grace; mais il n'i avoit ni grace ni justice à espérer pour lui. On lui nomma pour Commissaires ses plus déclarez ennemis, contre qui il avoit écrit sur ces matieres, & qui étoient connus de tout le monde pour les plus ardens à sa perte Et tout ce qu'il pût faire representer sur cela ne lui servit de rien

Tous les Docteurs de la Communauté de saint Sulpice, contre qui la Lettre de Mr Arnauld étoit écrite, eurent la dureté & l'injustice de demeurer ses Juges nonobstant sa récusation; au lieu qu'il ne leur falloit qu'un peu d'honneur pour les porter à se récuser eux-mêmes, comme font les honnêtes gens dans les Tribunaux mêmes Laïques.

Au lieu de deux Docteurs de chacun des quatre ordres Mandians qui ont coûtume d'assister aux Assemblées de la Faculté selon son usage & ses Loix ordinaires, confirmées par les Arrêts du Parlement, on en fit venir de toutes les Provinces du Royaume, qui y assistérent au nombre au moins de quarante.

Enfin il y fut commis un si grand nombre d'irrégularitez, d'innovations, de contraventions à l'ordre toûjours observé en ces rencontres, & de violemens même de l'équité naturelle, que l'on auroit dit qu'on avoit entrepris de ramasser dans une seule censure toutes les nullitez qui pouvoient la rendre informe & irréguliere. On les verra mieux dans l'Acte de pro-

protestation que Mr Arnauld se crut obligé de faire signifier aux Docteurs, en la maniere qui suit.

Ce n'est pas une protestation demeurée secrete dans l'Etude d'un Notaire, comme il arrive quelquefois, puis qu'elle fut signifiée. Et on doit regarder tous les faits qu'elle contient comme certains, puisqu'on n'en a jamais contesté aucun, & qu'on n'a jamais rien répondu à cet Acte.

ACTE SIGNIFIE' le 27. de Janvier 1656. à Messieurs les Doyen, Syndic, & Greffier de la Faculté de Théologie de Paris, à la requête de Monsieur ARNAULD *Docteur de Paris.*

AUjourd'hui est comparu pardevant les « Notaires-Gardenottes du Roi nôtre Sire « en son Châtelet de Paris soussignez, en la « maison de Galloys l'un d'iceux, Mr ANTOINE ARNAULD Prêtre Docteur en « Théologie de la Maison & Société de Sorbonne, demeurant ordinairement à Port-Royal des Champs prés Chevreuse, étant « de present à Paris, lequel a dit & déclaré « qu'encore qu'il ait eu jusques à present plusieurs raisons de se plaindre du procedé qui « a été tenu contre lui dans l'examen de sa seconde Lettre du 10. Juillet 1655. qu'il a « été contraint de publier pour répondre à plu-

sieurs

„ sieurs Ecrits que l'on auroit fait contre sa
„ premiere Lettre touchant ce qui s'étoit passé
„ à l'endroit d'un Seigneur de la Cour dans une
„ Paroisse de Paris, en ce que les Docteurs
„ députez pour l'examen de sa Lettre ont eu la
„ dureté de persister à se porter pour ses Ju-
„ ges, aprés les récusations qui leur ont été
„ signifiées de sa part ; Que quelques Do-
„ cteurs de la Communauté de S Sulpice,
„ contre lesquels ladite Lettre a été écrite,
„ & quelques autres Docteurs qui avoient ap-
„ prouvé la conduite combatuë dans ladite
„ Lettre, & dans laquelle ils sont désignez,
„ ont assisté aux Assemblées & ont opiné con-
„ tre lui, & contre les régles de l'équité natu-
„ relle se sont portez pour Juges en leur pro-
„ pre cause ; Que l'on n'a point satisfait aux
„ suppliques des anciens Docteurs, qui de-
„ mandoient pour l'éclaircissement de la Que-
„ stion de Fait qu'on leur donnât, suivant les
„ usages & coûtumes de la Faculté, les Ex-
„ traits nécessaires pour fonder leur jugement ;
„ Qu'aucuns des Docteurs les plus qualifiez
„ ont usé de grandes menaces dans la Faculté
„ lorsqu'on y insistoit dans lesdites suppliques ;
„ Qu'ayant envoyé à la Faculté une déclara-
„ tion ou satisfaction signée de sa main qui
„ changeoit l'état de la délibération, on n'a
„ pas voulu souffrir qu'il ait été opiné sur
„ icelle lorsqu'elle a été presentée, nonobstant
„ la requisition qui en auroit été faite par l'un
„ desdits anciens Docteurs, ni même souf-
„ frir qu'il en ait été délibéré aprés avoir pris
„ tous les avis sur ladite Question de Fait, se-
„ lon la parole qui en avoit été donnée : Que
„ pour précipiter une Censure, & ôter la li-
berté

berté aux Docteurs de revenir en se rendant "
aux raisons qu'ils avoient oüies, & recevant "
la satisfaction qui auroit été présentée, com- "
me quelques-uns témoignoient le vouloir "
faire; Me Denis Guyard Sindic, au lieu de "
compter dans l'Assemblée les suffrages sur le "
plumitif du grand Bèdeau & Scribe de la Fa- "
culté suivant la coûtume, & au lieu de les li- "
re à haute voix, comme la nécessité le re- "
quéroit aprés une délibération de six semai- "
nes, & selon la demande qui en a été faite par "
plusieurs Docteurs, à qui la personne dudit "
Sieur Sindic étoit suspecte en cette occasion, "
auroit tiré de sa poche un papier volant, sur "
lequel il auroit compté le nombre des Do- "
cteurs, qu'il auroit divisez en trois avis, de "
la différence & du nombre desquels il se se- "
roit rendu le seul Juge & Arbitre, & avec si "
peu de sincérité, que plusieurs Docteurs lui "
auroient soûtenu qu'il y en avoit plus de soi- "
xante & onze pour exempter ladite Proposi- "
tion de Censure, quoi que ledit Sieur Sindic "
eût dit qu'il n'y en avoit point davantage, & "
lui ayant même été reproché en pleine As- "
semblée, qu'il avoit compté plus de suffrages "
qu'il n'y avoit eu de personnes à déliberer, il "
n'a pû se défendre de ce reproche, qu'en di- "
sant que c'étoit les neutres qu'il n'avoit pas "
compté si exactement; Que ne pouvant y "
avoir aucune Censure légitime sur la Que- "
stion de Fait, parce qu'elle ne passoit point "
aux deux tiers selon l'ancien usage de la Fa- "
culté, y compris même le grand nombre des "
Religieux mandians surnumeraires, dont tou- "
tes les voix ont été comptées par ledit Sieur "
Sindic, au préjudice des Statuts de ladite Fa- "
culté,

„ culté, & Arrêts de Nosseigneurs de Parle-
„ ment, & de l'opposition nouvellement faite en
„ deux de ces Assemblées; & n'y aïant point
„ eu effectivement aucune Censure prononcée,
„ attendu que Me Loüis Messier Doyen n'au-
„ roit rien dit, sinon ces deux mots, *Ego con-*
„ *cludo*, sans rien exprimer davantage, quoi
„ qu'il eût été interpellé par plusieurs Docteurs
„ de dire ce qu'il concluoit, lui répétant ces
„ mots, *Quid concludis?* toutefois il a appris
„ qu'on n'a pas laissé de dresser une prétenduë
„ Conclusion de Censure dans la chambre de
„ Me Alphonse le Moyne sa principale partie;
„ Qu'encore qu'il ait eu tous ces sujets de
„ plainte, & plusieurs autres qu'il passe sous
„ silence, comme plusieurs Actes refusez à des
„ Docteurs qui les ont requis, les interruptions
„ continuelles dont on a troublé les avis de
„ ceux qui alloient à exempter ladite Proposi-
„ tion de Fait de toute Censure, le refus de tou-
„ te Conférence réglée, tant à son égard, par la
„ condition qui lui a été imposée de ne pas ve-
„ nir pour conférer & répondre à ce qu'on a-
„ voit à lui objecter, qu'à l'égard de plusieurs
„ Docteurs qui l'ont demandée instamment
„ pour un entier éclaircissement des Questions
„ proposées: néanmoins il auroit toûjours dis-
„ simulé tous ces sujets de plaintes par un sen-
„ timent de respect envers la Faculté, & par
„ l'amour de la paix. Mais il a appris qu'en
„ procédant à l'examen de la Question de Droit
„ commencé le 18. de ce mois, on lui a imposé
„ calomnieusement d'avoir soûtenu dans sa
„ Lettre une hérésie condamnée par le Concile
„ de Trente, & par la Constitution du Pape
„ Innocent X. à sçavoir, que les Commande-
mens

mens de Dieu ſont impoſſibles aux Juſtes ; quoiqu'il l'ait toûjours condamnée dans tous ſes Ecrits, & qu'il l'a condamne ſincérement ; Qu'ayant fait preſenter par un ancien Docteur un Ecrit, par lequel on pouvoit reconnoître plus clairement la pureté de ſa Doctrine ſur la Queſtion qui devoit être examinée, on n'a pas voulu en permettre la lecture dans la Faculté, ni députer aucun Docteur pour l'examiner & en faire rapport à ladite Faculté, quelque inſtance qui en ait été faite par celui qui l'avoit preſenté de ſa part ; Qu'aprés quatre Aſſemblées, dans leſquelles chaque opinant a parlé auſſi long-temps qu'il l'a jugé néceſſaire pour l'établiſſement de ſon avis, il eſt arrivé qu'un Docteur ayant plus de choſes à dire pour la défenſe de la Propoſition de ſa Lettre, & pour montrer qu'elle étoit entierement conforme à la doctrine de S. Thomas, on l'a interrompu pluſieurs fois, quoi qu'il ne dît que des choſes trés-néceſſaires, & on a même rompu l'Aſſemblée une heure plûtôt que de coûtume, pour l'empêcher de repreſenter ſes raiſons ; Et le jour de Lundi dernier, il y en eut d'autres, leſquels n'étant qu'au milieu de leurs avis furent contraints par Autorité de ſe taire & de conclure. Ce qui auroit été fait ſous prétexte d'une prétenduë Concluſion du 17. de ce moins, par laquelle on auroit voulu limitér le temps de chaque avis à une demie heure, quoi que pluſieurs Docteurs ſe fuſſent oppoſez à ladite Concluſion, comme étant inoüie, contraire aux uſages de toutes les Compagnies réglées, & nommément à ceux de ladite Faculté, & à la liberté des ſuffrages ;

„ & qu'en effet elle n'eût point été observée
„ dans lesdites quatre premieres Assemblées,
„ & ne le pût être, à cause qu'en une affaire de
„ cette importance, & où il s'agit d'une ma-
„ tiére de Foi, on ne peut l'examiner comme il
„ faut sans laisser une entiere liberté à tous les
„ Docteurs qui en doivent opiner, d'apporter
„ toutes les preuves tirées de l'Ecriture, des
„ Peres, & des autres principes de Theologie,
„ dont ils veulent apuyer leur avis, ce qui re-
„ quiert beaucoup de temps. Et dautant qu'un
„ grand nombre de Docteurs se voyant par ce
„ moyen privez de la liberté de dire les raisons
„ de leurs avis, se sont retirez desdites Assem-
„ blées, & ont cessé dés le jour d'hier d'y al-
„ ler, ledit Sieur Arnauld, aprés avoir protesté
„ comme il proteste par ces presentes, de ne se
„ départir jamais de la Foi Catholique, Aposto-
„ lique & Romaine, dans laquelle il a toûjours
„ vécu, & d'être toute sa vie, comme il a toû-
„ jours été, entierement soûmis à l'Eglise & au
„ S. Siége, a déclaré & déclare, qu'il ne peut
„ reconnoître pour légitime, une Assemblée où
„ il n'y a point de liberté à des Theologiens de
„ déduire les raisons de leurs avis, & en laquel-
„ le il se trouve tant d'autres défauts essentiels.
„ Et pour toutes ces raisons, & autres qu'il di-
„ ra en tems & lieu, il proteste de nullité de
„ tout ce qui s'y est fait & s'y fera ci-aprés, &
„ de se pourvoir au contraire ainsi & quand il
„ le trouvera bon être; dont il a requis Acte
„ auxdits Notaires qui lui ont accordé le pre-
„ sent pour lui servir en tems & lieu ce que de
„ raison: & pour le faire signifier à qu'il ap-
„ partiendra, a fait & constitué son Procu-
„ reur le porteur, lui en donnant pouvoir. Ce
fut

fut fait, déclaré, requis & protesté en la maison dudit Galloys l'un desdits Notaires, l'an mil six cens cinquante-six, le vingt-sixiéme jour de Janvier aprés midi, & a signé la Minute des Presentes, demeurée vers ledit Gallois Notaire.

Signé, LE CARON & GALLOYS.

L'An mil six cens cinquante-six, le vingt-septiéme jour de Janvier environ les huit heures du matin, à la requête de Me Antoine Arnauld Prêtre, Docteur en Théologie de la Maison & Societé de Sorbonne, ci devant nommé: L'Acte de déclaration & protestation cy-devant écrit, a été par moy Huissier Sergent à Verge au Châtelet de Paris soussigné, montré, signifié, & düëment fait à sçavoir à Messieurs les Doyen & Docteurs de la Faculté de Théologie de Paris, en parlant pour eux à la personne de Me Loüis Messier Doyen de ladite Faculté, trouvé en Sorbonne à la porte de la Salle où se tiennent ordinairement les Assemblées de ladite Faculté, & à la personne de Me Philippes Bouvot grand Bedeau & Scribe de ladite Faculté, aussi trouvé en Sorbonne; & encore au domicile de Me Denis Guyard Sindic de ladite Faculté au Collége de Boncourt, en parlant pour ledit Sieur Guyard au Portier dudit Collége, à ce que lesdits Sieurs Doyen, Sindic & Scribe, n'en ignorent, & ayent à le faire sçavoir aux Docteurs de ladite Faculté, & ay laissé à chacun des dessus nommez separément copie, tant dudit Acte de déclaration & protestation, que du present Exploit, és presences de Jean Petit, Jacques Labbé, & autres témoins.

Signé, BIERMAN.

Nonob-

Nonobstant une protestation si juste & si raisonnable, on ne laissa pas de passer outre, & de consommer cet Ouvrage honteux, sans se mettre en peine de faire vuider cette opposition. La presence d'un Chancelier de France, qui faisoit assez hautement connoître l'intention de la Cour à ceux qui ont coûtume de se régler par ses mouvemens, sembloit ne servir qu'à autoriser toutes les voyes les plus obliques, & les nullitez les plus visibles. L'Arrest fut prononcé, (car c'étoit plus un Arrest du Conseil, qu'une Censure de Sorbonne) & on ne condamna pas seulement la doctrine de Mr Arnauld, ou plûtôt celle des Peres dont il avoit emprunté les paroles, mais encore sa personne, qui fut excluë de la Faculté, par un jugement par lequel il n'auroit pas voulu y être reçû.

La conclusion de cette Censure ne fut pas moins irréguliere que la procédure. Car de 120. qui furent pour la Censure, il y en avoit le tiers de Réguliers contre l'ordre & l'usage de la Faculté ; c'est à dire 40. au lieu de huit Ainsi en bonne justice, il n'y auroit eu que quatre-vingt-huit voix contre soixante & onze. 2. Si ceux qui étoient très-récusables, & que l'on avoit en effet récusez, n'eussent point été maintenus contre tout droit, le nombre de ceux qui étoient contre la Censure l'eût emporté sur ceux qui avoient opiné pour. 3. Les neutres qui furent comptez fort négligemment, n'étant point pour la Censure, devoient être joints à ceux qui s'y opposoient. 4. Enfin en comptant même tous les six-vingt, la Censure

ne

ne laiſſe pas de demeurer trés-irréguliere, & entierement nulle, parce que de tout temps l'uſage de la Faculté de Paris, a été, que dans les matiéres odieuſes, telles que ſont celles où il eſt queſtion d'exclure & de condamner; il faut, pour faire quelque choſe de valide, ou au moins les deux tiers des voix, ou même un conſentement unanime, comme Mr De Launay l'a démontré dans un Ecrit fait exprés contre la cenſure, & imprimé ſous ce titre: *Notationes in Cenſuram duarum Antonii Arnaldi propoſitionum, &c.* Et plus amplement encore dans ſon Traité *De Scholis celebrioribus*, imprimé en 1671. au Chapitre 60. & 61. où il examine la maniére dont la Faculté de Théologie de Paris s'eſt comportée de tout tems dans ſes Cenſures, & fait voir en parcourant toutes celles dont on a connoiſſance, que les Cenſures que l'on a regardées comme légitimes, ont toûjours été faites d'un commun conſentement, *concorditer, unanimi omnium voto & conſenſu, nemine repugnante, nemine opponente, reclamante nemine.* Il prouve enſuite que les Cenſures des Facultez de Théologie ne peuvent avoir l'autorité d'un lieu Theologique, que quand elles ſont faites tout d'une voix; que la liberté de récuſer les Juges ſuſpects n'a pas moins de lieu dans ces ſortes de jugemens; que dans les autres où il s'agit des biens temporels & de la vie. Enfin il remarque d'autres conditions qui ont toûjours été obſervées dans les autres Cenſures, & qui toutes ont marqué à celle qui condamne les deux propoſitions de Mr Arnauld.

Mais ce qui eſt tout à fait conſiderable

dans la conduite de Mr de Launoy, qui ne voulut jamais souscrie à la Censure, mais aima mieux s'exclure de la Faculté que d'y prendre aucune part, c'est qu'on ne peut pas dire qu'il fût entêté des sentimens de Mr Arnauld, ou engagé d'honneur à les soûtenir; car toute le monde sçait qu'il étoit dans des sentimens opposez. Ce ne fut donc que par un pur esprit d'équité, & pour l'horreur qu'il eût de voir opprimer par cabale, d'une maniére si injuste, un Docteur qui n'avoit que des sentimens fort Catholiques, & qui n'avoit soûtenu que la pure doctrine de S. Augustin. Ce Docteur s'élévera au jour du jugement contre ces injustes Censeurs, & leur reprochera l'aveuglement & la dureté avec quoi ils ont agi en cette occasion contre toutes les régles de l'équité, & contre toutes les formes de la Justice.

Je ne dis rien des autres injustices qui suivirent celle-là, comme d'avoir obligé tous les Docteurs à signer la Censure sous peine d'exclusion des fonctions de la Faculté, d'avoir imposé ce même joug à tous ceux qui se presentent pour être reçûs Bacheliers, & d'avoir même privé des suffrages ordinaires aprés la mort ceux qui n'avoient pas rendu cet hommage à la haine des ennemis implacables de Mr Arnauld, sans en excepter plusieurs Eveques d'un trés-grand mérite, tels qu'étoient MM. les Evêques de Bazas & de Châlons sur Marne : sans en excepter même un Cardinal Archevêque de Paris, tel qu'a été Mr le Cardinal de Retz, un des plus grands ornemens du sacré Collége, de l'Ordre Episcopal, de la Faculté de Théologie

logie & de la Maison de Sorbonne, sur tout depuis son retour en France.

Dieu a permis de si grands excés, afin que l'esprit de haine & de vengeance parût dans toute sa véhémence dans ce chef-d'œuvre d'injustice, & qu'on ne pût se tromper, ni douter de la nullité d'une telle Censure, la voyant revêtuë de toutes les marques d'une violente passion, sans que l'on vît rien qui pût les balancer.

Il y a sujet d'espérer qu'un jour la Sorbonne & la Faculté rougiront de la conduite de leurs prédécesseurs. Une grande partie de ceux qui la composent aujourd'hui n'y ont point eu de part. On a même sujet de croire qu'il ne tient pas à cet illustre corps qu'il ne répare une injustice qui ternit si fort l'éclat de sa gloire. Il y a beaucoup de particuliers qui ont témoigné sur cela leurs desirs à Mr Arnauld. On sçait que tout étoit disposé à son rétablissement & à celui de tous les autres Docteurs exclus quelque temps aprés l'accommodement de 1668. mais des personnes puissantes l'empêcherent par l'autorité de la Cour, & l'empêcheroient encore aujourd'hui si on y vouloit penser.

Voila quelle est la Censure dont on fait tant de bruit, & en vertu de quoi on prétend que *Mr Arnauld peut être appellé Heretique, sans qu'il y puisse trouver à redire.* Il faudroit donc à leur compte que la Censure la plus informe, la plus injuste, la plus chargée de marques de nullitez, pût ce que ne peut & ce que n'a jamais pû la plus réguliere, la plus libre, la plus accomplie de toutes les Censures. Les Jésuites ont plus d'interêt que

personne qu'on ne tire pas de telles conséquences des Censures Théologiques. Les Garasse, les Bauny, les Mariana, les Santarel & plusieurs autres particuliers y ont trop d'interêt. La Société même toute entiére seroit perduë sans ressource, si son honneur & son repos dépendoient des Censures de la Faculté de Théologie. Car jamais Censure fut-elle plus libre, plus réguliere, plus paisible, plus solennelle, plus unanime, que cette célébre Censure de Sorbonne du premier Décembre 1554. qui, aprés une longue discussion faite par ordre du Parlement, finit par cette conclusion : QUE TOUTES CHOSES DILIGEMMENT EXAMINÉES ET CONSIDERÉES, CETTE SOCIETÉ SEMBLE PERILLEUSE EN CE QUI REGARDE LA FOY, PROPRE A TROUBLER LA PAIX DE L'EGLISE, A RENVERSER LA RELIGION MONASTIQUE, ET NÉE PLÛTÔT POUR D'ETRUIRE, QUE POUR E'DIFIER.

Je n'ai jamais oüi dire que soixante & onze Docteurs se fussent opposez à ce jugement ; & je vois au contraire que ce jugement fut fait d'un commun consentement de la Faculté & tout d'une voix : *unanimi consensu.* Il n'y intervint non plus aucune des irrégularitez dont la Censure de 1656. est toute couverte, & qui la feront toûjours regarder par les personnes équitables & intelligentes, plûtôt comme une approbation de la doctrine de Mr Arnauld, que comme une vraye condamnation. Car si la doctrine de ce Docteur avoit été vraiment mauvaise & digne de Censure, auroit-on eu besoin pour

pour la condamner d'y employer des voyes si extraordinaires? Avoit-il assez de crédit pour l'empêcher, lui qui vivoit alors retiré & éloigné de tout commerce du monde? Auroit-il été besoin d'y faire intervenir le nom & l'autorité de la Cour prévenuë & trompée, la presence du Chancelier de France, & tous les autres moyens dont on a eu besoin pour y réüssir? Et ne paroît-il pas par tout ce qu'on y a fait de violences & de procédures irréguliéres, que le dessein étoit non de condamner un coupable, mais d'accabler un innocent, & de flêtrir une Doctrine qui sans tous ces secours n'auroit pû recevoir que l'estime & l'approbation de toute la Faculté de Théologie.

C'est donc la plus grande illusion du monde que de s'imaginer qu'une telle Censure doive faire grande impression sur les esprits. En éfet elle n'a pas empêché tant de grands Evêques & de sçavans Docteurs de combler de loüanges en toutes rencontres ce Docteur censuré & exclu, ni de lui donner la qualité de Docteur: & quand l'accommodement se fit en 1668. ni le Pape, ni le Roi, ni les Evêques, n'en marquérent pas moins leur estime pour ce Docteur; loin de faire mention de cette Censure, ou d'exiger de lui quelque retractation de ses prétenduës erreurs, ou de le faire souscrire à cette Censure même.

Comme j'ai recouvré depuis peu un troisiéme Ecrit de Monsieur de Launoy contre cette monstrueuse Censure, j'ay crû que vous seriez bien aise de le voir. C'est une Lettre Françoise que ce Docteur écrivit d'a-

bord à un de ses amis, pour lui marquer les raisons qu'il avoit euës de ne se pas soûmettre à la souscription d'une telle injustice. Elle achevera de ruiner dans l'esprit de nôtre ami cet Ouvrage de ténébres, si le reste ne lui suffit pas.

LETTRE

De Me Jean de Launoy Docteur de la Faculté de Theologie de Paris, Maison & Société de Navarre, contre la censure des deux Propositions de M. ARNAULD.

PUisque vous voulez sçavoir, Monsieur, les raisons qui m'ont empêché de souscrire à la censure qui a été faite en la Faculté de Théologie, de certaines propositions tirées d'une Lettre de Mr Arnauld, je vous les dirai sincérement; quoique d'ailleurs je ne sois pas entierement dans tous les sentimens de ce célébre Docteur nôtre Confrere. C'est une honnête liberté que nous donne l'Ecole dans les choses qui ne sont point de la Foi, établie par les régles que le Concile de Trente prescrit en divers endroits de ses décisions. J'ajoûte saint Augustin au Livre 1. contre Julien, ch. 6. où il écrit: *Alia sunt in quibus inter se aliquando etiam doctissimi atque optimi regulæ Catholicæ defensores, salva fidei compage, non consonant, & alius alio de una re melius aliquid dicit & verius. Hoc*

autem

item unde nunc agimus ad ipsa fidei pertinet fundamenta. Car pour la décision des matieres de la Foi, saint Augustin requiert un commun consentement des Peres qui ont précédé la contestation qu'il faut décider. Il appelle ce commun consentement, *Concordissimam Patrum societatem.*

Voici donc, Monsieur, un état des raisons qui m'ont empêché de faire ce qui est en question.

La premiere est, que je pouvois & devois être suspect à Mr Arnauld, parce qu'il y avoit quelque tems que j'avois écrit quelque chose contre lui. Ma conscience donc me remettant cela devant les yeux, me dictoit que je ne pouvois & ne devois être juge de sa doctrine, ni souscrire à la Censure que l'on feroit dans la Faculté. Outre cela j'aurois contrevenu à un Arrest du Parlement de Paris donné l'an 1525. le 17. Avril en pareil cas. On y reçoit les causes de récusation que Jacques Merlin Docteur en Theologie avoit fournies contre certains Docteurs qui prétendoient porter jugement de son Apologie d'Origenes dans l'Assemblée de la Faculté.

La seconde est, que la Proposition de Mr. Arnauld, qui a été censurée, est inséparablement jointe à la Question *De Auxiliis*, qui aprés plusieurs Conférences tenuës à Rome sous le Pontificat de Clement VIII. & de Paul V. n'a pû être décidée. Je ne croyois pas pouvoir décider une question qui étoit demeurée indécise à Rome. Deux remarques me l'ont fait connoître, & m'ont persuadé en même tems que la Proposition

de Mr Arnauld est inséparablement jointe à la Question *De Auxiliis.* La premiere est l'effort que j'ai fait de tout mon pouvoir de combatre la doctrine comprise dans la Proposition de Mr Arnauld, par des raisons Theologiques qui fussent differentes de celles par lesquelles on combat la prédétermination Physique, la Grace efficace par elle-même; & la prédestination *ante prævisa merita*: Trois points principaux qui composent la Question *De Auxiliis* de la part des Dominicains. Et je n'ai jamais pû trouver aucune raison Theologique qui ne choquât également la Proposition de Mr Arnauld, & la Question *De Auxiliis* des Dominicains. La seconde est prise de la conduite des adversaires de Mr Arnauld. Ils n'ont opposé jusques à present à la doctrine de la Proposition de Mr Arnauld, que ce qu'eux ou d'autres opposent à la doctrine de la prédétermination Physique, de l'efficacité de la Grace par elle-même, & de la prédestination *ante merita prævisa.* Or est-il possible, que si la doctrine de la Proposition de Mr Arnauld, & celle des Dominicains sont des doctrines differentes, elles ne se puissent pas combattre par differens moïens, en sorte que si l'une mérite censure, l'autre ne la mérite pas. Les moïens & les raisons dont nous parlons n'agissent pas avec liberté, mais avec nécessité. Elles n'agissent pas *in genere moris*, mais *in genere entis*, comme disent les Philosophes.

Il y a ici quelque faute.

La troisiéme est, que supposant par forme de dispute, & à dessein d'éclaircir la vérité, que la Proposition de Mr Arnauld pût être

être raiſonnablement cenſurée & qualifiée, les qualifications ſont exceſſives, & il eſt impoſſible de les juſtifier par la définition que les Theologiens leur donnent. Par exemple, il faut ſçavoir ce que c'eſt qu'héréſie, pour ſçavoir enſuite ce que c'eſt qu'une propoſition hérétique. Saint Auguſtin parlant par la bouche de ſaint Irenée, de Tertulien & de ſaint Hilaire, dit ce que c'eſt qu'héréſie, & comme elle ſe forme. C'eſt au Traité 18. ſur ſaint Jean: *Neque ortæ ſunt hæreſes, & quædam dogmata perverſitatis illaqueantia animas & in profundum præcipitantia, niſi dum ſcripturæ bonæ intelliguntur non bene, & quod in eis non bene intelligitur, etiam temerè & audacter aſſeritur.* L'héréſie donc, ſelon les anciens Theologiens, eſt un mal-entendu de l'Ecriture, qui eſt avancé avec témerité & hardieſſe. Rupert dit dans ſon Commentaire ſur la régle de ſaint Benoît, que l'héréſie eſt, *contradicere Sanctæ & Canonicæ Scripturæ, affirmare aliquid quod ab illa negatum eſt, vel negare aliquid quod ab illa affirmatum eſt.* Héréſie eſt contredire l'Ecriture Sainte, dire le contraire de ce qu'elle nie, ou nier ce qu'elle dit. Guillaume Okam célebre Docteur entre les Scolaſtiques, définit l'héréſie, au Liv. 2. de ſes Dialogues, chap. 6. *Dogma falſum fidei orthodoxæ contrarium.* Un faux dogme qui eſt contraire à la Foi orthodoxe. Or il eſt certain qu'on ne ſçauroit montrer, que la définition de l'héréſie priſe ou de ſaint Auguſtin, ou de Rupert, ou d'Okam, puiſſe convenir à la Propoſition de Mr Arnauld. Cela étant ainſi, la qualification d'héréſie eſt exceſſive, & par conſequent

injuste. Je ne pouvois donc pas approuver par ma souscription la Censure de la Proposition de Mr Arnauld contre ma conscience & contre mes propres lumieres. J'ajoûte que personne n'a osé jusqu'à present se mettre en état de justifier les qualifications en question.

La quatriéme est prise d'une certaine circonstance qui rend la Censure nulle & de nul effet. Voici le fait. Mr Arnauld récusa quatre Docteurs, lorsque la Faculté de Theologie prit résolution d'examiner sa seconde Lettre. Il est notoire que ces quatre Docteurs étoient ses parties fort déclarées. L'affaire fut portée au Parlement. Il intervint Arrest qui fut donné, non pas selon les conclusions des Gens du Roi, mais selon les conclusions de l'Avocat des quatre Docteurs, qui étant pressé tant par les Loix Civiles, que par les Loix Ecclésiastiques, s'avisa d'une distinction pour le soûtient de sa cause, sçavoir, que les quatre Docteurs jugeroient de la doctrine de Mr Arnauld, & non pas de sa personne. L'Arrest ne fut point gardé, mais au contraire il fut violé honteusement. Car aprés que les quatre Docteurs eurent jugé de la doctrine de Mr Arnauld, ils jugerent de sa personne, en l'excluant des Assemblées de la Faculté, & le privant de tous ses droits. Peut-on voir une plus grande injustice & une plus constante nullité ?

La cinquiéme est, que suivant les Loix Civiles, les Canons Ecclésiastiques & la coûtume de la Faculté, Mr Arnauld devoit être cité pour venir rendre raison de sa doctrine. Il ne fut point cité comme il le devoit être par

par trois ou quatre fois, comme l'avoit été frere Jean de Monteſon Jacobin du temps de Charles VI. Mr Arnauld a été condamné & ſa doctrine, ſans avoir été entendu. Ce défaut de Juſtice crie vengeance devant Dieu & devant les hommes. Dominicain.

La ſixiéme eſt, que s'agiſſant de l'excluſion de la perſonne de Mr Arnauld des Aſſemblées de la Faculté de Theologie, & la Faculté n'ayant point de Juriſdiction contentieuſe, elle devoit appeller Mr l'Archevéque de Paris, comme elle appella l'Evêque de Paris dans l'affaire de Monteſon. Et comme il n'y a point de plus grand défaut en matiere de jugement que celui de puiſſance, il eſt viſible que Mr Arnauld a été exclus de la Faculté, & privé des droits du Doctorat le plus injuſtement du monde. Peut-on ſouſcrire en conſcience à une telle excluſion ?

La ſeptiéme eſt, qu'on n'a point gardé en la Cenſure des Propoſitions de Mr Arnauld la coûtume de faire jurer les Docteurs, qu'ils jugeront en conſcience de la doctrine propoſée à l'examen de la Falculté : *Facultas per juramentum congregata*, ainſi qu'il ſe trouve écrit dans pluſieurs Cenſures & Avis d'importance : & cela eſt une eſpéce de nullité, & on ne peut excuſer cette conduite, de faction & de haine contre la perſonne de Mr Arnauld.

La huitiéme eſt, que les cenſures de Doctrine ſe doivent faire dans la Faculté de Theologie d'un commun conſentement des Docteurs. C'eſt un uſage qui a été gardé de temps immémorial. Voici comme il en eſt parlé dans un Traité qui fut fait l'an 1387.

contre Monteson en la Conclusion 6. Art. 1. *Doctrinalis condemnatio per totam facultatem concorditer facta, multum debet reputari* : de sorte que si la Censure doctrinale n'étoit pas faite d'un commun consentement, elle ne devroit pas être beaucoup estimée. Qui plus est, la Faculté a été si Religieuse sur ce point, qu'examinant l'an 1490. un certain Contrat, pour sçavoir s'il étoit usuraire ou non, elle voulut bien concevoir sa résolution en cette maniere, *post gravem & maturam deliberationem singulorum prædictorum in Theologia Magistrorum, visum est omnibus*, UNO EXCEPTO, *quod prædictus contractus non est justus, &c.* Mais, je vous prie, pourquoi la Faculté conçoit-elle sa résolution en cette maniere, sinon pour marquer son ancien usage, & rendre son avis considérable. Mr le Président de Thou connoissoit bien cette façon de délibérer, que la Faculté gardoit dans ses résolutions, lorsqu'il parle au Livre 94. de son Histoire l'an 1589. de la résolution que prit la Faculté contre Henri III. *His duobus capitibus libello ab iis, quos memoravi, porrecto comprehensis, in cœtu sexaginta Theologorum in Schola Sorbonica congregatorum, post Sacrum Spiritus Sancti more solemni celebratum maturè expensis, à Decano Collegii pronunciatum est, & populum jurejurando solutum esse, & contra Regem pro defensione Religionis, arma capi posse.* Et un peu aprés : *Instrumentum publicum ea de re confectum typis mandatum est, quo id concordi omnium consensu & nemine repugnante decretum esse dicitur, cùm tamen constet Seniores ipsumque adeò Decanum Joannem Fabrum hominem an-*

tiqui

tiqui moris, nec vulgariter inter eos eruditum aliter ſenſiſſe, & valdè juventes à tam pernicioſo conſilio in præſens temerario & apud poſteros infamiæ pleno dehortatum eſſe Le Doïen & les Anciens dont parle cet Auteur, étoient ſept ou huit. La Faculté en mettant dans ſon Imprimé, *concordi omnium conſenſu & nemine répugnante*, a montré combien il étoit important de conſerver & de faire paroître l'ancienne coûtume de déliberer ſur les affaires de conſéquence, mais elle l'a fait paroître par une inſigne fauſſeté.

Venons maintenant à la Cenſure des Propoſitions de Mr Arnauld, & voïons ſi elle a été faite ſuivant l'uſage & la tradition de la Faculté, *concordi omnium conſenſu & nemine repugnante.* Tant s'en faut qu'elle ait été faite de cette maniere, qu'au contraire elle a été faite contre le ſentiment de ſoixante & douze Docteurs. Qui pourroit s'empêcher de rire, ſi on mettoit ce qui eſt vrai, *viſum eſt Magiſtris omnibus ſeptuaginta duobus exceptis*, comme on mit en la Cenſure du Contrat *viſum eſt omnibus uno excepto.* Il s'enſuit de-là que la Cenſure des Propoſitions de Mr Arnauld n'eſt pas un Ouvrage de la Faculté, mais de pluſieurs de la Facultés, comme le Decret contre Henry III. n'eſt pas un Ouvrage de la Faculté. Ainſi quand je n'ay pas voulu ſouſcrire à la Cenſure des Propoſitions de Mr Arnauld, je ne me ſuis point departi du ſentiment de la Faculté, puiſque la Cenſure n'a pas été faite dans la forme, qui a toûjours été gardée inviolablement dans la Faculté.

La neuviéme eſt, que je ne pourrois pas m'en-

m'engager à ſouſcrire à la Cenſure des Propoſitions de Mr Arnauld, que je ne m'engageaſſe par une ſuite inévitable & néceſſaire à ſouſcrire au Decret fait contre Henry III. Cela eſt évident. Car quiconque s'engage à ſouſcrire à une Cenſure plus défectueuſe ſelon la forme ſuſdite. Ils étoient ſoixante & douze Docteurs qui réſiſtoient aux quatre-vingts qui firent la Cenſure de la Doctrine de Mr. Arnauld. Mais ils n'étoient que ſept ou huit qui réſiſtoient à cinquante-deux Docteurs qui firent le Decret contre Henry III. Cette ſeule raiſon m'empêcheroit éternellement de ſouſcrire à la Cenſure des Propoſitions de Mr Arnauld.

La dixiéme eſt, que les Docteurs n'ont pas été obligez de ſouſcrire autre choſe depuis l'établiſſement de la Faculté, que les Articles qu'elle donna au Roi François I. du nom l'an 1542. Mais ces Articles furent dreſſez, *concordi omnium conſenſu* & *nemine repugnante*, approuvez & confirmez par l'Evêque de Paris, & autoriſez par une Ordonnance du Roi François I. Trois choſes qui manquent à la Cenſure des Propoſitions de Mr Arnauld, & la rendent nulle par ce manquement. On ne peut oppoſer à cette remarque que le Decret fait contre Henri III. qu'on fit ſigner aux Docteurs en excluant des Aſſemblées de la Faculté ceux qui ne voulurent pas le ſigner, entre leſquels étoit Mr Peſchant qui ſe retira à Rennes en Bretagne, où il fut fait Théologal de l'Egliſe du lieu, & d'où il revint en l'an 1615. pour être Doyen de la Faculté de Théologie: mais alors on ne l'obligea pas de ſigner le Decret

Decret qu'il n'avoit pas voulu ſigner. Cet exemple de ſignature d'un Decret fait contre les formes eſt unique & pernicieux. Et pour ce ſujet il ne peut être tiré à conſéquence. C'étoit une nouveauté, & toute nouveauté eſt ſuſpecte de faction.

Au reſte, les Docteurs & Bacheliers qui ne ſçavoient pas que la Cenſure des Propoſitions de Mr Arnauld ne pouvoient pas être attribuées à la Faculté de Théologie, à raiſon des défauts marquez ci-deſſus, ni que la ſouſcription étoit d'une dangereuſe conſéquence pour l'état, pourroient être excuſez; mais ceux qui ſçavoient l'un & l'autre ne peuvent être excuſez; & notamment pour ce qui concerne le Decret fait contre Henri III.

Fin de la Lettre.

Mr Arnauld ne perdit rien de ſa tranquillité ordinaire, & de la paix de ſon cœur, au milieu d'une tempête ſi rude & ſi capable de troubler les ames les plus fermes. Comme il n'avoit rien obmis de tout ce qu'il pouvoit faire en conſcience pour empêcher qu'on ne ſe portât à un tel excés d'injuſtice, il n'eut rien à ſe reprocher. Il ſe préparoit d'ailleurs à ce coup par la priere & la patience Chrêtienne: & loin de ſe rebuter de la défenſe de la vérité par une perſécution ſi violente, elle ne ſervit qu'à l'affermir davantage dans la fidélité qu'il avoit voüée.

Il a ſouvent raconté à ſes amis qu'à l'heure même que la Cenſure ſe prononçoit en Sorbonne, ſelon l'avis qu'il en avoit eu, il

ſe promenoit tout ſeul, & en priant Dieu, dans une Galerie qui étoit tout en haut de la maiſon dans la Cour de Port-Roïal, auſſi tranquille que ſi l'affaire ne l'eût point régardé. Il arriva que tout d'un coup ces paroles de S. Auguſtin ſur le Pſeau. 118. lui furent miſes dans l'eſprit : *Quia nihil perſecuti ſunt in me niſi veritatem, ideò adjuva me, ut certem pro veritate uſque ad mortem.* „ Puiſqu'ils n'ont perſécuté en moi que la vérité, „ ſecourez-moy donc, Seigneur, afin que je „ combatte pour la vérité juſqu'à la mort. C'eſt ainſi que lorſque les hommes charnels croïoient l'avoir abbatu & deſarmé, il ſe relevoit avec plus de courage, s'offrant à Dieu pour continuër à défendre ſa vérité, ſans s'appuïer ſur d'autres forces que celles de la Grace qu'il défendoit, & ſans mettre d'autres bornes à ſes combats que celles de ſa vie.

Outre cette ſorte de conſolation, qui eſt celle des hommes Apoſtoliques & des véritables défenſeurs de la vérité, il avoit encore dans cette perſécution domeſtique l'exemple des Saints & celui du Saint des Saints, qui ont été traitez plus outrageuſement que lui par leurs propres freres. Joſeph dépoüillé, vendu & exilé par les ſiens; JESUS-CHRIST, dont il étoit la figure, rejetté, blaſphemé, crucifié par ſon peuple; S. Jean Chryſoſtome, dont la doctrine a été cenſurée dans la Propoſition de Mr Arnauld, calomnié & depoſé par ſes Collegues, exilé à leur inſtance par l'autorité de la Cour, & mort enfin dans ſon exil. Tous ces exemples ont quelque choſe de bien conſolant

pour

pour Mr Arnauld ; mais ils doivent auſſi apprendre aux autres à ne pas toûjours juger de la foi & de la probité de leurs freres par les mauvais traitemens que l'iniquité des hommes charnels leur fait ſouffrir.

Si nôtre ami s'eſt laiſſé entrainer juſqu'à preſent à ces ſortes de préjugez à l'égard de ce Docteur, je ſuis maintenant dans l'impatience de ſçavoir comment il en jugera à l'avenir. Il ſe repoſera bien ſur moi de la vérité des faits, dont je lui fournirai quand il voudra les preuves, qui furent données au public dans le tems même. Je doute que ſa lumiere & ſon équité lui permettent d'en tirer des conſéquences deſavantageuſes à Mr Arnauld. Mais je vous prie de l'avertir qu'il y en a une à tirer dont peut-être il ne s'aviſera pas. C'eſt que quoi que ce Docteur ait paru accablé & abîmé dans cette occaſion, & les Jéſuites victorieux & triomphans, il eſt cependant trés-vrai que ce ſont eux qui y ont tout perdu, & que c'eſt lui qui y a gagné ſon procez avec dépens. Car enfin à quoi tendoient les Jéſuites par cette cenſure ſi ardemment entrepriſe, ſi violemment ſollicitée, ſi puiſſamment ſoûtenuë, ſi irréguliérement formée, ſi viſiblement injuſte & uniforme ; cette cenſure qui leur a tant coûté, à quoi prétendoient-ils la faire ſervir ? A donner atteinte à la Grace efficace, pour relever leur Moliniſme, & à perdre Mr Arnauld de réputation, & le mettre en état de ne pas nuire à la leur. En ſont-ils venus à bout ? C'eſt tout le contraire. Jamais le Moliniſme ne fut plus décrié. Jamais on n'eût plus de honte de le ſoûtenir. Jamais la doctrine de la Grace effi-

efficace ne fut plus affermie, plus souvent ny plus hautement soûtenuë en Sorbonne & par tout ailleurs ; jamais plus glorieuse ni plus triomphante dans presque toutes les Ecoles de l'Eglise: & elles ont toutes reçû & embrassé avec joye le témoignage que lui rendit le Pape Alexandre VII. en 1660. lorsqu'il écrivit à l'Université de Louvain en ces termes : *Nous ne doutons point que vôtre zéle singulier pour la science & la pieté ne vous porte à suivre toûjours & à embrasser avec un respect tout particulier, comme vous témoignez que vous faites, les dogmes inébranlables, & hors de toute atteinte, des grands Docteurs de l'Eglise Catholique, Saint Augustin & Saint Thomas.*

Et pour ce qui est de Mr Arnauld, jamais sa réputation ne fut plus grande dans le monde. Jamais il ne fut plus estimé de toutes les personnes de pieté intelligentes & desintéressées. Jamais il ne fut plus en état de faire connoître à l'Eglise les erreurs de la doctrine & les excés de la conduite des Jésuites, & s'ils avoient pû prévoir tout ce qui leur est arrivé depuis de ce côté-là, je croi qu'au lieu de le faire exclure de la Faculté de Theologie & de la Maison de Sorbonne, où il y avoit long-temps qu'il ne paroissoit plus par son propre choix, ils auroient au contraire employé tout leur crédit pour l'y faire revenir. Et je ne doute pas qu'ils ne reconnoissent maintenant, mais trop tard, que leur passion les a aveuglez, & qu'il leur auroit été plus utile & plus honorable de le laisser joüir d'un repos public, où il auroit été sous leurs yeux & sous leur main, que de le forcer par leurs

vexa-

véxations à une retraite inconnuë, où sa personne & sa plume ont trouvé une liberté entiere pour servir l'Eglise & la vérité; mais d'une maniére qui ne doit pas trop plaire à la Compagnie, & qui n'est pas avantageuse à sa réputation.

Troisiéme affaire.

LA MORALE RELACHE'E.

LEs deux premiéres affaires en enfantérent une troisiéme. Car les grandes idées que le Livre de la *Fréquence Communion* & plusieurs autres excellens Ouvrages dont celui-là fut suivi, avoient données de la Morale Chétienne, & des dispositions nécessaires pour recevoir utilement les Sacremens de la Pénitence & de l'Eucharistie, ouvrirent les yeux à un grand nombre d'Evêques, de Curez & de Thêologiens sur les égaremens prodigieux des nouveaux Casuîtes dans la matiére de la Pénitence, & sur les devoirs & les péchez des Chrêtiens. Comme la plûpart de ces nouveaux Auteurs sont Jésuites, Mr Arnauld avoit fait vers l'an 1643. un petit abregé de leurs méchantes maximes sous ce titre: *Théologie Morale des Jésuites.*

L'Université de Paris entreprit aussi environ dans le même tems de faire connoître & condamner leur Morale corrompuë. Mais ce ne furent que comme de legéres escarmouches, qui n'eurent pas de grandes suites.

Cette

Cette morale pernicieuse ne fut attaquée tout de bon qu'à l'occasion de la Proposition de Mr Arnauld, & pendant qu'on la censuroit en Sorbonne. Tout occupé que ce Docteur étoit à se défendre contre les forces de la Société & de la Sorbonne unies ensemble, il ne laissa pas de porter la guerre jusques chez les Jésuites même, & de les obliger à se mettre sur la défensive ; ayant eu part à tout ce qui se fit de plus considérable dans ce temps-là & dans la suite pour la condamnation des Casuites relâchez.

Il est inutile de vous marquer, Monsieur, les grands avantages que Mr Arnauld & ses amis remportérent en cette occasion sur les Jésuites, & combien fut considerable le service qu'ils rendirent à l'Eglise : car vous l'avez sans doute appris par le gros recueil que j'ai vû dans vôtre cabinet, des Ecrits & des Requêtes des Curez de Paris, de Roüen & des autres principales Villes de France ; des Censures des plus célebres Universitez de ce Royaume & du Pays-Bas, des Censures & Ordonnances des Evêques dont on feroit un volume, & enfin des Decrets de nos saints Peres les Papes Alexandre VII. & Innocent XI. qui ont tous foudroyé les Livres & les maximes de la Morale corrompuë des Jésuites. Ce fut la consolation que Dieu voulut donner à ce Docteur dans le temps où il travailloit & souffroit persécution pour sa cause en défendant la Grace du Sauveur, aux dépens de son repos & de sa réputation. Cette douceur fut le fruit de sa force & de son amour intrépide pour la vérité : *De forti egressa est dulcedo.* Sa Lettre à un Duc & Pair

Pair donna lieu à l'éxamen de sa proposition; cet examen produisit les quatre premiéres Lettres au Provincial sur la Proposition examinée & sur l'injustice des Examinateurs. Ces premiéres Lettres furent suivies de quatorze autres contre les épouventables égaremens des Casuîtes. Les Curez de Paris & de Roüen en aïant vérifié les citations, & les aïant trouvées tres-fidelles, en demandérent aux Evêques la condamnation. Les Jésuites entreprirent d'en faire l'Apologie par la plume de leur Pere Pirot. Et cette Apologie fut trouvée si abominable, qu'elle attira une nuée de Censures de la part des Evêques, des Universitez & du S. Siége : & quelques années aprés le Pape Alexandre VII. qui avoit condamné en 1659. cette Apologie, condamna encore par deux Decrets en 1666. quarante-cinq méchantes Propositions; ausquelles Innocent XI. en ajoûta soixante & cinq par son Decret de 1679. solicité par les Docteurs de Louvain.

Voila comme Dieu sçait tirer le bien du mal, faire tomber les méchans dans les piéges qu'ils tendent aux gens de bien, & confondre les faux Sages & la fausse sagesse du monde. Car dans le décri général de cette foule d'Auteurs nouveaux de la Société, qui s'étoient mis comme par voye de fait en possession de juger souverainement & en dernier ressort de la Morale Chrétienne, & qui s'étoient érigez de leur propre autorité en Maîtres de l'Eglise, on voyoit l'accomplissement de ces paroles prophetiques : *Je détruirai la sagesse des Sages, & j'aboliray la science des Sçavans.* Et jamais on n'eut plus Isaie 29. 14.

de

de raison de se récrier & de dire avec l'Apôtre : *Que sont donc devenus les Sages ? Que sont devenus les Docteurs de la Loy ?* Que sont devenus ces Maîtres charnels & ces chicaneurs si favorables aux cupiditez du siécle ? *Dieu n'a-t'il pas enfin convaincu de folie la sagesse de ce monde ?*

Ubi sapiens, ubi scriba, ubi conquisitor hujus sæculi ? Nonne stultam fecit Deus sapientiam hujus mundi ? 1. Cor. 1. 20.

Quoi que ce soient-là les plus éclatantes affaires, qui donnérent lieu à Mr Arnauld de mettre en ce tems la main à la plume, on peut compter d'autres services qu'il rendit à l'Eglise dans le cours de ce second âge. Il parut en ce tems-là un Livre sous le tître de *l'Ancienne Nouveauté*, composé par une personne dont j'épargne le nom & la mémoire, parce qu'il n'a pas persisté dans les visions dont ce Livre est rempli. Car il prétendoit qu'il devoit se faire de son temps une Réformation générale de l'Eglise ; & que tous les peuples alloient être convertis à la vraye Foi par un certain Lieutenant de JESUS-CHRIST de la race de Juda, auquel il appliquoit les plus claires Propheties du Messie. Mr. Arnauld refuta ces visions par un petit Livre, qui fait voir son zéle pour la défense des Ecritures, & la disposition où il est de ne manquer jamais à la vérité, ni à la Religion, quand il les voit attaquées.

Je ne marque point l'ART *de penser*, LA *Grammaire generale & raisonnée*, LES *nouveau Elemens de Geometrie* in quarto, qui sont des Ouvrages de ses heures de loisir & de relâche ; parce qu'encore que le public lui en soit obligé, ce ne sont point des Livres de Théologie, où l'on puisse le soupçonner d'avoir fait glisser les erreurs des

cinq

cinq Propoſitions, que les Jéſuites trouvent par tout dans ſes Ouvrages, ſans les pouvoir montrer nulle part.

TROISIE'ME AGE.

Durant le ſecond âge, qui dura prés de vingt-cinq ans, Mr Arnauld étoit toujours demeuré, ou caché en divers lieux, ou comme ſolitaire à Port-Royal des champs. La malignité & le crédit des ennemis du Livre de la Fréquente Communion, l'avoient contraint de prendre ce parti. Car outre que les Jéſuites demandoient publiquement ſon ſang & ſa vie aux Grands de la terre par des Livres imprimez, ils avoient encore entrepris de le faire bannir du Royaume, ſous prétexte de l'envoyer à Rome : & la Reine Regente qui s'étoit d'abord laiſſé ſurprendre aux artifices de ſes ennemis, en lui en donnant l'ordre, ne lui avoit laiſſé que huit jours pour ſe préparer à ce voyage. Il eſt vrai qu'il ne le fit pas ; parce que toute la France ſe remua pour l'empêcher, & que la Reine ayant écouté les Remontrances qui lui furent faites ſur cela par Meſſieurs les Archevêques & Evêques qui ſe trouvérent alors à Paris, par le Parlement, par la Faculté de Théologie, par la Maiſon de Sorbonne en particulier, & par toute l'Univerſité de Paris, Sa Majeſté arrêta elle-même l'execution de ſes ordres. Cependant la crainte de quelque ſurpriſe de la part de la Société, qui étoit en fureur, l'amour de la retraite, & les divers évenemens qui ſurvinrent dans la ſuite l'empêchérent de quitter ſa ſolitude.

Ce

Ce ne fut qu'en 1668. qu'il en sortit, aprés que dix-neuf Evêques ayant écrit au Pape & au Roi pour la justification des quatre de leurs Confreres, qui avoient fait leur propre cause de celle de Mr Arnauld & des autres Theologiens, la paix eut été renduë à l'Eglise de France. L'histoire en est ailleurs.

Vous ne manquerez pas, Monsieur, de vous persuader d'abord qu'il n'eut la liberté de paroître, & ne fut reconnu pour bon Catholique, qu'aprés avoir fait des retractations, souscrit à la Censure de Sorbonne, renoncé à toutes ses sentimens, demandé pardon de tout ce qu'il avoit écrit durant les contestations. Rien de tout cela. Il fit ce que firent les quatre Evêques à qui certainement on ne demanda aucune retractation. Avec cela, de noir qu'il avoit paru aux yeux du monde par les calomnies, & pour ainsi dire, par l'enchantement des Jésuites, il devint blanc comme neige. Le Pape & le Roi témoignérent être fort contens de sa foi & de sa conduite. Il eut l'honneur de saluer Sa Majesté, qui le reçût avec une bonté vraiment Royale. Il fut presenté au Nonce de Sa Sainteté par les Evêques Médiateurs de la Paix; & il n'en reçût que des loüanges & des témoignages de satisfaction. Enfin la Lettre que Sa Majesté eut la bonté d'écrire aux quatre Evêques, marque en propres termes la satisfaction pleine & parfaite du Pape sur le sujet de la signature du Formulaire, commune aux quatre Evêques, à Mr Arnauld, & aux autres Theologiens qui leur étoient unis. Si vous voulez, Monsieur, voir cette Lettre,

Lettre, & ſçavoir tout le détail de cette affaire de la Paix, prenez la peine de lire le *Phantôme du Janſeniſme*: il vous développera bien des myſteres; & j'oſe vous aſſurer, que vous en ſerez content.

Pendant cette longue retraite de Mr Arnauld, dont Mr Nicole fut le fidéle Compagnon dans les dix ou douze dernieres années, ils n'étoient pas tellement occupez à juſtifier leur foi, qu'ils ne travaillaſſent auſſi à juſtifier & à défendre celle de l'Egliſe, par de ſçavans Ouvrages qu'ils composérent contre les Calviniſtes. En voici l'occaſion.

Mr le Maître, frere de Mr de Saci, & neveu de Mr Arnauld, ſi connu par ſes Plaidoïez imprimez, & qui à la fleur de ſon âge avoit ſacrifié au deſir de ſervir Dieu dans la retraite, la plus grande réputation que jamais peut-être Avocat ait euë dans le Barreau, ce pieux Solitaire, dis-je, avoit recueilli ce qui compoſe le Livre qu'on a imprimé ſous le nom d'*Office du S. Sacrement* pour le jour & l'Octave de la Fête-Dieu, & qui contient outre cela des leçons pour toutes les ſemaines de l'année, pour ſervir à la piété des Religieuſes de Port-Roïal (ces Aſacramentaires & ces Incommuniantes du P. Briſacier) qui en font l'Office une fois chaque ſemaine par une dévotion & une conſécration toute particuliere, qui les applique nuit & jour à cet adorable Sacrement. Et ce Livre avoit été traduit en François par feu Mr le Duc de Luines.

On avoit fait, pour ſervir de Préface à cet Ouvrage, un Ecrit fort court, où l'on

prouvoit la Perpétuité de la Foi de l'Eucharistie dans l'Eglise. Cet Ecrit, qui ne fut pas emploïé à l'usage auquel il étoit destiné, tomba manuscrit entre les mains du Ministre Claude, qui le combatit par un autre Ecrit. Ce qui obligea à le faire imprimer, avec une réfutation de l'Ecrit du Ministre: C'est ce qui fait le volume in 12. qui parut sous ce titre *Perpétuité*, &c. en 1664.

Le Ministre Claude y aïant fait une Replique, elle donna lieu au grand & excellent Ouvrage *de la Perpétuité*, &c. en trois gros volumes in 4o. qui défend le Mystere de nos Autels d'une maniere si noble, si forte & si convaincante, qu'on peut dire que c'est un Tresor pour l'Eglise : & le Ministre aïant tenté d'y répondre, succomba sous ce travail en laissant les derniers volumes sans Réponse.

Le premier volume étoit fait quand les contestations sur la Grace furent terminées. Monsieur le Maréchal de Turenne l'avoit lû manuscrit; & ce Livre avec les conférences qu'il eut avec Mr l'Evêque de Châlons sur Marne, l'un des Médiateurs de la Paix de l'Eglise, ne contribua pas peu à sa conversion, aussi bien qu'à celle de Mr le Prince de Tarente, à laquelle Mr l'Evêque d'Angers, frere de Mr Arnauld, eut beaucoup de part, & à celles de Mrs les Maréchaux de Duras & de Lorge, & de plusieurs autres personnes de qualité de la Religion Prét. Réf. & même de plusieurs des plus considérables de leurs Ministres.

Ce volume fut dédié au Pape Clement IX. par Mr Arnauld, que S.S. en fit remercier;

&

& Messeigneurs les Evêques & les plus habiles Docteurs s'empressérent à qui donneroit son Approbation au Livre, & ses loüanges à l'Auteur.

Lui & son ami continuerent dans la suite du tems à travailler pour l'Eglise en combatant les erreurs des Calvinistes, non seulement par les deux autres volumes de ce grand Ouvrage, mais encore par un grand nombre d'autres, tels que sont, *Le Renversement de la Morale de* JESUS-CHRIST *par les erreurs des Calvinistes touchant la Justification*, qui est un gros volume in 4°, approuvé par dix Archevêques & Evêques. LA RE'PONSE *generale au nouveau Livre du Ministre Claude*. LES PRE'JUGEZ *légitimes contre les Calvinistes*. L'IMPIETE' *de la Morale des Calvinistes de nouveau convaincuë, &c.* ausquels on peut ajoûter, LE CALVINISME *convaincu de nouveaux dogmes impies, &c.* LES PRE'TENDUS *Réformez convaincus de Schisme*; & le Livre de L'UNITE' *de l'Eglise ou Réfutation du nouveau Systême de M Iurieu*, qui ont été une suite des premiers, & n'ont paru que long-tems aprés.

Le Pape Clement X. étant monté sur la Chaire de S. Pierre, témoigna beaucoup d'estime de Mr Arnauld, & desira même que ce Docteur lui envoïât ses Ouvrages, comme il fit; & S. S. lui en fit faire une Lettre de remerciment.

Le S. Pere Innocent XI. ne reçût pas moins favorablement les mêmes Ouvrages & la Lettre dont ce Docteur les accompagna pour S. S. La Réponse que ce bon Pa-

pe lui fit écrire par Mr le Cardinal Cibo, telle que vous la pouvez voir imprimée derriere la Lettre de ce Docteur à Mr l'Evêque de Malaga; les témoignages qu'il rend à son esprit, à son érudition, à son éloquence & à sa vertu; la confiance qu'il témoigne avoir en ses prieres, en lui donnant sa benédiction Apostolique par le ministere de ce Cardinal; & cette inscription de la Lettre, *Per illustri & admodum Reverendo D. Antonio Arnaldo* DOCTORI SORBONICO, font assez voir l'impertinence de ces paroles du déclamateur dont j'ai parlé, que Mr Arnauld, *a été retranché du corps de la Sorbonne, aprés s'être separé lui-même du Chef de l'Eglise.* Car il peut apprendre de cette Lettre, qu'autant que cette séparation a toûjours été fausse & imaginaire, autant fait-on peu de cas à Rome de ce prétendu retranchement de Sorbonne, puisque la qualité de *Docteur de Sorbonne* lui est conservée au nom de Sa Sainteté.

Je ne m'arrête point à vous faire remarquer, que pendant les dix ans qu'a duré ce troisiéme âge, Mr Arnauld a fait à Paris publiquement toutes les fonctions de son ministere; qu'il y a été honoré de toutes sortes de personnes, Princes, Seigneurs, Prélats; que tout le monde s'y est empressé à lui témoigner la joïe de le revoir, & qu'il n'a non plus été question de tout ce qui s'étoit passé, que s'il n'étoit jamais arrivé.

Enfin si les deux Archevêques de Paris, & tous les autres Evêques qui avoient plus de droit & plus d'obligation de s'assurer de

sa

sa foi, l'ont euë pour suspecte, ils ont bien trompé le monde : car ils ne l'ont jamais distingué des autres Prêtres & Theologiens, qu'en lui faisant plus d'accueil & plus de caresses qu'aux autres. On peut juger de leur sentiment par les Approbations que les Evêques donnerent alors à ses Ouvrages, & sur tout au premier volume de la grande *Perpétuité de la Foi de l'Eucharistie défenduë*, &c. Car ces Approbations étant données dans le tems où à peine l'accommodement des contestations étoit conclu, & plusieurs même avant que Mr Arnauld fût sorti de sa retraite, les loüanges & les éloges qu'ils lui ont donnez doivent bien persuader qu'ils ne l'avoient jamais regardé comme un homme suspect en la Foi, ni séparé de l'Eglise.

Je vous ferai plaisir sans doute de vous mettre devant les yeux quelques fragmens de ces Approbations, afin que comme vous avez vû, par les Approbations des trente Evêques, ce qu'ils pensoient de ce Docteur, lorsqu'il défendoit la sainteté de nos Mysteres contre les abus des Catholiques, vous puissiez aussi juger de l'estime qu'ils faisoient de la pureté de sa foi & de la piété de ses mœurs, dans le tems où il soûtenoit la vérité de ces mêmes Mysteres contre les Hérétiques. Car s'il avoit été auparavant dans quelque soupçon de schisme ou d'erreur, ç'eût été quelque chose de fort extraordinaire à des Evêques, de le loüer comme ils faisoient, sans faire mention ni de changement ni de retractation. Mais ce qui est bien davantage, c'est que quelques-uns le justifient ouvertement & expressé-

ment contre les calomnies que l'on avoit répanduës contre lui durant les contestations sur la Grace.

On trouve donc à la tête de ce premier volume les Approbations de vingt sept tant Archevêques qu'Evêques (en comptant ceux qui l'ont été depuis) dont trois sont maintenant Cardinaux de la sainte Eglise Romaine: Mr le Cardinal d'Estrées, Docteur de Sorbonne, alors Evêque de Laon, Duc & Pair de France ; Mr le Cardinal le Camus Evêque & Prince de Grenoble, Docteur de Sorbonne; alors Conseiller & Aumônier du Roi, & Mr le Cardinal de Fourbin de Janson, alors Evêque de Marseille, & maintenant Evêque, Comte de Beauvais, & Pair de France. Et outre qu'entre ces trois Cardinaux, les deux Archevêques & les vingt-deux autres Evêques, il y en a douze Docteurs de la Faculté de Theologie de Paris, appellée vulgairement la Sorbonne, on y voit encore les Approbations de plus de vingt autres Docteurs de la même Faculté.

Je rapporterai peu de chose de ce qui ne concerne que l'approbation & la loüange du Livre, ce qu'on peut dire en general, est qu'on ne peut rien ajoûter aux éloges qu'ils lui donnent, comme à un Ouvrage d'un prix inestimable, & qui surpasse tout ce qui avoit été fait jusqu'alors sur cette matiere, & même toutes les espérances qu'on en avoit conçûës par l'idée qu'on avoit du mérite des Auteurs. Je remarquerai seulement ce qu'il y a de particulier en leur faveur.

Mr DE GONDRIN Archevêque de Sens, commence par marquer *l'estime particu-*

ticuliere qu'il a toûjours faite de la pieté & de l'érudition des Auteurs de ce Livre: où il y a, dit-il, *tant de beauté, de lumiere, & de solidité, que nous ne pouvons qu'admirer ce que peut la verité dans les esprits qui font leur plus grande gloire de la suivre & de la défendre. Il espere qu'il contribuera à faire rentrer les Hérétiques dans le sein de l'Eglise, & nous croïons même*, ajoûte ce Prelat aprés un long éloge, *que c'est la récompense que Dieu a réservée à l'amour que ces sçavans Theologiens ont toûjours fait paroître pour l'unité de l'Eglise, & que pour couronner leur fidelité & leur attachement inviolable à cette sainte Epouse de* JESUS CHRIST, *il se servira de cet Ouvrage pour retirer tant de personnes du Schisme, &c.* Enfin il demande à Dieu *qu'il lui plaise d'inspirer à ceux qui le liront le même esprit de Religion & le même amour de la verité avec lequel il paroît avoir été fait.* Voila d'étranges Hérétiques & des Schismatiques d'une espece bien nouvelle, qui semblent destinez de Dieu à faire rentrer les Hérétiques dans la Foi, & les Schismatiques dans le sein de l'Eglise, en récompense de leur amour pour son unité; qui sont pleins de pieté, d'amour de la vérité, de l'esprit de Religion, & qui font leur plus grande gloire de suivre la verité & de la défendre.

Mr LE TELLIER Archevêque Duc de Reims, premier Pair de France, reproche au Ministre Claude, *d'avoir craint d'avoir affaire à Mr Arnauld, puisqu'en le voulant rendre suspect parmi les Catholiques dans son dernier Livre, il veut lui ôter la créance que*

son mérite & sa profonde érudition lui ont acquise ; Que pour tâcher d'éviter ce qu'il prévoit, il a recours à un moïen tout à fait indigne d'un honnête homme, en voulant déchirer la réputation d'un Théologien trés-Catholique par une calomnie si noire, qu'elle doit faire horreur à tous ceux qui liront la Préface, & le premier Chapitre de son dernier Volume, &c.

Mr Pavillon Evêque d'Alet dit, *que l'Auteur de cet Ouvrage aprés avoir tâché de remédier par le Livre de la* Fréquente Communion ; *à l'abus que plusieurs Chrétiens font de l'Eucharistie, en montrant par les oracles de l'Ecriture, par les sentimens des Peres & par les Decrets des Conciles, avec quelle pureté on s'en doit approcher selon la discipline sainte que l'Eglise a toûjours desiré qu'on y observât, il entreprend de défendre dans celui-ci la verité de ce divin Sacrement contre ceux qui la combatent ..... Nous espérons aussi*, ajoûte ce saint Prélat, *qu'un Livre si avantageux à l'Eglise attirera beaucoup de graces & de bénedictions sur son Auteur, & qu'il achevera de dissiper tous les nuages dont quelques personnes préoccupées ou malicieuses ont tâché jusqu'à present de le noircir. Ce sont les vœux & les souhaits que nous nous sentons obligez de faire en cette rencontre, & dont nous avons crû devoir accompagner l'approbation que nous donnons à cet Ouvrage.*

Mr Viallart Evêque, Comte de Châlons, Pair de France, met l'Auteur au nombre *des hommes admirables en science & en vertu que Dieu a suscitez pour défendre la*

la verité du Mystére de l'Eucharistie : & assure qu'*entre tous les Livres qui ont servi à ce glorieux dessein, il n'y en a point ni de plus fort, ni qui apparemment puisse être si utile à l'Eglise que celui ci*, &c.

Mr DE CHOISEUL DU PLESSIS-PRALAIN, Evêque de Comenge, & depuis de Tournai; Mr DE MARMIESSE Evêque de Conserans, & Mr DE BERTIER Evêque de Rieux, ont cela de particulier dans l'Approbation donnée en commun, aprés en avoir conféré ensemble, qu'ils nomment *Mr Arnauld Docteur de la Societé de Sorbonne*, comme s'ils nous avoient voulu marquer qu'ils ne l'en croïoient pas exclu, & qu'ils regardoient la Censure de Sorbonne comme illégitime & de nulle valeur.

Mr DE PERICARD Evêque d'Angoulême nous rend témoignage du fruit qu'avoit déja fait ce Livre avant même qu'il fut imprimé, & on voit bien qu'il veut marquer la conversion de Monsieur de Turenne: *Et enfin*, dit-il, *que ne peut-on point attendre d'un Livre qui, pour ainsi dire, avant sa naissance, a produit par la grace de Dieu un effet qui donne de la joye à tout le monde Catholique, & un grand exemple à celui qui ne l'est pas.*

Mr ARNAULD Evêque d'Angers *approuve le Livre de toute la plénitude de son cœur, comme un Ouvrage trés-utile & trés-avantageux à l'Eglise :* Mais étant frere de Mr Arnauld, il n'avoit garde de donner des loüanges à l'Auteur.

Mr DE LA VAL DE BOIS DAUPHIN Evêque de la Rochelle, dont le Diocese étoit

étoit rempli de Protestans, commence ainsi; *Le Livre de la perpetuité de la foy de l'Eglise Catholique sur l'Eucharistie aïant produit tant & de si bons effets dans tous les lieux où il a paru, & principalement dans nôtre Diocese, où il a beaucoup servi à la conversion de plusieurs personnes qui étoient tres-considerables parmi ceux qui font profession de la Religion Prétenduë Réformée, nous ne doutons pas que ce second Ouvrage n'ait un succés encore plus avantageux, & que Dieu y donnant sa benediction, il n'acheve de convaincre les autres, que le premier a déja fortement ébranlez....* Il s'attend (dés le 30 May 1668. six mois avant la paix de l'Eglise) que *l'Auteur consacrant tous ses travaux à la défense de l'Eglise, il emploira les talens avantageux qu'il a reçûs de Dieu, à éclaircir avec la même netteté & la même force d'esprit les autres controverses que nous avons avec les Heretiques,* &c.

Mr De Guron Evêque de Tulle. *Le fruit*, dit-il, *que le Livre de la Perpetuité de la Foi de l'Eglise touchant l'Eucharistie a causé dans nôtre Diocese, nous a fait souhaiter que la Providence Divine engageât son Auteur à défendre, non seulement ce Mystere adorable, mais encore les autres points principaux, &c.* il approuve avec un grand éloge le Livre, & ajoûte; *Tant de Prélats & de Docteurs en portent le même jugement, que nous ne pouvons assez nous étonner de la temerité du Ministre Claude, d'avoir avancé que l'Auteur de ce Livre étoit un particulier desavoüé de l'Eglise Romaine, & qu'on refusoit d'y approuver la replique qu'il avoit*

faite

faite contre lui. Mais c'est un Ministre & un ennemi public du S. Sacrement qui parle, & qui tâche de décrier son adversaire : & c'est une chose assez ordinaire ; quoi qu'un homme prudent fût obligé de se mieux informer de ce qu'il dit. Mais nous ne pouvons supporter, & tous les fidéles doivent gémir, de voir que même des Theologiens Catholiques aïent entrepris de diffamer l'Auteur de la Perpetuité, & d'ôter s'ils pouvoient la force à son Ouvrage, en tâchant de le rendre suspect, supposant qu'il est séparé de l'Eglise, dans le sein de laquelle il a toûjours vécu ; & lui imputant trés-faussement de tenir que dans l'Eglise Romaine il s'est fait un Changement touchant la Grace victorieuse sans qu'on s'y soit opposé. C'est ce qui nous paroît si éloigné de sa pensée, qu'il est certain par les preuves qu'il en a données, qu'il croit au contraire, que ç'a toûjours été là la doctrine de l'Eglise Romaine, quoique quelques-uns s'en soient écartez. C'est ce que nous avons crû devoir remarquer dans nôtre Approbation, étant juste de défendre la réputation & la Foi de celui qui combat pour l'Eglise, & qui s'expose à la haine de ses ennemis, contre tous ceux qui l'attaquent injustement.

Mr De Ligni Evêque de Meaux, juge ce Livre *si convaincant & si utile au public, qu'il est persuadé qu'il faut être abandonné du secours de la Grace & de la raison, pour ne pas demeurer d'acord aprés l'avoir lû, que la créance presente de l'Eglise Romaine sur le Mistere de l'Eucharistie, est celle qu'elle a tenu dans tous les tems*, &c.

Mr De Mont-gaillard Evêque de

de S. Pons, dit que *si la conversion des Hérétiques de ce tems dépendoit seulement de leur conviction, ce Livre convertiroit infailliblement les doctes & les ignorans, les dociles & les obstinez, puisqu'il n'est pas possible de résister à la force des raisonnemens dont ce Traité est rempli :* & demande à Dieu *qu'il veüille donner la grace & le loisir à ce puissant genie, qui est l'Auteur de cet Ouvrage, de travailler sur tous les autres points*, &c.

Mr DE MONCHI D'HOQUINCOUR Evêque de Verdun en parle comme d'un Livre *incomparable* en toutes maniéres.

Mr l'Evêque Duc de Laon (aujourd'hui LE CARDINAL D'ESTRE'ES) dans son Approbation en forme de Lettre à un Ministre d'Etat ; aprés un éloge auquel on ne peut rien ajoûter;demeure *persuadé qu'on n'a pas encore vû une victoire plus complette :* & dit que *Mr Arnauld travaille si heureusement sur ces sortes de sujets, qu'il n'y a personne qui ne doive se réjoüir de la résolution qu'il a prise d'achever sa vie dans une si sainte & si glorieuse occupation.* Il n'a pas tenu à lui,& il l'a fait même depuis sa retraire en la maniére que son état le lui a permis, & selon les occasions que la Providence lui a presentées. Mais ceux qui lui ont suscité d'autres adversaires, de qui le Ministre Claude s'est toûjours fort loüé,comme leur aïant de singulieres obligations, ont mis Mr Arnauld dans l'impuissance de suivre sa résolution. Le repos, la liberté du commerce avec toutes sortes de gens, l'abondance de Livres, & beaucoup d'autres choses dont il s'est vû privé, étant necessaire pour

pour un travail de cette nature. Et puis, de quelle utilité seroient pour les Calvinistes de France des Livres François qui n'y auroient pû entrer même en tems de paix, les Jésuites aïant même fait saisir & suprimer autant qu'ils ont pû, *l'Apologie pour les Catholiques*, dont nous parlerons, un des Livres qui pouvoit plus servir à la conversion des Huguenots.

Mr Bossuet, alors Doïen de l'Eglise Cathedrale de Mets & Docteur de Paris, depuis Précepteur de Monseigneur le Dauphin, & maintenant Evêque de Meaux, a un droit si particulier d'être écouté sur ces matiéres, & il se connoît si bien en catholicité, que son approbation mérite une attention singuliére. Il se tient si assuré que *ce Livre est trés propre & trés efficace pour ramener à la Foi Catholique, Apostolique & Romaine ceux qui s'en sont écartez*, qu'il ne fait pas difficulté de dire, *qu'il ne faut plus qu'ouvrir les yeux pour voir devant soy la voïe de la verité toute applanie, & que Mr Arnauld n'a pas seulement établi tout ce qu'il a promis, d'une maniére invincible, & qui porte la preuve jusqu'à l'évidence de la démonstration; mais qu'il a outre cela donné des principes par lesquels on peut composer tout un corps de controverses.* Je ne sçay si on pourra s'imaginer que ce Prélat ait crû l'Auteur capable de se détacher le moins du monde de la foi & de l'autorité de l'Eglise, aprés ce qu'il ajoûte en ces termes: *Mais ce qui me touche le plus dans tout son Ouvrage, c'est qu'il y a répandu & appuïé par tout les saintes & inébranlables maximes, qui attachent les*

les enfans de Dieu à l'autorité sacrée de l'Eglise, toûjours presente pour les enseigner dans tous les siecles, &c.

Mr le Cardinal le Camus Evêque & Prince de Grenoble, *est convaincu qu'on ne pouvoit pas mieux défendre la Foi de l'Eglise Catholique, ni mettre dans un plus beau jour les preuves du Mistère adorable de l'Eucharistie*; il espére que *ce Livre contribuera beaucoup à la conversion de ceux qui sont engagez dans l'erreur*, & dit, *qu'il n'y a qu'à exhorter l'Auteur à continuer ce pénible travail.*

Mr le Cardinal de Fourbin de Janson Evêque, Comte de Beauvais, Pair de France, alors Evêque de Marseille, assure de ce Livre, *que tout y est solide, exact, lumineux & conforme à la Foi de toute l'Eglise; qu'il en sçait ménager tous les avantages; que les principes qu'il établit, donnent de si grandes ouvertures, qu'ils s'étendent infiniment plus loin que les matieres dont il parle expressément; qu'il inspire par tout un esprit vraiment Catholique, c'est à dire, vraiment attaché à l'autorité de l'Eglise ...... C'est pourquoi*, conclut son Eminence, *nous avons crû qu'il étoit de la justice d'apuier par nôtre autorité un Ouvrage si édifiant & si utile, & de rendre à celui qui en est Auteur ces témoignages d'estime & de gratitude que nous avons crû lui devoir.*

Mr Fouquet Evêque d'Agde, aprés avoir mis Mr Arnauld au rang *des sçavans & saints Docteurs que le S. Esprit a suscitez dans tous les tems de l'Eglise pour expliquer la verité du Sacrement de l'Eucharistie & pour*

pour en établir le bon usage; continuë ainsi : *Mais c'est l'effet d'une Providence toute particuliere, qu'aïant autrefois engagé par une rencontre imprévûë l'Auteur du Livre admirable de la* Fréquente Communion, *& de celui de la* Tradition de l'Eglise, *à ramasser les enseignemens des Saints Peres, pour user legitimement du Corps de* JESUS-CHRIST *dans l'Eucharistie, elle ait depuis fait naître une occasion qui l'a obligé de défendre la réalité du Corps vivant de* JESUS-CHRIST *dans le Sacrement de l'Autel : afin que le même qui avoit si solidement instruit les fidelles par les regles certaines de la Tradition, des préparations necessaires pour participer avec fruit à l'Eucharistie, convainquît les Sacramentaires d'une maniere invincible de la foi de ce Mystere, par la démonstration de la Perpétuité d'une même créance dans l'Eglise depuis* JESUS CHRIST *jusqu'à nous ..... Les premiers fruits de ce Livre sont illustres,* dit-il plus bas en indiquant la conversion de Mr de Turenne ; *les esperances qu'on en doit concevoir sont grandes*, &c.

Mr ANTOINE GODEAU Evêque de Vence, une des plus grandes lumiéres de l'Eglise de France, comme ses Ouvrages le font connoître, se trouve le dernier dans l'ordre des Approbateurs, parce que son Approbation vint trop tard pour être mise en son rang. Elle est si avãtageuse qu'on ne pouvoit fermer plus heureusement les extraits de ces Aprobations Episcopales, qui forment comme un grand Cóncile d'Evêques, & comme un Sinode national assemblé en faveur de Mr Arnauld. LE LIVRE *de Mr Arnauld*

de

de la Perpétuité de la Foi sur l'Eucharistie contre le Ministre Claude, dit ce Prélat, *est ce me semble le dernier coup de massuë par lequel le Fils de Dieu veut atterrer l'heresie de Calvin ..... Le diable*, dit-il plus bas, *a suscité contre l'Eglise un trés-puissant ennemi en la personne du Ministre Claude, & il lui avoit fourni des armes lumineuses & fortes en apparence pour combattre la verité. Sa Secte n'avoit pas eu encore de Défenseur si agréable. Mais le Fils de Dieu en même tems a donné à son Eglise un Docteur de sa verité éclairé de ses veritables lumieres, & si fort rempli de son Esprit, qu'il a dissipé toutes les illusions de son adversaire, & qu'il a fait demeurer victorieuse de la fausse subtilité de l'erreur, la doctrine solide de la verité. Ce Défenseur avoit été dans un état où il n'avoit pas eu la liberté de déploïer ses armes pour la défense de l'Eglise. Mais la Providence divine a premierement fait plusieurs miracles pour le mettre en liberté de servir sa Mere; & aprés elle lui a donné toutes les graces qui étoient necessaires pour la faire triompher. Son premier Livre de la* Fréquente Communion, *est pour remedier à la profanation du trés-Saint Mistere de l'Eucharistie, qui n'est que trop fréquente en nôtre siecle. Celui-ci en défend la verité si solidement, que je ne doute point qu'il ne trouve autant d'Approbateurs qu'il aura de Lecteurs.*

Je n'ai pas dessein de m'étendre sur les Approbations des Docteurs en Théologie. Il y a neanmoins des endroits qui méritent d'être remarquez. Quand je voi à la tête de ces vingt-quatre Docteurs (sans compter

ceux qui étoient alors Evêques) le Doïen de la Faculté de Théologie de Paris, Mr de Mincé Docteur de la Maison de Sorbonne, il me semble que je voi cette Illustre Faculté assemblée en corps dans les plus célébres de ses membres, pour réparer avec une parfaite liberté à la vûë de toute l'Eglise, l'injure faite à Mr Arnauld dans l'affaire de la Censure par une partie de la Faculté, ou déclarée contre lui, violentée en la maniére qu'on l'a rapporté, mais abandonnée de plus de soixante & dix des plus sçavans & plus pieux Docteurs, qui aimérent mieux s'exclure de ce corps avec Mr Arnauld, que d'y demeurer sans lui en consentant à la Censure la plus injuste qui fut jamais.

L'Approbation de Monsieur le DOIEN DE LA FACULTE' est pleine d'éloges trés-avantageuses pour le Livre & pour l'Auteur. Il lui rend le nom & la qualité de Docteur, en concluant (plus courageusement & plus raisonnablement que le Doïen de la Censure, qui conclut sans rien conclure,) en concluant, dis je, *Que l'héréfie ne peut-être plus fortement attaquée, ni l'Eglise de* JESUS-CHRIST *plus puissamment défenduë que par la plume de cet* EXCELLENT DOCTEUR.

Mr PORCHER un des plus anciens Docteurs, qui n'avoit jamais donné son Approbation à aucun Ouvrage, voulut la donner à celui-ci, qu'il regarde comme *un fruit de la paix*; & rendre témoignage au mérite de son *Illustre Auteur*.

Mr LE VAILLANT Curé dans Paris & auparavant Théologal de Reims dit, que *le merite de l'Auteur est connu de tout le mon-*

de : & cet Ouvrage , dit-il , *n'avoit besoin d'autre éloge que de son nom.* Et il conclut par assurer que *l'Auteur paroîtra toûjours aux personnes non passionnées avoir été inseparablement attaché à l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine.*

Mr DU HAMEL Chanoine de l'Eglise de Paris, qui par un rare exemple avoit quitté une Chanoinie de la Métropole & Capitale du Roïaume, pour aller servir une Eglise de Village loin de Paris, apelle ce Livre *un chef-d'œuvre de lumiere.*

Mr CHASSEBRAS Curé de Paris, & l'un des deux Archiprêtres, commence en ces Termes : *La réputation que s'est acquise l'Auteur de ce livre, peut lui servir d'approbation. L'Ouvrage de soi, mérite les loüanges & l'applaudissement de tous les Catholiques*, &c. Il marque ensuite les conversions de Mr de Turenne & d'autres personnes de qualité qui avoient abjuré le Calvinisme : *Mais qui considerera d'ailleurs le fruit merveilleux que l'Eglise a déja reçû de cet Ouvrage, les riches dépoüilles qu'elle vient de remporter sur le parti ennemi, & tout le bien qu'elle en pourra encore retirer ; il sera de mon sentiment, que l'Eglise est obligée à l'Auteur d'avoir quitté sa solitude, éclatante déja du bruit de sa renommée, & toute glorieuse de ses victoires, afin de se ranger dans le nombre de ses combattans qui défendent les veritez Catholiques.* Enfin il finit par ces paroles : *Je souhaite que le Ciel & la Terre répandent à pleines mains sur lui leur amitié & leur benediction, comme sur le Défenseur intrepide de la verité, pour avoir donné au public cette*

Re-

Replique, que j'estime trés-Catholique.

Mr QUERAS Vicaire Général de Mr l'Archevêque de Sens, nomme ce Livre *une des plus rares & des plus riches productions de nôtre siecle*, &c.

Mr FORTIN Proviseur du Collége d'Harcour : *Nous devons*, dit-il, *rendre mille graces à Dieu de nous avoir donné des Docteurs remplis de zéle & de science pour défendre la verité de ce Sacrement d'amour. C'est en quoi l'Auteur de ce Livre a surpassé tous les Ecrivains de ce tems*, &c.

Mr GOBILLON Curé de S. Laurent : *Nous croïons*, dit il, *qu'un Ouvrage si important pour l'Eglise en sera reçû avec toute sorte d'estime & d'approbation ; & nous esperons ...... que Dieu, qui a commencé à lui donner des bénédictions favorables par de glorieux succés, avant même qu'il ait paru en public, les continuera dans la suite avec abondance.* Il n'est pas nécessaire d'avertir que c'est de la conversion de Mr de Turenne que parle ce Docteur.

Mr ROULLANT maintenant Chanoine & Prevôt de l'Eglise de Reims, dit que *l'Esprit de Dieu a conduit la plume de l'Auteur, lors qu'il a composé cet admirable Ouvrage, & que cet Auteur, qui a tant de fois combattu pour la défense de la verité, aura l'avantage de faire paroître à la face de tout l'Univers la foiblesse de son Adversaire*, &c.

Mr LE FERON : *L'on ne sçauroit*, dit-il, *trop donner de loüanges à l'Auteur, & aprés tant d'approbations avantageuses qui lui ont été données par de si célebres & de si illustres Prélats, & par tant de sçavans Docteurs, il*

ne me reste plus qu'à loüer Dieu d'avoir suscité dans nos tems des personnes qui défendent la verité de son Eglise avec tant de force, &c. *Dieu veüille répandre ses benedictions sur le travail de ce sçavant Theologien, & que pour récompense de ses peines il obtienne du Ciel la conversion de tant de personnes qui sont engagées dans l'erreur.*

Mr ROBERT de Lailly, veut sans doute parler de Mr de Turenne quand il dit, que *l'effet confirme déja les esperances qu'on avoit conçûës de cet Ouvrage, & nous fait voir qu'il est capable de ramener à l'Eglise les plus habiles de ses ennemis.*

Je ne sçai, Monsieur, si vous trouverez que j'aïe fait une chose superfluë & inutile, en vous remettant devant les yeux les sentimens avantageux, que les Evêques & les Docteurs ont eus de Mr Arnauld; mais il me semble que cela étoit comme necessaire, pour effacer de l'esprit de nôtre ami les mauvaises impressions dont il s'est laissé prévenir contre ce grand homme. Si elles étoient fondées sur une méchante doctrine extraite de ses Livres que l'on produisît pour le convaincre d'erreur; si l'on faisoit voir des Sentences de son Evêque ou des Decrets du S. Siége, qui le déclareroient hérétique; il faudroit s'y prendre d'une autre maniére pour le justifier. Mais je ne vois rien de tout cela. J'entens seulement une voix confuse qui s'est formée, je ne sçai comment, de quelques libelles des Jésuites, des clameurs de quelques Religieux & de quelques gens du peuple, qui ne parlent que comme on les fait parler, & qui ne sçavent

pas même dequoi il est question. Il étoit donc nécessaire de former une autre voix qui parlât en faveur de Mr Arnauld ; & il n'y en a point que l'on doive écouter avec tant de respect, ni à qui l'on doive plus de créance en matiére de foi & de doctrine, que celle des Papes, des Cardinaux, des Evêques & des Docteurs : & ceux qui osent élever leurs cris séditieux au-dessus de la voix des Pasteurs, dont JESUS-CHRIST même a dit : *Celui qui vous écoute, m'écoute ; & celui qui vous méprise, me méprise* ; ne peuvent être excusez d'un tres-grand péché, & d'une témérité scandaleuse.

Car où en seroient les Theologiens les plus Catholiques, si leur réputation dépendoit de quelques Religieux ou interessez à les décrier parmi le peuple, ou nullement instruits des choses, ou animez d'un faux zéle, ou indiscretement alarmez pour la doctrine de la Foi? A quoi seroient-ils réduits, s'il falloit préférer les sentimens d'une poignée de gens sans autorité & souvent sans science, à l'approbation des plus sçavans Docteurs, & au jugement des Evêques, qui par leur caractere ont droit & autorité de juger de la doctrine ? Il n'y aura donc personne de raisonnable, qui pour connoître si Mr Arnauld a des sentimens contraires à la Foi, ne préfére le jugement doctrinal des Théologiens de la premiere Université de l'Eglise, donné avec toute la liberté possible, & le jugement d'autorité des plus sçavans & plus pieux Evêques d'une des plus florissantes Eglises du monde, à un bruit de ville & à des accusations vagues, indéterminées

minées & sans preuves, semées dans le monde par quelques personnes, qui n'ont droit de parler dans l'Eglise qu'autant que les Evêques le leur permettent.

Faites donc en sorte, Monsieur, que nôtre ami mette dans une juste balance, d'une part ceux qui lui ont fait prendre de Mr Arnauld des idées si desavantageuses à sa réputation, & de l'autre tant d'Evêques & de Docteurs, qui en toutes rencontres ont justifié & comblé de loüanges la doctrine & la vertu de ce Docteur, comme il le peut remarquer dans les grandes affaires dont je vous viens de parler.

Dans l'affaire de la *Fréquente Communion* plus de trente Evêques & plus de vingt Docteurs.

Dans l'affaire de *la Grace* plus de vingt-cinq Evêques, c'est-à-dire, les 19. qui écrivirent au Pape & au Roi, les quatre célébres qui avoient pris fait & cause pour Mr Arnauld, plusieurs autres qui comme Docteurs, le défendirent & en Sorbonne, & qui ne voulurent point prendre de part à la Censure. Ausquels on peut ajoûter feu Mr le Cardinal de Retz Archevêque de Paris, à qui on n'a pas accordé en Sorbonne les prieres qui lui étoient dûës aprés sa mort comme Docteur de la Faculté & de cette Maison, par cette seule raison, qu'il n'avoit pas signé la Censure contre Mr Arnauld. Dieu l'a permis ainsi, afin que l'on n'ignorât pas dans les tems à venir, que ce sçavant Cardinal, qui a mené une vie si exemplaire dans ses dernieres années, avoit rendu témoignage à l'innocence de Mr Arnauld.

Dans

Dans l'affaire de *la Morale* ce grand nombre d'Evêques qui censurérent la méchante Morale des Jésuites sur la dénonciation publique de Mr Arnauld & de ses amis, & toutes les Universitez Catholiques les plus célébres qui la condamnérent aussi en leur maniére.

Dans l'affaire de la *Perpétuité de la Foi*, vingt-sept Evêques, dont trois sont Cardinaux; & plus de vingt Docteurs.

Voila, Monsieur, de quoi faire un grand Concile, où en assemblant tous ceux que je viens de marquer, se trouveroient quatre Cardinaux & plusieurs autres qui l'ont honóré de leur amitié & de leurs Lettres; prés de cent Evêques; deux cens Docteurs au moins, & l'on pourroit mettre à la tête de ce Concile cinq ou six Papes, qui en diverses rencontres ont témoigné être trés-satisfaits de la foi & de la conduite de Mr Arnauld.

C'est assez parler du troisiéme tems qui auroit duré davantage, si les Jésuites qui n'ont jamais pû pardonner à Mr Arnauld, n'avoient abusé du crédit qu'ils ont à la Cour, & de la confiance du Roi, pour tâcher d'inspirer à Sa Majesté de la défiance de sa conduite & l'irriter contre lui. Les faux rapports qu'ils faisoient sans cesse au Roi de cabales imaginaires, d'assemblées qui se faisoient chez lui, & de certains prétendus ralimens; la peine que l'on faisoit aux quatre Evêques en toutes sortes d'occasions & dans leur personne, & dans celle de leurs Ecclesiastiques; les ordres fâcheux qui furent portez à Port-Roïal par l'Archevêque

vêque de Paris, pour en chasser les Ecclésiastiques du dehors, défendre aux Religieuses de recevoir ni Novices, ni Pensionnaires, & renvoier celles qu'elles avoient; tout cela fit bien juger aux personnes intelligentes que les Jésuites avoient de mauvais desseins, & que la paix de l'Eglise leur étoit à charge. On prétend avoir oüi dire à l'un d'entr'eux, qu'ils avoient solicité le Roi trés-Chrétien de s'assurer de la personne de Mr Arnauld, mais que Sa Majesté qui a toûjours eu de la bonté pour lui avoit rejetté cette proposition. Ce ne fut pas en effet la crainte d'un tel accident qui le fit résoudre à rentrer dans son premier genre de vie en se dérobant à la vûë & à la conversation des hommes. Il crut que ne pouvant remédier aux autres maux, dont il voïoit avec douleur que l'on commençoit de troubler l'Eglise & d'exercer la patience des Evêques, des Ecclésiastiques & des Religieuses avec qui il étoit uni; il feroit bien au moins d'arrêter autant qu'il pouvoit le cours de ces faux bruits de cabales & d'assemblées; & que ne pouvant se dispenser de recevoir chez lui ses parens, ses amis, & beaucoup d'autres personnes que les consultations, & sa réputation y attireroient, tant qu'il seroit exposé à leurs visites, il n'y avoit pas de meilleur moïen de les empêcher, & d'ôter par là tout prétexte à la calomnie, que de se retirer dans un lieu qui leur fût inconnu. C'est la raison dont il rendit compte à Monsieur l'Archevêque de Paris & à feu Monsieur le Chancelier, peu de temps aprés sa retraite.

Je

Je ne sçai si les bons Peres y ont beaucoup gagné, & s'il ne leur eût pas été plus avantageux de le laisser joüir de la douceur de la conversion de ses amis au milieu de Paris, où il n'auroit eu ni tant de loisir, ni tant de liberté d'écrire qu'il en a eu dans sa solitude. Mais c'est leur affaire. La mienne, Monsieur, est de vous faire remarquer la sagesse de la Providence sur la verité, sur son Eglise, sur ce Docteur. Aprés le Livre de la Fréquente Communion si nécessaire à l'Eglise, & qui demandoit que l'Auteur fût en état de pouvoir être autorisé par les Evêques, Dieu fit servir ce Livre même à lui faire chercher la retraite, qui lui étoit nécessaire pour pouvoir défendre librement les véritez de la Grace, que l'Auteur de la Grace même avoit dessein de faire éclaircir, & dont il vouloit renouveler l'amour en ce siécle. Mais cette affaire terminée, la même Providence jetta les yeux, non sur la grande & nombreuse Société des Jésuites qui remplit le monde; mais sur la petite Societé que Mr Arnauld & son ami composoient dans un petit coin de la Terre, & que cette immense Societé persécutoit de tout son pouvoir. Il la choisit, dis-je, pour défendre d'une maniére toute nouvelle la verité de l'Eucharistie contre les Ministres hérétiques, comme elle avoit appellé autrefois ce Théologien à en défendre la sainteté contre le relâchement de quelques Docteurs Catholiques, & contre la profanation de beaucoup de mauvais Chrétiens. C'est pour cela que cette adorable Providence lui donna la paix, & le tira de la solitude; afin

que les Ouvrages qu'il devoit composer sur cette matiere pûssent être librement & hautement autorisez par les Evêques, & que les Hérétiques ne pûssent avoir le moindre prétexte pour dire, comme a fait le Ministre Claude, que la plume de leur Adversaire étoit une plume desavoüée au moins d'une partie des Evêques.

Enfin aprés ce service signalé rendu à la verité & à l'Eglise à la vûë du Soleil, Dieu l'a rappellé dans l'obscurité de la retraite ; parce qu'elle lui étoit nécessaire pour d'autres services ausquels il le destinoit. C'est ce que nous allons voir dans le quatriéme âge.

QUATRIE'ME AGE.

Ce fut au mois de Juin de l'année 1679. que Mr Arnauld se retira de Paris, non par aucun ordre du Roi, comme l'ont publié ses ennemis, mais de son propre mouvement & par l'amour de la paix. Si sa retraite étoit un crime, ce seroit aux Jésuites qu'il le faudroit imputer, puisque leurs calomnies y ont le plus contribué : & si ce n'en est pas un, c'est une honte à eux & à leurs sectateurs d'en faire des reproches à ce Docteur, comme ils font si souvent. Mais s'ils ont eu de mauvais desseins contre lui, Dieu les a changez en bien pour son Eglise.

Les onze années de retraite qui se sont passées depuis ce tems-là, lui ont fait rendre des services trés considerables au public par un grand nombre d'Ouvrages trés-avantageux à l'Eglise & à l'Etat. Je m'arrêterai

rêterai aux principaux, & à ceux qui passent plus certainement pour être de lui. Car on lui en attribuë plusieurs autres qu'il vaut peut-être mieux laisser dans leur incertitude, que d'en rechercher trop curieusement l'Auteur.

---

§. I.

La nouvelle Défense du Nouveau Testament contre M. Mallet ; & le Traité de la lecture de l'Ecriture Sainte contre ce même Docteur.

LE premier Ouvrage en deux Volumes *in octavo* avoit été commencé à Paris; mais l'Ecrivain que l'on y réfute y étant appuïé du crédit des Jésuites & de Mr l'Archevêque de Paris, comment auroit-on pû esperer que sa réfutation y pût jamais paroître ? Cependant Mr Arnauld s'est crû obligé de réfuter le Livre outrageux de cet homme qui s'étoit laissé aller jusques à cet excés de calomnies & d'outrages, que d'accuser les Traducteurs du Nouveau Testament, non seulement d'avoir corrompu ou mal traduit beaucoup d'endroits de ce Livre adorable, mais encore de s'y être rendus suspects de toutes sortes d'héréſies, tant sur les matieres de la Prédestination & de la Grace, qui est la ressource ordinaire de ces sortes d'Ecrivains, que sur la Divinité même de JESUS-CHRIST, sur l'union per-

sonnelle de ses deux Natures, & presque sur toutes les principales véritez de la Religion Chrétienne.

Il ne faut donc pas s'aller imaginer que cet Ouvrage de Mr Arnauld soit contre le Decret que les Jésuites obtinrent de Rome contre cette Traduction dans la plus grande chaleur des contestations, qui fut plus contre les Traducteurs que contre la Traduction, & dans lequel les Censeurs ne disent point qu'on ait trouvé aucune erreur: ce qui en cette occasion est la même chose, que de dire qu'il n'y en a point. Au contraire, comme les reproches outrageux de Mr Mallet retomboient sur les Censeurs Romains, & sembloient les accuser ou de n'avoir pas apperçû, ou d'avoir épargné les erreurs, les infidélitez, & les autres fautes que cet Auteur s'imaginoit y avoir découvertes, Mr Arnauld fait en quelque façon leur Apologie en faisant celle des Traducteurs.

Mais outre cela, Mr Mallet en reprenant des erreurs qui n'avoient de fondement que dans l'illusion de son esprit, ou dans la malignité de son cœur, étoit tombé lui-même en des erreurs si réelles, si grossieres & si importantes, tant sur la matiere de la parole de Dieu, que sur d'autres veritez Chrétiennes, qu'elles auroient pû si on les avoit négligées, causer un grand préjudice à l'Eglise.

C'est donc un service que Mr Arnauld lui rendit, aussi bien qu'à la verité & à l'innocence: & il faut qu'il l'ait fait d'une maniére irrépréhensible, & qui n'ait pas été desa-

géa-

gréable aux Censeurs de Rome, puisque ses ennemis n'ont pû l'y faire flétrir pas aucune censure.

Cet Ouvrage est intitulé : *Nouvelle Défense de la Traduction du Nouveau Testament, imprimée à Mons contre le Livre de M. Mallet Docteur de Sorbonne, Chanoine & Archidiacre de Roüen, où les passages qu'il attaque sont justifiez, ses calomnies confonduës, & ses erreurs contre la Foi réfutées.* A Cologne 1680.

Ces deux Volumes furent accompagnez d'un troisiéme sous ce titre : *De la Lecture de l'Ecriture Sainte contre les paradoxes extravagans & impies de M. Mallet, &c. dans son Livre intitulé : De la Lecture de l'Ecriture Sainte en langue vulgaire.* Le plus étrange & le principal de ces paradoxes étoit, Que l'intention de Dieu & des Ecrivains Canoniques, a été que les Ecritures Saintes ne fussent pas lûës par le Peuple, mais seulement par les Prêtres & par les Docteurs. Ce que Mr Arnauld réfute d'une maniére convaincante. Ces trois Volumes furent les premiers fruits de sa retraite, & ils parurent tous trois en 1680.

---

§. II.

Apologie pour les Catholiques.

L'Infame Libelle qui a pour titre : *La politique du Clergé de France*, fait & répandu par les Calvinistes en plusieurs lan-

gues, excita justement le zéle de nôtre Docteur contre les calomnies des Hérétiques. Car ils y traitoient l'Eglise Catholique & le Clergé de France d'une maniére si indigne & si séditieuse, qu'il étoit trés-important de le réfuter. Mr Arnauld auroit bien pû laisser le soin de défendre le Clergé de France à ceux qui en reçoivent de bonnes pensions. Il crut neanmoins le devoir entreprendre; & l'on peut bien croire, dans l'état où il étoit, qu'il n'y fut porté que par le mouvement de son amour pour la verité, pour l'Eglise, pour la Roïauté, pour ses freres les Catholiques calomniez & persécutez en Angleterre, & pour la conversion de ceux qui sont engagez dans l'hérésie.

Le premier Volume met en évidence, que l'esprit de sédition & de révolte est l'esprit de l'hérésie; justifie la fidelité des Catholiques envers leurs Princes; défend la Souveraineté des Rois d'une maniere tres-solide & trés-convaincante; démontre si clairement la fausseté de la conspiration d'Angleterre, inventée par l'impie & le parjure Oates, & prouve si invinciblement l'innocence des Catholiques qui en étoient accusez, & à plusieurs de qui il en a coûté la vie, qu'on ne peut s'empêcher d'en demeurer convaincu, pourvû qu'on ne veüille pas renoncer à la bonne foi.

Le second Volume soûtient avec une lumiere, une force & une netteté admirable plusieurs points de la Doctrine Catholique; défend l'Exposition de la Foi de l'Eglise Romaine composée par Mr l'Evêque de Meaux, contre les invectives & les chicaneries

neries des Miniſtres; réfute trés doctement pluſieurs de ces Miniſtres Proteſtans; met dans un ſi grand jour la beauté & la ſainteté de l'Egliſe Catholique, & ſes avantages ſur les Communions héretiques, qu'il la rend aimable à ceux qui ne veulent pas s'aveugler de peur d'y être pris. Enfin c'eſt un Ouvrage ſi agréablement diverſifié par un mélange de dogmes & de faits, de controverſe & de piété, d'hiſtoires & de réflexions Chrétiennes, qu'il eſt également utile aux ſçavans & aux ſimples.

C'eſt donc un Ouvrage digne d'un vrai Diſciple de la vérité & d'un ſincere amateur de l'Egliſe, & dont tout le monde, Catholique & autres, ont dû être fort édifiez. J'y ai trouvé entr'autres deux choſes aſſez ſingulieres, & d'une fort grande édification. La premiere, que Mr Arnauld ſans avoir égard aux calomnies continuelles des Jeſuites contre lui, ni à tous les chagrins qu'ils ont tâché de lui cauſer depuis quarante à cinquante ans, les a défendus de toutes ſa force ſur le fait de la conſpiration d'Angleterre. On ſçait comment ils l'en ont récompenſé. La ſeconde, que s'étant trompé, en réfutant le Roman de cette conſpiration, dans un fait qui bleſſoit l'honneur de Mr Robert Southwel Proteſtant Anglois, autrefois Secretaire du Conſeil de Sa Majeſté Britanique, il n'en fut pas plûtôt averti, qu'il en fit une retractation publique, & porta la ſatisfaction qu'il en fit à Mr Southwel beaucoup au-delà de ce que celui-ci même avoit ſouhaité. On la peut voir imprimée par forme d'addition à la

premiére Partie de cette Apologie.

Mr Arnauld eut en cette rencontre la conſolation d'apprendre de Mr Southwel même, que Sa Majeſté Britanique (alors Duc d'Iork) aïant été informée de cette erreur, eut la bonté d'excuſer ce Docteur & de vouloir bien être caution de ſa bonne foi & de la joïe avec laquelle il ſe porteroit à réparer ſa mépriſe; Sa Majeſté aïant dit à Mr Southwel, *Que Mr Arnauld étant étranger n'avoit pû diſtinguer les vrais avis d'avec les faux : mais qu'étant une perſonne ſi eſtimée pour ſon ſçavoir & ſa probité, il ne pourroit avoir que de la joïe d'être détrompé, & feroit avec plaiſir la ſatisfaction qu'on exigêroit de lui.*

Sa Majeſté Britanique aïant ſçû enſuite la maniere dont Mr Arnauld avoit réparé ſa mépriſe, eut la bonté de vouloir voir la Lettre qu'il en avoit écrite à Mr Southwel, & aprés l'avoir gardée un jour entier, il dit en la lui rendant, *Qu'elle étoit tres-belle, & telle qu'on la devoit attendre de Mr Arnauld.*

---

§. III.

Trois autres Ouvrages contre les Calviniſtes.

IL compoſa dans ce tems-là un aſſez gros Livre pour la juſtification de celui du *Renverſement de la Morale par les erreurs des Calviniſtes*, pour répondre à ce qu'avoient écrit contre ce Livre deux Theologiens, l'un

l'un Calviniſte & l'autre Catholique. En voici le titre : *Le Calviniſme convaincu de nouveau de dogmes impies.*

Un ſçavant Medecin de Lion, grand Antiquaire, & de la Rel. Pr.-Réf. nommé Mr Spon, avoit écrit une Lettre au R.P. de la Chaiſe pour défendre ſa Secte. Mr Arnauld qui n'eſt pas aux gages de ce Pere, voulut bien toutefois lui ſervir de Secretaire pour répondre à ce Calviniſte, & il le fit par un petit Livre qui a pour titre : *Réponſe à la Lettre de Mr Spon au R. P. de la Chaiſe.* Il fallut, bon gré malgré, que ſa Révérence eût cette obligation particuliére à Mr Arnauld.

Je ſuis ſeur que Mr l'Evêque de Meaux ſçut bon gré à ce Docteur d'un autre petit Ouvrage qu'il compoſa pour défendre ſon *Expoſition de la Doctrine Catholique* contre le Miniſtre Jurieu. Comme il n'y a guéres de Livre dont les Calviniſtes ſe ſoient plus ſentis incommodez que de cette *Expoſition*, ils ont pris à l'envi la plume pour s'efforcer de le rendre inutile. Mr Jurieu crut que ſes brebis errantes avoient beſoin d'un *Préſervatif* contre un Livre ſi capable de les deſabuſer. Mr Arnauld oppoſa à ce *Préſervatif* des *Reflexions* ſalutaires; qui en firent voir la malignité & la fauſſeté.

§. IV.

§. IV.

Réfutation d'un nouveau Sistême, ou du Traité de la Nature & de la Grace.

IL n'y a eu, Monsieur, guéres d'occasion, où Mr Arnauld ait mieux fait voir combien il aime la verité, que celle dont j'ai à vous parler maintenant. Il avoit pour l'Auteur de ce nouveau Sistême une estime & une amitié toute particuliére (& en effet il a beaucoup d'esprit & de mérite) & tous ceux qui sçavent combien Mr Arnauld aime ses amis, & qu'elle violence il faut qu'il se fasse pour faire quelque chose qui leur peut être desagréable, jugeront bien que ce ne fut pas sans une extrême peine, qu'il se vit obligé de combattre publiquement les sentimens de l'Auteur du Traité. Il crut cependant devoir préferer les intérêts de la verité aux sentimens de l'amitié, & que de grands Evêques l'aïant vivement pressé par leurs Lettres de rendre ce service à l'Eglise, il ne lui étoit pas libre de s'en dispenser. Le public est assez informé de cette dispute par les Livres que ce Docteur composa sur ce sujet. Outre les trois Volumes des REFLEXIONS *Philosophiques & Théologiques sur le nouveau Sistême de la Nature & de la Grace*, il y a le Livre *des vraïes & des fausses idées* : LA D'EFENSE *de Mr Arnauld contre la Réponse au Livre des vraïes & fausses idées*, *avec*

avec une LETTRE de prés de cent pages à la tête de cette Défense: LA DISSERTATION *sur la manière dont Dieu a fait les fréquens miracles de l'ancienne Loi par le ministére des Anges*, &c. Les *neuf* LETTRES *de Mr Arnauld à l'Auteur du Siſtême*, qui font un Volume: Une DISSERTATION *sur le prétendu bonheur des plaisirs des sens*, contre ce qui en avoit été dit par Mr Bayle en faveur du même Auteur.

Je ne prétens pas, Monsieur, vous obliger à lire tous ces Livres pour en rendre compte à nôtre ami. Mais de l'humeur que je le connois, il s'en rapportera bien au jugement qu'on en a fait à Rome, pour sçavoir qui des deux avoit raison; & si Mr Arnauld n'a pas rendu par ces Ouvrages un service considerable à l'Eglise. Vous n'aurez qu'à lui faire lire le Decret que je vous envoïe, qui est du 29. Mai de cette année: il y verra les Livres suivans condamnez: TRAITE' *de la Nature & de la Grace, par Mr Malebranche à Amsterdam* 1680. EJUSDEM *opera sequentia.* TRAITE' *de la Nature & de la Grace par l'Auteur de la Recherche de la Vérité; derniere édition augmentée de plusieurs éclaircissemens, qui n'ont point encore paru. A Roterdam* 1684. DE'FENSE *de l'Auteur de la Recherche de la Verité contre l'accusation de Mr de la Ville, &c. A Roterdam* 1684. LETTRES *du P. Malebranche à un de ses amis, dans lesquelles il répond aux Réflexions Philosophiques & Théologiques de Mr Arnauld sur le Traité de la Nature & de la Grace. A Roterdam* 1686. LETTRES *du*

P. Ma-

P. Malebranche touchant celles de Mr Arnauld. A Roterdam 1687.

Ceux de Mr Alnauld contre cet Auteur y ont été en même tems examinez à l'instance des Jésuites & d'autres Personnes puissantes ; & s'ils n'y ont pas été aussi condamnez , ni les autres absous , ce n'est pas faute de sollicitations,& de mouvemens extraordinaires , que bien des gens se sont donnez pour y réüssir. Cependant outre l'avantage que la verité & l'Eglise en reçoivent, Mr Arnauld a droit à mon avis , d'en tirer celui-ci pour lui-même : Que ses sentimens sur la Grace n'ont rien qui ne soit conforme à la doctrine de l'Eglise , & qui ne soit approuvé à Rome , puisqu'il n'en a point d'autres sur cette matiere que ceux qu'il a expliquez en plusieurs endroits de ces Livres,& particulierement dans les *Lettres* V. VI. *&* VII. à cet *Auteur* , & dans le second Volume des *Réflexions Philosophiques & Theologiques*. Car on ne peut pas dire qu'on n'y ait pas fait d'attention ; puisque l'on y a examiné avec grand soin & les Livres de Mr Arnauld & ceux de l'Auteur,où celui-ci n'omet rien pour rendre odieux les sentimens de ce Docteur , & pour faire remarquer les endroits par où ils pourroient plus paroître éloignez de la doctrine de l'Eglise. Que nôtre ami fassent un peu de refléxion sur tout cela.

Ce Decret de Rome confirme & justifie le jugement Théologique,qu'avoient porté de ce Sistême,les plus habiles Théologiens des Universitez de Louvain & de Doüay, & des plus considerables Eglises du Païs-bas,

bas. Et l'on peut voir à la tête de la *Dissertation de Mr Arnauld sur la maniere dont Dieu a fait les miracles de l'ancienne Loi par le ministere des Anges*, qu'en approuvant la doctrine de ce Docteur sur ce sujet particulier, ils l'ont fait d'une maniére qui marque combien ils estiment sa personne, & qu'ils le considerent non seulement comme un bon Catholique, mais encore comme un illustre Défenseur de la Foi & de la Doctrine de l'Eglise.

Mr LACMAN Docteur en Theologie de l'Université de Louvain, Chanoine de l'Eglise Métropolitaine de Malines & Président du Séminaire, & Mr CUYPER maintenant Doïen de la même Eglise Métropolitaine & Licentié de Louvain, approuvent tous deux le Livre en qualité de Censeurs des Livres, & nomment l'Auteur *un des yeux du Corps mistique de* JESUS-CHRIST, *dont l'Eglise se sert très-avantageusement depuis tant d'années, soit pour réfuter les erreurs des Heretiques, ou pour découvrir celles où tombent ses enfans par un trop grand attachement à leur propre lumiere & à leurs pensées.*

Vous y verrez encore les Approbations de six autres Docteurs en Théologie de Louvain : Mr VAN VIANEN Professeur Roïal, Mr HUYGENS, le P. FARVAQUES & le P. le DROU, tous deux Augustins : Mr PASMANS & Mr HENNEBEL : outre plusieurs Licentiez de la même Faculté, Mrs VAN ERMEEGEN, DE DECKER, GLAESSENS, DE SWAEN, &c.

Mr DE LA VERDURE Docteur & Premier Professeur en Théologie de l'Uni-

ver-

versité de DOÜAY, & Censeur des Livres; Mr CAMPENHOUT Licentié en Theologie, Doïen & Chanoine de S. Pierre de l'Isle, & Mr BOUDART aussi Licentié, Chanoine & Théologal de la même Eglise, se trouvent au nombre des Approbateurs.

Vous ne serez pas fâché, Monsieur, d'y voir un Corps considerable en Theologiens de la florissante Eglise de Liége, tous Licentiez en Théologie de Louvain: Mr FAES Chanoine de la Cathedrale & Vicaire Général du Diocese; Mr DU MONT Chanoine Théologal de la Cathédrale, Abbé d'Ama, Vice-Prevôt & Examinateur Sinodal; Mr COCHEZ Professeur en Theologie, Président du Séminaire & Examinateur Sinodal; Mr LE BEAU Curé de S. Adalbert & Examinateur Sinodal; Mr MICHIELS Chanoine de S. Denis; & Mr NAVEUS Chanoine de S. Paul. Voila, Monsieur, six Théologiens dont le poids & l'autorité peuvent bien balancer les six Réguliers du conciliabule que vous sçavez. Un Vicaire Général du Diocese de Liége vaut bien un Recteur du Collége des Jésuites, n'en déplaise au R. P. d'Assigny; les cinq Moines Mandians sont trop humbles pour vouloir l'emporter sur les cinq autres; & je doute fort qu'il se trouve quelqu'un de bon sens qui préfére leur Decret Conventuel du 25. d'Aoust dernier à l'approbation Sinodale & Théologique, donnée avec connoissance de cause en 1684. par ces six Personnes, dont la science, la droiture & la pieté sont si connuës & si estimées à Liége.

§. V.

§. V.

Du Phantôme du Jansenisme.

PUisque tout le monde attribuë cet Ouvrage à Mr Arnauld, je croi le lui devoir donner jusqu'à ce qu'il l'ait desavoüé. Jamais Livre ne fut plus necessaire à Liége que celui-ci : & si ceux qui se laissent si aisément surprendre aux bruits impertinens que certaines gens répandent avec tant de soin, pour rendre la foi des meilleurs & Ecclesiastiques suspecte aux Princes & aux peuples, & pour décrier même les plus pieux & plus sçavans Evêques de l'Eglise, vouloient se donner la peine de lire ce Livre, qui ne demande que quelques heures de loisir, ils verroient bien-tôt disparoître ce *Phantôme* dont depuis si long tems, on fait peur à tant de gens, à peu prés comme on fait peur des esprits aux petits enfans.

Vous pouvez assurer nôtre ami que ce Livre a déja bien desabusé du monde, & qu'il ne doit pas avoir honte de revenir de sa prévention, aprés que des personnes de toutes sortes en sont revenuës avant lui, par la lecture qu'ils ont faite de bonne foi de cet Ouvrage. Vous ne m'en croirez pas, si je vous dis que c'est un Ouvrage trés-utile à l'Eglise. Croïez en au moins Monsieur le .... qui le croit plus que trés utile & qui ne fait pas difficulté de dire par tout, que c'est le Livre le plus nécessaire aujourd'hui aux Evêques,

aux

aux Princes & aux Magistrats, pour maintenir le repos des Diocéses & des Etats, en se détrompant une bonne fois de toutes les fausses idées qu'on leur a fait prendre de ce Phantôme, & de tout ce qu'on leur a dit de certains Hérétiques qui ne subsistent que dans l'imagination de ceux qui ont besoin de ce prétexte pour des interèts fort humains.

§. VI.

Défense des Versions.

JE donne encore ce Livre à Mr Arnauld sur la Foi du public. Je ne suis pas en peine d'en faire approuver le dessein à nôtre ami. Car je sçai combien il a toûjours eu de goût pour l'Ecriture Sainte, pour les Offices de l'Eglise, & pour les Ouvrages des SS. Peres; & que les Traductions & les Explications qu'en ont faites Mr de Saci & Mr le Tourneux, sont ses plus cheres délices Vous fûtes témoin, aussi-bien que moi, de la joie qu'il eut lorsque je lui fis voir la premiere fois le *Breviaire Romain* traduit en François par le dernier que j'ai nommé: & il m'a avoüé, depuis que je lui ai fait venir cette Traduction, qu'il lui semble qu'il a toute une autre attention & un autre goût qu'auparavant dans la recitation de l'Office divin. Sa dévotion est de suivre l'Eglise en toutes choses, & encore qu'il estime les instructions & les prieres excellentes que l'on trouve dans les Livres des particuliers,

& qu'il s'en serve même utilement, il trouve une singuliere bénédiction à recevoir de la main de l'Eglise, & de la bouche de Dieu même, des instructions & des prieres par la lecture de sa parole, & sur tout du Nouveau Testament; & par la récitation du Breviaire, qui contient la priere Canonique & universelle de l'Eglise Latine.

---

§. VII.

Lettre à Mr l'Evêque de Malaga.

LEs Jésuites avoient porté ce Prélat à faire un Ecrit sanglant en forme & sous le titre de *Plainte Catholique addressée au Pape Innocent XI.* Elle est tellement du stile & du caractere des Jésuites, que ceux qui la leur attribuent, ne font pas un jugement trop téméraire. Mr Arnauld neanmoins crut qu'il devoit s'addresser à ce Prélat même, pour lui faire connoître combien on l'avoit surpris, & combien lui étoit peu honorable l'abus que les Jésuites faisoient de son nom & de son autorité, pour lui faire traiter un Docteur Catholique plus durement & plus inhumainement qu'on ne dévroit même traiter un Héretique. C'est le sujet de cette Lettre, à la fin de laquelle on crut devoit ajoûter celle que Mr le Cardinal Cibo avoit fait à Mr Arnauld l'honneur de lui écrire de la part du S. Pape à qui ce Prélat avoit addressé sa plainte; afin que cet Evêque connut qu'on l'avoit trompé, en lui faisant es-

pérer que S.S. seroit disposée à recevoir les funestes idées qu'il lui vouloit faire prendre de la personne de ce Docteur.

---

§. VIII.

Dénonciations du péché Philosophique.

QUand M. Arnauld auroit entrepris lui-même de persuader au public, qu'il n'en pas le Dénonciateur du péché Philosophique, il n'y auroit pas réüssi. Les cinq Dénonciations sont tellement de son caractére, qu'en les lisant, on l'entend parler, on le voit. Les Jésuites même l'y reconnoissent mieux que personne : & ils assurent si positivement que c'est lui-même, qu'il y auroit de l'obstination à ne se pas rendre.

C'est donc à Mr Arnauld que l'Eglise a l'obligation d'avoir découvert l'hérésie du Philosophisme, qui étoit déja répanduë dans un grand nombre de Livres des Jésuites, soûtenuë dans beaucoup de leurs Théses, & trés commune dans leurs Ecoles. On a fait imprimer un Recueil d'Extraits de Livres, de Théses, & d'Ecrits dictez dans leurs Colléges de Flandres, de France & d'Italie, où cette Doctrine du péché Philosophique est enseignée en termes trés-clairs. Un Docteur de Sorbonne l'a trouvée dans un grand nombre de leurs Ecrivains, dont il rapporte les textes dans un Livre imprimé sous ce titre : *Vrais sentimens des Jésuites touchant le péché Philosophique.*

Mais

Mais on ne s'en étoit presque point apperçû, avant que Mr Arnauld l'eût découverte dans la Thése de leur Collége de Dijon, enseignée & soûtenuë par leur P. François Musnier, en ces termes :

Le peché Philosophique ou moral, est une action humaine contraire à ce qui convient à la nature raisonnable & à la droite raison. Mais le peché Théologique mortel, est une libre transgression de la Loi de Dieu. Le peché Philosophique, quelque grief qu'il puisse être, étant commis par celui, ou qui n'a point de connoissance de Dieu, ou qui ne pense point actuellement à Dieu ; peut-être un péché fort grief ; mais n'est point une offense de Dieu ; ni un peché mortel qui rompe l'amitié de l'homme avec Dieu, ni qui merite la peine éternelle.

Il n'est pas necessaire de se mettre en peine de prouver à nôtre ami que cette Doctrine est fort mauvaise ; car Nôtre S. Pere le Pape vient de déclarer par son Decret du Jeudi 24. d'Aoust, que c'est une Proposition & une Thése *scandaleuse, téméraire, insupportable aux oreilles pieuses, & erronée.* Les Jésuites doivent avoüer avec reconnoissance, qu'on les a épargnez à Rome en se contentant de ces qualifications ; puis qu'eux mêmes avoient déclaré dés le mois de Février dans leur premiere Lettre, qu'ils *la détestoient comme une hérésie & une impiété exécrable:* Et un sçavant Théologien de Rome, Religieux d'un Ordre célébre, écrivoit dernierement, en rapportant le sentiment de tous ses Confreres, que ce qui l'avoit fait traiter avec indulgence, est que la maniere du Tribunal du S. Office où

cette Thése a été examinée, est d'emploïer les censures les plus douces; mais que sans user de trop de rigueur, on pouvoit qualifier d'hérétique la premiere partie du *péché Philosophique commis par celui qui n'a point de connoissance de Dieu*; & quant à la seconde, de celui *qui ne pense point actuellement à Dieu*, qu'on ne la peut flétrir par une censure assez grande.

Les Jésuites se récrient qu'on leur impose, qu'ils n'ont jamais soûtenu le péché Philosophique dans un sens erroné & héretique; qu'ils n'en ont parlé qu'en supposant que c'est un cas méthaphisique, qui n'est jamais arrivé & qui n'arrivera jamais. Mais il est un peu fâcheux pour eux, qu'ils ne se soient avisez de cette défaite que depuis que l'on a crié contre ce dogme monstreux; que dans trente de leurs Théses que l'on a en main, & dans beaucoup de Livres & d'Ecrits de la Societé on lise en termes fort clairs cette Doctrine, sans y rien trouver de cette prétenduë supposition impossible; & qu'enfin la Proposition condamnée à Rome comme *scandaleuse, téméraire, insupportable aux oreilles pieuses, & erronnée*, soit tirée mot pour mot de la Thése de Dijon, soûtenuë par le P. François Musnier Jésuite, au mois de Juin 1696. C'est un fait clair, évident, incontestable, qui est sous les yeux de tout le monde, renfermé en douze lignes dans une Thése d'une page, qui est maintenant entre les mains de toutes sortes de personnes, & par conséquent de la verité duquel chacun peut s'assurer par ses propres yeux, sans qu'il soit besoin d'en-

d'entrer dans aucune diſcuſſion. Il n'y a donc pas moïen d'échapper:& la diſtinction des différens ſens, ni celle du fait & du droit,auſquelles les Jéſuites ſont enfin obligez d'avoir recours,ne leur peuvent de rien ſervir. Quand on veut dans des Théſes ſoûtenir ſeulement ce qui ſuivroit d'une hipothefe impoſſible, on ne manque pas de le marquer nettement : l'Ecole a des termes qu'elle a faits exprés, ou qu'elle a mis en uſage pour cela,comme elle en a pour marquer la ſeule poſſibilité, ou l'exiſtence actuelle des hipotheſes qu'on y veut défendre, & c'eſt ſe mocquer du monde de nous venir dire qu'on n'a ſoûtenu une Propoſition que comme un cas impoſſible, lors qu'on emploïe tous les termes qui ſignifient,non ſeulement la poſſibilité, mais même l'exiſtence actuelle de ce qu'on ſoûtient. Liſez,Monſieur,la Propoſition de Dijon,& vous verrez qu'on n'y dit point qu'un péché,que par impoſſible commettroit une perſonne qui n'auroit point de connoiſſance de Dieu ; ou qui ne penſeroit point actuellement à Dieu,ne ſeroit point dans ce cas métaphiſique, une offenſe de Dieu, ni un péché mortel, qui romproit l'amitié de l'homme avec Dieu, ni qui mériteroit la peine éternelle ; mais on y parle par tout d'un *peché commis* ; on y lit par tout *qui n'a point*, &c. *qui ne penſe point*, &c. *n'eſt point*, &c. *qui rompe l'amitié*, &c *qui merite*, &c. ſi on veut des paroles plus claires, il en faut faire faire exprés.

Voulez-vous, Monſieur, que je vous fourniſſe encore une autre Théſe des Jéſui-

tes,

tes, où l'héréfie du peché Philosophique soit bien clairement enseignée. En voici une, même plus récente que celle de Dijon, & dans une autre Province. Elle est de 1688. soûtenuë dans leur Collége de Clermont en Auvergne par le P. Pugean. Voici ce qu'il dit dans la x x x. Position : *Le peché Philosophique, même grief, commis sans advertance à Dieu, ne mérite point la peine éternelle.* Voilà un homme franc & net, & qui sçait dégager les questions de toutes les chicaneries dont d'autres de ses confreres tâchent de les embarasser. Il ne s'amuse point aux distinctions d'ignorance vincible ou invincible, d'inadvertance coupable ou non-coupable, des pécheurs Païens ou Chrétiens. de peine du dam ou peine du sens, &c. il dit généralement & simplement : *Peccatum etiam grave Philosophicum, factum sine advertentia ad Deum; non meretur pœnam æternam.* Vous voïez, comme la seule *inadvertance à l'égard de Dieu* excuse les plus grands pécheurs du supplice éternel : c'est-à-dire, que les plus grands crimes Philosophiques ne sont point des péchez mortels. Car, comme il dit au commencement de la
» même Position x x x. Tout peché mortel
» enferme la malice spéciale de l'offense de
» Dieu, & mérite la peine éternelle : OMNE *peccatum mortale includit specialem malitiam offensæ divinæ, & meretur pœnam æternam.* Vous n'aurez pas de peine à conclure delà, Monsieur, que pourvû que les plus grands Scélérats & les Athées les plus aveugles commettent tous les crimes imaginables sans penser à Dieu, ils peuvent s'assurer de

ne

ne point commettre de péchez mortels, & de n'être point damnez.

En effet, il seroit bien cruel de damner des gens pour des péchez plus legers que les péchez veniels des Saints. Or selon le Pere de S. Ligier Jésuite, qui enseignoit à Lion la Théologie, ou plûtôt le Philosophisme, en 1688. " Tout péché Philoso- "
phique quelque grief qu'il puisse être, est "
un péché plus leger qu'aucun Théologique. "
D'où il s'ensuit, dit-il, que le moindre "
petit péché veniel Théologique mérite une "
plus grande peine, que le plus énorme "
péché Philosophique : *Quodlibet Philosophicum grave est levius quolibet Theologico. Hinc vel minimum veniale Theologicum graviorem pœnam meretur, quam quodlibet Philosophicum gravissimum.*

Il est nécessaire de m'étendre un peu plus que je n'aurois voulu, pour justifier Mr Arnauld de ce que les Jésuites lui imputent d'avoir excité du bruit dans l'Eglise sans nécessité & sans fondement, & même d'avoir calomnié leur Doctrine, en les accusant d'avoir enseigné l'hérésie du Philosophisme.

Ce que je trouve de rare dans le P. Pugean, qui est peut être celui qui a enseigné plus clairement ce Philosophisme, c'est qu'il est aussi celui qui crie le plus haut à la calomnie & à l'imposture; & qu'il ne rougit point de dire dans sa Dissertation latine, que Mr Arnauld, ou le Dénonciateur, ment trés-impudemment, (*mentitur impudentissimè*) en accusant du Philosophisme le Professeur de Dijon, & d'autres Profes-

seurs de la Societé. Il le charge des plus grosses injures, comme s'il étoit bien convaincu que ce soit une calomnie ; pendant que lui-même, avec beaucoup d'autres, sert de preuve convaincante, que rien n'est plus commun dans la Societé que la Doctrine condamnée du péché Philosophique, comme trés possible, & comme effectivement commis par plusieurs hommes.

Je finis cette matiere, aprés vous avoir averti que le P. Beon actuellement Professeur en Théologie des Jésuites à Marseille, où ils se sont fait fonder trois Chaires de Théologie (Dieu sçait comment) en prenant possession l'année 1689. derniere au mois de Novembre, de sa Chaire fondée le 13. du mois précedent, débuta par le péché Philosophique, en enseignant en propres termes, non seulement qu'il le croit possible, mais qu'il s'en commet effectivement de purement Philosophiques, sinon parmi les Chrétiens adultes, au moins par les enfans, par des gens grossiers, par ceux qui habitent les forêts, par des Barbares, &c. *Ego dico posse contingere ex triplici illo capite ut non evadat offensa formalis, fiatque peccatum tantum Philosophicum .... Non esse cur negetur dari in aliquibus hominibus, puta pueris, rudibus, silvicolis, barbaris,* &c. Les trois occasions où il les croit possibles & même actuels, c'est 1. Lors qu'on ne connoît point Dieu. 2. Quand on ne sçait point que le péché lui déplaît. 3. Quand en péchant on ne fait pas attention à cette vérité, que le péché déplaît à Dieu.

C'est ce qui est fidélement extrait des

Ecrits

Ecrits dictez par ce Professeur Jésuite, & ce que vous pouvez voir plus au long dans la V. Dénonciation.

---

§. IX.

Dénonciation d'une hérésie impie contre le Commandement d'aimer Dieu.

SI la Thése des Jésuites de Dijon justifie en quelque façon toutes les mauvaises actions des Infidéles & des Athées par la Doctrine du péché Philosophique, leur Thése du Pont-à-Mousson dispense tous les Chrétiens d'en faire de bonnes qui soient utiles au salut, par cette maxime horrible. *Que l'homme n'est point obligé d'aimer sa fin derniére* (qui est Dieu) *ni dans le commencement, ni dans le cours de sa vie morale.* Car sans amour de Dieu il n'y a ni vertu Chrétienne, ni bonnes œuvres dignes d'être approuvées & récompensées de Dieu.

C'est une hérésie qui avoit été déja condamnée, & que N. S. P. le Pape Alexandre VIII. vient encore de condamner de nouveau dans la Thése soûtenuë au Collége des Jésuites du Pont-à-Mousson le 14. Janvier de l'année derniére, par le Decret du 24. d'Aoust, qui déclare *hérétique* cette Proposition, & la condamne comme telle sous les peines portées par le Droit contre les Hérétiques & leurs fauteurs.

Je croi que la dénonciation de cette héré-

ſie eſt un des bons ſervices que Mr Arnauld ait rendus à l'Egliſe. L'Ecrit d'une feüille, par lequel il l'a fait, vaut bien un volume, ſi on en juge par l'importance de la matiére, & par l'heureux ſuccés qu'a eu ſa dénonciation.

Vous me direz peut-être, Monſieur, que je ne ſerois pas de bonne foi, ſi je ne vous parlois d'une Cenſure de cette Propoſition ou de cette Théſe, que les Jéſuites ont répanduë dans le monde, & par laquelle il paroît qu'ils ont eux mêmes condamné cette Doctrine pernicieuſe, avant qu'elle fût cenſurée à Rome. Il faut donc vous en parler: & cependant je ne ſçai comment m'y prendre pour le faire d'une maniere qui faſſe beaucoup d'honneur à ces bons Peres. Ils n'en ont pas fait pour une. Car j'en ai vû deux toutes différentes: & ſi vous me demandiez pourquoi ils en ont ſubſtitué une ſeconde à la premiére, je vous avoüerai que je n'en ſçai pas le myſtére. Peut-être ſe ſont-ils repentis d'avoir taxé dans la premiére la négligence de celui de leurs Peres, qui avoit laiſſé paſſer la Théſe, étant de ſa charge de l'examiner. Ce qui eſt certain, eſt qu'encore que cette Théſe dédiée à Mr l'Archevêque d'Embrun, Evêque de Mets, ait été ſoûtenuë par deux fois avec éclat dés le mois de Janvier de l'année derniere 1689. en preſence de quarante ou cinquante Jéſuites, ils n'ont toutefois ſongé à la déſaprouver & à la cenſurer que plus d'un an aprés. Elle avoit cependant fait beaucoup de bruit: toute la Province & particuliérement la Ville de Mets en avoit parlé

avec indignation, leurs amis les avoient avertis de toutes parts du tort qu'elle leur causoit dans l'esprit des gens de bien, & que les Catholiques & les Hérétiques en étoient également scandalisez : rien de tout cela n'avoit été capable de les remuer. Mais quand le Roi Trés-Chrétien, averti qu'ils avoient soûtenu une Doctrine si éxécrable, en eut fait reproche au P. de la Chaise, alors ils prirent l'alarme, & songérent à prévenir le mal qui en pouvoit arriver à la Societé, eux qui avoient été sourds aux avis qu'on leur avoit donnez de celui qu'en souffroit l'Eglise. Il fallut donc que le Roi parlât pour les obliger à retracter le 24 Février de cette année 1690. une impiété qui aréantit le premier & le plus grand des Commandemens de Dieu, & à faire cesser un scandale qui duroit depuis le 14. Janvier de l'année précédente; comme il avoit fallu que *le bruit de la Cour & de la Ville*, les forçât à retracter le 5. du même mois le dogme monstrueux du péché Philosophique, qui s'enséignoit chez eux depuis plus de trente ans.

Ils ont donc fait une Censure, & encore une autre au mois de Juin dernier ; mais de telle maniére qu'en la faisant valoir avec empressement à la Cour pour contenter Loüis le Grand ; ils en ont fait un mystére par tout ailleurs, & même au lieu où la Thése avoit été soûtenuë. Voici ce que j'en ai appris d'un homme d'honneur qui en parle comme original.

Un fort honnête homme & trés-habile fit au mois d'Octobre dernier un voïage, qui

l'obligea de passer par le Pont-à-Mousson. Le bruit qu'avoit fait la Censure, le porta à aller chez l'Imprimeur de l'Université, pour en acheter quelques Exemplaires. L'Imprimeur lui dit qu'il n'en avoit point; qu'à la vérité il l'avoit imprimée, mais qu'on en avoit en même tems enlevé tous les Exemplaires, avec promesse de les lui païer tout ce qu'il voudroit. L'assurance qu'on lui donna de lui bien acheter ses Exemplaires, lui fit renverser sa Boutique & son Imprimerie pour en trouver quelques-uns, & aprés beaucoup de peine, il n'en trouva qu'un seul qu'il vendit à cet honnête homme. Celui-ci étonné qu'une Censure se trouvât en si peu de tems étouffée dans le lieu de sa naissance, alla pour s'en instruire rendre visite à l'Abbé de Sainte Marie, qui est une Abbaïe de l'Ordre de Prémontré, ou de Norbertins Réformez, située dans la Ville même du Pont-à-Mousson. Comme cet Abbé est l'Ancien Docteur de la Faculté de Theologie de cette Université, il ne se pouvoit mieux adresser qu'à lui pour en sçavoir des nouvelles. Aïant donc fait tomber le discours sur la Censure du Pont-à-Mousson faite, comme on le lit dans celle qui court, par la Faculté assemblée, l'Abbé fut fort surpris qu'un étranger lui parlât d'une telle Censure, dont lui qui étoit sur les lieux & Ancien de la Faculté, n'avoit jamais entendu parler: & le Voïageur encore plus étonné de ce que l'Abbé lui assuroit positivement, que l'Université du Pont-à-Mousson n'avoit point été assemblée au sujet de cette Proposition, & ne l'avoit point censurée

ſurée. Non content de ce témoignage, en continuant ſa route au ſortir du Pont-à-Mouſſon, il eut occaſion de voir pluſieurs Curez d'alentour, tous Docteurs en Théologie de la même Univerſité, & les aïant mis ſur le même ſujet, ils lui confirmérent tout ce que lui avoit dit l'Abbé de Sainte Marie.

Que dites-vous de cela, Monſieur? Pour moi ce que j'en penſe, eſt que cette Cenſure n'eſt faite que pour la montre. C'eſt un vrai paſſe-volant, en matiére de Cenſure. C'eſt une comédie où ils ont joüé la Cour. Il y faloit étouffer l'indignation où elle étoit de voir les Jéſuites convaincus d'avoir ſoûtenu une ſi pernicieuſe Doctrine. Il leur étoit néceſſaire d'y faire croire qu'ils la condamnoient, & qu'ils l'avoient eux mêmes déférée à l'Univerſité du Pont-à-Mouſſon qui eſt entre leurs mains: & ils croïoient qu'une Cenſure montrée au Roi & à d'autres perſonnes de la Cour, qui n'i prennent pas garde de ſi prés avec eux, effaceroit toute la mauvaiſe impreſſion que la Théſe avoit pû faire; mais ils n'avoient garde de faire aſſembler la Faculté, d'y mettre l'affaire en délibération, & de charger les Regiſtres d'une Cenſure qui ne leur auroit pas fait d'honneur dans la ſuite. Ils ont donc pris le parti de forger ce phantôme de cenſure, & de lui faire faire une apparition à la Cour pour charmer la mauvaiſe humeur où l'on y étoit contr'eux; & aprés y avoir produit l'effet qu'ils deſiroient, ils l'ont fait diſparoître. Souvenez-vous, Monſieur, que c'étoit l'année de la fourberie de Doüai ou du Faux-

Arnauld, & qu'ils étoient alors en train de faire tout autant de faux personnages, qu'ils en avoient besoin pour leurs desseins. C'est donc ici une fausse Université du Pont-à-Mousson, une fausse convocation d'Assemblée, de faux Docteurs, une fausse Censure; comme c'étoit à Doüai une fausse Thése de Malines, de faux Approbateurs, un Faux-Arnauld; & enfin un grand nombre d'autres faux personnages. Allez un jour leur reprocher que leur Thése du Pont-à Mousson a été censurée par l'Université de cette Ville; vous y serez le bien venu. Ils en appelleront aux Registres, ou l'on ne trouvera rien, & ils voudront passer pour gens fort moderez & fort patiens, s'ils ne vous traitent pas de Calomniateurs. Voila ce que j'en pense.

---

§. X.

Des cinq Articles.

JE ne prétens pas, Monsieur, vous donner cette piéce comme composée par Mr Arnauld. Mais comme je voi par une nouvelle Déclaration imprimée, que c'est un Ecrit adopté, reçû & publié par les Disciples de S. Augustin, dont ce Docteur n'est pas le dernier, je suis persuadé que la Doctrine de cet Ecrit est la sienne: & le public doit croire qu'il n'a point d'autres sentimens sur la matiére des cinq Propositions, que ceux qui y sont expliquez jusques à ce qu'il ait dit le contraire.

Aprés

Aprés vous avoir fait voir par toute la ſuite de ſa Vie & de ſes Ouvrages, qu'il n'y a rien qui donne ſujet de former contre lui aucun ſoupçon d'héréſie, j'ai cru y devoir ajoûter cette derniere preuve, encore plus poſitive que les autres. Car puiſque les Jéſuites ſont enfin réduits à mettre toute l'héréſie de Mr Arnauld dans les cinq Propoſitions, on ne peut ſans le vouloir calomnier de gaïeté de cœur le ſoupçonner d'avoir ſur cette matiére la moindre erreur, aprés que d'un côté il a déclaré à la face de toute l'Egliſe & du S. Siége, qu'il n'a point d'autres ſentimens ſur ces Propoſitions, que ceux qui ſont expliquez dans ces cinq Articles, & que d'un autre, ces cinq Articles ont été approuvez comme trés-Catholiques par pluſieurs ſçavans Evêques; ſans parler ici du Pape Alexandre VII. qui les a appellez une *Sainte Doctrine*, dans un Bref écrit au Clergé de France.

Je ſçai bien que les Jéſuites nient ce dernier fait; mais c'eſt parce qu'ils ont intérêt de le nier, & parce qu'il n'y a pas une Bulle en forme, qui marque que ces cinq Articles ſont orthodoxes. Mais quand on manqueroit de toutes preuves poſitives, ſi jamais un argument négatif fut fort & concluant, c'eſt celui-ci.

Quand des Articles Théologiques ſur une matiére importante & fort agitée, formez dans une Conférence célébre, examinez contradictoirement en preſence des adverſaires, reconnus par pluſieurs ſçavans Evêques pour trés-orthodoxes, envoïez il y a vingt-cinq ans au Souverain Pontife par

un Prélat de grande considération qui s'en rendoit le garant, examinez par S. S. & par ses Théologiens, en sont reçûs sans contradiction, pour ne pas dire avec approbation.

Que pendant ces vingt-cinq ans ils sont à la vûë de tout le monde imprimez ou loüez dans des Ouvrages de Theologie fort connus & fort considérables, adoptez & reçûs par les Theologiens d'un Ordre célébre & sçavant, tel qu'est celui de S. Dominique, de l'aveu du Général, & avec Approbation des Docteurs de l'Ordre; reçûs aussi & inférez dans des Théses publiques, comme une Doctrine trés Catholique, par de sçavans & illustres Docteurs d'une Faculté de Theologie aussi fameuse que celle de Louvain; & cela de l'aveu des autres.

Qu'aprés ces vingt-cinq ans, ils sont encore adressez de nouveau, par un Ecrit public & imprimé, au S. Siége qui les renvoïe à une Congrégation pour les faire examiner avec l'Ecrit; que ceux qui les soûmettent à son Jugement déclarent à toute l'Eglise, que ces Articles contiennent leurs vrais sentimens sur cette matiére, & qu'ils les tiendront toûjours tant que l'Eglise & le S. Siége n'y contrediront point; & qu'en effet il n'y a eu aucune contradiction de leur part, ni durant les vingt-cinq ans marquez, ni depuis l'an 1689 qu'ils furent envoïez à Rome pour la seconde fois : dans toutes ces circonstances, dis-je, il doit passer pour certain qu'on n'y a rien trouvé de contraire à la Doctrine de l'Eglise, ni qui méritât censure ou correction.

Or c'eſt ce qui eſt arrivé aux cinq Articles en queſtion. Donc, &c.

Je ſuppoſe, Monſieur, que vous avez lû ces Articles, curieux comme vous êtes de ces ſortes d'Ecrits: & ſi par hazard vous ne les aviez pas vûs, ils ſont imprimez en Latin, & de plus traduits en François, & inſérez dans un Ecrit, qui a pour titre la *Récrimination des Iéſuites convaincuë de Calomnie, &c.* Aprés une déclaration auſſi nette & auſſi préciſe, & des Approbations de tant de ſortes données à ces Articles, il faut vouloir que Mr Arnauld ſoit Hérétique à quelque prix que ce ſoit, pour n'être pas convaincu de la pureté de ſes ſentimens ſur cette matiére. Et cette déclaration une fois reçûë pour Catholique, ruine abſolument la Cenſure de Sorbonne, puiſque la Propoſition qu'une partie de cette Faculté y a cenſurée, n'a jamais eu d'autre ſens dans la Lettre de Mr Arnauld, que celui qui eſt renfermé dans le premier des cinq Articles, & dans cette explication qui eſt au bas: *Quand nous diſons que* SANS LA GRACE EFFICACE PAR ELLE-MESME NOUS NE POUVONS AGIR, *nous l'entendons uniquement dans ce ſens: Que celui qui n'a pas la Grace efficace par elle-même, n'a pas tout ce qui eſt néceſſaire pour agir.* Ce qui eſt reconnu inconteſtablement pour orthodoxe dans toutes les Ecoles Catholiques, & ce que les Thomiſtes croïent même être de la Foi de l'Egliſe.

Je croi bien que Mr Arnauld ne s'eſt pas attendu à voir les Jéſuites tomber d'accord de la Catholicité de ces cinq Articles. L'engage-

gagement & l'intérêt de la Societé ne le permettoient pas. Il suffit que ce Docteur y prenne part, & qu'il les approuve. Il est né Hérétique selon eux, & il faut qu'il meure Hérétique malgré qu'il en ait : & il ne seroit pas de l'honneur de la Compagnie que sa Doctrine fût reconnuë pour Catholique, dans le même tems qu'il les convainc à la face de toute l'Eglise & du S. Siége, d'avoir enseigné & soûtenu *des hérésies & des impietez exécrables* ; comme il le prouve par leurs Livres, par leurs Théses & par les Ecrits de leurs Professeurs, de toutes sortes de Païs.

On m'a fait voir depuis peu deux Libelles latins imprimez contre ces cinq Articles sous les noms de *Ioannes ab Isselsteyn*, & de *Cornelius à Craneberg*. C'est pitié de voir en les lisant à quoi les Jésuites sont réduits sur ces Articles. Je ne conseillerois pas à Mr Arnauld, ni à aucun de ses amis de se donner la peine d'y répondre : & je croi bien que c'est le parti qu'ils prendront. Réfuter des Libelles approuvez par le Sr du Bois, c'est tems perdu. Vous connoissez le Pantalon : je ne vous en dis pas davantage.

Ce qui ma paru plus digne de son Approbation dans le peu que j'en ai lû à l'ouverture du Livre, c'est 1o. de voir ces Ecrivains masquez & inconnus s'ériger en Evêques & en Papes, par la hardiesse qu'ils ont de prescrire à Mr Arnauld & aux Théologiens de Louvain la Profession de Foi qu'ils doivent faire pour être reconnus Catholiques sur la matiére des cinq Propositions. Cela n'est il pas fort plaisant ? Comme si on

se

ſe mettoit fort en peine de contenter le goût de ces gens-là, aprés qu'on a ſatisfait l'Egliſe & le S. Siége plus d'une fois & en plus d'une maniére. Je croi que quand ces Meſſieurs ſeroient diſpoſez à les contenter, ils ne le dévroient pas faire. Il ne faut pas accoûtumer ces petits compagnons-là à faire les maîtres dans l'Egliſe.

2°. Quelle raiſon croiriez-vous, Monſieur, qui leur rende ſuſpects ces Articles? Eſt-ce qu'ils ſont exprimez en des termes qui ne ſoient pas Catholiques? Non; ce n'eſt point cela. Ils en trouvent les expreſſions trés-orthodoxes. Les Thomiſtes peuvent, diſent-ils, s'en ſervir fort innocemment, & ils ſont fort catholiques & religieux quand il les enſeignent & les défendent: *A Thomiſtis catholice ac religioſe defenduntur.* Mais elles deviennent ſuſpectes dés qu'elles paſſent de la bouche des Thomiſtes dans celle de Mr Arnauld, & des Docteurs de Louvain. C'eſt ce qu'ils déclarent par tout, comme dans ce titre du Chapitre VII. de Craneberg: *Minùs fidendum eſt articulis ambiguis, quia fatente adverſario ſunt Arnaldici:* IL NE *faut pas ſe fier à ces Articles ambigus; parce que, de l'aveu de l'adverſaire, ils ſont de M. Arnauld.*

La maniére dont il commence ce Chapitre eſt trop rare pour ne vous en pas régaler; & vous verrez bien par là, que ce ne peut être qu'un Jéſuite qui parle: " Celui qui vante tant ces Articles, dit-il, ne " pouvoit choiſir un plus méchant Avocat " d'une mauvaiſe cauſe, ni produire un " plus

„ plus illustre témoin d'une profession de foi frauduleuse, & d'une obstination achevée, que Mr Arnauld, le chef de la conspiration Jansénienne contre la Sorbonne, contre le Roi, & contre le S. Siége Apostolique, & l'Auteur de tous les maux. *Non poterat Articulorum buccinator pejorem malæ causæ Patronum adsciscere, non illustriorem appellare fraudulentæ professionis & pervicaciæ testem, quàm Arnaldum, totius Jansenianæ adversus Sorbonam, Regem & Sedem Apostolicam conspirationis Ducem, & malorum omnium incentorem.*

Il a assez bien imité le P. Pugean, ce Jésuite Professeur en Théologie dans leur Collége de Clermont en Auvergne, dont je vous ai parlé, & qui dans trois différentes Théses qu'il y a fait soûtenir cette année, a fait prononcer par ceux qui les soûtenoient une harangue ou dissertation Latine sur le péché Philosophique, comme pour se retracter, & pour se purger par avance de l'accusation qu'on pouvoit lui faire. En voici le commencement en François : „ Vous avez sans doute oüi parler, Messieurs, du péché Philosophique : & peut-être même avez-vous lû ce Libelle qu'a composé, à ce que l'on dit, depuis peu l'ennemi mortel des Jésuites, si célébre, non tant par son esprit & sa Doctrine, que par son obstination, sa haine, & sa révolte contre le Roi, contre l'Etat, & contre l'Eglise : JESUITARUM *hostis infensissimus, non tam ingenio atque doctrinâ, quam pervicacia in Regem, Regnum & Ecclesiam percelebris.*

Vous

Vous avez ſans doute pitié d'un emportement ſi aveugle, contre lequel il n'eſt pas neceſſaire de prévenir nôtre ami. Il verra bien que c'eſt la paſſion qui parle: & rien ne ſera plus capable de lui ouvrir les yeux, que de voir un Jéſuite, pour la ſatisfaire, s'abandonner d'une part à la calomnie la plus outrée; & de l'autre, violer toutes les régles du bon ſens pour faire Mr Arnauld coupable d'une héréſie perſonnelle, dont il lui ſoit impoſſible de ſe défaire, qu'en ceſſant d'être Mr Arnauld. Car quelque Catholique que puiſſe être une profeſſion de Foi, & quelques clairs & précis qu'en ſoient les termes, dés que ce Docteur ſe les ſera appropriez, comme il a fait les cinq Articles, c'en eſt fait, cette déclaration de Catholique qu'elle étoit en elle-même, & dans la bouche de tous les autres, devient ou hérétique, ou au moins ſuſpecte dans la ſienne. Je ne ſçai s'il fait bien de dire ſon *Credo*. J'apprehende que par là ce Symbole, tout Apoſtolique qu'il eſt, ne devienne ſuſpect, & que quelque Iſſelſteyn ou quelque Craneberg, ne s'aviſe de dire: Qu'il eſt Catholique au ſens des Thomiſtes; mais qu'il eſt ſuſpect au ſens de Mr Arnauld: *A Thomiſtis catholicè ac religioſè recitatur; at in ſenſu Arnaldino mihi fateor eſſe ſuſpectum.* Car dés qu'il eſt une fois permis d'ouvrir le cœur des gens pour y mettre malgré eux les intentions les plus criminelles, quand ils font les meilleures actions: & y fourrer des ſens erronez auſquels ils n'ont jamais penſé, lors qu'ils font les déclarations les plus Catholiques,

liques, il n'y a plus moïen d'éviter d'être Hérétique, même en disant son *Credo*, si on a le malheur d'avoir des ennemis du caractére des Jésuites.

Cependant ces Articles, contre lesquels ils déclament d'une maniére si outrée, n'ont reçû à Rome aucune marque d'improbation; & au contraire Corneille de Cranebergh a vû sa prétenduë découverte de la fraude des cinq Articles (*Fraus quinque articulorum detecta*) condamnée par un Decret du S. Office du 19 Mars 1692. qui nous donne lieu de juger de ces Ecrits d'une maniére bien différente du jugement qu'en ont porté les Jésuites, & en particulier le P. Jacques de la Fontaine. Ce Pere dans une Thése du premier d'Août 1691. s'étoit avisé d'adopter le Libelle de Corneille Cranebergh, & si on en croit le bruit public, il n'avoit pas besoin de l'adopter pour en faire son propre ouvrage. Mais en quelque sens qu'il veüille être le pere de ce Libelle infortuné, il voit maintenant qu'il n'y a rien à gagner pour lui, & qu'il s'est trop pressé de vouloir se faire honneur d'un Ecrit qui n'a été jugé bon qu'à retourner dans les ténébres d'où il étoit sorti.

§. XI.

§. XI.

De la fourberie de Doüai.

OU

DU FAUX-ARNAULD.

EN 1690. & 1691. les anciens & perpétuels adversaires de Mr Arnauld l'attaquérent d'une maniére toute nouvelle, & donnérent occasion à de nouveaux Ecrits. Le P. Jean-Batiste de Waudripont & le P. Beckman Jésuites, Professeurs de Philosophie en leur Collége de Doüai, formérent de concert avec d'autres de leurs Peres le dessein d'une fourberie qui n'a point d'exemple, & où ils avoient pour but 1° de se vanger d'un Professeur de Philosophie de l'Université de Doüai nommé Mr de Ligny, avec qui ils avoient eu des disputes assez vives dans l'Ecole. 2° De décrier ceux de la Faculté de Théologie qui étoient plus opposez à leurs nouveautez, & de se rendre maîtres de cette Faculté en les en faisant chasser par le crédit du Confesseur du Roy. Et 3°. d'envelopper dans cette entreprise Mr Arnauld, en le faisant regarder comme le chef d'un parti ennemi de l'Eglise, & comme un homme qui répandoit par tout le venin d'une mauvaise Doctrine.

Pour cet effet le P. De Waudripont fabriqua des Lettres qu'il écrivoit à Mr de Ligny,

Ligny, ſous le nom de Mr Arnauld ; & quoi qu'il contrefît fort groſſiérement ce grand homme, Mr de Ligny ne laiſſa pas d'y être trompé ; & de le prendre pour le vrai Mr Arnauld. Les ſept ou huit premiéres Lettres ne furent emploïées qu'à gagner la confiance de ce jeune Profeſſeur, mais aprés que par mille artifices & par des ſupercheries de toutes ſortes le Faux-Arnauld ſe fut bien établi dans ſon eſprit, par le moïen de ce commerce de Lettres qui avoit déja duré quatre ou cinq mois, vers le mois de Novembre de 1690. il commença à lui tendre le piége où il le vouloit faire tomber. Il compoſa, avec ſes Aſſociez, ſept Propoſitions ſur la matiére de la Grace, en des termes équivoques, captieux, & ſuſceptibles d'un bon & d'un mauvais ſens, & qu'ils firent paſſer dans ſon eſprit pour une Théſe ſoûtenuë dans le Séminaire de Malines.

Ils ajoûtoient que celui qui l'avoit fait ſoûtenir étoit pour ce ſujet cruellement perſécuté par l'Archevêque de Malines ; que les ennemis de la Doctrine de S. Auguſtin en ſolicitoient ardemment la cenſure, & que le ſeul moïen d'arrêter ce coup, qui porteroit un fort grand préjudice à la Doctrine de ce ſaint Docteur, étoit de faire autoriſer cette Théſe par l'approbation d'un grand nombre de Theologiens de toutes les Univerſitez ; qu'il en avoit déja eu beaucoup, & qu'il ne lui manquoit plus que celles des Docteurs de Doüai, en aïant de ceux de Paris & de Louvain, & même de pluſieurs Evêques de France.

Les deux Profeſſeurs, Mr De Laleu & Mr Riverte, qui étoient ceux dont le Faux-Arnauld ſollicitoit les Approbations, prenant pour autant de véritez les menſonges de cet impoſteur, ne crurent pas devoir refuſer d'aprouver la Fauſſe Théſe, n'y trouvant point d'expreſſions, pour les dogmes, qui ne paruſſent être des Peres; mais cependant comme elles pouvoient être priſes en un mauvais ſens, ils ne l'approuvérent qu'en expliquant chaque Propoſition, & en déterminant les paroles équivoques au ſens catholique.

Cela n'accommodoit pas le Faux-Arnauld qui ne faiſoit fond, pour le ſuccés de ſa fourberie, que ſur l'équivoque des termes. C'eſt pourquoi aprés avoir reçû cette Approbation expliquée, il fit inſtance, ſous divers prétextes frivoles & de mauvaiſe foi, pour obtenir une Approbation pure & ſimple: & il fit tant qu'il en vint à bout. Parce que les Profeſſeurs, croïant avoir à faire à Mr Arnauld, ſe promettoient de ſa bonne foy qu'il produiroit leur approbation expliquée à laquelle elle avoit un raport eſſentiel.

Le Faux Arnauld continua à entretenir toûjours le commerce de Lettres avec cinq ou ſix des Théologiens de Doüai, & ceux-ci lui ouvroient leur cœur ſans réſerve, juſques-là que Mr Gilbert, Chancelier de l'Univerſité & Prevôt de S. Amé, lui aïant témoigné deſirer de ſe mettre entiérement ſous ſa conduite pour les affaires de ſa conſcience, prenant pour le vrai Mr Arnauld celui qui n'en étoit que le phantôme, ce-

lui-ci exigea de son nouveau pénitent qu'il lui envoïât par écrit sa confession générale, sous prétexte de le conduire avec plus de lumiére : ce que ce bon Docteur fit avec la plus grande simplicité du monde, en remplissant six grandes feüilles de papier de tout ce qu'il avoit de plus secret dans son cœur. Ce nouveau Directeur, ajoûtant de jour en jour de nouvelles fourberies aux premiéres, tira de lui en qualité de son Directeur, une démission de son Bénéfice & de ses Dignitez, ses Ecrits, ses Lettres, ses Livres & ses Papiers les plus secrets & les plus importans.

Il en fit autant à Mr de Ligny ; & de plus pour se défaire de lui, il lui fit quitter son emploi, vendre ses meubles, abandonner son païs, & aller à l'autre bout du Roïaume, sous prétexte d'un établissement chimérique dont il l'avoit amusé depuis long-tems, & où il lui avoit fait accroire qu'ils devoient aller de compagnie.

Il ne manquoit plus qu'une chose aux fourbes qui tramoient cette trahison inoüie. Tout ce qui avoit été écrit & envoïé par ces Messieurs à M. Arnauld étoit demeuré entre les mains des Faux Arnaulds, qui en vouloient faire à la Cour un usage conforme à leurs desseins. Ils avoient besoin d'un tour de souplesse pour faire croire à ces Messieurs & au public, s'il se pouvoit, que tout étoit repassé des mains du vrai Mr Arnauld dans les leurs. Pour cela ils répandirent le bruit, & firent même mettre dans une Gazette de Hollande, que Mr Arnauld avoit été volé par son valet, & que

ce

ce valet, par une perfidie insigne, avoit livré aux ennemis de ce Docteur ses Lettres, ses Papiers, en un mot tout ce qu'il avoit de plus secret. Ils esperoient tirer un second avantage de ce mensonge, qui est que tous ceux qui croïoient avoir eu commerce, les uns durant un an, les autres durant huit mois, avec Mr Arnauld ne manqueroient pas de prendre la fuitte ou de se cacher. C'est ce que le Faux-Arnauld leur conseilloit sous le nom du véritable dans les Lettres qu'il écrivit à quelques-uns d'eux, pour leur apprendre, avec des lamentations tragiques, le malheur qui lui étoit arrivé, la désolation où il étoit, & la crainte qu'il avoit que toutes sortes de disgraces & de mauvais traitemens ne vinssent fondre sur eux à son occasion.

Tout étant ainsi préparé, pour recueillir le fruit de cette longue suite de mensonges, de fourberies & de trahisons, le Faux-Arnauld fit paroître sur la fin de Juin de 1691. le fameux Libelle intitulé : *Lettre à un Docteur de Doüai sur les affaires de son Université*, qui est une dénonciation & une accusation publique d'hérésie contre les Théologiens à qui le fourbe avoit écrit, & contre beaucoup d'autres Ecclésiastiques des Diocêses d'Arras & de Tournai.

Ce fut ce qui obligea Mr Arnauld à publier l'Ecrit qui a pour titre : *Plainte de Mr Arnauld Docteur de Sorbonne à Monseigneur l'Evêque d'Arras contre des Imposteurs, qui pendant plus d'un an ont fait écrire sous son nom un grand nombre de Lettres à plusieurs Théologiens de Doüai, pleines de mensonges*

songes & de fourberies. Il y découvre l'imposture du prétendu vol & tout le reste de la fourberie, & y justifie la conduite des Théologiens qu'on avoit trompez sous son nom.

Quelque tems aprés il en parut une seconde, adressée aux RR. PP. Jesuites, sur le bruit qu'ils faisoient courir que c'étoit assurément le vrai Mr Arnauld qui avoit écrit les Lettres dont il s'étoit plaint; que c'étoit lui même encore qui avoit envoïé la Thése pour en avoir Approbation, & que c'étoit au contraire un Faux Arnauld qui avoit fait la premiere plainte. Il y parle aussi de la nouvelle Edition que ces Peres avoient fait faire à Paris de la LETTRE *à un Docteur de Doüai*, sous ce titre insolent & calomnieux: SECRETS *du parti de Mr Arnauld découverts depuis peu.*

Le P. Payen, Recteur du Collége des Jésuites de Doüai, aïant été poursuivi en Justice par les Theologiens accusez, comme dépositaire des papiers originaux de cette affaire, & légitimement suspect d'avoir beaucoup de part à la fourberie, comparut & répondit plusieurs fois. Mais les Jésuites le voulant tirer de l'embarras où il étoit aussi bien qu'eux, le firent évader à la sourdine, sous prétexte de l'envoïer être Recteur à Liege. C'est ce qui donna lieu à la *Troisiéme Plainte de Mr Arnauld Docteur de Sorbonne à son Altesse Monseigneur l'Evêque & Prince de Liége contre le P. Payen Recteur du College des Jésuites de Doüai, nouvellement réfugié à Liége, pour éviter d'être condamné comme Auteur ou complice*

plice des fourberies du Faux-Arnauld. Le P. Payen s'avisa de répondre à cette Plainte : & Mr Arnauld y repliqua par la *Iustification de la Troisieme Plainte* : &c. Mais comme la Réponse du P. Payen étoit venuë fort tard, parce qu'on y avoit voulu faire travailler les bons faiseurs des Jésuites de Paris, la Justification ne parut qu'aprés la *Quatriéme Plainte.*

L'occasion de cette derniere Plainte vint d'un *Avertissement touchant les Plaintes de Mr Arnauld*, que les Jésuites de Paris avoient fait pour être mis à la tête d'une troisiéme Edition de la *Lettre à un Docteur de Doüai*, mais qu'ils distribuerent à part avant que cette Edition parût. Ils avoient inséré dans cet Avertissement la Lettre d'un prétendu inconnu qui s'y déclare Auteur des Lettres du Faux-Arnauld ; & c'est contre cette Lettre principalement que le vrai Mr Arnauld publia sa *Quatriéme Plainte aux RR. PP. Iésuites.*

Il se trouva dans cet Ecrit un petit fait de peu de conséquence qu'il avoit avancé de bonne foi sur une Lettre ; mais qui se trouva faux. Il n'en fut pas plûtôt averti, qu'il en donna, le premier, avis au public par un Ecrit de deux pages, afin que personne n'y fût trompé à l'avenir. Et en cela il donna un nouveau témoignage de sa bonne foi. C'est une vertu qu'il avoit en un degré éminent, & dont il a toûjours fait sa plus grande finesse en toutes les occasions de sa vie.

Ses Plaintes mirent dans un si grand jour la fourberie de Doüai, que les Jésuites pré-

voians

voïant qu'ils ne pouvoient éviter d'être condamnez par le Juge légitime qu'ils avoient reconnu, c'est-à-dire Mr l'Evêque d'Arras, ils lui firent enlever la cause par un coup d'autorité absoluë, envoïerent le P. Payen en un lieu où ce Prélat n'avoit aucun pouvoir, détournérent les papiers & originaux en les envoïant au P. de la Chaise; & pour couper court, ils firent releguer leurs parties aux quatre coins du Roïaume par des Lettres de cachet, qui sont leur ressource ordinaire, quand ils ne sçavent plus où ils en sont, & qu'ils veulent finir les affaires promtement, à leur gré, & à peu de frais.

La posterité aura peine à croire une histoire si surprenante, & d'une malice si consommée. Mais les preuves en sont si claires & si convaincantes, & on en a mis toutes les noires circonstances en un tel dégré d'évidence, qu'on ne sçauroit, à moins de s'aveugler, s'empêcher d'y ajoûter foi. Toutes les piéces du procés subsistent, excepté celles que la perfidie des Faux Arnaulds leur a donné moïen de retirer par devers eux. On a développé dans un grand nombre d'autres Ecrits tous les desseins & tous les artifices des principaux Acteurs de cette tragédie; & pour ne parler que de ce qui regarde la personne de Mr Arnauld, on a démontré dans la Récapitulation des faits de cette fourberie, que leur dessein étoit de faire croire au monde, que c'étoit le vrai Mr Arnauld qui avoit écrit les Lettres qu'on reconnoît maintenant pour être l'Oüvrage du Faux-Arnauld, & qu'ils vouloient par ce moïen perdre de réputation ce Docteur,

en le faisant regarder comme chef d'une cabale dangereuse qui travailloit à élever une nouvelle Eglise sur les ruines de l'ancienne, selon que le Faux-Arnauld en décrit un projet au commencement de son Libelle. Ce Libelle même, tel qu'ils l'ont fait imprimer d'abord, a été conservé par la nouvelle édition qu'on en a faite, en y joignant dans une autre colonne, ce même Libelle déguisé, sous le titre de *Secrets du parti de M. Arnauld*, & réformé par un grand nombre de retranchemens & d'autres changemens. Car se voïant découverts, & desespérant de faire passer Mr Arnauld pour celui qui avoit eu un si long commerce de Lettres avec les Ecclésiastiques de Doüai & de Tournai, ils avoient voulu par une édition toute différente de ce Libelle faire évanoüir la première, & faire perdre la mémoire des endroits où leurs mauvais desseins paroissoient plus clairement.

Ils n'ont donc tiré que de la confusion de cette malheureuse entreprise à l'égard de Mr Arnauld : mais ils s'en sont consolez par le plaisir qu'ils ont eu de se venger des Théologiens qui s'étoient opposez à leurs nouveautez ; d'écarter des gens qu'ils regardoient comme leurs Adversaires déclarez ; de ruiner l'Université de Doüai en la privant de ses meilleurs sujets ; de s'en rendre maîtres, en y faisant entrer en leur place leurs propres créatures ; & enfin par l'espérance d'y voir bien-tôt dominer sans aucune opposition la Doctrine & les Maximes de la Société.

§. XII.

§. XII.

Du Troisiéme Volume ou Justification de la Morale pratique des Jésuites.

J'Avois presque oublié cet Ouvrage. Cependant il est de Mr Arnauld, si on en croit les Jésuites & le public même : & je ne voi pas que ce Docteur, qui a déclaré que les deux premiers Volumes ne sont point de lui, ait desavoüé celui ci.

C'est un Livre composé par la nécessité d'une juste défense, étant une réponse au Livre d'un Jésuite, qui parlant au nom de sa Compagnie, traite Mr Arnauld & tous ses amis, comme les plus grands calomniateurs qui furent jamais. Il y fait en particulier de sanglans reproches à ce Docteur, comme s'ils avoit fourni au Ministre Jurieu des armes contre l'Eglise, & avoit détruit par là ce qu'il avoit dit à son avantage dans l'Apologie pour les Catholiques: Mais ces reproches, comme Mr Arnauld l'a fait voir, n'ont de fondement que dans une erreur qui a fait le schisme des Donatistes.

Pouvoit-on aprés cela demeurer dans le silence, & ne se pas justifier contre des invectives si envenimées; & la crainte de ne pas blesser la réputation de la Compagnie, qui se décrie elle-même plus qu'on ne sçauroit faire, devoit-elle fermer la bouche à l'innocence si injurieusement traitée? L'Auteur

de la Défense des Jésuites ne le croit pas : & il a même porté si loin la necessité de se justifier de part & d'autre, qu'il a cru qu'on ne s'en pouvoit dispenser, sans passer pour les plus méchantes gens du monde. *Car il n'y a point*, dit-il, *de plus méchantes gens au monde, ni qui soient plus pernicieux au public que les Jésuites, ou que leurs accusateurs ; Les premiers ; si ce qu'on dit d'eux dans la Morale pratique est veritable ; les derniers, s'il ne l'est pas. D'où il s'ensuit,* continuë-t-il, *qu'il est de l'intérêt du public de connoître & les Jésuites & leurs Adversaires pour ce qu'ils sont ; afin qu'on ne soit pas en danger de se voir trompé de part ou d'autre.*

On n'a donc répondu aux Jésuites que parce qu'on y étoit indispensablement obligé, & jusqu'ici le public paroît satisfait de la Réponse. L'Auteur s'attend sans doute à une Replique de la part de ces Peres ; & l'on verra alors s'ils feront changer d'avis au public. Cependant il y a déja long-tems que ce troisiéme Volume court dans le monde, & on n'a encore rien vû qui puisse passer pour une réponse. Car un petit Dialogue, qui a paru sous le titre de *Jugement sur le troisiéme Volume de la Morale pratique des Jésuites*, est une badinerie qui ne mérite pas même d'être lûë. Ce n'est pas qu'elle ne soit bien écrite ; & quoi que le Dialogue soit fort irrégulier, & ne contienne qu'une fade ironie & une déclamation outrée, neanmoins le stile en est pur & fort poli. Mais à quoy cela sert-il, sinon à faire connoître que c'est l'Ouvrage du R. P. Bou-

hours,

hours, c'eſt à dire de ce Déclamateur, dont je vous ai parlé plus haut. Ce n'étoit donc pas en vain que derniérement ſous le nom d'un *Cavalier*, il menaçoit luy-même ces Meſſieurs d'un certain P. Bouhours, qu'il vouloit bien que l'on regardât comme l'héritier du talent de Mr Paſcal dont il fait ſi fort ici le dégoûté.

Mais quel eſt le deſſein & le but du Dialogiſte? Qu'a-t-il prétendu faire? S'il n'a voulu autre choſe que nous déclarer, que les Jéſuites ne ſont pas contens du troiſiéme Volume, & qu'ils le regardent *comme une des plus foibles & des plus méchantes choſes qui ſoient ſorties de la plume de l'Auteur*: Il n'étoit pas néceſſaire pour cela de faire un Livre. Il n'y a perſonne qui ne ſe le tinſt pour dit de leur part.

Que s'il a voulu par ſon *Jugement* former celuy du public, je ne ſçai comment il a pû eſpérer d'y arriver par le chemin qu'il a pris. A-t-il donc eu aſſez mauvaiſe opinion du jugement du public, ou aſſez bonne opinion du ſien, pour croire que ſur ſa parole on prendra un Ouvrage de Mr Arnauld pour quelque choſe de fort mauvais goût? Il s'en eſt au moins aviſé un peu trop tard. Car depuis un an que ce Livre ſe lit par tout, & qu'il ſe lit avec un applaudiſſement général de tout ce qu'il y a de gens d'eſprit qui ne cherchent que la vérité, je crains fort que le *Jugement* du P. Bouhours ne trouve le jugement du public déja formé en faveur du troiſiéme Volume. Et de l'en faire revenir à force de longues ironies, d'exclamations véhémentes, d'apoſtrophes enflâ-

flâmées, d'injures grossiéres, sans prouver quoi que ce soit, c'est une entrepri e un peu téméraire. Voïez-le vous même, Monsieur, & vous m'avoüerez que tout l'Ecrit entier roule uniquement sur ces figures entassées les unes sur les autres.

Il dira peut étre que ce n'étoit pas son dessein d'entrer en matiére, ni de rien prouver. On le voit bien sans qu'il le dise. Mais qu'est-ce qu'un Livre qui ne dit rien de ce qu'il doit dire, & qui ne prouve rien de ce qu'il avance, sinon un fort sot Livre. Avoir le front après cela d'accuser Mr Arnauld de ne rien prouver, & le dire en l'air ; c'est prendre plaisir à se faire mocquer de soi.

C'est tout dire, que jamais Mr Arnauld n'a paru ni si riche en preuves, ni si fort en raisonnement, ni si puissant en contredits. Il y justifie les Moralistes d'une maniére invincible. Il y détruit sans ressource les accusations du *Défenseur*. Il convainc de faux quatre ou cinq de ses principales piéces. Il établit incontestablement la verité de celles que l'autre croïoit avoir détruites. Il pose des régles fort belles & des principes fort lumineux pour éclaircir les doutes qui pouvoient naître sur la conduite des Moralistes. Enfin depuis le commencement jusqu'à la fin, c'est une abondance & un mélange de faits & d'histoires, de réflexions & de raisonnemens, de mémoires & de piéces justificatives, toutes plus fortes les unes que les autres : & sur tout rien d'inutile, rien qui ne soit du sujet, rien qui ne soit & concluant pour le Moraliste, & accablant pour le *Défenseur*.

Il n'est pas de mon dessein de vous en dire davantage sur ce sujet. Remarquez seulement, Monsieur, s'ils vous plaît, que d'une part Mr Arnauld convainc de fausseté ces trois ou quatre piéces, sur lesquelles le *Défenseur* faisoit plus de fond. 1. La Lettre du P. Martin Lopez Dominicain de Sarragoce. 2. Une Lettre du Pere Navarrette Dominicain, depuis Archevêque de S. Domingue. 3. Une ou plusieurs Lettres de deux Evêques des Philippines. 4. Le faux martyre du Jésuite Moralés Apologiste de la Compagnie, qui passa au Japon pour y prêcher la Foi, & y apostasia. 5. La fausse retractation de Dom Palafox, &c.

D'un autre côté, il prouve invinciblement la vérité de ses principales piéces, & marque autant qu'il lui est permis, les endroits où en sont les originaux ou les copies autentiques. 1. La Lettre du Martyr Sotelo de l'Ordre de S. François, au Pape, dont il assure que l'original est à Rome, avec une copie imprimée, attestée par la signature d'un grand Missionnaire qui l'a donnée au public. 2. La grande Lettre latine de Dom Palafox Evêque d'Angelopolis, & puis d'Osme, au Pape Innocent X. dont les Jésuites auront des nouvelles à Madrid chez les Carmes déchaussez. 3. Le Mémorial Espagnol de Mr l'Evêque d'Héliopolis presenté au Roi d'Espagne, & plusieurs autres Relations des autres Vicaires Apostoliques ses Collégues. 4. Le Mémorial des Religieux de S. François de 1639. que le Défenseur à voulu décrier en l'attribuant à un Missionnaire mort au moins une année auparavant; & plu-

plusieurs autres piéces de cette nature dont le Livre est rempli.

· Si le troisiéme Volume de la Morale pratique est de Mr Arnauld, on ne peut douter qu'il ne soit aussi l'Auteur des cinq Volumes qui ont suivi celui-là, & je voi que personne n'en doute. Ils sont une suite du Troisiéme, & ces six ensemble sont la Réponse complette à la *Défense des nouveaux Chrétiens*, contenant la justification & les preuves des faits avancez dans les deux premiers Volumes, sur quoi les Jésuites avoient crié si haut, à la calomnie & au calomniateur; & la réfutation de tous les artifices emploïez dans ce Livre pour colorer leur accusation d'imposture.

Le 4. Volume est donc *l'Histoire de Dom Jean de Palafox Evêque d'Angelopolis & depuis d'Osme, & des différens qu'il a eus avec les PP. Jesuites.* 1690.

Le 5. *l'Histoire de la persécution de deux saints Evêques par les Jésuites, l'un Dom Bernardin de Cardenas, Evêque du Paraguay dans l'Amérique meridionale; l'autre Dom Philippes Pardo Archevêque de l'Eglise de Manile, Métropolitaine des Isles Philippines dans les Indes Orientales.* 1691.

Le 6. *l'Histoire des différens entre les Missionnaires Jésuites d'une part, & ceux des Ordres de S. Dominique & de S. François, de l'autre: touchant les cultes que les Chinois rendent à leur Maître Confucius, à leurs Ancêtres, & à l'Idole Chin-hoan.* 1692.

Le 7. est la *suite de cette Histoire*, & comprend *la seconde & la troisiéme partie des differens d'entre ces Missionnaires.* 1693.

Le 8.

Le 8. enfin a pour titre : *De la Calomnie ou Instruction du Procès entre les Jésuites & leurs Adversaires sur la matiére de la calomnie.* 1695. Par ce dernier Livre l'Auteur à renversé la conclusion triomphante que les Jésuites tiroient dans le dernier Chapitre de leur *Défense*, où prétendant avoir convaincu les Moralistes des plus noires calomnies, ils les condamnoient sans rémission à une rétractation publique. On voit maintenant qui sont ceux qui y sont obligez, ou les Moralistes, ou les Jésuites.

C'est assez sur cet Ouvrage particulier. Mais le Dialogiste, qui a cru devoir finir son Ecrit par des paroles de Mr Arnauld, prises d'une Protestation fort Chrétienne qu'il fit dans la Préface de l'Ouvrage contre Mr Mallet, me donne la pensée de la mettre ici toute entiére, pour fermer le narré que je vous ai fait de tous ses Ouvrages. Car elle ne peut que lui faire honneur, en marquant la disposition avec laquelle il a toujours écrit.

» „ Je les prie, dit-il à ceux qui doivent
» juger de ses Livres, de les lire avec toute
» l'exactitude & la sévérité possible. Et au cas
» qu'ils y trouvent des fautes, ou contre la
» saine Doctrine, ou contre le vrai sens des
» Ecritures, je leur donne ma parole qu'en
» étant averti, si cela vient de quelque obscu-
» rité qui ait fait prendre mes paroles en de
» mauvais sens, je les expliquerai d'une ma-
» niére si Catholique, que tout le monde aura
» lieu d'en être satisfait. Et que si ce sont de
» véritables erreurs dans lesquelles je serois
» tombé faute de lumiére, j'en ferai une rétra-

ctation si publique & si solemnelle, qu'elles " ne seront au moins préjudiciables à person- " ne, & que la verité que j'aurois blessée par " mon ignorance, n'en sera que plus connuë " & mieux établie. "

C'a toujours été là ma véritable disposi- " tion : & je serois ingrat envers Dieu, si je " ne reconnoissois la Grace qu'il m'a faite, " que rien n'a jamais pû ébranler, ny le par- " fait & inviolable attachement que j'ay toû- " jours eu à tous les sentimens de l'Eglise Ca- " tholique, Apostolique & Romaine, ni la ré- " solution inflexible de vivre & mourir dans " son sein, quelque traitement que j'y pûsse " recevoir quoy que des calomniateurs, ani- " mez du méme esprit que ceux de David, " aïent eu souvent sur moi les pensées qu'a- " voient sur ce Prince, ceux qui le vouloient " chasser de l'héritage du Seigneur, en lui di- " sant qu'il allât servir les Dieux étrangers. "

Par tout ce que je vous ay dit jusques ici, Monsieur, vous pouvez connoître quel est l'homme que l'on fait si noir en vos quartiers, & à qui quelques personnes poussées par les Jésuites n'épargnent pas les noms de sectaire, d'hérétique de schismatique, d'hérésiarque & tout ce qu'ont mérité les chefs de secte & les inventeurs d'hérésies. Je voi néanmoins par ce que vous me mandez que tout le monde ne tient pas à Liége le méme langage, & que Mr Arnauld y trouve des personnes pleines d'honneur & de zéle, qui non seulement rendent publiquement témoignage à son mérite, mais qui se font un singulier plaisir de luy donner retraite. J'ai sçû qu'on l'a cherché

pour le livrer à ses ennemis ; mais je sçai aussi que d'autres personnes d'un caractère fort distingué l'ont cherché avec encore plus d'empressement pour avoir la joïe de le recevoir chez eux, & qu'ils envient à ceux qui ont eu sur eux la préference, le bonheur qu'ils possedent. Ainsi s'accomplit dans les serviteurs de JESUS-CHRIST ce qui s'est passé à l'égard de JESUS-CHRIST même : *Les Juifs le cherchoient*, dit S. Jean, *& ils disoient, où est-il ? Et on faisoit de lui plusieurs discours en secret parmi le peuple. Car les uns disoient : C'est un homme de bien. Les autres disoient : Non, mais il séduit le peuple.*

Il pourroit aussi dire à l'imitation du Sauveur à ceux qui le persécutent si cruellement : *J'ai fait devant vous plusieurs bonnes œuvres par la Grace de mon Pere : pour laquelle est-ce que vous me lapidez ?* Il n'est pas en état de leur faire cette demande. Mais vous, Monsieur, qui voïez assez souvent & des Jésuites & d'autres Religieux, & à qui vôtre rang donne droit de leur parler & de vous faire écouter d'eux, pressez-les, je vous prie, quelque jour sur ce chapitre. Demandez-leur par quel esprit, par quel motif ils traitent d'une maniere si outrageuse un Prêtre & un Docteur Catholique, & par quel endroit de sa vie, de ses actions, de ses Livres il leur a donné sujet d'être regardé d'eux comme un hérétique, un hérésiarque & un séducteur.

Est-ce parce qu'il a fait revivre par le Livre de la *Fréquente Communion* les véritez les plus pures, les regles les plus saintes de

la Morale Chrétienne ; qu'il a mis dans un grand jour les diſpoſitions ſaintes que l'on doit apporter aux Sacremens de la Pénitence & de l'Euchariſtie,de l'uſage deſquels dépend le ſalut de la plûpart des Chrétiens ; & qu'il a contribué le plus à éclairer ſur leurs devoirs les Miniſtres de ces deux Sacremens? Il ſeroit bien étrange que ce fût-là la ſource du mal qu'on lui veut ; j'ai peur cependant que cela ne ſoit vrai en partie, quoi que tant d'Evêques & de Docteurs aïent témoigné que ce Livre ne contient rien que la pure Doctrine de l'Ecriture, des Conciles & des Peres.

Eſt-ce parce qu'il a défendu avec vigueur les véritez de la Prédeſtination des Elûs & de la Grace de JESUS-CHRIST, & combatu les erreurs de Molina ? Mais il n'a fait que ſuivre en cela les traces que les Papes Clément VIII. & Paul V. luy avoient marquées dans la Congrégation *de auxiliis*, & ce que les Dominicains, les Auguſtins, les Carmes déchauſſez, &c. font encore tous les jours : Car ſur la Prédeſtination gratuite & ſur la Grace efficace, il n'a point d'autres ſentimens que ceux de ces Ordres.

Eſt-ce parce qu'il a découvert & dénoncé à l'Egliſe les prodigieux égaremens des nouveaux Caſuïtes de la Société ? Je n'en puis quaſi douter. Mais ce qui le doit conſoler, eſt que les Papes, & les Evêques qui les ont condamnez ſur ſa dénonciation & celle de ſes amis, ſont à ce compte encore plus hérétiques que luy.

N'eſt-ce point auſſi parce qu'il a attaqué avec tant de force, & renverſé avec tant de

de succès les erreurs des Calvinistes & les impiétez de leur morale ? J'ai peine à le croire.

Si c'est parce qu'il a réfuté les calomnies & les erreurs du Sr Mallet sur l'Ecriture, c'est donc un crime de se justifier d'erreurs faussement attribuées, & d'en faire voir de véritables dans son accusateur.

Si c'est pour avoir entrepris de défendre l'Eglise d'Angleterre persécutée, l'innocence des Catholiques opprimée, le Clergé de France calomnié par le Libelle *de la Politique du Clergé*, d'avoir fait retomber sur les Hérétiques les accusations d'infidélité envers les Princes, dont ils chargeoient les Catholiques; & d'avoir maintenu d'une maniére triomphante la Souveraineté des Rois : ce sont des crimes & des hérésies dont il fera toûjours gloire.

La défense des versions des Livres sacrez est peut-être une de ses plus grandes hérésies. Mais par bonheur pour lui elle lui est commune avec les Docteurs de Louvain, qui ont traduit la Bible entiére ; avec le Cardinal Bellarmin Jésuite, qui a soûtenu à Kennitius Luthérien, qu'il calomnioit l'Eglise en lui imputant de défendre les versions de l'Ecriture en langue vulgaire ; enfin avec les Papes, qui en ont fait faire eux-mêmes par quelques Jésuites, au rapport de ces Peres, & qui n'accorderoient pas comme ils font des permissions de lire l'Ecriture en Langue vulgaire à ceux qui le demandent & qui le peuvent faire utilement & avec fruit, s'ils ne consentoient & ne trouvoient bon qu'il y eut de ces Traductions au monde.

Enfin

Enfin il faut donc que l'héréſie de Mr Arnauld ſe trouve, ou dans la réfutation d'une accuſation calomnieuſe d'héréſie, comme il l'a fait par le Livre du *Phantôme du Janſéniſme*, ou dans la dénonciation des erreurs & des héréſies réelles & veritables qu'il a découvertes & expoſees au jugement de l'Egliſe & du S. Siége.

Mais quant au premier, ce ſeroit une étrange extrémité à un Docteur célébre, accuſé publiquement d'héréſie par un Docteur Savoïard, l'Echo des Jéſuites, à un Catholique qui n'a rien plus cher que ſa foi, de ne pouvoir ſe laver d'un crime de cette nature dont il ſe ſent innocent, ſans s'en rendre coupable. S'il y a des gens aſſez injuſtes à Liége pour exercer cette rigueur envers Mr Arnauld, il y en a ailleurs d'aſſez équitables pour reconnoître que ce Docteur en ſe juſtifiant contre l'accuſation du Savoïard a fait encore une choſe très-avantageuſe à l'honneur & au repos de l'Egliſe, en faiſant voir par des preuves démonſtratives; non qu'il n'y ait point d'erreurs dans les cinq Propoſitions en les prenant dans les mauvais ſens dans leſquels elles ont été condamnées: mais que l'on n'a jamais pû trouver perſonne dans l'Egliſe qui les ſoûtint dans ces mauvais ſens condamnez: tous ceux que les Jéſuites ou d'autres en ont accuſez aïant toûjours été très-ſoûmis à la condamnation que l'Egliſe & le S. Siége en ont faite, par les déciſions du Concile de Trente & par les Bulles des Papes Innocent X. & Aléxandre VII. N'y aïant donc perſonne qui ſoûtienne ces héréſies, perſonne qui ne

les condamne, c'est en ce sens une hérésie chimérique que le Jansénisme ; les Jansénistes, des Hérétiques imaginaires ; & leur secte, une secte phantastique & inventée par ceux qui en ont à faire pour leurs desseins. Or qui ne voit que comme d'un côté c'est une espéce de deshonneur & un vrai malheur à l'Eglise, quand ses propres enfans corrompent la pureté de sa Doctrine, excitent dans son sein des révoltes & des troubles, & en arrachent un grand nombre de ses membres, comme il arrive toûjours dans les nouvelles hérésies ; c'est d'un autre côté un grand crime de calomnier & de troubler l'Eglise & ses enfans par de faux bruits d'hérésies & de sectes naissantes, en imposant à un grand nombre d'Ecclésiastiques & de Laïques des erreurs dont il sont infiniment éloignez. Car ces bruits & ces accusations calomnieuses soûtenuës par le crédit d'une Compagnie puissante, répanduë par tout, & autorisée dans l'esprit des Princes par une grande réputation, ne peuvent manquer de causer un grand nombre de jugemens téméraires, de faux soupçons, de véxations injustes, & d'engager même souvent l'Eglise à faire souffrir aux plus fidelles & aux plus soûmis de ses propres enfans les châtimens qui ne sont dûs qu'aux rebelles & aux réfractaires.

C'est par conséquent redonner le repos & la joïe à l'Eglise troublée & inquiétée par ces fausses alarmes, que de lui faire voir qu'elle n'a point d'enfans qui soient infectez de ces erreurs ; qu'elle n'en a aucun qui ne soit invariablement attaché à sa foi & à son autorité,

rité, & à celle du S. Siége & des Evêques; & que ceux qu'on leur avoit rendus ſuſpects, ou par un mal entendu qüi s'eſt éclairci avec le tems, ou par des intérêts qui ne ſont que trop publics, n'ont rien qui mérite leur indignation, rien qui ne mérite au contraire leur protection & leur eſtime.

Quant à la dénonciation des véritables erreurs, les Decrets du S. Siége qui les foudroïent ſuffiſent non ſeulement pour la juſtification du Dénonciateur, mais encore pour faire connoître combien ſa foi eſt pure, & combien ſon zéle eſt utile à l'Egliſe; combien il eſt autoriſé & approuvé du S. Siége, en même tems qu'on le fait paſſer pour un Hérétique & pour un calomniateur.

Je prie donc nôtre ami de voûloir bien ſe donner la peine de comparer ces deux ſortes de Dénonciateurs, les Jéſuites à l'égard de Mr Arnauld & de ſes amis; & Mr Arnauld & ſes amis à l'égard des Jéſuites.

Les Jéſuites armez de la faveur & de la puiſſance de tous les Potentats de l'Europe, ſoûtenus d'un nombre infini d'amis & de créatures, animez d'un amour demeſuré de leur Société, & picquez juſqu'au vif de la voir bleſſée dans l'endroit le plus ſenſible, qui eſt la direction des ames, dont le plus grand attrait à leur égard eſt la facilité de donner l'Abſolution à tous venans; enfin munis & ſecourus de leurs richeſſes immenſes, ils entreprennent de faire condamner Mr Arnauld & ſes amis: & aprés beaucoup de cabales, d'intrigues, de travaux & de dépenſes incroyables, tout aboutit à faire condamner cinq Propoſitions, que tout le monde

monde & Mr Arnauld même avoient toûjours condamnées avant les Bulles, & que tout le monde condamna encore sans hésiter aussi-tôt que ces Bulles parurent, en se déclarant toutefois en même tems pour le sens de la Grace efficace par elle-même, qui certainement n'y étoit pas condamnée, & sur laquelle toutefois on avoit grande raison de croire que les Jésuites vouloient faire retomber cette condamnation.

Au contraire Mr Arnauld caché dans un coin du monde, dépourvû de tout secours, aïant à dos la plûpart des Puissances du siécle, sans avoir dans la Cour de Rome aucun Agent, ni aucunes intelligences, dénonce par des Ecrits publics la Morale des Jésuites en la maniére que j'ai dite; le nouveau Systême de la Nature & de la Grace, auquel ils ont témoigné prendre autant de part que l'Auteur même; l'hérésie du péché Philosophique, & l'impiété qui détruit le grand Commandement de l'amour de Dieu; & tout cela est condamné à Rome: les trois derniers Articles par N. S. P. le Pape Alexandre VIII. & le premier, c'est à dire la Morale, par trois Decrets des Papes Alexandre VII. & Innocent XI. qui en condamnent cent dix Propositions: sans parler de la Théologie Morale du P. Bauny leur grand Oracle, censurée en 1640. dans ses trois Ouvrages par le Pape Uubain VIII.

Et ce qui est fort remarquable, est que les Jésuites aïant fait faire des Apologies de leur morale, une par leur P. Pirot Grand Directeur de leur Maison Professe de Paris, & Auteur de l'infame *Apologie des Casuites*: une

une autre par leur P. Moïa Espagnol, alors Confesseur de la Reine Doüairiere d'Espagne Marie-Anne d'Autriche : une troisiéme sous le nom de Bernard Stubrock par le feu P. Honoré Fabri, grand personnage parmi eux & un de leurs Pénitenciers à S. Pierre du Vatican : la quatrieme en deux Volumes in folio composée & recueillie par le même, & approuvée par le R. P. de la Chaise Confesseur du Roy Trés-Chrétien, & de huit autres Jésuites du premier Ordre: une cinquiéme par leur bon ami Caramuel, & peut être plusieurs autres ; toutes ces Apologies ont été condamnées à Rome. La qualité de ceux qui les avoient faites ou approuvées, fait voir qu'elles sont les maximes de ceux qu'ils donnent aux Grands pour Confesseurs, qu'ils mettent dans les Confessionnaux les plus considérables, & à qui ils confient les directions les plus importantes.

MA LETTRE, Monsieur, s'est insensiblement grossie sous ma main contre mon intention. Je n'en suis pas trop fâché, parce qu'elle pourra servir à faire revenir Monsieur..... de ses préventions. Il verra assez les conséquences qu'il faut tirer de cette suite de faits que je vous ai raportez, & qu'il peut vérifier sur les Livres imprimez, d'où je les ai tirez moi-même. Je m'en vas cependant luy en marquer quelques-unes, qui viendront naturellement dans l'esprit de tout homme équitable & intelligent, qui voudra bien s'y appliquer.

I. CONSÉQUENCE.

La I. est, Que si l'on veut juger sans préoc-

préoccupation, qui de Mr Arnauld ou des Jésuites est mieux fondé pour former contre son adversaire une accusation d'erreur, il paroîtra visiblement que c'est Mr Arnauld qui a pour cela un droit incontestable, sans que les autres aïent pour le faire contre luy un fondement tant soit peu raisonnable.

II. CONSÉQUENCE.

La 2. Que quand on admettroit par Grace les Jésuites à former leur accusation contre ce Docteur, il faut qu'ils produisent des textes formels tirez de ses Livres & de ses Ecrits, où ils fassent voir des erreurs ou des hérefies, comdamnées expressément par l'Eglise ou par le S. Siége, par les Conciles ou par les Papes; comme luy & ses amis ont toûjours fait à leur égard.

III. CONSÉQUENCE.

La 3. Que les Jésuites ne l'aïant pas fait jusqu'à present, aïant tant d'intérêt de le faire, c'est une preuve infaillible qu'ils sont dans l'impuissancn de le faire, & qu'ils y ont toujours été.

IV. CONSÉQUENCE.

La 4. Que les accusations vagues faites par eux jusqu'à present sans la moindre preuve, & en même tems avec toutes les marques d'une passion irritée & d'un esprit de vengeance, ne peuvent passer que pour de pures calomnies; principalement si aux consi-

considérations précédentes on ajoûte ces deux-ci.

La premiere ; Que les Jésuites regardent Mr Arnauld comme leur plus grand ennemi, & comme un homme qui a beaucoup nui à la réputation de la Societé. Et certes il faut avoüer que tout ce qu'il a fait depuis près de cinquante ans, non pour les décrier, mais pour décrier leurs nouveautez, & pour empêcher que leurs pernicieuses maximes ne nuisent à l'Eglise en empoisonnant les ames, n'a pas servi à augmenter l'estime que l'on avoit de ces Peres.

2. Que c'est une maxime capitale de leur Morale corrompuë, & un principe indubitable dans leurs Auteurs : *Que ce n'est qu'un péché veniel de calomnier & d'imposer de faux crimes pour ruiner de créance ceux qui parlent mal de nous.* Car c'est mot pour mot ce qu'ils soûtinrent publiquement dans leur Collége de Louvain par une Thése imprimée en 1645. *Quidni nonnisi veniale sit, detrahentis autoritatem magnam, tibi noxiam, falso crimine elidere.* Leur P. Dicastille, de justit. l. 2. tr. 2. disp. 12. n. 404. soûtient aussi, *Que la calomnie lors qu'on en use contre un Calomniateur, quoi qu'elle soit un mensonge, n'est pas néanmoins un peché mortel, ni contre la justice ni contre la charité.* Il l'avoit si bien enseigné à la Cour de l'Empereur Ferdinand III. & sur tout à sa pénitente la Comtesse de . . . . . . Intendante de la Chambre de l'Impératrice, que cette Dame aïant rempli l'esprit des Filles d'honneur de cette Princesse d'une si pernicieuse maxime, ces filles en la mettant en usage, excitérent

de très-grands ſcandales dans cette Cour, & la mirent toute en combuſtion. Le P. Quiroga Capucin fut appellé pour les deſabuſer. *Il eut*, dit le P. Dicaſtille même, *la témérité de décrier cette opinion parmi des femmes & des ignorans.... Mais pour la prouver je lui ai fourni en foule nos Peres, & les Univerſitez entiéres qui en ſont compoſées, que j'ai conſultez ; & entr'autres le R. P. Jean Gans, Confeſſeur de l'Empereur ; le R. P. Daniel Caſtel, Confeſſeur de l'Archiduc Léopold ; le P. Henri, qui a été Precepteur de ces deux Princes, & tous les Profeſſeurs publics & ordinaires des Univerſitez de Vienne, de Gratz, de Prague, tous Jéſuites, dont j'ai en main les Approbations de mon opinion écrites & ſignées de leur main. Outre que j'ai encore pour moy le P. Pegnaloſſa Jéſuite, Prédicateur de l'Empereur & du Roi d'Eſpagne, le P. Pilliceroli Jéſuite, & bien d'autres qui avoient tous jugé cette opinion probable avant nôtre diſpute.* Il n'y a rien là qui ne ſoit extrait du Livre de ce Jéſuite. Voïez la quinziéme Lettre Provinciale où cette opinion eſt examinée.

Vous jugez bien, Monſieur, que la crainte d'un péché véniel n'eſt guéres capable d'arrêter un Jéſuite, quand il eſt queſtion de l'honneur de ſa Compagnie, à laquelle il ne croit pas qu'il y ait rien de comparable ſur la terre. Et puis eſt-il ſi difficile de trouver des moïens d'épargner même ce péché véniel à un zélé Calomniateur ; Ces Jéſuites que j'ai nommez ne ſçavoient pas tout ; mais un P. Tambourin, qui eſt venu depuis, en a trouvé le ſecret. Qui dit le

P. Tam-

P. Tambourin, dit un des plus grands hommes de la Société, loüé & approuvé par le Général & par plusieurs de ses Théologiens. Il fait donc cette question : *S'il est permis d'imposer à un témoin injuste d'aussi grands crimes, qu'il est nécessaire pour nôtre juste défense, lorsque l'on ne peut s'en défendre autrement ?* Vous avez horreur, Monsieur, de voir mettre cela en question ; & vous ne doutez quasi pas qu'il ne réponde, que c'est blesser non seulement la vérité, mais encore la justice. Point du tout : *Il est probable*, dit-il, *qu'on ne péche point en cela contre la justice.* Or dés qu'il est probable, la conscience est en sûreté selon ses principes : *La moindre probabilité*, dit-il, *soit d'autorité, soit de raison, suffit pour bien agir.*

Mais comment sauver le mensonge & le parjure en cas qu'il falût emploïer un serment pour appuïer la calomnie ? Ce n'est pas pour luy une affaire : *On pourroit*, dit-il, *user d'equivoque, & ainsi éviter le parjure & le mensonge.*

Il ne veut pas neanmoins assurer que cela soit certain. Mais qu'importe, selon eux, pour la pratique, pourvû qu'il soit probable. Il trouve quelques inconvéniens en son chemin qui semblent l'arréter ; mais il fait assez voir qu'il ne faut pas s'en embarasser beaucoup : *Car quoy*, dit-il, *s'il falloit prouver que ce témoin qu'on veut décrier est un Sodomite, un excommunié, un Hérétique?* (ce dernier cas est celui de Mr Arnauld) *Que ce témoin, dira-t-on, s'en prenne à lui-même. J'entens bien. Mais je suis encore en peine. Car quoi? s'il falloit falsifier pour cela*

des piéces publiques, pourroit-on porter un Notaire public qui seroit certain de mon innocence, à les falsifier pour servir de preuves aux crimes qu'on supposeroit à ce faux témoin? Pourquoy non? dira-t-on. Quidni? *Car ce n'est pas être infidelle envers la République, mais extrêmement fidelle; puis que c'est pour défendre les personnes innocentes de la République. Mais si on ouvre cette porte, que deviendront les Jugemens publics? Qu'on trouve, dira-t-on, de bons témoins, comme les demandent les Tribunaux où la justice est bien renduë. Car quand on repousse de faux témoins par quelque artifice que ce soit, ce n'est pas affoiblir, mais fortifier les Jugemens publics. J'entens bien; je le dis encore une fois,* (c'est à dire, cela me paroît raisonnable, & je m'en accommode assez) *mais parce que cela me semble encore dur à digérer, je réserve volontiers à un autre tems à démêler ce nœud.*

C'est à dire, que cela ne luy paroissoit pas tout-à-fait certain, & qu'il falloit encore quelque tems pour meurir cette opinion, & la rendre plus recevable. Car il ne la croit pas évidemment fausse, ni évidemment contraire à l'Ecriture ou à la raison; & cela suffit, selon eux, pour la rendre probable.

Mais depuis trente ans que Tambourin a écrit, elle doit avoir fait bien du progrez. Ainsi si la Compagnie, qui regarde Mr Arnauld comme un calomniateur, comme un faux & injuste témoin à son égard, juge qu'il n'y a pas d'autre moïen pour se défendre de ses accusations, que de luy imposer

de

de grands crimes, tel qu'eſt celui de l'héréſie, elle peut en bonne conſcience n'épargner ni calomnies, ni ſermens, ni fauſſes piéces : & elle en ſera quitte pour dire. *Que Mr Arnauld s'en prenne à lui même.*

En effet, ſuppoſé la doctrine du P. Lami touchant le meurtre des calomniateurs, je ne voi pas où ſeroit la matiere du ſcrupule dans l'eſprit de ces bons Peres. Car on peut bien calomnier ceux que l'on peut aſſaſſiner & qui ſeroit contraint de choiſir l'un des deux, s'en tiendroit aſſurément au premier. Or c'eſt le ſentiment de pluſieurs Caſuîtes de la Compagnie, *Licere contumelioſum occidere, ſi aliter ea injuria arcere nequit.* Le P. Lami cenſuré à Rome & à Louvain s'en explique ainſi dans ſon Cours de Théologie, Tome 5. Diſp. 36. n. 118. de l'Edition de Doüai. *Il eſt permis à un Eccléſiaſtique ou à un Religieux, de tuer un Calomniateur qui menace de publier des crimes ſcandaleux de ſa Communauté, ou de lui-même, quand il n'y a que ce ſeul moïen de l'empêcher ; comme s'il eſt prêt à répandre ſes médiſances, ſi on ne le tue promptement. Car en ce cas, comme il ſeroit permis à ce Religieux de tuer celui qui lui voudroit ôter la vie, il lui eſt de même permis, auſſi-bien qu'aux gens du monde, de tuer celui qui lui veut ôter l'honneur, ou celui de ſa Commnnauté.*

V. CONSÉQUENCE.

La V. Conſéquence que vôtre ami doit tirer de ces principes eſt fort naturelle. C'eſt que loin de s'étonner que les Jéſuites aïent ré-

répandu, & répandent encore tous les jours tant de calomnies contre Mr Arnauld, aprés tout le tort qu'ils croïent qu'il a fait à la réputation de leur Compagnie, il faudroit s'étonner qu'ils ne le fissent pas: puisque le pouvant faire en bonne conscience selon leurs maximes, ils croiroient manquer à ce qu'ils doivent à leur Compagnie, s'ils négligeoient cet avantage & ce moïen de réparer son honneur. Ne prenons donc pas si aisément l'alarme, quand nous entendons les clameurs de ces bons Peres contre Mr Arnauld. Ils ont crié autrefois comme ils crient aujourd'hui; & vous seriez surpris de voir dans les écrits & les Livres qu'ils firent contre la Fréquente Communion, jusqu'à quel point ils portérent la calomnie pour l'opprimer, & pour venger l'honneur d'un de leurs Confréres. Aprés avoir été informé, par tout ce que je vous ai raporté, de l'excellence de cet Ouvrage & de la pureté de sa Doctrine, vous vous mocquerez de ces terribles alarmes qu'ils donnérent alors à l'Eglise. Croïez-moi, il en sera de celles de ce tems-ci comme de celles de ce tems-là; & tel en rira un jour qui en tremble de peur aujourd'hui.

Vous avez vû ce qui se passa au sujet du Livre de la *Fréquente Communion*; de quels éloges les plus grands Evêques accompagnérent le témoignage qu'ils donnérent de la pureté de sa Doctrine, avec combien de gloire & d'avantage Mr Arnauld sortit de cette affaire; & que le Livre enfin est dans l'estime de tout le monde. Mr de Perefixe Archevêque de Paris en parloit avec admi-

ration

ration dans le temps même qu'il traitoit avec plus de dureté ce Docteur & les Religieuses de Port-Roïal ; il avoüoit à celles-ci qu'il en étoit fort touché, & qu'il ne le lisoit jamais sans en devenir meilleur. Cependant comment les Jésuites traitérent-ils & le Livre & l'Auteur dès qu'il parut au jour ? N'armérent-ils pas contre l'un & l'autre tout ce qu'ils avoient de langues & de plumes plus vehementes dans la Société ? Ne voit-on pas encore à leur honte les Livres imprimez où ils assurent que cet Ouvrage avoit été entrepris sur le projet & le plan d'une *Assemblée de Deïstes, pour ruiner les deux Sacremens de la Penitence & de l'Eucharistie, renverser ensuite tout le Christianisme* ? Que c'étoit la production *d'une secte d'illuminez, de visionnaires, de faux Prophetes* ; Qu'il n'y paroissoit que des *desseins de fourberies, d'embûches & de revolte contre l'Eglise, pareilles à celles d'Arrius, de Luther & de Calvin, & des intentions malicieuses & empoisonnées des Hérétiques & des Schismatiques, de ces malices spirituelles que le diable inspire, & dont se forment les hérésies* : Qu'il est *plein de fautes importantes & en si grand nombre, qu'elles seroient capables de remplir un Livre plus gros que celui-là ; d'erreurs palpables qui heurtent le sens commun, & qui couvriroient de honte même les plus simples & grossiers ; d'une infinité d'erreurs répanduës dans chaque partie du Livre ; des aveuglemens horribles ; des paradoxes semblables à ceux des Stoïques, qui démentent les lumiéres & les préjugez de la raison naturelle ; des paroles qui font horreur*

Voïez la 2. Lettre de Mr Arnauld à un Duc & Pair, p. 111.

reur à tous les Catholiques ; des horribles blasphemes & des hérésies ; des absurditez visibles, & des propositions si exorbitantes, qu'elles rebutent d'abord tout entendement raisonnable. Enfin, pour abreger leurs Volumes d'injures, ce Livre étoit alors, selon eux, *un monstre que l'Auteur avoit enfanté à l'Eglise, & un Livre si pernicieux que les ennemis de l'Eglise l'avoient pris pour leur Confession de foy.*

Vous jugez bien par les éloges dont ils ont honoré l'Ouvrage, qu'ils n'auront pas donné à l'Auteur des titres & des qualitez moins honorables. Il étoit dans leurs Livres, *un séducteur de peuples, un semeur de nouveautez, l'Auteur d'un cinquiéme Evangile, & d'une hérésie née des cendres de l'hérésie de Calvin, un imposteur & affronteur de la parole divine, un corrupteur de toutes les choses sacrées, une peste publique de la Religion. Il faisoit avec ses amis une faction schismatique, une cabale d'Apôtres à peu près de même farine que ceux que Luther assembla pour ses premiers disciples. Il avoit ajoûté l'impudence à la présomption, qui est le caractére de l'hérésie. Il avoit commis des attentats incroïables & prodigieux sur la sainteté du Concile de Trente. Il veut,* disoient-ils, *passer pour hérésiarque & pour grand fourbe, afin de passer pour grand esprit : & il a allumé le feu du divorce sacré en bannissant tout le monde de l'Eucharistie.*

J'ai peur, Monsieur, de vous ennuïer, ou plûtôt de vous faire horreur, par un recuëil de calomnies & d'injures si atroces. C'est pourquoy j'abrége, & je me contente d'a-

d'ajoûter à ce que j'ai marqué, qu'ils appelloient encore Mr Arnauld *un esprit foible & malade, un extravagant, un calomniateur, le plus infame sycophante de la terre, homme stupide & vuide d'esprit, directeur impertinent, faiseur de grotesques & de songes chimériques, un impie, un nouveau Prothée, grand fourbe, grand Lougarou, un traître, un hérésiarque; un homme qui a servi d'instrument à la rage de quelque démon ennemi du Sacrement de l'Eucharistie, qui a jetté les flâmes de division contre les Autels, & dont le Livre merite de passer par les flâmes, comme sa personne merite d'être châtiée selon les Ordonnances de nos Rois comme un séditieux & un perturbateur du repos public, qui fait des Assemblées illicites dans Paris & dans les meilleures Villes du Roïaume, & dont le crime est digne selon la justice Roïale d'une plus grande peine que celle de la prison.* Enfin une *peste de Religion & d'Etat qu'il faut étouffer, en joignant la foudre au tonnerre, & l'épée Roïale à celle de l'Eglise.*

Je vous prie de croire, Monsieur, que tout cela est fidellement extrait des Livres que firent en ce tems-là leurs Peres Petau, Seguin, Pinthereau, Annat, Lombart sous le nom d'Eusebe, & autres qui écrivirent ou sans aucun nom, ou sous des noms supposez: & s'il ne tient qu'à vous en citer les chapitres, les pages, & les lignes, pour le faire croire à nôtre ami, il n'a qu'à dire, cela sera bien-tôt fait. Il le peut voir dans la *Défense des Prélats Approbateurs du Livre de la Fréquente Communion*, imprimée en 1646.

Cependant je le suplie de comparer ces outrages & ces injures avec les éloges & les loüanges des Evêques, les jugemens des Papes, & les témoignages de tant d'autres personnes illustres qui ont étouffé la voix de ces clameurs enragées. Ce Livre si abominable est maintenant dans l'Aprobation générale de tout le monde, & il n'y paroît rien qui ait pû irriter à un tel point les Jésuites, sinon qu'il est fait contre un Jésuite, & que c'est Mr Arnauld qui l'a fait. Croyez-moy, Monsieur, il en sera de même de tout ce que cette Societé publie aujourd'huy contre ce Docteur. On verra un jour que la seule passion de dépit & de vengeance qu'ils ont conçûë contre luy, & le droit qu'ils croyent avoir de calomnier à toute outrance ceux qu'ils ont interêt de décrier, sont les seuls fondemens de tous les faux bruits qu'ils répandent par toutes sortes de voyes dans le monde. Mr Arnauld n'est heretique, que parce que les Jésuites le croyent ennemy de leur Societé: & s'il devenoit leur amy en la maniere qu'ils le voudroient, il deviendroit orthodoxe, & sa Doctrine exemte de tout soupçon d'heresie.

Jesuitarum hostis infensissimus. P. Pugean.

En attendant ce changement, je croy nôtre amy de trop bon sens, pour vouloir se ranger plûtôt du côté de ces témoins si suspects & si interessez à perdre Mr Arnauld de réputation, que de celuy de tant de témoins desinteressez & irréprochables que je luy ay produits en faveur de ce Docteur. Les témoignages qu'ils ont fait l'honneur à Mr Arnauld de rendre à sa probité, à sa vertu, à la pureté de sa foy & aux grands ser-

ſervices qu'il a rendus à l'Egliſe, & tout ce que la voix publique y ajoûte, le mettent au deſſus de tous les mépris & de toutes les vaines accuſations de quelques perſonnes ſuſpectes, tels que ſont les cinq Mandians qui avec le Recteur du College ont ſouſcrit l'impertinent Decret du 25. d'Août dernier, dont vous m'avez envoyé copie. Plus je conſidere, plus j'admire l'audace de ces gens-là, & plus en même temps je ſuis ſurpris de ce que ceux qui ont l'autorité ſouffrent que des Religieux faſſent ainſi des Aſſemblées ſans aucune permiſſion pour des affaires qui ne les regardent pas, & qu'ils ayent eu la hardieſſe de faire ſignifier par deux fois à Mr le Vicaire du Dioceſe le réſultat d'une telle Aſſemblée, *pour l'avertir qu'un certain Arnold tient chez luy des conventicules, qu'il y répand une Doctrine ſuſpecte, & que Mr le Vicaire doit diſſiper ces conventicules, & défendre toute converſation avec ledit Arnold.* J'ay peur enfin que ſi Mr le Vicaire Général n'obéït, il ne luy vienne de leur part une troiſiéme monition, & qu'aprés cela ils ne l'excommunient.

Au bout du compte je trouve qu'il n'y a rien que d'avantageux pour Mr Arnauld dans ce prétendu Decret ; puiſqu'il en réſulte que les Jéſuites, avec tout leur crédit, parmy ce grand nombre de Religieux de toutes ſortes d'Ordres qui ſont dans Liége, les Bénédictins de l'Abbaye de S. Jacques, ceux de l'Abbaye de S. Laurent, les Norbertins de Beaurepart, les Chanoines Réguliers de l'Abbaye des Eſcoliers, ceux de S. Gilles, les Croiſiers, les Capucins,

les Minimes, les Guillelmites, &c. n'ont pû trouver personne qui ait voulu entrer dans ce complot séditieux, hors cinq Religieux mandians & un Jésuite. Car remarquez, s'il vous plaît, qu'il n'y a que des mandians. Vous en voïez bien la raison : les autres n'ont que faire des Jésuites. Encore a-t-il fallu aller chercher un Vicaire des Carmes déchaussez pour remplir la place des grands Carmes, qui n'y ont point voulu assister, & que le seul Souprieur des Augustins y est allé, à ce qu'on dit, contre le sentiment de son Prieur & de sa Communauté. En un mot toutes les intrigues & tous les efforts du P. d'Assigny Recteur du Collége des Jésuites ont abouti à lui faire trouver cinq Religieux mandians & mandiez pour lui servir d'Assesseurs dans son tribunal d'Inquisition, qu'il vient de s'ériger dans nôtre Ville.

En verité vous êtes bien bons, vous autres Messieurs qui avez l'autorité, de souffrir de telles entreprises. Et ne voïez-vous pas que si la démarche de ce conciliabule leur réussissoit (car ce n'est pas ici un conciliabule chimérique comme ceux de Mr Arnauld) il n'y a pas un honnête homme dans Liége à qui ces gens-là ne pûssent faire une semblable insulte, s'il venoit à leur déplaire, ou à leur devenir suspect de favoriser le phantôme du Jansenisme, dont ils font Mr Arnauld le chef. Il est toûjours dangereux de laisser fortifier une telle audace, & elle se fortifie toûjours quand on n'a pas soin de la réprimer dès le commencement. Croïez-moi, des Assemblées de gens pous-

sez

ſez d'un faux zéle de Religion, appuïez de la réputation que leur attire leur habit, leur état, leur auſterité extérieure, armez du crédit que la direction leur donne ſur l'eſprit des peuples, & ſur tout animez, encouragez & conduits par un Recteur des Jéſuites, ſont plus à craindre qu'on ne penſe ; & ſi vos politiques s'en mocquent, j'oſe dire qu'ils n'y entendent rien. Déja le Pere d'Iſerin ſe vante d'avoir ou commiſſion ou permiſſion de ſon Alteſſe de faire arrêter Mr Arnauld par tout où il le trouvera dans le Diocéſe. Je ne vous dis pas cela comme un bruit de ville, mais comme une choſe certaine. Il l'a dit lui-même à Monſieur ...... & je le ſçai de luy.

Voilà donc l'Officier de la nouvelle Inquiſition tout trouvé. Il ne tiendra pas à lui qu'on n'agiſſe vigoureuſement. C'eſt un homme ardent, qui en peu de tems bat bien du pays, qui a l'air cavalier, & qui s'eſt toujours donné des mouvemens extraordinaires. En un mot, c'eſt un étourdi propre à tout entreprendre ; & croyez-moy, il ne faut pas laiſſer la bride trop lâche à ces ſortes d'eſprits. Car ſi après des avis donnez aux Supérieurs, & dont on n'a fait ni le cas, ni l'uſage qu'ils deſiroient, on les voit ſi diſpoſez à en venir à des violences de cette nature, juſqu'à ſe vouloir bien charger eux-mêmes de l'execution, avec la permiſſion du Souverain, ils n'auront pas de peine à ſe paſſer de cette permiſſion pour tout ce qu'il leur plaira d'entreprendre, auſſi-tôt qu'ils ſe ſentiront aſſez forts & aſſez appuyez de la populace.

Ce n'est pas que je croïe qu'il se trouve quelqu'un assez simple pour ajoûter foi à ce discours du P. d'Iserin. On n'a jamais fait fond sur sa parole, & il a besoin plus que jamais, pour être crû, d'une bonne caution, depuis ses horribles calomnies contre les PP. de l'Oratoire ; calomnies dont la fausseté & l'imposture viennent d'être confirmées par une Sentence juridique & contradictoire du Juge naturel de ces Peres ; & depuis encore qu'on a reconnu combien étoit faux tout ce qu'il a osé avancer contre Mr le Pasteur de S. Adalbert dans ses exhortations, ou plûtôt dans ses déclamations scandaleuses de l'Eté dernier. J'ay voulu me donner la satisfaction d'examiner moi-même tous les endroits du Livre où il dit que cet Examinateur Sinodal a approuvé des erreurs ; je les ai confrontez avec ce qu'il lui reproche, & je vous assure, Monsieur, que jamais je n'ai été plus surpris, voïant un Prêtre & un Religieux, qui se mêle de donner des leçons de piété à ses Congréganistes, calomnier si hardiment un Pasteur de réputation, qui s'acquitte avec édification de sa charge, & sur qui son Altesse a bien voulu se reposer en partie de l'examen de la Doctrine dans son Diocése. Car j'ay trouvé dans le Livre tout le contraire de ce qu'il lui a imposé, comme il l'a fait & de vive voix & dans une Lettre qu'il a eu l'imprudence de lui écrire. Je l'ay vûë entre les mains d'un homme qui fera bien voir du païs au P. d'Iserin, s'il lui prend fantaisie de vouloir justifier ses calomnies.

Jamais

Jamais donc personne ne fut moins propre à faire croire ce qu'il avance de nôtre Prince, que ce pauvre homme, quand on n'en voudroit juger que sur les apparences & par conjecture. Mais il n'est pas nécessaire en cette occasion de conjecturer, puisque nous sçavons, Monsieur, vous & moi de science certaine, que rien n'est plus faux ni plus chimérique que la permission que ce Pere se vante d'avoir reçûë; & que plusieurs autres personnes d'honneur le sçavent aussi-bien que nous.

Ne faut-il pas que cet homme ait une étrange vanité dans la tête, pour s'être crû necessaire à l'execution des grandes choses & des plus importantes à l'Etat, telle que la Societé se figure le dessein d'arrester Mr Arnauld. Il est vrai que ce seroit le comble de leurs vœux de l'avoir entre leurs mains. Et je croi en effet que si Mr Arnauld avoit à estre arresté, il faudroit que ce fût de la main d'un tel Jésuite; nulle n'étant plus digne d'une action si honteuse. Mais ils peuvent bien s'assurer que nôtre Prince ne leur en donnera pas le plaisir. La droiture & la générosité de son cœur ne lui permettront jamais d'avoir une telle pensée.

Le P. d'Iserin a crû se faire beaucoup d'honneur en se donnant un nouvel emploi dans l'Etat, & en se mettant au nombre des Officiers de son Altesse. Mais à quoy cela peut-il aboutir, sinon à découvrir sa passion, & à le rendre ridicule; tout le monde dans Liége sçachant bien que le Prince a assez d'Officiers sans en aller chercher chez

les Jésuites, & qu'il ne se sert ni d'eux ni d'autres Réguliers pour executer ses ordres, quand il en a à donner.

Au reste il ne pouvoit deshonorer davantage S. A. qu'en lui imposant un dessein de cette nature, qui lui feroit un si grand tort dans l'esprit de tous les honnêtes gens.

Car que pourroit-on dire pour excuser un Prince Ecclésiastique qui refuseroit de donner retraite dans ses Etats à un Prêtre & un Docteur d'un si grand mérite, âgé de près de quatre-vingt ans, qui a servi l'Eglise toute sa vie, qui n'a jamais été convaincu d'aucune erreur, ni accusé d'aucun déréglement, qui est dans la communion de l'Eglise & du S. Siege, & qui n'est hors de son pays depuis plus d'onze ans, que parce que la malignité de ses ennemis ne l'y a pû laisser en paix. On ne dira pas sans doute qu'il y a danger pour l'Etat: cela seroit trop plaisant d'avoir peur d'un Prêtre de son âge, qui n'ose même se montrer, qui n'a jamais sçû ce que c'est qu'intrigue, & moins encore ce que c'est que la moindre infidelité envers personne. On ne pourroit pas s'imaginer que ce fût par complaisance envers la Cour de France, où les Jésuites se font honneur de l'avoir mis mal. On seroit donc réduit à dire, ou que sa Doctrine est suspecte, ou que l'on a si à cœur les interêts des Jésuites, que l'on veut prendre parti pour eux contre ce Docteur: & assurément, aprés tout ce que je vous ai rapporté dans ce Memoire, autant qu'il y auroit peu d'honneur dans le dernier party, autant le premier seroit-il insoûtenable. Mais pour faire grace au

P. d'I-

P. d'Iſerin, je veux me perſuader qu'il n'a pas cru lui-même ce qu'il a dit aux autres. Il a voulu par le bruit de cette permiſſion, qu'il a affecté de répandre dans Liége, donner la peur à Monſieur Arnauld, & le porter à chercher ailleurs un azile plus aſſuré. Mais il le connoît mal s'il le croit capable de s'inquiéter de ces ſortes de bruits. Il y a près de cinquante ans que, graces à Dieu, & par le ſoin des Jeſuites, il a commencé de s'accoûtumer à n'avoir point d'autre appui aſſuré que la protection de Dieu, & à faire fond uniquement ſur la vigilance & le ſoin que ſa Providence divine a toûjours eus pour ceux qui mettent en lui leur eſperance. Elle ne lui a jamais manqué. Elle lui a toûjours fourni à point nommé, pour ainſi dire, de généreux & fidéles amis dans les occaſions où il en a eu beſoin, & il vit dans un parfait repôs ſous les aîles de cette protection toute puiſſante & ſous cette main aimable; aïant ſujet de dire à Dieu avec autant de reconnoiſſance pour le paſſé, que de confiance pour l'avenir : *Tenuiſti manum dexteram meam, & in voluntate tua deduxiſti me.*

Après tout, quand Dieu permettroit que les artifices & la recherche de ſes ennemis prévaluſſent, il eſpére que Dieu qui le peut toûjours permettre avec juſtice, le feroit encore avec miſéricorde : & que celui qui a fait tourner à ſa gloire & à la ſanctification de S. Paul l'abandonnement général dont cet Apôtre ſe plaint : *Omnes me dereliquerunt*; & au ſalut même du monde, l'abandonnement où le Sauveur s'eſt trouvé ſur la Croix : *Non eſt qui adjuvet*; il eſpére, dis-je,

2. Tim. 4. 16.

dis-je, que Dieu lui feroit user d'un tel état d'une maniere qui honoreroit Sa Majesté divine, & qui contribuëroit à lui faire achever plus saintement à lui même son sacrifice, en lui donnant encore cette derniere conformité avec la verité crucifiée & sacrifiée pour le salut des hommes.

Mais je suis bien aise, Monsieur, que vous l'entendiez parler lui-même sur son état. Vous ne pouvez être que fort édifié de ses dispositions, qu'il nous expose bonnement dans la conclusion de son Ouvrage contre Mr Mallet, tom. 2 pag. 603. où après avoir parlé de la conduite adorable de Dieu, qui permet que plusieurs excellens Ecclésiastiques soient persécutez, maltraitez, & calomniez sous le nom d'une secte imaginaire, pendant que leurs persécuteurs sont en honneur & en crédit, il continuë ainsi :

„ Nous n'avons pas lieu de nous étonner si „ fort de cette conduite. Dieu la permet ; „ Dieu l'ordonne pour le bien de ses Elûs. „ Et la considérant dans cette vûë, nous ne „ devons pas seulement nous y soûmettre, „ mais l'adorer, & baiser la main qui nous „ frappe. Oüi, mon Dieu, j'adore vos voïes, „ de miséricorde sur les uns, & de justice sur „ les autres. J'adore l'infinie varieté de vos „ ordres toûjours justes, toûjours saints, „ dans le gouvernement de vos créatures & „ anciennes & nouvelles, c'est à dire, du „ monde & de l'Eglise.

„ Ce seroit avoir peu de foi dans vos pro- „ messes, que d'être touché de ce qui se pas- „ se dans ces jours de nuages & d'obscurité,

In diebus nubis & caliginis, comme vous « appellez dans vôtre Ecriture ces tems de « troubles & de tempêtes, où il semble que « vous abandonniez l'innocence à la fureur des « méchans, & que vous preniez plaisir à lais- « ser triompher le vice, l'injustice, & la vio- « lence. Que peuvent-ils faire, aprés tout, « à ceux qui ne mettent leur confiance qu'en « vous, & qui n'ont d'amour que pour les « biens éternels ? «

Ils surprennent les Princes, & leur font « prendre pour leurs ennemis leurs plus fidel- « les serviteurs. Mais le cœur des Rois est en- « tre vos mains, & vous pouvez en un mo- « ment le changer, en leur découvrant ce « qu'on leur cache, & les détrompant des faus- « ses impressions qu'on leur donne. Que s'il « ne vous plaît pas de dissiper encore ces nua- « ges, ne doit-il pas suffire à vos serviteurs, « que le fond de leur cœur vous soit connu, en « attendant que vous fassiez la grace aux Prin- « ces que l'on irrite contr'eux, de pénétrer les « artifices dont on les prévient, & de n'user de « leur pouvoir que pour la punition des mé- « chans & la protection des bons, comme vos « Apôtres déclarent, que ce n'est que pour ce- « la que vous le leur avez donné. «

Cependant on les proscrira ; on les banni- « ra ; on les privera de la liberté. Un Chré- « tien à qui toute la terre est un lieu d'exil, & « une prison, peut-il être fort en peine du « changement de son cachot ? On vous trou- « ve par tout, mon Dieu. Au milieu des fers, « on est plus libre que les Rois mêmes, quand « on vous possede. Il n'y a de prison à crain- « dre que celle d'une ame que ses vices & ses « pas-

,, passions tiennent resserrée, & empêchent de
,, joüir de la liberté des enfans de Dieu. C'est
,, ce qui a fait dire à un de vos Saints, Que
,, la conscience d'un méchant homme est remplie de ténébres plus funestes & plus horribles, non seulement que toutes les prisons,
,, mais que l'Enfer même : *Horrendis & feralibus tenebris omnes non solum carceres, sed*
,, *etiam inferos vincit scelerati hominis conscientia*. S. Augustin.
,, Mais on pourra bien mourir des fatigues
,, & des travaux qui accompagnent une vie
,, errante. L'évitera-t-on quand on seroit le
,, plus à son aise ? Un peu plutôt ou un peu
,, plûtard ; qu'est-ce que cela quand on le
,, compare à l'Eternité ? Vous avez compté nos
,, jours. On n'est entré dans ce monde que
,, quand vous l'avez voulu, & on n'en sort que
,, quand il vous plaît. Les maux de ce monde
,, éfrayent quand on les regarde de loin ; on s'y
,, fait quand on y est, & vôtre grace rend tout
,, supportable ; outre qu'ils sont toûjours moindres que ce que nous méritons pour nos péchez. Vous nous avez appris par vôtre
,, Apôtre, que tous ceux qui vous servent doivent être disposez à dire comme lui : *Je sçai*
,, *vivre pauvrement ; Je sçai vivre dans l'abondance. Ayant éprouvé de tout, je suis*
,, *fait à tout, au bon traitement & à la faim,*
,, *à l'abondance & à l'indigence. Je puis tout*
,, *en celui qui me fortifie.*
,, Mais combien est-on encore éloigné de
,, l'état de ceux dont ce même Apôtre dit :
,, qu'ils *étoient abandonnez, affligez, persécutez, eux dont le monde n'étoit pas digne ; errans dans les deserts & dans les*
monta-

montagnes, & se retirant dans les antres & dans les cavernes de la terre.

Nous n'avons donc, Seigneur, qu'à reconnoître vôtre bonté, qui avez la condescendance de traiter en foibles, ceux que vous connoissez n'avoir pas encore beaucoup de force. Vous accomplissez en leur faveur les promesses de vôtre Evangile, & vous leur faites trouver en la place de ce qu'ils ont pû quitter pour l'amour de vous, des Peres, des Meres, des Freres, des Sœurs, à qui vous inspirez une charité si tendre envers ceux qu'ils regardent, comme souffrant quelque chose pour la vérité, & une si grande application à suppléer à tous leurs besoins, que par une bonté toute singuliére vous changez les Croix mêmes que vous leur imposez, en douceurs & en consolations. Mais ils espérent de vôtre misericorde, que si vous les préparez à de plus rudes épreuves, vous leur donnerez aussi plus de graces & une plus grande abondance de vôtre esprit, pour les leur faire supporter en vrais Chrêtiens. C'est l'unique fondement de leur confiance. Car ils sçavent assez que nous ne pouvons rien sans vous : & que quelque persuadé que l'on soit des veritez que vous nous faites connoître, on ne les pratique que quand vous nous les faites passer de l'esprit dans le cœur, & que vous accomplissez ce qu'a dit un de vos Saints ; Que c'est vous seul qui appliquez la volonté à la bonne œuvre, & qui en aplanissez les difficultez pour la rendre facile à la volonté : *Qui & voluntatem applicas operi, & opus explicas voluntati.* Je suis donc prêt, mon Dieu, de vous S. Bern.

suivre

„ suivre par tout où il vous plaira de me me-
„ ner ; & quand je marcherois parmi les om-
„ bres de la mort, je ne craindray rien, tant
„ que vous me tiendrez par la main. C'est dans
„ cette espérance que je me reposerai. Et j'at-
„ tendrai sans impatience qu'étant fléchi par
„ les prieres de tant de bonnes ames, vous
„ rendiez à vôtre Eglise la tranquilité dont el-
„ le ne sçauroit joüir, si vous ne faites taire
„ par l'autorité de vos Ministres les vents im-
„ pétueux des opinions humaines, qui se veu-
„ lent élever au dessus des veritez de vôtre
„ Evangile : & que vous n'appaisiez par vô-
„ tre parole les tempêtes qu'excitent les hom-
„ mes charnels, quand on les trouble dans la
„ possession où ils pensent être, de vivre en
„ Païens, & de n'en attendre pas moins les
„ récompenses de l'autre vie, que vous n'a-
„ vez promises qu'aux vrais Chrétiens.

Il faut, Monsieur, en demeurer là. Je croi qu'en voila plus qu'il n'en faut pour justifier Mr Arnauld dans l'esprit de celui pour qui j'ay dressé ce Mémoire. Quand je l'ai commencé, j'avois envie de rire de la question qui se faisoit touchant la foi de ce Docteur. Mais après avoir repassé sur toutes les choses que j'ai été obligé de vous dire, je finis touché d'une vraïe douleur, de voir la calomnie s'acharner si cruellement sur un homme qui meritoit un meilleur sort. Il n'est pas seul, & je voi que ce qu'il y a d'Ecclésiastiques, ou même de Séculiers plus fidelles à leurs devoirs, & plus attachez à la verité & à la justice, sont exposez à cette même calomnie du prétendu Jansenisme. Elle est si répanduë, que nôtre Ville est rem-
plie

plie de gens qui ne font nulle conſcience de taxer les plus hommes de bien d'être infectez, comme ils parlent, de cette héréſie. Ces calomnies s'avalent comme l'eau : & quoi qu'accuſer un Catholique d'héréſie, ce ſoit comme lui plonger le poignard dans le cœur ; des Prêtres & des Religieux les croïent ſans preuves, & les répandent ſans ſcrupule : & avec une habitude ſi criminelle & une conſcience chargée d'une diffamation continuelle de leur prochain dans la matiere la plus importante, ils ne laiſſent pas d'aller tous les jours à l'Autel y offrir & y recevoir le Corps & le Sang de JESUS-CHRIST. Et l'on voit communier auſſi ſouvent & avec autant de confiance des dévots & des dévotes, qui ſont également ſujets & habituez aux mêmes calomnies. Ce qui eſt déplorable, eſt que ceux qui dévroient leur faire ſcrupule d'une choſe ſi criminelle, leur en font un merite, & les y portent par leur exemple & par leurs inſtructions. Je ne puis m'empêcher de leur appliquer ces paroles d'un Prophête : *Les peuples de la terre ſe laiſſoient emporter à la paſſion de calomnier, & ils oprimoient l'étranger par la calomnie, ſans aucun ſujet.* J'ay peur que Dieu ne nous faſſe le même reproche à l'égard de l'Illuſtre étranger, dont je vous ai entretenu, & envers qui beaucoup de gens ont violé en même tems, autant qu'ils l'ont pû, & l'hoſpitalité, & la verité & la juſtice. Ce qui me conſole, & me fait eſperer que Dieu ne nous l'imputera pas, c'eſt que ni le Prince, ni ceux qui ont ſon autorité, n'y ont pris aucune part. Nous n'avons pas be-

Ezechiel 22. 29.

besoin d'irriter Dieu par de nouveaux pêchez : ni d'exciter contre nous sa colere, qui ne paroît que trop par les fleaux dont il nous afflige. Il faut plûtôt nous efforcer de l'appaiser en nous opposant de toutes nos forces à la calomnie & aux calomniateurs. Permettez-moi, Monsieur, de vous adresser pour cela, à vous & à Messieurs vos Collégues, ces paroles que Dieu dit par la bouche d'un Prophéte à ceux qui doivent employer leur autorité en faveur de l'innocence : *Rendez promptement la justice, & arrachez d'entre les mains des calomniateurs celui qui est opprimé par leur violence ; de peur que mon indignation ne s'allume comme un feu, & qu'elle ne s'embrase de telle sorte que personne ne la puisse éteindre.* C'est Dieu qui parle ; il faut me taire. Je le fais, Monsieur, après vous avoir assuré que je suis, &c.

Jerem. 21. 12.

LETTRE

LETTRE

Sur la maladie & la mort

DE MONSIEUR ARNAULD.

JE vous ai promis, Monſieur, que ſi l'on me tenoit parole je vous ferois ſçavoir quelques particularitez de la mort de Mr Arnauld. On me l'a tenuë : je vous la tiens de même, & voici ce que j'en ai appris.

Vous vous attendez, m'écrit un de mes amis, de trouver dans les derniers momens d'une auſſi belle vie qu'a été celle de Mr Arnauld, quelque choſe d'extraordinaire. Mais ce que j'apprends qui s'y eſt paſſé qui merite ce nom, eſt que ce grand homme a fait dans ſa derniere maladie à peu près ce qu'il faiſoit dans ſa meilleure ſanté, que la mort ne s'eſt point preſentée à lui avec cet attirail de peines & de douleurs qui ſont ordinairement ſes avantcoureurs, & qu'elle a paru plutôt l'inviter à prendre un repos doux & paiſible, que lui ôter la vie avec violence.

Vous ne ſçauriez donc ſçavoir comment il eſt mort, ſi je ne vous dis comment il a vécu. Il menoit une vie fort réglée & fort uniforme dans ſa retraite. C'étoit comme un

petit Monastére où les priéres, l'Office divin, la Messe, le travail, les repas, les conversations, & les autres exercices se faisoient réguliérement à leurs heures. Il se levoit ordinairement à cinq heures ou cinq heures & demie : prioit durant quelque tems à genoux & ensuite recitoit Matines & Laudes, & il en disposoit de telle maniére les premiéres leçons qu'il y lisoit chaque année l'Ecriture sainte toute entiére.

Il suivoit le plus exactement qu'il pouvoit l'esprit de l'Eglise dans la récitation du Bréviaire, sur tout en deux choses ; l'une en disant toutes les heures séparément, l'autre en disant chaque partie de l'Office à l'heure qui lui est propre : & il ne pouvoit approuver ni les particuliers ni les communautez qui ont coûtume de dire dés le matin toutes les petites heures de suite sans intervalle.

C'est pourquoi il en mettoit toûjours entre Laudes & Prime & cet intervalle étoit rempli de quelque lecture de piété, comme de l'Année Chrétienne de Mr le Tourneux sur l'Epître & l'Evangile du jour, ou il l'emploïoit à quelque occupation utile, comme d'écrire ce qu'il avoit médité la nuit dans les intervalles de son sommeil, sur les matieres de son travail.

Après Prime, il se préparoit à la sainte Messe qu'il disoit avec beaucoup de ferveur. On lui voïoit même une application particuliére à Dieu lors qu'il s'habilloit pour cette sainte action, & sur tout quand il prenoit la manipule, & qu'il disoit : *Merear Domine portare manipulum fletus & doloris, ut cum exultatione recipiam mercedem laboris.*

Il

Il prononçoit ces paroles, & baisoit la Croix du manipule avec un redoublement de ferveur & de dévotion qui en donnoit à ceux qui le lui presentoient. Car il paroissoit & par le ton de sa voix & par la maniére dont il appuïoit sa bouche sur la Croix, que son cœur s'appuïoit en même tems sur la Croix de JESUS-CHRIST, & qu'il lui faisoit un nouveau serment de fidélité.

Après l'action de graces de la Messe, il recitoit Tierce. Ensuite il prenoit quelque chose pour se soûtenir : & cela consistoit en la moitié d'un pain de deux liarts. Après quoi il se mettoit au travail, & y étoit d'arrache-pied jusqu'au dîner.

Environ un quart d'heure avant le dîner on se rendoit à la Chapelle, où l'on recitoit Sexte en commun, comme l'on faisoit aux autres heures. Après Sexte on disoit une priére qui répond à l'*Angelus*. Car au lieu que communément l'on répete cette priére à l'honneur de l'Incarnation, le matin, à midi & le soir, on partageoit ces trois tems dans sa petite Communauté, pour rendre hommage aux trois grands Mistéres de nôtre Seigneur, par des priéres composées des paroles de l'Ecriture : Le soir au Mistére de l'Incarnation, par la priére ordinaire : le matin au Mistére de la Résurrection du Sauveur ; & à midi à celui de sa Mort.

Avant le dîner aussi bien qu'avant le soûper on disoit le grand *Benedicite*, comme dans les Communautez, & avant que de manger on faisoit durant quelque tems une lecture de piété, soit de l'Ecriture, ou de quelqu'autre bon Livre. Il mangeoit fort

ſobrement, lentement & peu de chaque choſe : Bœuf & mouton ou veau, étoit ſon ordinaire : il ne mangeoit le ſoir qu'un petit potage & une couple d'œufs ; & ceux qui ſans ſçavoir comment il vivoit, l'ont voulu faire paſſer pour un homme de bonne chére, ont bien fait voir qu'il n'y avoit que l'eſprit de calomnie qui les faiſoit parler.

Le repas étoit ſuivi de l'action de Graces, c'eſt à-dire, des grandes Graces, & celles-ci de la converſation. Rien n'étoit plus doux que ſa maniére de converſer, rien plus modeſte, plus honnéte, plus chrétien. Il n'avoit jamais aimé ni à railler ni à badiner, & ſes entretiens étoient toûjours de choſes ſérieuſes & utiles ; mais l'air dont il en parloit n'avoit rien de gênant, ni qui fût à charge dans le tems où l'eſprit demande quelque relâche. Au contraire il aſſaiſonnoit tout ce qu'il y diſoit d'une gaïeté mêlée de gravité, qui rendoit ſa converſation fort agréable, & le rendoient lui-même aimable à ceux qui converſoient avec lui. Il y avoit beaucoup à apprendre avec lui, parce qu'étant homme à réfléxions, il en faiſoit toûjours de fort ſolides, ſoit ſur les événemens humains, ſur la conduite de la vie, ſur les régles de la morale, ou même ſur les choſes de ſcience & ſur les affaires publiques. Souvent les converſations étoient emploïées à lire des Livres nouveaux, & il en jugeoit toûjours ſi bien, que le jugement qu'il en portoit, mais rarement d'un air decifif, étoit de luy-même déciſif & ſans appel. Sa mémoire, à l'occaſion

ſion des choſes qui ſe liſoient ou que l'on diſoit, lui fourniſſoit toûjours quelque choſe de ce que les Auteurs avoient de plus beau ſur le ſujet: & on étoit ſouvent ſurpris de lui voir reciter un grand nombre de vers, ſoit Latins ou François, qu'il n'avoit lûs que dans ſa jeuneſſe ou que depuis beaucoup d'années. Il poſſedoit fort bien les Poëtes Latins, & il en appliquoit les plus beaux endroits avec beaucoup de juſteſſe & avec une grande preſence d'eſprit, ſelon les occaſions qui naiſſent dans la converſation.

A trois heures on ſe rendoit à la Chapelle pour dire None, après quoi il ſe remettoit au travail. Vers le ſoir il prenoit quelque tems pour s'entretenir avec Dieu par la priére, & pour donner à ſon cœur quelque rafraichiſſement après le travail de l'eſprit.

Avant le ſoûper on alloit dire Vêpres à la Chapelle; & à la fin de Vêpres, auſſi-bien qu'à la fin de Laudes, on faiſoit toûjours mémoire du très S. Sacrement de l'Autel, par des Antiennes & des Oraiſons particuliéres, qui ſe trouvent à la fin de l'Office du S. Sacrement, Latin François, imprimé à Paris en 1665. avec la permiſſion de l'Ordinaire, & qui avoient été faites autrefois pour les Religieuſes de Port-Royal. Comme ces ſaintes filles ſont toutes conſacrées à cet adorable Myſtere, elles l'adorent nuit & jour ſans aucune interruption, en font l'Office tous les Jeudis de l'année, & dans les autres jours de la ſemaine elles en font mémoire à Laudes & à Vêpres. Mr Arnauld

avoit toûjours aussi conservé cette sainte pratique : & en cela il ne suivoit pas moins sa propre dévotion que celle de Port Roïal. Car il a eu de tout tems une dévotion fort tendre pour ce Mistére tout d'amour, pour lequel il a tant travaillé. Les preuves en sont publiques. Je dirai seulement à ce sujet, que dès le tems qu'il demeuroit en Sorbonne, n'étant encore que Bachelier, il y introduisit par son zéle la coûtume de veiller devant le S. Sacrement durant toute la nuit du Jeudi au Vendredi Saint, & cette pieuse pratique s'y est long-tems conservée avec beaucoup d'édification.

Après Vêpres nôtre pieux Docteur alloit soûper, en la maniére que j'ay marquée au dîner. Ce soûper assez leger étoit suivi de la conversation. A neuf heures on disoit Complies & l'*Angelus*. On faisoit ensuite les priéres du soir en commun avec toute la famille, lesquelles finissoient par le *De profundis* pour le repos des ames des défunts, & par le Pseaume 121. *Ad te levavi oculos meos*, &c. Avec plusieurs Oraisons pour les besoins de l'Eglise, du Monastére de Port Roïal, & de ses amis ; & pour la paix, il donnoit de l'eau benîte à sa petite Communauté, & ensuite la bénédiction, après quoi chacun se retiroit.

Je prens autant de plaisir à vous faire ce petit détail, qu'à vous rapporter ses actions les plus éclatantes : parce que rien ne me paroît plus grand dans les plus grands hommes de l'Eglise, que leur fidélité dans les plus petites choses de la Religion, qui ne sont petites en éfet ; qu'à ceux qui ont une petite

petite foi. Sur tout quand cette fidélité n'est pas passagére, mais qu'on la voit marcher d'un même pas toute la vie, en tout état, parmi toutes sortes d'occupations, avec toutes sortes de personnes, on peut dire que cela vient d'un grand fond de religion, & d'un amour de Dieu qui a jetté de profondes racines dans le cœur.

Voila comment Mr. Arnauld partageoit sa journée; & qui en voïoit une voïoit tout le reste, rien n'étant plus égal ni plus uniforme que sa vie. Les exercices que je viens de marquer en étoient le corps, mais l'esprit dont ils étoient accompagnez en étoient l'ame. Ses priéres & ses sacrifices étoient animez de l'esprit de piété & de religion; Son étude & son travail ne respiroient que l'amour de la vérité; dans le reste de ses actions on voïoit éclater une humilité sincére & sans façon, une douceur aimable envers tout le monde, une égalité d'humeur admirable, une patience pleine de joïe dans toutes les traverses & tous les contre-tems de sa vie, un amour pour l'Eglise qui n'étoit pas concevable, une ardeur si vive pour toutes sortes de bonnes œuvres, qu'il étoit toûjours prét d'en embrasser toutes les occasions, une joïe si sensible pour tout le bien qu'il voïoit faire par les autres qu'il ne pouvoit la contenir, enfin une charité si bien faisante, sur tout envers les pauvres & les misérables, qu'il est difficile d'en trouver une plus ouverte & plus appliquée; plus compatissante, plus active, plus libérale. Il etoit toûjours prêt à donner, au-delà même de ses forces, & il s'épargnoit le nécess-

néceſſaire pour pouvoir fournir aux beſoins des autres.

Une vie ſi réglée & ſi bien remplie pour Dieu peut être regardée comme une excellente préparation à la mort. Les quinze derniéres années de ſa vie, qu'il a paſſées dans un éxil volontaire, dans une retraite obſcure & fort reſſerrée, & au milieu de beaucoup de traverſes, ont ſans doute beaucoup ſervi à préparer cette grande ame à aller paroître devant Dieu avec confiance, ne s'étant engagé & expoſé à tout cela que par l'amour de la juſtice, de la vérité & de la paix.

Les quatre derniéres années ont été pour lui un tems d'une retraite encore plus rigoureuſe, & d'une plus grande pénitence, par leſquelles Dieu paroît l'avoir voulu purifier de plus en plus pour le rendre plus digne de lui. Car il n'a pas mis le pied hors de ſa petite maiſon durant tout ce tems-là, & n'a même preſque pas ſorti de ſa très-petite chambre, que pour décendre au lieu où il prenoit ſes repas. Et les incommoditez de cette retraite étoient accompagnées de diverſes infirmitez qui lui ſurvinrent, pluſieurs attaques de ſa fluxion, des dyſuries fort douloureuſes, la diminution de ſa vûë, &c.

Non content de cette retraite, il en fit une de ſept ou huit jours juſtement un an avant ſa mort; & quoi qu'il pensât ſouvent à ce dernier paſſage, il voulut prendre ce tems là pour y penſer encore avec plus d'application, & ſe remplir des véritez de la vie du ſiécle à venir, ſe ſervant

pour

pour cela du Livre du *Bonheur de la mort chrétienne*, où il disoit qu'il trouvoit toute la religion.

Enfin Dieu le conduisant toûjours comme par la main vers l'Eternité bienheureuse, avec d'autant plus d'aplication, que le moment où il devoit l'y faire passer de ce monde s'approchoit davantage, il lui inspira quinze jours ou trois semaines avant sa mort de faire encore une petite retraite, à peu près semblable à celle dont je viens de parler : & il semble qu'il ait voulu par ce moyen donner comme le dernier degré de maturité à ce fruit de la terre destiné pour le Ciel. Car ce fut peu de jours après qu'il se trouva attaqué de la fluxion qui l'enleva de ce monde.

Je ne dois pas obmettre néanmoins un autre moyen que sa piété lui suggéra dans les derniers mois de sa vie, pour s'occuper de Dieu, & pour se mettre en état de le loüer & de s'entretenir avec lui en cas que sa vûë vint à s'éteindre tout à fait, comme il en étoit menacé. Ce fut d'apprendre par cœur les Pseaumes qu'il ne sçavoit pas, afin d'y avoir recours dans le besoin, & il donnoit tous les jours quelque tems à cet exercice de piété, sur la fin de sa vie.

On peut bien dire d'un homme qui attend le Seigneur dans ces occupations: *Heureux le serviteur que le Seigneur trouve agissant ainsi, lorsqu'il vient à lui, & qu'il frappe à sa porte.* Quand il seroit mort subitement dans ces dispositions, il n'auroit eu garde d'être surpris, puisqu'il travail-

loit en tant de maniéres à conserver son cœur dans la vigilance chrétienne.

On peut dire que quand le Seigneur vint frapper à sa porte, il avoit consommé l'œuvre qu'il lui avoit donné à faire, ayant achevé les Ecrits ausquels la Providence l'avoit engagé. Il venoit de faire quatre Lettres au P. Malebranche, pour repondre aux nouvelles attaques de ce Pere. Il avoit un peu auparavant fait des Réfléxions sur l'Eloquence des Prédicateurs, qui ont été imprimées depuis sa mort, contre l'intention qu'il avoit euë en les faisant. Il avoit toûjours été lié d'amitié avec l'Auteur, dont il y combat les pensées; & son dessein avoit été d'envoyer à lui seul ces Réfléxions, afin qu'il pût connoître qu'il s'étoit trompé dans ses idées. Mais la maladie & la mort de cet illustre ami, dont Mr Arnauld estimoit beaucoup les talens & les Ouvrages, empêcha qu'il ne pût profiter de ces avis. On trouvera peut-être qu'il le pousse un peu vivement pour un ami; mais, comme je viens de le dire, il ne croyoit parler qu'à cet ami. Mais de plus cette vivacité venoit en partie de l'amour qu'il avoit pour la verité, de quelque nature qu'elle fut, & en partie de la liberté qu'il croyoit qui devoit régner dans l'amitié chrétienne, où il disoit qu'on ne devoit compter pour rien les maniéres. Il supposoit que les autres étoient comme lui; & comme il ne prenoit jamais garde à l'air dont ses amis combatoient ses sentimens, mais uniquement à la vérité ou à la fausseté de la critique qu'ils en faisoient, il sup-

ſuppoſoit par la ſimplicité de ſa charité, la même diſpoſition dans le cœur de ſes amis. C'eſt ce qui faiſoit qu'en leur écrivant dans les occaſions, on le voyoit ordinairement peu appliqué à ces petits ménagemens de paroles ſi étudiez par la plûpart des autres, occupé du ſeul ſoin de mettre la vérité dans ſon jour, & de la faire ſentir à ceux dont il examinoit les Ecrits. D'ailleurs le meilleur cœur du monde, incapable d'amertume & de fiel pour les plus outrez de ſes adverſaires, comme ennemi mortel de toute flâterie & de toutes les maniéres doucereuſes envers ſes meilleurs amis. C'eſt pourquoi un des plus honnêtes hommes de la Société a eu raiſon de dire, après avoir lû l'Ecrit dont je parle, « Qu'avant que de l'avoir lû il eſtimoit déja beaucoup l'Auteur; mais que depuis, il l'eſtimoit infiniment davantage, parce qu'il y avoit parlé à un de ſes amis avec la même ſincérité qu'il auroit fait à un Jéſuite qui eût été ſon adverſaire. »

Il venoit donc d'achever ces petits Ecrits lorſqu'il ſe ſentit attaqué de ſa fluxion. Ce fut le Dimanche premier jour d'Août, Fête de S. Pierre aux Liens & des SS. Macabées, avec leſquels il a eu tant de conformité par ſon amour intrépide pour la Loi de Dieu, par ſon courage invincible à rendre témoignage à la vérité, par ſes travaux infatigables entrepris pour ſa défenſe.

Il avoit encore tant de vigueur & de force à ce qui paroiſſoit au dehors, qu'on ne s'allarma pas de cette attaque. On l'avoit vû ſi ſouvent ſurmonter ces ſortes de

rhumes & de fluxions, qu'on esperoit que celle-ci auroit la même issuë que les autres. Il se leva à l'ordinaire. Il pria Dieu, dit la Messe, travailla, & fit tout le reste à l'ordinaire. Il en fut de même le Lundi, jour de S. Estienne Pape & Martir, dont il célébra la Messe. Quoi que le mal s'augmentât le Mardi, il fit de même, & offrit le S. Sacrifice. C'est la derniere fois qu'il l'a fait ici bas, & celui qui couronna la force & la sagesse avec quoi le premier Martir avoit préché la vérité aux Docteurs de la Loi & aux Pharisiens, en le rendant victorieux des faux Freres par un glorieux Martire, ce même Dieu ne laissa plus à Mr Arnauld d'autre sacrifice à offrir ici bas que celui de sa vie. Il lui donna encore pour s'y préparer les quatre derniers jours de la semaine, dans lesquels il ne manqua jamais de réciter son Breviaire à peu près aux heures ordinaires. Il se leva tous les jours, s'y occupa beaucoup de Dieu par l'élévation de son cœur vers lui, recitant les Pseaumes qu'il sçavoit par cœur, s'en faisant lire de ceux qu'il ne sçavoit pas si bien, écoutant d'autres lectures de piété, & attendant le Seigneur la lampe de sa parole ardente à la main, & le cœur rempli de l'huile de sa charité.

Ce n'est pas qu'il se sentît pressé; ni que le Médecin lui eut fait entendre que son mal dût avoir l'issuë qu'il eut effectivement: car au contraire ni l'un ni l'autre ne voyoit aucun accident qui pronostiquât une si triste fin. Mais sa raison l'avertissoit assez, que les maladies mortelles commencent ordi-

ordinairement de même que celles qui ne le ſont pas. Sa Foi lui diſoit qu'il ne falloit pas ſe flâter ni prendre des meſures trop courtes pour ſe diſpoſer à faire ce dernier ſacrifice en vrai Chretien. Et ſes infirmitez jointes à ſon grand âge, lui marquoient aſſez qu'il ne devoit pas faire fond ſur un grand reſte de vie, qu'un petit accident pouvoit emporter.

Le Vendredi le mal parut s'augmenter beaucoup, & le Samedi encore davantage. Il ne laiſſa pas de dire ſon Bréviaire, d'entendre la Meſſe & de ſe faire lire l'Epître du Dimanche ſuivant, avec l'explication de Mr le Tourneux ſur cette Epître, qui eſt du douziéme Chapitre de la premiére aux Corinthiens. Il ſe leva un peu après midi, dîna dans ſa chaire, reçût ſes amis domeſtiques à la converſation à l'ordinaire. Mais elle fut bien triſte de leur part, parce qu'on le vit fort abbatu, & ſa poitrine fort engagée, ne ſe déchargeant plus. Les remédes qu'on lui fit ne le ſoulagérent point, & enfin on vit bien dans l'après-dînée que tout étoit à craindre, & qu'il falloit ſonger à lui faire recevoir les Sacremens. Son courage le ſoûtenoit & trompoit même en quelque façon ceux qui le voïoient encore aſſez plein de vigueur, pour croire que le péril quoi qu'évident, n'étoit pas néanmoins ſi preſſant. Mais quand il ſe fût remis au lit, ſur les ſept heures du Samedi au ſoir, on s'apperçût qu'il n'y avoit plus de tems à perdre. On lui propoſa de recevoir dès le ſoir même le Saint Viatique, à quoi il ſe trouva très-

disposé. Il reçût donc la derniére Absolution de son Confesseur, l'Extrême Onction & le Saint Viatique avec sa piété ordinaire. Sa voix s'éteignit, il entra quelque tems après dans l'agonie, pendant laquelle on fit les priéres de l'Eglise pour ceux qui sont en cet état. Mais son agonie étoit si douce & si tranquille, qu'à peine s'en appercevoit-on. Il n'y eut ni convulsion, ni aucun cri; nulle grimace, nul mouvement: & cette agonie aïant duré peu de tems, un soûpir fit connoître qu'il s'endormoit au Seigneur; plus semblable en effet à un enfant qui s'endort dans le sein de sa mere, qu'à un pécheur qui souffre la peine du péché. Il étoit minuit & un quart dans le X. Dimanche d'après la Pentecôte, où l'Eglise de Paris, dont il a toûjours suivi le Rit dans son Office, célébroit la Fête de la Réception de la sainte Croix.

Ainsi fut rappelleé de son double éxil, pour aller habiter le pays de la justice, de la paix & de la vérité, cette grande ame qui les avoit cherchées toute sa vie, qui les avoit aimées plus que toutes les grandeurs de la terre, qui avoit combatu pour elles jusqu'au dernier soûpir. Heureux de ne s'être attaché qu'à Dieu dans toutes les rencontres de sa vie, & d'avoir méprisé toutes les vaines espérances du siécle, pour ne mettre la sienne qu'en celui qui le pouvoit rendre eternellement heureux. Il en a un peu coûté à la nature. De cinquante & un an qu'il à vécu depuis que la persécution commença de s'élever contre lui au sujet de la Fréquente Commu-

munion, il en a passé plus de quarante dans une retraite obscure, resserrée, sujette à toutes les incommoditez d'une vie souvent errante, obligé de passer de retraite en retraite, de Ville en Ville, de Province en Province, d'essuyer les fatigues des voyages, les recherches de ses ennemis, les craintes de ses amis, & mille incidens imprévûs, & de souffrir la privation de tout ce qu'il avoit de plus cher au monde, mais tout cela a fini dans le moment de sa mort, si douce, si tranquile, si digne d'envie, qu'on la peut regarder comme le fruit de tant d'orages & de tempêtes souffertes pour la vérité : & il a commencé, comme il y a sujet de l'espérer, à joüir dans le sein de Dieu d'un repos & d'un bonheur qui n'auront jamais de fin.

La douceur de ce passage au repos de Dieu laissa sur son visage un air si doux & si aimable, qu'on ne le pouvoit voir sans admiration, & qu'on le baisoit avec plaisir, loin d'en avoir de l'horreur comme des autres morts. C'étoit aussi un reste de cette impression de douceur que celle de son esprit & de son cœur avoient faite durant sa vie sur son visage, & sa mort loin de l'effacer sembloit en avoir renforcé les traits. Car, quoi qu'en puissent dire les Adversaires de Mr Arnauld, la douceur étoit un des caractéres de son esprit & de son cœur, & la force des Ecrits qu'il a faits pour défendre l'innocence & la vérité, n'a pas dû servir à en faire prendre une autre idée à ceux qui ne l'ont connu que par ses Livres. Moyse, cet homme qui avoit trempé ses

main dans le sang d'un Egyptien pour défendre un de ses freres, qui avoit brisé par une sainte colére les tables de la Loi, avoit fait passer au fil de l'épée vingt-trois mille hommes pour punir l'idolâtrie de son peuple, & avoit signalé son zéle par tant d'autres exécutions terribles, ce Législateur ne laisse pas d'être appellé par l'esprit de Dieu, *le plus doux de tous les hommes qui fussent sur la Terre:* & Dieu a voulu que l'on pût voir en lui comme dans un modele excellent, l'alliance qu'un homme de Dieu doit faire en sa propre personne d'une douceur charmante envers ses freres avec un zéle fort & ardent pour les intérêts de Dieu & de sa vérité.

C'est ce zéle & la fidélité à sa vocation qui l'ont fait combattre toute sa vie, comme Moyse, & non pas l'envie de s'acquerir de la réputation, ni l'amour de la victoire. Comme lui encore il se condamna à un éxil volontaire par l'amour de la justice, comme S. Ambroise le dit de ce saint Législateur. *Malui pro amore justitiæ subire exilium voluntarium.* Comme lui il s'est opposé à l'injustice, & s'est armé pour défendre l'innocence, sans considérer qu'il se livroit à la haine des méchans, & se privoit de toutes les douceurs qu'il pouvoit se procurer en se tenant en repos: *Accipientem injuriam de popularibus suis ultus, invidiæ sese dedit, voluptatique eripuit, &c.* Il a fui le monde & ses grandeurs, comme Moyse: il a eu comme lui une foi qui l'a affermi contre tous les périls qui menacent les défenseurs de la vérité, aïant toûjours eu devant les yeux celui qui n'est

Ambros. Hexaem. l. 1. c. 2.

Ibid.

n'eſt viſible qu'aux yeux de la foi : *Invisibilem tanquam videns ſuſtinuit.* Je ne puis m'empécher de dire encore qu'il eſt mort, comme il eſt écrit de Moïſe, *jubente Domino*, non tant par la défaillance de la nature, que par le commandement du Seigneur, la vigueur qui paroiſſoit en lui peu de jours, peu d'heures auparavant, ſoit dans l'eſprit ou dans le corps, nous donnant quelque droit de lui appliquer ce que S. Ambroiſe dit de Moïſe : *Non legimus de eo, ſicut de cæteris, quia deficiens mortuus eſt, ſed per verbum Dei mortuus eſt.* Enfin un Ange viſible de l'Egliſe a pris ſoin de ſa ſépulture, ayant enlevé ſon corps & l'ayant caché dans la terre des Saints pour le dérober aux mauvais deſſeins de l'ennemi, comme S. Michel le fit à l'égard de Moïſe. Et l'on peut dire en quelque façon de l'un comme l'Ecriture le dit de l'autre, que juſqu'aujourd'hui les hommes ne connoiſſent point ſon tombeau : *Non cognovit homo Sepulchrum ejus uſque in præſentem diem.* L'on peut même ajoûter, ſans faire néanmoins de comparaiſon, ce que dit le même Docteur ſur ces paroles : *Nemo ſcit ſepulchrum ejus in hodiernum diem, ut tranſlationem magis quam interitum ejus intelligas.* Car en éfet ce qui s'eſt paſſé à ſa derniere heure reſſembloit moins à la mort qu'à un paſſage à la véritable vie, ayant quitté la vie ſans preſqu'avoir eu de fiévre, & n'ayant eu préciſément de maladie que ce qu'il en falloit pour mettre ſon ame en liberté & la laiſſer retourner à celui qui l'avoit formée pour la faire vivre de lui-même dans ſa patrie celeſte.

Ambr. de Caïn & Abel c. 2. §. 8.

Deut. 34.

Voila,

Voilà, Monsieur, ce que j'ay pû apprendre de la mort du grand homme que nous regrettons. Les siécles à venir lui feront justice : & ce sera la honte éternelle du nôtre, qu'on y ait traité comme on a fait un homme d'un merite si singulier.

AVERTISSEMENT

Sur les deux Lettres suivantes.

COmme une des choses que les ennemis de Mr Arnauld font plus valoir pour le décrier comme un homme, sinon hérétique, au moins fort dangereux par ses cabales, est de publier par tout qu'il est rebelle à son Roi, & qu'il a été chassé de France comme un broüillon ; j'ai crû devoir joindre ici deux Lettres que ce Docteur écrivit aussi-tôt après sa derniere retraite, pour faire connoître à deux Personnes qui pouvoient en rendre compte à S. M. les motifs qu'il avoit eus de disparoître aux yeux du monde. On y voit d'une part, que dès lors il n'étoit plus question ni d'erreur, ni de nouveautez à son égard, & que l'on ne songeoit pas seulement à l'en accuser ; toutes les calomnies étant réduites à des cabales chimeriques de l'invention des Jésuites, & l'autre, que jamais retraite ne fut plus volontaire que la sienne, en la considerant en elle-même, & non dans les calomnies qui en furent l'occasion, & qui le forcerent en quelque façon à prendre ce parti pour le bien de la paix, à laquelle il voulut bien sacrifier ce qu'il avoit de plus doux & de plus cher au milieu de sa Patrie.

LETTRE

LETTRE
DE
MONSIEUR ARNAULD
DOCTEUR DE SORBONNE
Sur ſa Retraite
A MONSEIGNEUR
L'ARCHEVESQUE DE PARIS.

MONSEIGNEUR,

Quand mon devoir & mon inclination ne me porteroient pas à vous rendre compte de ma conduite, comme à mon Archevêque, les bruits que j'apprends que l'on fait courir de ma retraite m'y obligeroient dans cette rencontre ; parce qu'il n'y a perſonne qui ſoit mieux informé que vous des diverſes choſes qui m'en ont donné la penſée, & que j'ai lieu d'eſperer que vous aurez la bonté de repreſenter à Sa M. combien les raiſons qui m'ont fait prendre cette réſolution, ſont éloignées de celles qu'on m'attribuë. Je ne doute pas, Monſeigneur, que vous ne lui aïez fait ſçavoir, qu'auſſitôt que j'eus appris que Sa Majeſté trouvoit à propos que je ne demeuraſſe plus au Fauxbourg Saint Jacques, je me ſuis mis

mis en devoir de lui donner ſans retardement des preuves de mon obéïſſance. Mais comparant ce deſir de S. M. avec l'ordre qu'elle avoit déja daigné de me faire donner, de ne pas ſouffrir qu'on tint d'Aſſemblées chez moi, j'ai bien vû que ce ne pouvoit être que pour cela qu'Elle ſouhaitoit que je changeaſſe de logis ; & c'eſt ce qui m'a jetté dans une plus grande inquiétude. Car étant aſſuré qu'il ne s'étoit point tenu chez moi d'Aſſemblées ; & qu'ainſi la penſée que le Roi a euë n'a pû venir que de ce que ceux qui me perſécutent depuis près de quarante ans, lui ont fait paſſer pour des Aſſemblées qui lui devoient être ſuſpectes, la viſite de mes parens, de mes amis, & de ceux qui me venoient conſulter, ou ſur les difficultez de conſcience, ou dans la penſée de ſe convertir à la Religion Catholique, ou quelquefois ſur des matiéres de ſcience ; je n'ai pû voir à quoi ce changement de demeure me pourroit ſervir pour ôter à mes ennemis l'occaſion de me calomnier auprès de S. M. & de changer leurs anciens reproches en cette nouvelle accuſation de cábale, à quoi vous avez eu la bonté de me faire entendre que ſe réduiſoit maintenant ce que l'on diſoit contre moi. C'eſt une obligation, Monſeigneur, que je vous ai, & dont je ſerai toûjours reconnoiſſant. Vous avez bien voulu me faire ſçavoir, que ſi vous avez fait ſouffrir par l'ordre du Roi à des perſonnes qui m'étoient ſi étroitement unies, un traitement aſſez rude, ce n'étoit pas à cauſe de ma Doctrine, dont le Roi

Roi ne se rendoit point le Juge ; mais que ce qui avoit déplu à S. M. est qu'il paroissoit dans ma conduite un air de cabale, qui lui donnoit de justes soupçons contre le parti dont on me regardoit comme un des principaux Chefs ; que ma maison ne se desemplissoit point de monde ; que s'il y avoit quelques Ecclésiastiques mécontens dans les Provinces, ils s'adressoient à moi, comme on l'avoit reconnu par des Lettres interceptées, qu'on étoit informé de tout ce qui se faisoit chez moi, des personnes qui y venoient, des discours qui s'y tenoient par des gens que je croyois être de mes amis ; & qu'il ne s'y passoit rien dont le Roi ne fût averti. Je vous rends graces, Monseigneur, de m'avoir fait donner cét avis. Mais plus j'y fais reflexion, plus je connois qu'en quelque lieu de Paris que je demeure, on aura toûjours le méme prétexte de me rendre ce mauvais office auprès de S. M. Car vous jugez bien, Monseigneur, que pour loger en un autre quartier que le Fauxbourg S. Jacques, cela n'empechera pas que les memes personnes ne m'y viennent voir, & que des Ecclésiastiques des Provinces ne m'écrivent, s'il leur en prend fantaisie. On aura donc toujours la meme couleur de rendre ma conduite suspecte à S. M. en lui faisant croire que je continuë toûjours à tenir des Assemblées préjudiciables à son service, en supposant que je suis trahi par des gens à qui je me confie, & qui révélent mes secrets, & en prenant occasion de la premiere Lettre interceptée, que je n'aurai seulement pas vûë,

de l'entretenir dans l'opinion qu'on lui a donnée, que je me mêle de tout. Je ne me mettrois pas beaucoup en peine de tout cela, & je me mettrois en repos sur le témoignage de ma conscience contre toutes ces calomnies, si je ne croyois qu'il est de la vénération que je dois avoir pour un aussi grand Prince qu'est celui sous lequel Dieu m'a fait naître, de n'être pas indifferent au regard de la bonne ou mauvaise opinion qu'on lui peut donner de moi. Mais n'ayant jamais eu, graces à Dieu, ni moi, ni tous ceux de ma famille, qu'un zéle ardent & une inviolable fidelité pour le Service du Roi, il me doit assurément être bien sensible que des médisances si mal fondées me fassent passer dans son esprit pour un homme d'intrigues & de cabales, sur qui on doit veiller, pour prévenir les maux que je pourrois faire à l'Etat. Et c'est ce qui m'oblige, (toutes les voyes que je pourrois avoir d'éclaircir S. M. m'étant fermées) d'ôter au moins à mes ennemis ce que j'apprens, Monseigneur, avoir été le prétexte de me noircir auprés d'Elle. Ils n'en auront plus, quand on ne me viendra plus voir, & qu'on ne me pourra plus écrire des Provinces ; & je n'ai point trouvé d'autre moyen seur d'empêcher l'un & l'autre, que de me soustraire à la connoissance du public, en me remettant au même état où je me suis vû réduit pendant vingt-quatre ans par la Providence de Dieu. On n'aura plus lieu alors de rendre compte à S. M. de ce qui se passe en mon logis, pour me faire dire ce que je n'ai jamais pensé, ni de changer les visites
les

les plus innocentes en des Aſſemblées criminelles. Je ſerai comme ſi je n'étois plus, au regard de ceux qui ne penſent qu'à envenimer tout ce qu'ils ſçavent, ou ce qu'ils ſe vantent fauſſement de ſçavoir de moi. Je tâcherai de faire auprés de Dieu avec plus de loiſir & plus de repos, ce que ma mauvaiſe fortune m'empêche de faire auprés du Roi. Je le prierai de prendre en main la protection de mon innocence ; & j'eſpére que comme il tient entre ſes mains le cœur des Rois, il tournera quelque jour en ma faveur celui de S. M. en lui faiſant connoître avec combien de malice & d'aveuglement on lui a donné de moi des impreſſions ſi éloignées de toute apparence. Car vous avoüerez ſans doute, Monſeigneur, que rien n'eſt plus ſurprenant que le tour que mes ennemis prennent maintenant pour me noircir dans l'eſprit du Roi. Ils n'ont jamais eu rien que de faux à m'imputer ; mais leurs anciennes accuſations, toutes fauſſes qu'elles étoient, avoient au moins plus de vrai-ſemblance : il s'agiſſoit des véritez de la Pénitence & de la Grace, ſur laquelle il eſt facile d'impoſer à ceux qui ne ſont pas Théologiens. L'événement a fait voir qu'ils avoient tort, & que leurs emportemens ſur ces matiéres étoient trés-mal fondez : & c'eſt ce qui les leur fait abandonner maintenant. Mais n'ayant point changé l'envie qu'ils ont de me perdre ; dans l'apprehenſion qu'ils ont euë que leurs calomnies ſur des ſujets Eccléſiaſtiques étant portées à Rome, où ils s'étoient toûjours adreſſez pour m'accabler pendant tout le tems

tems des troubles de l'Eglise de France, elles n'y fussent pas bien reçûës ; ils se sont jettez sur la politique, & sont réduits à me faire passer auprès du Roi pour un de ces gens de la cabale dont on a droit de se défier, comme pouvant exciter quelque broüillerie dans un Etat. C'est assurément ce qu'ils n'auroient osé entreprendre, si j'avois le bon-heur d'être plus connu de S. M. parce qu'Elle découvriroit sans peine qu'on n'a jamais fait un reproche plus incroyable que celui qu'on s'avise de substituer à tant d'autres, qu'on n'a plus la hardiesse de soûtenir. Car un assez grand nombre de gens d'honneur dont je suis connu, peuvent être autant de témoins irréprochables qui assureront S. M. que je suis également incapable, & de réüssir dans un dessein de cabale, quand j'aurois la volonté de l'entreprendre, & d'en avoir la volonté, quand j'y pourrois réüssir ; que je ne sçai qu'aller droit où mon devoir m'appelle, sans déguisement & sans artifice ; qu'on ne peut être guéres moins remué que je le suis par les deux grands ressorts des cabales, qui sont l'interêt & l'ambition ; & si j'ai quelque fermeté pour ne pas trahir ma conscience en manquant de rendre à la vérité le témoignage que je lui dois, je n'en ay pas moins pour ne pas manquer à ce que les principes de la Religion, aussi bien que les devoirs de la naissance, obligent un sujet de rendre à son Prince. Cependant il faut que les intrigues de mes ennemis ayent été bien artificieuses & bien envenimées, s'ils sont venus à bout de la chose du monde-

de

le la plus incroïable & la plus hors d'appa-
ence. Car qui peut s'imaginer que l'appre-
ienſion des prétenduës cabales d'un ſimple
Théologien, ſans biens & ſans appui, & que
'ingt-quatre ans d'une vie cachée doivent
voir rendu fort mal propre à cabaler dans
in Etat, ait pû occuper un ſeul moment
ine auſſi grande Ame que celle du Roi, qui
i'a pas craint toute l'Europe conjurée pour
rrêter ſes Conquêtes, & qui ne les a bor-
iées que par une Paix glorieuſe, dont il a
reſcrit lui-même toutes les conditions &
outes les loix? Mais il y a lieu d'eſpérer
jue les craintes des troubles que je pour-
ois cauſer par mes intrigues, ſe diſſiperont,
juand on n'aura plus lieu de les entretenir,
n faiſant des contes de moi qui y donnent
le nouvelles couleurs. On n'aura plus moïen
le faire apprehender ni ces aſſemblées, ni
es recours qu'on veut qu'aïent à moi tous
es mécontens des Provinces, quand je ſerai
nconnu au monde. S. M. reconnoîtra que
e ſuis bien éloigné d'avoir les penſées d'in-
rigue & de remuëment qu'on m'attribuë.
Et comme rien ne l'empêchera plus de ſui-
re les mouvemens naturels de ſon équité &
le ſa juſtice, il y a lieu de s'attendre qu'il
hangera par de nouveaux ordres plus con-
ormes à ſa bonté, ceux qui ont mis une
Maiſon ſainte dans la derniere deſolation.
On eſpere, Monſeigneur, que vous y con-
ribuërez de vôtre part tout ce qui vous ſe-
a poſſible, puis que vous avez aſſez voulu
aire entendre, que ce n'a été qu'à regret
ue vous avez exécuté les premiers. Pour
noi je m'eſtimerai trop heureux, ſi je puis

Port-Roïal des Champs.

croire avoir donné quelque occasion à cet heureux changement, en me dérobant à la vûë des hommes, pour n'être plus exposé à des médisances qui ont eu des effets si déplorables ; & en sacrifiant au renouvellement du calme & de la paix de l'Eglise, la plus douce consolation qu'on puisse avoir dans ce monde, qui est de vivre avec ses amis, & de mourir entre leurs bras. Je ne sçaurois croire, Monseigneur, que vous n'approuviez cette résolution ; mais je vous serai infiniment obligé, si vous voulez bien faire entendre à S. M. les raisons qui me l'ont fait prendre, & la confiance que j'ai qu'Elle la regardera comme une des plus graedes marques que je lui pouvois donner de mon respect & de mon obéïssance : puis que je ne pouvois executer plus fidellement que par ce moyen ce qu'Elle a témoigné desirer, que je vécusse sans bruit & sans attirer trop de monde dans ma maison. Je suis avec un profond respect,

MONSEIGNEUR,

Vôtre très-humble & très-obéïssant serviteur.

En 1679.

A. ARNAULD.

LETTRE

LETTRE DU MESME DOCTEUR A MONSEIGNEUR LE TELLIER CHANCELIER DE FRANCE.

MONSEIGNEUR,

Etant si peu considérable dans le monde, & n'y tenant aucun rang qui puisse attirer les yeux sur moi, j'aurois regardé comme une vanité ridicule, de m'imaginer que l'attention à ce que je fais pût détourner un seul moment le plus grand Prince de la terre de ces soins importans qui doivent faire le repos & la félicité de tant de peuples. Mais ce qui auroit semblé me devoir être un sujet de vanité, me l'a été d'une douleur très-sensible, quand j'ai appris depuis quelque tems que la malignité de mes ennemis avoit trouvé un moyen bien desavantageux pour moi, d'engager S. M. à jetter ses regards sur une personne qui le méritoit si peu en toute maniére. Car ç'a été, Monseigneur, en me representant à un Prince si vigilant & si appliqué à prévenir tout ce qui peut causer quelques troubles dans son Etat, comme un

me d'intrigues & de cabales, qui a des liaisons & des correspondances par tout, qui se mêle de tout, à qui s'adressent tous les mécontens des Provinces, & qui tient chez lui des Assemblées dont les suites sont à craindre. Je n'aurois jamais crû, Monseigneur, que le Roi dût s'occuper de moi; mais j'aurois encore moins crû pouvoir être assez malheureux pour lui être representé sous une figure si hideuse, que j'ose dire être telle qu'on n'en pouvoit choisir une qui me ressemblât moins, & dont tous les traits fussent plus contraires au bien & au mal qui peut être en moi. Car comme tous ceux qui me connoissent rendront témoignage que je ne suis pas assez méchant pour avoir de tels desseins; ils sçavent aussi, (ce que je n'ai pas honte de reconnoître) que je n'ai pas assez d'esprit & d'habileté pour les executer, si j'étois assez abandonné de Dieu pour les avoir. Cependant, Monseigneur, on ne peut douter, après ce qu'en a dit Monseigneur l'Archevêque de Paris, & ce qu'il a bien voulu me faire sçavoir, que ce ne soit là l'impression qu'on a donnée de moi à S. M. Il a témoigné qu'il ne s'agissoit point ici de ma Foi, ni de ma Doctrine, & qu'il n'avoit fait qu'executer les ordres du Roi, qui n'avoit en vûë que d'assurer le repos de son Etat, & d'arrêter les cabales qui le pourroient troubler. C'est à quoi se rapporte aussi ce que S. M. me fit dire par Monsieur de Pompone, que je ne souffrisse point qu'on tinst des Assemblées chez moi; & ce qu'on a appris de Monseigneur de Paris, qu'il

qu'il y avoit ordre d'intercepter les Lettres que j'écrivois & qu'on m'écrivoit : jusques-là qu'une de mes parentes étant fort malade, & aïant desiré que je demeurasse auprès d'elle pour lui parler de Dieu & la disposer à bien mourir ; parce que quelques personnes qui avoient à faire à moi m'y étoient venu trouver, on a sçû qu'on en avoit rendu compte à S. M. & qu'on lui avoit fait passer ces visites pour une continuation de ces Assemblées qu'elle ne veut point souffrir. Je ne doute pas, Monseigneur, qu'ayant tant de justice & tant de bonté, vous ne me plaigniez d'être tombé, par des médisances si peu vrai-semblables, dans une disgrace que je n'ai point meritée, & à laquelle je ne sçai point de remede humain. Car quelque persuadé que je sois, que ce seroit manquer à ce que je dois à S.M. que de souffrir sans douleur qu'on m'ait noirci dans son esprit d'une si étrange maniere, & qu'il n'y ait rien que je ne voulusse faire pour me laver d'une tache si honteuse, en l'éclaircissant de la pureté de mes sentimens & de l'ardeur de mon zéle, je me trouve réduit à n'avoir aucun moyen de le faire, tant mes ennemis ont tâché de m'en fermer toutes les voyes, jusques à porter S. M. à me faire un crime à moi seul de ce qu'Elle a jugé être de sa gloire de permettre au moindre de ses sujets. Vous le sçavez, Monseigneur, & Mr l'Archevêque de Paris l'a confirmé de nouveau, ayant eu la bonté de me faire dire, que ce qu'on avoit sçû d'une Requête que je voulois presenter au Roy, m'auroit attiré de fort mauvaises

affaires

affaires, s'il n'en avoit détourné le coup. Ne pouvant donc travailler à ma justification en la maniere que je le souhaiterois, je me trouve obligé d'ôter au moins en tout ce qui dépendra de moi, ce qui peut servir de matiére à la calomnie. Et ainsi comme elle n'est fondée que sur des commerces innocens, que l'on fait passer pour criminels; sur des visites que l'on me rend, & sur des Lettres que l'on m'écrit; je me suis persuadé que Dieu demandoit de moi, que je me réduisisse au même état où j'ai été durant tant de tems; afin qu'étant comme les morts qu'on oublie, & que tant de gens que je ne puis empêcher de s'adresser à moi, pendant que je parois en public, ne pouvant plus ni me visiter ni m'écrire, l'on ne puisse plus aussi fonder comme l'on a fait jusques ici des accusations de cabales sur des visites qu'on me rendroit, & sur des Lettres qu'on m'écriroit. Je ne croi pas, Monseigneur, qu'il y ait personne qui n'approuve cette résolution, & qui ne la regarde comme une des plus grandes marques de la passion que j'ai de ne rien faire qui puisse déplaire au Roi; ou qui au moins n'avouë qu'on peut appliquer ici cette parole d'un Ancien: *Latere liceat; nulla libertas minor à Rege petitur.* Ce n'est pas que je n'aye bien prévû que l'état où je me réduis pour autant de tems qu'il plaira à Dieu, peut être nuisible à un homme de mon âge; qu'on s'y trouve privé de beaucoup de secours & d'assistances, dont la vieillesse pourroit avoir besoin, & que la nature a de la peine

à

à se soûtenir, n'étant plus appuyée sur la plus grande douceur qu'on ait en ce monde, qui est la compagnie de ses amis. Mais Dieu tient lieu de tout à qui sacrifie tout pour lui : & je croi faire pour Dieu ce que je fais pour ôter au Roi l'inquiétude qu'on lui donne de mes prétenduës cabales, & pour lui fournir par là quelque occasion de remettre les choses dans le calme, qui n'a pû être troublé que par ces langues trompeuses, dont le Prophete Roi demande à Dieu d'être delivré. C'est, Monseigneur, ce que j'ai crû que vous ne trouveriez pas mauvais que je prisse la liberté de vous écrire, ne l'osant faire à S. M. même. Je suis si mauvais courtisan & si mal habile pour traiter avec le grand monde, quelque dangereux cabaliste qu'on me fasse, que je ne sçai pas même quelle priére je vous dois faire sur cela, ni s'il est à propos que je vous en fasse aucune. J'ai desiré seulement que vous soyez persuadé de mon innocence ; vôtre zéle pour la justice fera le reste selon les vûës que lui donnera cette sagesse consommée qui en régle toutes les démarches : & quoi qu'il en arrive, je serai toûjours avec un profond respect,

MONSEIGNEUR,

Vôtre trés-humble & trés-obéïssant serviteur,

En 1679.

A. ARNAULD.

DECRET

DECRET

DU CONVENTICULE des six Réguliers de Liége, dont il est parlé aux pages 7. 158. & 219.

NOs infra scripti Superiores Conventuales regularium in Civitate Leodiensi, certiorati de Conventiculis quæ habentur apud certum Arnoldum doctrinam suspectam spargentem, censemus D. Vicarium Charitativè certiorandum, ut similia Conventicula dissipare, & prohibere non dedignetur etiam cum dicto Arnoldo conversationes. Datum in conventu Minorum, hâc 25. Augusti 1690. Ad quem effectum commisimus R. P. M. Ludovicum Lamet Priorem Dominicanorum ad nomine nostro accedendum D. Vicarium; & exponendum intentionem nostram. Sic signatum : *F. Engelbertus Stenbier Guardianus Recollectorum. F. Joannes-Baptista de Fize Guardianus Minorum Conventualium. Franciscus Bousu Supprior Vicarius Augustinianorum. Robertus d'Assigny Rector Collegii Leodiensis Societatis Jesu. F. Valerius à S. Hieronimo Vicarius Carmelitarum Discalceatorum. F. Ludovicus Lamet FF. Prædicatorum Prior.*

TESTA-

TESTAMENT SPIRITUEL DE MESSIRE ANTOINE ARNAULD

PRESTRE,

Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, & de la Maiſon & Societé de Sorbonne.

Fait le 16 Septembre 1679.

AVERTISSEMENT.

Ceux qui avoient quelque droit de faire part au Public du Teſtament ſpirituel de feu Mr Arnauld, avoient eu de bonnes raiſons pour ne le pas faire juſqu'à ce qu'il en parût quelque neceſſité, & ils ſuivoient en cela les intentions de cet Illuſtre Docteur. Cette neceſſité ſe preſente plûtôt qu'ils ne l'attendoient, & ils n'auroient pas crû qu'elle dût naître d'une fort mauvaiſe édition qu'on s'eſt aviſé d'en faire je ne ſçay où. Elle eſt ſi mal correcte, qu'on ne doit pas

pas attendre plus long-tems à en faire une autre qui soit aussi fidéle & aussi exacte, que le doit être une Piece de cette nature.

Ceux qui l'ont fait imprimer les premiers, se sont crû obligez d'avertir qu'il y avoit quelques broüilleries dans la date des deux Testamens. *Il est vrai qu'il y en a de considérables dans le Testament Spirituel, dont la date est absolument fausse, aussi-bien que d'autres endroits du Testament même. Ce ne fut point en 1689. que Mr Arnauld le fit, mais en 1679.* Trois mois *après sa sortie de France, comme il est marqué expressément dans l'endroit où ceux qui l'ont fait imprimer, ont mis de leur propre autorité* Trois ans trois mois : *falsification visible, qui ne s'accorde ni avec la vraïe date, ni avec la fausse.*

Ils ont fait encore une autre falsification dans l'Epoque de l'Assemblée de Bourg fontaine, pour l'accorder avec la fausse date, en mettant à la page 21. Il y a près de soixante-dix ans ; *au lieu que dans l'Original on lit :* Il y a près de soixante ans.

Il y a plusieurs autres fautes qu'on se dispense de marquer ici : mais celles-ci suffisent pour obliger ceux qui prennent un interêt particulier à la mémoire de feu Mr Arnauld, à faire faire une Edition plus correcte de sa Déclaration. Car il est évident qu'il n'en faudroit pas davantage pour faire douter un jour de la vérité de
ce

cet Acte, qui deviendroit par ces broüilleries le sujet d'une contestation & d'une dispute dont on se passera bien. On céde donc à la nécessité ; mais en faisant imprimer cette Déclaration en la maniere qu'on la voit, on doit avertir que la division qu'on en a faite en Sections, & les sommaires qu'on a mis à la marge, ne sont point du Testateur, & qu'on les y a ajoûtez pour faire plaisir au Lecteur.

Je ne sçay ce qui a pû faire dire à ceux qui ont fait faire la premiere Edition, qu'il y a de la broüillerie dans la date du Testament qui n'est que pour le temporel ; car il n'y en paroît aucune. Mais je sçay encore moins ce qui les a pû porter à rendre publique cette Piéce, qui est de nature à ne devoir être communiquée qu'à ceux qui y ont interêt. C'est violer en quelque façon le droit des gens, ou au moins blesser le respect que l'on doit à l'Illustre famille, aux Legataires, à l'Exécuteur Testamentaire, & à la mémoire du Testateur même, que de publier ainsi un Testament dont ils avoient seuls droit de disposer, & qui, conformément à leur intention, devoit demeurer dans le secret des affaires domestiques.

Je ne dis rien des autres Pieces ajoûtées à celle-cy. C'est à ceux qui les donnent d'en répondre au Public, & de lui en rendre compte, s'il le desire. Ce que j'ajoûterai sur la seule que je lui presente dans toute sa pureté, est qu'il me semble

ble qu'elle mérite un respect tout particulier. C'est un des plus grands hommes de l'Eglise, & le cœur le plus droit & le plus sincére, qui y parle, & qui y parle à Dieu, pour lui rendre compte de ce qui s'est passé en lui-même, & aux yeux de celui qui voit tout, pendant qu'il agissoit au dehors aux yeux des hommes qui ne pouvoient voir son cœur, & dont néanmoins plusieurs jugeoient souvent d'une maniere si desavantageuse. Si c'est une chose sacrée & inviolable que les Testamens ordinaires, où les hommes déclarent leurs dernieres volontez en presence de deux ou trois personnes pour la disposition de quelques biens temporels; combien doit être plus inviolable & plus sacré un Testament, où un Chrêtien, un Prêtre, un illustre Défenseur de la Foi Catholique & de l'Eglise, expose au jugement de son Dieu en presence des Anges, le secret de ses pensées & de ses intentions dans l'usage des talens qu'il avoit reçûs de sa bonté pour l'édification de son Eglise. Il faudroit qu'il n'eût point eu de Religion, s'il avoit eu dessein de tromper les hommes en perlant à Dieu, & en le prenant à témoin de tant de mensonges qu'il auroit faits par une hipocrisie sacrilége. Et comme ce seroit une horrible témérité que de douter de la Religion d'un tel homme, ce seroit aussi un fort grand péché de ne pas ajoûter foi à ce qu'il veut bien nous dire des dispositions de son Ame, dont il est, aprés Dieu, le seul Juge

&

& le ſeul témoin. Il n'y parle ni pour inſpirer ſes ſentimens aux autres, ni pour réfuter ceux d'autrui, mais ſimplement pour faire connoître ſon cœur : & ſi on y trouvoit quelque choſe où l'on ne croiroit pas pouvoir entrer, ce qui aſſurément ne touchera ni la foy, ni les bonnes mœurs, on n'en doit pas faire un ſujet de conteſtation & de diſpute. La preſence & la Majeſté du Juge à qui il parle doit impoſer ſilence, & faire regarder en cela ſa cauſe comme une cauſe réſervée au Juge des cœurs. Il faut faire quelque choſe de plus. Puiſque cette Déclaration eſt un Ouvrage de la pieté & de la charité de l'Auteur, qui a voulu édifier les forts & ſecourir les foibles, ſouvent expoſez à des jugemens téméraires par le défaut de lumiere, la Déclaration que Mr Arnauld fait ici des diſpoſitions ſi ſaintes de ſon cœur, invite les uns & les autres à loüer la bonté Divine, l'unique ſource de tout bien, des grands dons de lumiere & de grace qu'il avoit mis dans ce cœur ſi ardent de l'amour de la Vérité. Ceux qui ne l'ont connu que par des raports peu fidéles, ſe réjoüiront d'apprendre avec quelle pureté il a ſervi l'Egliſe durant ſa vie, lui dont on leur avoit fait un portrait ſi différent de lui-même : & ceux qui connoiſſoient déja la droiture de ſon cœur, en ſe confirmant dans l'eſtime qu'ils en avoient, rendront graces à Dieu de ce

qu'il a daigné faire luire à leurs yeux une Lampe ſi lumineuſe & ſi ardente, en la mettant de leurs jours ſur le Chandelier de l'Egliſe.

DECLA-

DECLARATION EN FORME DE TESTAMENT

DES VERITABLES dispositions de mon Ame dans toutes les rencontres importantes de ma vie.

AU NOM DU PERE, DU FILS, ET DU SAINT ESPRIT. AYANT disposé, par un autre Acte, du peu de bien temporel que Dieu m'a donné, je prétens que celui-ci sera une autre sorte de Testament, qui regardera une autre sorte de bien, que le Sage dit être préférable à toutes les richesses de la terre. C'est que, Dieu aïant permis que ma vie ait été fort agitée, & exposée à une infinité de jugemens différens, je crois être obligé de rendre compte à l'Eglise des véritables dispositions de mon cœur, pour prévenir les faux bruits qu'il est aisé de prévoir que la calomnie pourra répandre, soit en me traitant d'hérétique mort dans son erreur, soit en supposant que c'est me faire grace, que de croire pieusement que je me serai reconnu avant que de mourir.

I. Motifs de cette Déclaration.

Ce n'est pas que Dieu m'ayant fait la grace pendant ma vie d'être peu touché de ces outrageuses diffamations, je les ap-

apprehende davantage aprés ma mort: mais c'est qu'il me semble qu'il est du devoir d'un Chrétien, & encòre plus d'un Prêtre, d'ôter aux Esprits foibles, autant que l'on peut, tout sujet de faire des jugemens téméraires, parceque, d'une part, il est à craindre qu'ils n'empoisonnent leurs ames par ces soupçons injustes; & que, de l'autre, il est de l'intéreſt de l'Eglise que ceux qui l'ont défenduë contre ses ennemis, ne passent pas dans la postérité pour avoir été eux-mêmes dans un esprit d'erreur contre sa foy, & de révolte contre son autorité.

Me croïant donc obligé d'empêcher ce scandale, c'est à Vous, ô mon Seigneur Jesus, que je m'adresse, afin que l'on soit plus persuadé que, dans la vûë de ma derniére heure, qui m'oblige particuliérement à Vous regarder comme mon Sauveur & mon Juge, il n'y a pas d'apparence que je voulusse, ou mattribuer un bien que vons ne m'auriez pas donné, ne le pouvant recevoir que de vous, ou vous cacher des intentions corrompuës que ma conscience me reprocheroit, & dont je ne dévrois m'attendre que d'être puni selon toute la rigueur dé vôtre Justice.

II. Son Bâtême, & son éduca-tion dans le sein de l Eglise. Son amour pour elle.

Je Vous remercie donc, mon Sauveur, comme de la premiére des graces, que j'ose espérer que vous m'avez destinées dans vôtre élection éternelle, de ce que vous avez daigné me faire renaître en Vous par le Saint Bâtême, après m'avoir fait naître d'une famille, où j'ai trouvé tant d'éxemples de vertu & de piété, que ce m'est un re-

regret ſenſible de n'en avoir pas profité autant que je devois.

C'eſt par Vous auſſi, & par vôtre pure bonté, qu'aïant été bâtiſé & élevé dans l'Egliſe Catholique, Apoſtolique & Romaine, hors laquelle il n'y a point de ſalut, j'ai eu toute ma vie un attachement inviolable à ſa Foi, & un mortel éloignement de tout ce qui pouvoit ou en rompre l'unité, ou en altérer la Doctrine.

III. Du Livre de la Fréquente Communion.

Vous ſçavez, ô mon Dieu, par quel engagement, & dans quelle vûë j'ai fait le Livre *De la Fréquente Communion*; & ſi j'ai été aſſez malheureux pour avoir eu deſſein, en le faiſant, d'abolir les Sacremens de Pénitence & d'Euchariſtie, comme on m'en a accuſé par divers Livres imprimez. Mais c'eſt vous-même, mon Seigneur, qui m'avez juſtifié par la bénédiction que vous y avez donnée: & ſi j'ai quelque choſe à craindre en cela, c'eſt de ne m'être pas aſſez humilié, en voïant que l'indignité de l'inſtrument, dont vous avez daigné vous ſervir, n'a pas empêché le fruit que vôtre Egliſe en a tiré, par le zéle de tant de Prélats & de tant de Prêtres, qui ſe ſont appliquez depuis ce tems-là à traiter les ames par des remédes plus propres à guérir leurs maux envieillis, que ne ſont des abſolutions précipitées, que les Peres appellent une fauſſe paix, pernicieuſe à ceux qui la donnent, & infructueuſe à ceux qui la reçoivent.

CEPEN-

IV. Calomnie sur ce sujet rejettée. Sommaire de ce qu'il y a enseigné.

CEPENDANT, mon Sauveur, Vous sçavez que je n'ai jamais eu la pensée qui m'a été attribuée par mes ennemis, pour décrier cét Ouvrage, qu'il fût absolument nécéssaire de n'absoudre les pécheurs qu'après l'accomplissement de leur pénitence. J'y ai déclaré expressément le contraire, & j'ai seulement soûtenu qu'on ne pouvoit condamner cette pratique, ni nier qu'elle fût utile, parce que c'étoit celle de toute l'antiquité.

Mais ce que j'ai cru devoir representer, & qui m'a paru d'une extrême importance, pour empêcher l'abus si ordinaire que l'on fait de ce Sacrement, est

Que nul ne peut recevoir le pardon de ses péchez, s'il n'est converti, selon ce qu'assure un de vos Saints: Que vous pardonnez les péchez à ceux qui sont convertis, mais que pour ceux qui ne sont point convertis, vous ne les leur pardonnez point.

Qu'il n'y a nulle apparence de prendre pour des gens véritablement convertis, une infinité de mauvais Chrétiens, qui s'accusent tous les ans, ou tous les mois, de leurs crimes en y retombant toûjours.

Qu'on a condamné dans tous les siécles comme faux pénitens ceux qui pleurent leurs péchez (ce qui est plus que de les confesser) & qui ne les quittent point.

Que ceux qui pensent être de bons Chrétiens par des intervales de quelques jours,

jours, ou même de quelques heures, & dont la vie n'est d'ailleurs qu'une révolution continuelle de confessions & de crimes, se trompent misérablement, si quand vôtre Eglise dit que vôtre Saint Corps est la mort des méchans, & la vie des bons, ils s'imaginent que parce qu'ils communient aussi-tôt aprés s'être confessez, ils sont du nombre de ces bons, à qui il donne la vie, & non des méchans, à qui il donne la mort.

Que les Prêtres à qui vous avez donné le pouvoir de retenir les péchez, aussi bien que de les remettre, s'exposent à être traitez de vous en serviteurs infidéles, pour avoir mal usé de leur ministere, s'ils ne s'appliquent avec soin & avec prudence à juger qui sont ceux envers qui ils doivent se servir de l'une ou de l'autre puissance; & qu'il est clair que comme ils doivent refuser entiérement l'absolution à ceux qui n'ont aucun mouvement de pénitence, ils la doivent diférer à ceux qui n'en ont que des commencemens si imparfaits, qu'à moins que de se vouloir tromper soy-même, on juge sans peine qu'ils ne sont point encore en état de la recevoir avec fruit.

Et enfin, que l'expérience fait voir qu'en traitant les ames en cette maniére, bien loin de leur aggraver le joug de la Confession, on le leur rend plus facile; parce que les aidant à sortir de leurs mauvaises habitudes, on leur épar-

gne

gne la honte de redire toûjours à un Confesseur les mêmes ordures & les mêmes infamies.

V. Ses Ouvrages sur la Grace. Son respect pour la Doctrine de S. Augustin.

J'AY sujet aussi, mon Sauveur, de croire que c'est par l'ordre de vôtre Providence, & par le mouvement de vôtre Esprit, que je me suis trouvé engagé dans la défense de vôtre Grace. Au moins ma conscience me rend témoignage que je n'y suis point entré par aucune considération humaine, ni par aucune émulation de parti. Plusieurs années avant la publication du Livre de l'Evêque d'Ypres, par la seule lecture de vôtre divine parole, & des Ouvrages du grand Saint à qui vôtre Eglise a toûjours cru que vous aviez communiqué plus de lumiéres pour l'intelligence de ces Mystéres, j'avois reconnu toutes les mêmes véritez que j'ai défenduës depuis, & les avois publiquement soûtenuës dès l'Année mil six cens trente-six, avec l'applaudissement du Clergé de France & de la Sorbonne, sans que personne y trouvât rien à redire. La chaleur & le faux zéle avec lequel on les a combatuës depuis ce tems-là, en passant au-delà de toutes bornes, ne me devoit pas être un sujet de les abandonner; & il me paroissoit au contraire, que ç'auroit été me rendre indigne de la grace que vous m'aviez faite de les connoître & de les aimer, si les ayant soûtenuës lors que tout le monde m'en sçavoit gré, je les eusse laissé fouler aux pieds par la crainte,

te, ou de perdre quelques avantages temporels, ou d'être exposé à quelques persécutions.

Je vous rends graces, mon Seigneur & mon Dieu, de ce que rien de tout cela ne m'a arrêté. J'ai pensé que l'Eglise s'étant déclarée tant de fois en faveur de la Doctrine de S. Augustin, en le regardant, après les Apôtres, comme le plus grand Docteur de la Prédestination & de la Grace, c'étoit lui rendre un service considérable, que d'empêcher qu'on ne s'élevât avec mépris contre cette céleste doctrine, ou qu'on ne la corrompît par de fausses gloses, entiérement éloignées de son esprit.

VI. Sa soûmission aux Bulles sur les cinq Propositions.

Vous m'étes témoin, mon Dieu, que je n'ai eu que ces vûës dans tous les Ecrits que j'ai faits sur ces matiéres; Que j'ai reçû avec respect les Constitutions des Papes Innocent & Alexandre; Que j'ai condamné très-sincérement les cinq Propositions, étant très-assuré, par les déclarations mêmes de ces Papes, & par ce qui s'enseigne tous les jours à Rome, qu'ils n'avoient donné par là aucune atteinte, ni à la doctrine de la Grace efficace par elle-méme, nécessaire à toute action de piété, ni à celle de la Prédestination gratuite; Et que si je n'ai jamais pu me résoudre à signer purement le Formulaire, c'est parce que je n'ai pas cru pouvoir sans mensonge & sans parjure attester avec serment, que des Propositions sont dans un

Livre,

Livre, où j'ai lieu de croire qu'elles ne sont pas, l'ayant lû avec soin sans les y avoir trouvées, & y ayant trouvé le contraire.

Mais ce qui m'a donné encore un nouvel éloignement de ces signatures, est de voir qu'on n'en fondoit l'obligation que sur des erreurs grossiéres, telle qu'est la prétenduë inséparabilité du fait & du droit, ou sur des maximes pernicieuses, & qui renversent le fondement de la Foi Catholique, telle qu'est la fausse prétention des Partisans du Formulaire. Que l'Eglise ou le Pape soient infaillibles dans la décision d'un fait non révélé, & qu'étant décidé par l'autorité de l'un ou de l'autre, il devienne un objet de Foi Divine, qu'on ne puisse refuser de croire sans être Hérétique. (*a*)

(*a*) Entr'autres dans une Thése soûtenuë au Collége des RR. PP. Jésuites de Paris le 12. Décembre 1661. sous ce titre *Assertiones Catholicæ de Incarnatione, contra sæculorum omnium ab Incarnato Verbo præcipuas hæreses .... X. sæculum contra Græcos schismaticos : ....* DATUR *ergo in Ecclesia Romana controversiarum Fidei Judex infaillibilis, etiam extra Concilium generale, tum in questionibus juris, tum facti. Unde post Innocentii X. & Alexandri VII. Constitutiones*, FIDE DIVINA CREDI POTEST *Librum, cui titulus* AUGUSTINUS *Jansenii, esse hæreticum, & quinque Propositiones, ex eo decerptas, esse Jansenii, & in sensu Jansenii damnatas.*

VII.
De la Censure de Sorbonne.

JE N'AY pas lieu de me croire plus coupable dans une autre affaire qui m'a causé plus de traverses. C'est la Censure de

de Sorbonne, dont l'injuſtice eſt aſſez connuë. Car ce n'eſt pas tant moi, que S. Auguſtin & S. Chryſoſtome, qu'on y a cenſuré, puiſque la Propoſition condamnée eſt toute priſe de ces deux Saints, & qu'on ne peut dire, ſans calomnie, que j'y aye enfermé un ſens hérétique, les Ecrits que j'ay faits devant & aprés la Cenſure, & qui ſont demeurez ſans réponſe, pouvant faire voir à tout ce qu'il y a de Théologiens dans l'Egliſe, que rien n'eſt plus orthodoxe, ni plus hors d'atteinte à tout ſoupçon d'erreur, que le ſens dans lequel j'ai déclaré que j'avois pris les paroles de ces Saints Docteurs.

Auſſi, mon Sauveur, tout le monde a vû que ce n'étoit qu'une affaire de cabale, & qui n'alloit qu'à chaſſer des Aſſemblées de Sorbonne pluſieurs habiles gens que l'on en vouloit exclure; puis qu'ayant refuſé de ſouſcrire à une Cenſure qui me condamnoit, comme ayant avancé une Propoſition hérétique, cette fermeté à ne me point rendre à ce jugement injuſte, qui (*laquelle fermeté*) auroit dû paſſer pour une opiniâtreté criminelle dans l'eſprit de tous ceux qui l'auroient crû juſte, n'a point empêché que je n'aye été compris dans la paix de l'Egliſe au tems du Pape Clement IX. ſans qu'on ait exigé de moi ni rétractation, ni explication; que les Evêques de France ne m'ayent toûjours reçû en leur Communion comme très-
bon

bon Catholique ; que les plus pieux & les plus ſaints ne m'aïent honoré de leur amitié, & que le très-digne ſucceſſeur des plus grands Papes Innocent XI. que vous avez donné à vôtre Egliſe par une ſinguliére miſéricorde pour en arracher les ſcandales, autant que le malheur de ces derniers ſiécles le pourra ſouffrir, ne m'ait traité avec des témoignages de bonté & d'affection que je ne mérite point, mais qu'aſſurément il n'auroit pas rendu à un homme qu'il auroit cru ſuſpect d'erreur dans la Foi.

VIII. De la verſion du Nouveau Teſtament.

J'AY EU quelque part à la traduction du Nouveau Teſtament imprimé à Mons. Vous ſçavez, ô Dieu de mon cœur, ſi moi & ceux qui y ont travaillé encore plus que moi, avons eu d'autre vûë dans le ſoin que l'on a pris, ſans s'écarter d'une exacte fidélité, de proportionner vos divines inſtructions à l'intelligence des ignorans & des ſimples, dont l'ame ne vous eſt pas moins chere que celles des Grands & des Sçavans : ſi nous avons, dis-je, eu d'autre but, que de contribuer au deſſein que vous avez eu dans tout ce que vous avez daigné faire pour les hommes, qui a été de les remplir de vôtre Eſprit par l'efficace de vôtre parole, afin de vous en faire un peuple particuliérement conſacré à vôtre ſervice, & fervent dans la pratique des bonnes œuvres.

IX. Comment il en a conseillé la lecture.

Il est vrai que nous avons crû, comme l'ont crû aussi les plus grands Saints de vôtre Eglise, qu'on ne pouvoit trop engager ceux qui doivent être jugez par vôtre parole, à la lire, à s'en instruire & à s'en nourrir. Mais ç'a toûjours été en leur representant qu'ils le doivent faire avec une entiére simplicité, en se contentant de ce qu'ils en entendroient, & de ce qui leur pourroit servir de régle pour la conduite de leur vie, & pour les choses obscures & qui regardent les dogmes, s'en remettant au jugement de vôtre Eglise.

X. Calomnies atroces sur ce sujet.

Je craindrois, mon Dieu, que ce ne fût abuser de la sainteté de vôtre Nom, que de vous prendre à témoin, que nous n'avons point eu en travaillant à cet Ouvrage cent sortes d'intentions qui nous sont attribuées par un Ecrivain emporté, comme d'avoir voulu qu'en divers endroits la chasteté n'y fût pas loüée, ni l'impudicité blâmée; d'avoir imité les traductions de Beze & de Geneve, pour favoriser les erreurs de ces Hérétiques, & de n'avoir presque touché à aucune vérité contestée, à laquelle on n'ait donné quelque atteinte, jusqu'à avoir donné de l'appui aux anciennes héréfies qui n'ont presque plus de Sectateurs, telles que sont celles des Ariens & des Nestoriens. On doit gémir de voir que vos Prêtres s'abandonnent à de tels excès, & vous prier de leur ouvrir les yeux, & de leur toucher le cœur,

afin qu'ils ſoient en état d'en obtenir le pardon de vôtre miſéricorde.

XI. De pluſieurs autres calomnies.

J'AY, mon Sauveur, à vous faire la même priére pour ceux qui ont inventé cette horrible calomnie, que je m'étois trouvé, il y a près de ſoixante ans, dans une Aſſemblée de Deïſtes, ou j'avois promis avec d'autres, qui s'y étoient rencontrez, de travailler par des moïens cachez à ruiner les myſtéres de vôtre ſainte Religion: Pour ceux qui ont fait courir le bruit que j'avois fait dans un Sabbat une pareille harangue dont le diable avoit été ravi; Pour ceux qui ont feint une Lettre circulaire pleine de fourbes, d'erreurs, & d'héréſies, qu'ils ont répanduë par toute la France, comme aïant été envoïée par moi & par mes amis, ſous le nom des Prêtres de Port-Roïal, aux Diſciples de S. Auguſtin: Pour ceux qui ont publié tant de fauſſetez manifeſtes contre cette Maiſon de Religieuſes à laquelle vous m'avez uni par une grace ſinguliére, qu'on n'y communioit preſque point, qu'on n'y prioit ni la Vierge, ni les Saints, & qu'il n'y avoit ni Eau-Benîte, ni Images dans leur Egliſe: Et enfin pour ceux dont l'emportement a été juſqu'à m'accuſer, avec ces mêmes Religieuſes, qui ſe conſacrent par un vœu particulier à vous adorer jour & nuit preſent ſur nos Autels, d'être d'intelligence avec Genéve, pour abolir la créance de ce Myſtére, pour laquelle

vous

vous sçavez, mon Dieu, qu'elles & moi se-
rions prêts de répandre tout nôtre sang.

XII. Sa disposition envers ses calomniateurs.

RIEN ne vous est caché, Lumiére infinie, & vous voïez infiniment mieux que moi tous les replis de mon cœur au regard des Auteurs de ces médisances. Je déplore leur aveuglement : il me paroît épouventable, & je tremble pour eux, quand je considére l'Arrêt que vous avez prononcé par vôtre Apôtre, que les médisans n'entreront point dans vôtre Roïaume. Mais je ne crois pas manquer de charité pour leurs personnes, ne leur aïant jamais voulu aucun mal, & souhaitant de tout mon cœur que vous les mettiez en état d'être éternellement heureux avec vous. Néanmoins s'il y avoit au fond de mon ame quelque aigreur cachée, contraire à l'amour que vous nous commandez d'avoir pour nos ennemis mêmes, arrachez-l'en par vôtre grace, & n'y laissez rien que de conforme à ce que vous voulez que je sois à leur égard.

XIII. De son aversion contre la Morale relâchée.

ME trompai-je, mon Sauveur, quand je pense que c'est vous qui m'avez donné l'aversion que j'ai témoignée en différentes rencontres contre les relâchemens de la Morale, qui m'ont paru tout-à-fait contraires à la Sainteté de celle que vous nous avez enseignée ? Non, je ne crois pas me tromper : & bien loin de craindre que vous ne condamniez comme excessif & peu charitable le zéle que j'ai fait paroître contre ces

doctrines empoisonnées, qui promettent le salut aux hommes, sans qu'il soit nécessaire de vous aimer & de vous servir dans l'esprit de vôtre Evangile, j'espére de vôtre bonté que me l'aïant inspiré par vôtre grace, vous le compterez pour quelque chose quand je paroîtrai devant vous, chargé de tant de pechez dont je n'attens le pardon que de vôtre infinie miséricorde.

XIV. Des accusations d'intrigue & de cabale.

J'en dis de même des soupçons qu'on a voulu donner de moi à celui à qui vous nous avez soûmis, & pour qui vous nous commandez d'avoir une fidélité inviolable, comme d'un homme d'intrigues & de cabale. Car Vous connoissez, mon Dieu, Vous qui sondez le fond des cœurs, quelle est la disposition du mien envers ce Prince, quels sont les vœux que je fais tous les jours pour sa Personne sacrée, quelle est ma passion pour son service, & combien je suis éloigné, quand je le pourrois, de vouloir exciter la moindre broüillerie dans son état; rien ne me paroissant plus contraire au devoir d'un vrai Chrétien, & encore plus d'une personne qui vous étant consacrée, ne doit se méler que des affaires de vôtre Roïaume. Mais si on prend pour cabale une union Chrétienne entre des amis, à qui vous avez fait la grace d'avoir quelque amour pour vôtre Eglise & pour les véritez de vôtre Evangile, c'est un crime dont les hommes me peuvent

croire

croire coupable, sans que je m'en mette en peine, parce que je suis bien assuré, mon Sauveur, que j'ai plûtôt sujet d'en attendre des récompenses de vôtre bonté, que des punitions de vôtre justice.

XV. Du vain Phantôme du Jansenisme.

Il est vrai que je n'ai pas été indifférent pour les maux de vôtre Eglise; que j'ai regardé avec douleur, qu'on se serve du nom vague d'une secte imaginaire, pour proscrire de très-gens de bien sans aucune forme de justice; Pour traverser les plus saints Evêques dans leurs plus saintes entreprises; Pour exclure des Dignitez Ecclésiastiques ceux qui en seroient les plus dignes; Pour mettre la desolation dans une Maison Religieuse, que vous avez depuis longtems comblée de graces; Pour priver de jeunes enfans qu'on y élevoit dans vôtre crainte des avantages d'une éducation très-Chrétienne; Pour arracher des mains des Fidéles les Livres les plus pieux & les plus édifians; & même pour décrier les Veritez les mieux établies, par des rapports chimériques à ce vain Phantôme.

XVI. Les Princes surpris font du mal à l'Eglise en lui voulant faire du bien.

Mais on sçait que les meilleurs Princes sont capables d'être trompez par ceux qui ont gagné leur créance, sur tout dans les matiéres Ecclesiastiques, où ils ne peuvent pas être si éclairez. Que comme il est de leur devoir de prévenir les malheurs qui pourroient naître d'une nouvelle hérésie, plus ils ont de

zéle,

zéle, de vigilance, & d'aplication au bien de leurs sujets, plus ils se trouvent, sans y penser, engagez à faire des choses qu'ils n'auroient garde de faire, s'ils étoient mieux informez de ce qu'on ne leur represente que sous de fausses idées : & ainsi, ce qu'il y a de bon en cela, qui est l'intention, est d'eux ; & ce qu'il y a de mauvais, qui est la vexation des innocens, & les troubles de vôtre Eglise, ne doit être attribué qu'à ceux qui les surprennent.

XVII. Injustice de ceux qui le traitent de Chef de parti.

CEPENDANT quelque touché intérieurement que je fusse de l'état déplorable où l'Eglise de France se trouvoit réduite par ce Phantôme du Jansenisme, depuis même cette paix qui est si mal observée d'un côté, j'ai attendu en silence que vous-même, mon Dieu, apportassiez quelque remede à ces maux : & vous sçavez que je n'ai eu aucune part à ce qui a paru en public qui y ait pû avoir raport. Ainsi ma conscience ne me reproche point d'avoir rien fait par imprudence, ou par un zéle mal réglé, qui ait pû donner occasion de me faire regarder comme un Chef de parti, dont on devoit observer toutes les démarches.

XVIII. Pourquoi il s'est retiré.

ET néanmoins n'aïant pû éviter qu'on ne prît de moi un soupçon si mal fondé, & étant d'ailleurs percé de douleur, de voir tant de maux, ausquels j'apprehendois que ce ne fût prendre quelque part, si je voïois ceux qui les cau-

aufent fans leur en rien témoigner, : me fuis réfolu de me fouftraire à ı vûë du monde, pour n'être plus xpofé aux traits de la médifance & e l'envie, ny obligé de diffimuler ıes fentimens fur ce que fouffre l'E-life.

XIX. Sa difpofition fur le paffé, le prefent & l'avenir.

C'est l'état, mon Sauveur, où e fuis depuis trois mois, & où vous ne faites la grace de joüir d'une très-rofonde paix, fans remords pour le aflé au regard des chofes fur lefquel-es on m'a accablé d'injures & de ca-omnies; fans ennui pour le prefent, & ans inquiétude pour l'avenir. J'y attends ans une entiere tranquilité, par la con-iance qne j'ay en vôtre mifericorde, tout e qu'il vous plaira ordonner de moi. Je uis affez avancé en âge pour croire que ette Retraite pourra bien être le dernier ête de ma vie: & n'ayant guéres pour mis que des perfonnes qui font à vous, k qui tâchent de vous fervir, il m'eft lus rude de penfer que j'en pourrai être éparé dans le tems que l'on fe difpofe paroître devant vous, où je pourrois voir plus befoin de leur affiftance. Mais laignez, ô mon cher Jesus, accepter e facrifice de cette privation que je vous ffre par avance de tout mon cœur. Di-es à mon ame que vous êtes fon Dieu & on Sauveur, & qu'ayant par vôtre gra-e quitté tout pour vous, vous me tien-lrez lieu de tout en quelqu'état que je ne trouve.

C'est

XX. Sa confiance en Dieu, & son attachement à l'Eglise.

C'EST dans cette espérance que j[e]
me repose, & que je finis le compte qu[e]
j'ai cru vous devoir rendre des disposi[-]
tions de mon Ame, afin qu'elles soien[t]
un jour connuës de vos serviteurs & d[e]
mes Freres, qui sont enfans comme mo[i]
de vôtre Epouse la Sainte Eglise Catho[-]
lique, Apostolique & Romaine, dans l[e]
sein de laquelle je proteste encore une foi[s]
que je veux vivre & mourir.

Fait, dans le lieu de ma Retraite, c[e]
seiziéme Septembre, jour de la Fête
des Saints Martyrs S. Corneille & S. Cy-
prien 1679.

ANTOINE ARNAULD

Docteur de Sorbonne.

Extrait d'une lettre du 11. *Aoust* 1694. *sur la mort de Monsieur Arnauld.*

J'Ay ouvert la lettre que vous écriviez à nôtre tres-aimable Pere, en son absence. Quand elle est arrivée, il n'y avoit pas deux jours qu'il étoit sorti de la maison de son corps, pour se rendre auprés du Seigneur ; & il n'en reviendra que quand le Seigneur reviendra lui-méme, pour être glorifié dans ses Saints. C'est une perte inconcevable pour l'Eglise, mais c'est un gain pour lui, puisqu'il a consommé sa course aussi heureusement qu'on le pouvoit souhaiter, ayant été fidele à Dieu jusqu'au dernier soûpir, & ayant marché dans la voye qu'il lui avoit marquée avec perseverance, sans vouloir descendre de la Croix. Dieu enfin l'en a détaché lui-méme, en le retirant à lui ; & nous avons confiance qu'il le fait maintenant reposer dans son sein, aprés tant de travaux & tant de contradictions souffertes pour sa gloire & pour sa verité, de la part des enfans du siecle. Qu'il est heureux de ne s'être attaché qu'à Dieu, & d'avoir bien compris que c'étoit à son unique bien ! Ce sont ses paroles que j'ay trouvé écrites de sa propre main, au commencement d'un Pseautier de poche : *Mihi autem adhærere Deo bonum est.* Il semble en avoir fait sa devise ; & toute la suite de sa vie fait voir, que ç'a été le grand principe de ses desseins, & de sa conduite. Il aimoit ses anciens amis, sa patrie, &

ſon Roi avec beaucoup de tendreſſe ; & ce lui eut été une grande douceur de pouvoir voir, avant que de mourir, ceux qu'il avoit laiſſé à Paris, & de ſe voir honoré des bonnes graces de ſon Prince ; mais il n'a pas voulu pour cela faire la moindre démarche qui pût donner atteinte à ſa fidelité pour Dieu, ou porter quelque prejudice à la verité, & faire de la peine à ceux qui la défendroient avec lui ; & il n'y a pas long-temps qu'il nous dit encore : *Il faut mourir ici.* Il l'a fait dans la plus grande paix du monde, aprés peu de jours de maladie : ç'a été la fluxion ordinaire, à laquelle il n'a pû reſiſter cette fois : il en fut attaqué dés le Dimanche premier de ce mois, fête de ſaint Pierre és liens : mais cela ne paroiſſoit pas encore grand choſe. Il dit la Meſſe le Lundi & le Mardi à l'ordinaire, comme il faiſoit tous les jours, à moins qu'une maladie ne l'en empêchât. Ainſi la Meſſe du premier Martir eſt la derniere qu'il ait dite. Il a eu part à la grace de ce premier Defenſeur de la verité Evangelique : *Plenus gratiâ & fortitudine.* La fluxion de nôtre cher Pere s'augmenta le Mécredi & le Jeudi : le Vendredi, il ne pouvoit plus jetter ſes flegmes ; & le Samedi, on vit bien que tout étoit à craindre. Son courage nous trompoit, & nous endormoit en quelque maniere ; car tous les jours il ſe levoit à midi, hors le Samedi, qu'il le fit un peu plus tard ; & il dit même ſon Breviaire tous les jours de cette derniere maladie, ſans en excepter le Samedi, ce jour qui fut

: dernier d'une ſi belle vie. On s'aperçût
: ſoir qu'il n'y avoit plus rien à faire, que
e lui donner les derniers ſecours pour l'ai-
er à offrir ſon ſacrifice. Il reçût les Sa-
remens avec ſa pieté ordinaire, & environ
iinuit & un quart, que commençoit le jour
ı Seigneur, il s'endormit tranquilement
ı Seigneur, pour ne vivre plus qu'à luy
de lui dans la bienheureuſe Eternité.
uoique toute ſa vie ait été une prepara-
on à ce dernier paſſage; Dieu lui a fait
grace de s'y preparer plus particuliere-
ent depuis quelque tems. Il y avoit prés
: quatre ans qu'il n'étoit ſorti de ſa tres-
etite maiſon, ſans qu'il témoigna la moin-
e peine d'une ſi longue retraite, où il ne
ouvoit être que fort recueilli. Il ne laiſſa
is l'année derniere, environ ce temps-ci,
: ſe mettre encore plus en retraite, pour
preparer à la mort avec une plus grande
plication aux veritez de la vie future, en
iant davantage, & en ſe rempliſſant du
nheur de la mort chrétienne. Il a fait
core quelque choſe de ſemblable cette
née, même quinze jours avant que de
mber malade; & une de ſes occupations,
l'il avoit deſſein de continuer, étoit d'ap-
endre les Pſeaumes par cœur, pour s'en
rvir à loüer Dieu de ſa miſericorde, & à
mmencer de chanter ſes loüanges avec
: Anges & les Saints du Ciel. Il repaſſoit
ns ſon eſprit avec beaucoup de recon-
iſſance les graces qu'il avoit reçûës de
ieu, & le ſoin qu'il avoit eu de le con-
ire, de le proteger, & de lui fournir tous
: ſecours dont il avoit eu beſoin dans

tous les mouvements qui l'avoient agité durant sa vie, & il n'y a pas long-tems qu'il me disoit avec confiance, qu'il en étoit fort occupé devant Dieu : de sorte qu'il y a tout sujet de croire qu'il lui dit presentement ces paroles du Pseaume. 72. d'où il avoit tiré sa devise, & que j'ay trouvé marquées depuis long-temps avec le signet dans son Pseautier : *Tenuisti manum dexteram meam, & in voluntate tuâ deduxisti me, & cum gloriâ suscepisti me.* Que nous reste-t'il, sinon d'adorer, & de benir Dieu de la grace qu'il luy a faite, de lui tenir la main pendant plus de cinquante ans, pour le faire servir à l'établissement & à la défense de la Grace, & des autres veritez Chrétiennes ? de l'avoir conduit dans toutes les rencontres de sa vie, & jusques dans le tombeau, avec une application & une providence toute maternelle ; & de l'avoir enfin retiré à lui par une mort que sa perseverance & sa fidelité rendent bienheureuse, & si glorieuse aux yeux des hommes ; & que Dieu couronne, comme nous nous le promettons de sa bonté, d'une gloire toute autre que celle-là.

Lettre du R. P Quesnel Prestre de l'Oratoire, au Reverend Pere du Breüil, sur la mort de Monsieur Arnauld.

J'Ay eu l'honneur de vous écrire plusieurs fois, mon tres-cher & Reverend Pere, & j'espere que mes lettres seront par-

venuës jusqu'à vous je ne me plains pas de n'en point recevoir de reponse, je sçay que vôtre âge, vôtre état, & vos infirmitez ordinaires ne vous le permettent gueres : c'est assez que je sçache que vous vivez, que vous m'aimez que vous m'avez toûjous present devant Dieu, & que vous m'offrez à lui au saint Autel ; continuez s'il vous plaît de le faire avec plus d'instance que jamais, car jamais je n'en eus plus de besoin, ayant perdu celui qui étoit sur la terre, ma lumiere, ma force, mon soûtien, ma consolation & le cœur de mon ame. Voici, mon cher Pere, nôtre tres-cher & tres-aimable Abbé qui est allé à Dieu : il a trouvé aprés tant de traverses & d'agitations, un repos que les hommes ne pouvoient lui donner, & que ses ennemis ne sçauroient lui ôter, puis qu'il est caché dans le secret de sa face adorable; il est dans le sein de la verité, qu'il a uniquement aimée ; il puise dans la source éternelle la grace qu'il a si fidellement deffenduë : il est reçû dans l'Eglise des premiers nais ; il est dans l'assemblée des Elûs, dont il a soûtenu les droits sur la terre ; il est attaché pour jamais à la racine de la charité, dont son cœur a été si rempli toute sa vie ; il est saintement rassasié de la gloire de Dieu même, qu'il a cherchée sans cesse ici bas, qu'il a eu pour unique fin de toutes ses actions, & à qui il a tout rapporté. Que Dieu soit donc adoré, loüé & remercié de ce qu'il a accompli par sa misericorde les desseins éternels de sa bonté sur cette ame, qu'il avoit si abondamment remplie.

de ses dons, qu'il a renduë si fidele à les employer pour ses interêts & pour ceux de la verité de l'Eglise, de l'innocence, & de la Justice; qu'il a conduite dans les voyes droites avec une bonté si paternelle; à qui il avoit montré son Royaume, & tout ce qui est de la sainteté de sa maison, d'une maniere si lumineuse & si sanctifiante; car il me semble qu'on doit dire de lui sans flaterie ces paroles du Sage : *Justum deduxit Dominus, &c.* J'espere de la bonté de Dieu qu'il verifiera ces dernieres paroles. Il a fini ses travaux à son égard, mais il les rendra plus utiles à son Eglise, qu'ils ne l'ont été durant sa vie; il les perfectionnera & les accomplira par la benediction qu'il répandra sur ses ouvrages, & par les fruits qu'il tirera de tout ce qu'il a souffert pour sa verité. Nous l'avons perdu en peu de jours, car quoy qu'il eût commencé dés le premier Dimanche d'Aoust, Fête de saint Pierre aux liens, à se sentir d'une espece de rhume ou fluxion à quoy il étoit sujet, nous ne nous en alarmions pas, parce qu'il nous paroissoit avoir encore beaucoup de force & de vigueur, & que nous esperions qu'il s'en tireroit, comme il avoit fait tant d'autres fois. Il dit la Messe encore le Lundy & le Mardi; de sorte que ç'a été en la Fête du premier deffenseur & premier Martir de la verité & de la grace chrétienne, qu'il a offert pour la derniere fois la victime que nous adorons, & par laquelle nous adorons. Sa poitrine ne s'étant point dégagée, nous vîmes bien le Samedi que la nature n'avoit plus de force. Il reçût les Sacremens tout au soir avec sa pieté ordi-

naire, il rendit ſon ame à Dieu au commencement du Dimanche, le 8. d'Aouſt, à minuit & un quart environ, avec une paix & une tranquilité admirable, ſans aucun effort, & comme un enfant de la Reſurrection, qui s'endort au Seigneur, pour attendre en repos le jour auquel il viendra reformer ſon corps corruptible, & le rendre conforme à ſon glorieux corps & immortel. Voilà comme a achevé ſa courſe de huitante deux ans, ſix mois & un jour, celui que Dieu avoit donné à ſon Egliſe par une ſinguliere miſericorde, pour contribuer plus que perſonne à rétablir les mœurs chrétiennes par un plus ſaint uſage des deux Sacrements, d'où dépend la ſanctification des pecheurs : à relever l'honneur & la puiſſance de la grace de Jeſus-Chriſt ; à combatre les ennemis de l'Egliſe & de la ſainte Euchariſtie ; à donner des coups mortels à la Morale relâchée ; à deffendre l'innocence & la juſtice, & à s'oppoſer comme un mur d'airain à tous les efforts de l'ennemi du ſalut, pour la maiſon de Dieu. Il a tout ſacrifié pour être fidelle à une vocation ſi ſainte, & cinquante ans de perſecutions & de calomnies, & de toutes ſortes de traverſes, ne lui ont rien coûté pour remplir ſon miniſtere, & pour ſuivre celui ſeul, à qui il faiſoit profeſſion d'être attaché : *Mihi autem adhærere Deo bonum eſt.* C'étoit la deviſe que j'ay trouvée écrite au devant de ſon petit Pſeautier, & le Pſeaume 72. d'où ces paroles ſont tirées, étoit marqué avec le ruban qui ſervoit de ſignet à ce Pſeautier. Quand ces circonſtances ne nous apprendroient pas qu'il

ces maximes bien avant gravées dans le cœur, toute sa vie & sa conduite nous disent assez qu'il ne connoissoit point d'autre bien que celui de s'attacher à Dieu, & que c'étoit sur ce principe que rouloient toutes ses resolutions. Il a donc sujet de loüer Dieu, en disant avec le Prophete: *In velamine alarum tuarum exultabo, adhæsit anima mea post te; me suscepit dextera tua; ipsi verò in vanum quæsierunt animam meam, &c.* C'étoit avec le secours des Pseaumes qu'il s'affermissoit de jour en jour dans cette resolution de ne s'attacher jamais qu'à Dieu, & il s'étoit appliqué depuis quelque temps à les apprendre par cœur, pour en faire son entretien le reste de ses jours, & supléer au defaut de sa vûë, qui étoit fort diminuée. Il s'est preparé à la mort, sans sçavoir qu'elle fut si proche, par une espece de petite retraite, qu'il fit environ quinze jours avant sa derniere maladie: & il en avoit fait autant l'année derniere. Vous jugez bien, mon tres-cher Pere, qu'il n'y avoit pas de grands sujets de dissipation dans sa retraite ordinaire, qui a été telle, que depuis quatre ans il n'a pas mis le pied une seule fois hors de sa maison, & que rarement même il se promenoit dans le Jardin: mais il appelloit retraite une plus grande assiduité à la priere, & une application particuliere aux veritez du siecle à venir, & au bonheur de la mort chrétienne, en lisant, & en méditant un petit Livre qui porte ce tiltre. Je ne dis point, pour raison, combien il vous honoroit, & combien vôtre état lui étoit sensible: vous

sçavez, il respectoit vos liens, & les portoit, & il n'y a rien qu'il n'ait fait pour vous en décharger. Mais comme Dieu a voulu qu'il eut l'honneur de mourir dans son exil volontaire, pour sa cause : il y a aussi sujet de croire qu'il ne rompra vos liens, qu'en rompant ceux qui empêchent vôtre ame d'aller vous reünir à lui. Je ne doute point qu'il ne tressaille de joye maintenant, de ce que ceux qui de temps en temps ont travaillé à son retour, n'y ont pas reüssi & je crois que vôtre foy vive & animée comme elle est, vous fait dés maintenant connoître le prix des souffrances endurées pour la cause de Dieu,& vous fait regarder avec action de graces la misericorde qui semble vous preparer à mourir comme nôtre Sauveur, sur vôtre Croix. Qu'il est bon, mon tres-cher Pere, de paroître devant le Seigneur avec les livrées de son Fils.

Extrait d'une Lettre écrite de Rome le 30. Aoust 1694.

NOUS avons appris icy la mort de Mr ARNAULD, arrivée, à ce qu'on dit, au Païs de Liege, le 8. du courant. C'est en cette occasion qu'on a reconnu la verité de cette parole de l'Ecriture, qui dit, que l'Homme Juste receüille aprés sa mort, un fruit glorieux de ses loüables travaux, *Bonorum enim laborum gloriosus est fructus.* Sap. 3. 15 Car sans parler des recompenses eternelles, que Dieu, qui est fidelles dans ses promesses, ne manque ja-

mais de donner aprés la mort, à ceux qui comme Mr Arnauld, ont travaillé pendant toute leur vie pour sa gloire : il est certain qu'il joüit de la plus douce de toutes les recompenses temporelles, qui est l'estime & l'approbation generale des gens de bien ; personne n'ayant jamais reçû tant d'éloges, ny été si universellement regretté aprés sa mort, par les honnêtes gens, que cet illustre Défunt. A peine la nouvelle en fut venuë en cette Ville, qu'on n'entendit par tout, que des panegyriques de ce grand Personnage : les uns loüans la profondeur de sa science, & l'étenduë de son érudition, qui n'avoit jamais rien eu de semblable : d'autres admirans encore davantage les bonnes qualitez de son cœur, que celles de son esprit & de sa memoire, & assurans qu'il n'y avoit jamais eu d'homme plus doux, plus modeste, plus desinteressé, plus simple, & plus éloigné du déguisement & de l'hipochrisie ; & tous generalement convenans, qu'aucun n'avoit tant aimé la Verité, ne l'avoit si bien connuë & mieux défenduë, ny plus souffert pour Elle. Le Cardinal CASANATE dit tout en plein Consistoire, *qu'on Canonisoit des Saints qui n'avoient pas rendu tant de service à l'Eglise, ny vécu dans une plus grande innocence de mœurs que Mr Arnauld.* Le Cardinal D'AGUIRRE dit, *que quoy qu'il fût mort simple Prêtre, sans aucun titre ; ny dignité dans l'Eglise, il ne craignoit pas de le mettre au dessus de tous les Prélats de ce tems-cy, & de l'égaler aux plus fameux, & aux plus Saints Prêtres de l'Antiquité.*

Il ajoûta, *qu'il faisoit autant d'honneur à la Ville de Paris, sa Patrie, & à la France, que Clement Alexandrin & Origene en avoient fait à l'Egypte, S. Jerome à la Dalmatie, S. Claudien Mamert à Vienne en Dauphiné, S. Felix à Nôle, S. Jean, dit le Vieillard, ou le Prêtre SENIOR à Ephese, & Tertulien, avant son Montanisme, à Cartage.* Il dit, *qu'il avoit eu cela de commun avec S. Claudien Mamert, que l'un & l'autre sans être Evêque, avoit eu chacun un Frere Evêque, qui avoit été l'ornement de l'Eglise Gallicane, & qu'ils les avoient soulagez dans leurs fonctions Episcopales par la sagesse de leurs conseils, & par la lumiére de leur Doctrine.*

Fratrem fasce levant & Episcopali. Sid. Apol lib. 4. Ep. 11.

Et que tous deux avoient été sçavans dans les trois Langues, Hébraique, Grecque & Latine, que Jesus-Christ a consacrées sur sa Croix.

Triplex Bibliotheca, quo Magistro.
Romana, Attica, Christiana fulsit *ibid.*

& que Mr Arnauld meritoit mieux que S. Claudien, la qualité que S. Sidonius Appollinaris lui donne de Peritissimus Christianorum Philosophus, & quorum libet eruditorum primus L. 3. Ep.

Le même Cardinal a assuré aussi, *qu'il remplissoit dans le Sacré Collége une place que le Pape Innocent XI. son Bienfaicteur, avoit d'abord eu dessein de donner à Mr Arnauld, & qu'il l'auroit beaucoup mieux, & plus dignement remplie que lui.*

Presqu'en méme tems un des plus cé-

lebres Professeurs en Theologie & en Eloquence, qui étoit chargé de faire une Harangue d'éclat Latine, selon la coûtume, au College *de la Sapience*, où tout Rome étoit invité, ayant apris cette mort la veille qu'il devoit faire son discours, le tourna tout entier sur l'Eloge de cet illustre Mort ; & au lieu de parler de sujet qu'il avoit entrepris de traiter, il ne parla que de la grande perte que l'Eglise venoit de faire dans la personne de Mr Arnauld, qu'il mit au dessus de tous les Ecrivains, non seulement de ce Siecle, mais même des temps anciens les plus polis, & les plus sçavans. Il poussa même ses regrets, à ce qu'on assûre, jusqu'à dire, *Que ce seroit un moindre mal pour l'Univers, que le Soleil se fût éteint, & eût retiré de nous les rayons de lumiere qui nous éclairent, que d'avoir perdu Monsieur Arnauld, & avoir vû éteindre de nôtre tems cette grande Lumiere : que Dieu l'avoit oposé comme un boulevart contre les Heretiques & les Corrupteurs de la Morale, & les Fabricateurs bizares de nouveaux systemes de Theologie, mais qu'il étoit à craindre presentement, que la digue qui arrétoit leurs efforts, étoit rompuë, ils n'inondassent le champ de Jesus-Christ, & ne recommençassent tout de nouveau à répandre leurs erreur, & leurs visions, tête levée ne craignans plus un ennemy si redoutable.*

Un autre Docteur, non moins celebre parlant de sa vertu & de sa pieté dit, *qu'à la verité, on ne voyoit point dans la vie de Mr Arnauld ces jeûnes si austeres, & ces mortifications si extrêmes des Anachoretes*

d'Egypte, & des premiers Religieux de ſaint Bernard, mais qu'on y trouvoit une grande innocence de mœurs ; & qu'autre devoit être la vie des Penitens publics, qui ſe retirent dans les Monaſteres pour y gemir de leurs pechez, que celle d'un Prêtre innocent, & deſtiné de Dieu pour éclairer ſon Egliſe par de ſçavans Ecrits, & que tout le Monde ſçavoit cette belle parole de Saint Bernard, lors qu'il défendoit l'uſage du vin à ſes Religieux, & que ceux-cy luy oppoſoient l'exemple de Timothée, à qui ſaint Paul le permet. Donnez-moy, leur dit-il, un autre Timòthée, & je le nourrirai d'ambre gris, & d'or potable. *Et citabo illum auro & poto balſamo.*

Extrait de la Lettre de Mr l'Abé de la Trape, à Mr l'Abé Nicaiſe Chanoine de la Sainte Chapelle de Dijon ; ſur la mort de Mr Arnauld, le 2. Septembre 1694.

ENfin voilà Monſieur Arnauld mort : aprés avoir pouſſé ſa carriere auſſi loin qu'il a pû, il a falu qu'elle ſe ſoit terminée. Quoy qu'on en diſe, voilà bien des queſtions finies; ſon érudition & ſon authorité étoient d'un grand poids pour le parti : Heureux qui n'en à point d'autre que celui de Jeſus-Chriſt, & qui mettant à part tout ce qui pourroit l'en ſeparer, ou l'en diſtraire, même pour un moment, s'y attache avec tant de fermeté, que rien ne ſoit capable de l'en déprendre. Surquoy l'on peut lire Saint Bernard Apol ad Guill. Abb. Theod. tom. 4. fol. 31.

Lettre du P. A. du B. Theatin, à Monsieur l'Abbé de la Trape.

JE prie Nôtre Seigneur qu'il soit vôtre consolation & vôtre soûtien dans les persécutions que l'esprit d'erreur vous suscite, & dans les menaces qu'il ose vous faire ; tout cela tournera à vôtre gloire, & fera connoître que vous n'aviez été ni à Paul, ni à Apollon, ni à Cephas ; mais toûjours à Jesus-Christ.

Monsieur l'Evêque d'Aquilée, present dans un Concile de Latran, a fort bien dit, que la conduite des gens de parti a toujours été de calomnier les amateurs de la verité, contre toute raison. Que ne dirent point les Partisans de Nestorius contre saint Cirille ? Il n'y a qu'à lire la premiere & la huitiéme de ses Epîtres. Ce grand Saint demeura dans une patience & une constance invariable parmi toutes ces calomnies, & mit toutes ces injustices au pied de la Croix. Quatre mots tres-veritables, que vous avez dit au sujet de Monsieur Arnauld, ne doivent pas exciter de si furieuses tempêtes. On sçait assez que Monsieur Arnauld a aimé la vie, & que la penitence ne l'a point abregée, puisqu'il a pris toutes les precautions necessaires pour la rendre longue, & que le *cupio dissolvi* de saint Paul n'étoit point dans sa bouche : vous avez donc bien dit, qu'il a poussé sa cariere aussi loin qu'il a pu. Il est vrai aussi que sa mort a decidé bien des questions, dont il embarassoit volontiers son

esprit : il est à craindre que son authorité & son érudition n'ayent pas eu devant Dieu le même poids que dans son parti. La science, comme dit saint Paul, enfle l'esprit; quand elle est destituée d'humilité & de charité, au lieu d'édifier, elle cause des grands maux dans l'Eglise. L'attache à son propre jugement a été l'écueil où cet esprit a fait naufrage avec beaucoup d'autres qu'il a envelopez daus son malheur. Heureux s'il s'étoit uniquement attaché à Jesus-Christ & à son Epouse : il ne seroit pas demeuré opiniâtre dans son silence, & n'auroit pas préferé son propre jugement à celui de son Superieur Ecclesiastique, & particulierement de celui que le Souverain a établi le chef de son Eglise : & il n'auroit pas merité la disgrace de son Prince, qui l'a banni de son Estat, comme un perturbateur du repos public, & un ennemi de la paix que Jesus-Christ nous a laissée, dont il n'a pas voulu connoître la voye. Voilà, mon Reverend Pere, ma reflexion sur l'article de vôtre Lettre, & ma pensée sur cet homme, qui a fait tant de bruit dans le monde.

---

*Réponse du *** à la Lettre precedente.*

JE prie nôtre Seigneur, mon Reverend Pere, qu'il répande sur vous les lumieres de sa grace, afin qu'elle dissipe les épaisses tenebres que l'esprit d'erreur vous suscite contre la memoire de Mr Arnauld. On void bien dans vôtre Lettre, que vous

n'êtes ni à Paul, ni à Apollon, ni à Cephas, ni à Jesus-Christ ; mais que vous êtes livré à vous-même, à vôtre amour propre, & à la demangeaison d'écrire contre toute raison, pour faire le procez à un veritable amateur de la verité, aprés sa mort. Vous avez bien attendu, mon Reverend Pere : c'est la conduite de ceux qui n'ont que de mauvaises raisons, & des calomnies à debiter, que d'ataquer un homme lors qu'il n'est plus en état de se défendre. Sans aller chercher les Conciles, rien n'est plus aisé à prouvers que la persecution des Saints, & des gens de pieté : il n'est pas necessaire aussi de recourir aux Epîtres anciennes, il n'y a qu'à lire la Lettre de Monsieur l'Abé de la Trape, & la vôtre, ce que j'y trouve de nouveau, c'est le merite que vous voulez faire devant Dieu à Monsieur l'Abé de la Trape, des injustices qu'il a faites à Mr Arnauld, & cela en des termes magnifiques, en l'exhortant à tout mettre au pied de la Croix à l'imitation de saint Cyrille. Vous justifiez assez mal par une mauvaise paraphrase, les quatre mots de la Lettre, que vous trouvez si justes, en disant, qu'on sçait assez qu'il a aimé la vie, & que la penitence ne l'a point abregée, puisqu'il a pris toutes les precautions necessaires pour la rendre longue, & que le *cupio dissolvi* de S. Paul, n'étoit point dans sa bouche. Peut-on avoir un reste de bon sens, & parler comme vous faites, mon Reverend Pere ? Qui vous a donné droit de le condamner avec une autorité si temeraire, sur des choses qui ne se passent que dans le fond du cœur, & que

Dieu ſeul connoit? Il ſemble que vous ſoyez aſſis ſur un des douze trônes, & inſtitué pour juger les Tribus d'Iſraël. La longueur de ſa vie ne prouve point qu'il l'ait aimée, puiſqu'il n'eſt point au pouvoir de l'homme de le prolonger ou de l'accourcir. La penitence n'abrege point une vie que Dieu tient entre ſes mains: celle des anciens Anachorettes, dont la carriere a été plus étenduë que la ſienne, en eſt une forte preuve. Quant aux precautions que vous aſſeurez qu'il a priſes pour la rendre longue, elles ſont de vôtre crû; car elles ne ſont pas venuë à la connoiſſance du genre humain. C'eſt donc en homme aveuglé de paſſions, que vous en parlez. Sans vous prouver par les ſaintes Ecritures de l'ancien & du nouveau Teſtament, que vous faites un jugement temeraire, en ſupoſant que le *cupio diſſolvi* de ſaint Paul n'étoit point dans ſa bouche; je me contenterai de la connoiſſance qne j'ai & que vous avez vous-même, que vous n'avez point été ſon Ange gardien, ni interieurement, ni exterieurement. Il eſt faux que ſa mort ait jamais decidé aucune queſtion: il eſt tres-vrai que voſtre eſprit s'embaraſſe volontiers, & aſſez inutillement de l'autorité que ſon érudition peut avoir devant Dieu: ſans beaucoup hazarder, j'oze avancer qu'elle aura plus de poids que la vôtre: je ſuis étonné que vous ayez tant de crainte pour luy, ayant tant de ſujet de trembler pour vous, ſur les faux jugemens que vous faites. Le paſſage de ſaint Paul qui dit que la ſcience enfle l'eſprit, quand elle eſt deſtituée d'humilité & de cha-

rité, eſt tres-mal appliqué à Monſieur Arnauld, & ne prouve rien contre luy. Pour vous, mon Reverend Pere, ce n'eſt pas la ſcience qui enfle vôtre eſprit, c'eſt vôtre ignorance : il eſt heureux pour l'Egliſe que vos écrits ne lui puiſſent faire ni bien ni mal : il ſeroit à ſouhaiter que Monſieur l'Abbé de la Trape n'eût été attaché inviolablement qu'au parti de Jeſus-Chriſt & de ſon Epouſe, de la maniere parfaite qu'il le conſeille : il auroit mis ſa Lettre à part, qui l'en a beaucoup diſtrait, ſi elle ne l'en a pas ſeparé; & qui ne paroit écrite aux yeux des gens éclairez, que pour flater un parti qui par ſon crédit eſt en état de ſoûtenir ſa nouvelle réforme, dont la gloire l'éblouït; car s'il n'a pas ces vûës, d'où vient qu'il défend ſa Lettre avec tant d'opiniâtreté ? Cette conduite ſcandaliſe tous les honnêtes gens ; il auroit mieux fait de garder le ſilence qu'il impoſe à tous ſes Religieux avec tant de ſeverité : il ſemble qu'il n'ait étudié ſaint Bernard à fond que pour eux, & n'ait retenu pour lui que l'exterieur & la ſuperficie : car ſi dans la penſée de ce grand Saint, il n'y a point d'inſtrument qui vuide tant le cœur que la langue, il eſt à craindre pour lui que la multiplicité de ſes écrits, & celle de ſes conferences ne ſeche ſa vertu juſques dans ſa racine. On void, mon Reverend Pere, que vous étes auſſi mal inſtruit des veritez de fait, que des vertus interieures de Monſieur Arnauld, à qui pluſieurs Chefs de l'Egliſe ont accordé des Brefs pour lui permettre de dire la Meſſe en ſon particulier, méme dans ſa chambre. Ce qui ne

s'eſt acordé autrefois que dans le tems de la perſecution de l'Egliſe, lui a été acordé dans le tems de la paix : Ce privilege détruit bien le tiltre de Rebelle à ſon Superieur, que vous lui donnez ſi gratuitement. Il n'y a encore que vous, mon Reverend Pere, qui vous ſoyez aviſé de regarder la retraite volontaire de Monſieur Arnauld comme un banniſſement : Il eſt vray qu'il a voulu ſe ſouſtraire à la perſecution de ſon ennemi : & ce n'a été que pour conſerver cette paix, que vous dites qu'il a voulu troubler. Voila, mon Reverend Pere, une reflexion ſur les vôtres, dont je ne vous ay voulu faire part que pour vous inſtruire charitablement, & vous obliger, s'il eſt poſſible, à faire réparation, & à garder un ſilence conforme à vôtre état ; car c'eſt le ſeul moyen, par lequel vous pouvez édifier l'Egliſe.

---

*Extrait d'une Lettre de Mr l'Abbé de la Trape, à Mr le Curé de *** du mois d'Octobre 1694.*

AU reſte, je ne ſçay ſi vous avez oüi dire que j'aye écrit contre la memoire de Monſieur Arnauld des choſes dures & violentes. On m'a adreſſé des Lettres anonimes, qui ſur cette ſuppoſition me menacent de repliques & de réponſes fâcheuſes : cependant il ne m'eſt point arrivé de rien dire ſur ſon ſujet qui puiſſe rien m'attirer de ſemblable, Que les hommes ſont injuſtes

dans leurs pensées, qu'il y a peu de verité dans tout ce qui part de leurs bouches, ou de leurs plumes! *Mendaces filii hominum in stateris.* Il n'est que trop vray, que ce qui leur convient davantage, est l'erreur & le mensonge.

Lettre à Monsieur l'Abé de la Trape.

MONSIEUR,

C'est le profond respect, & l'attachement inviolable que je me sens pour vôtre personne, qui m'oblige de me plaindre à vous de vous-même, & de vous demander au nom d'un grand nomble de tres-honnêtes & tres-habiles gens, qui sont nos amis communs, des éclaircissement sur l'extrait d'une de vos Lettres à Monsieur l'Abé Nicaise Chanoine de Dijon, en datte du deuxiéme de Septembre 1694. touchant la mort de Monsieur Arnauld. Cet Abé affecte de montrer vôtre Lettre à tout le monde: il pretend vous en faire honneur, & il soûtient qu'elle est pleine de raison & de religion, quoy qu'il se trouve seul de son avis, & qu'il paroisse, quelque interpretation, qu'on y donne, que rien n'est plus oposé aux lumieres & à la pieté qui vous convient; que vous y donnez de tres-vives atteintes à la reputation de cet illustre mort, & que vous faites en deux

traits de plume plus de ravage dans l'Eglise de JESUS-CHRIST, que n'en peuvent faire les plus cruels & les plus jurez ennemis.

Enfin Voilà Monsieur Arnauld mort: ,, (ce sont vos paroles) aprés avoir poussé ,, sa carriere le plus long qu'il a pû, il a ,, fallu qu'elle se soit terminée. Quoy ,, qu'on en dise, voilà bien des Questions ,, finies: son érudition & son authorité ,, étoient d'un grand poids pour le Parti: ,, heureux qui n'en a point d'autre que ce- ,, lui de JESUS-CHRIST, & qui met- ,, tant à part, tout ce qui pourroit l'en se- ,, parer ou l'en distraire, même pour un ,, moment, s'y attache avec tant de fer- ,, meté, que rien ne soit capabla de l'en ,, déprendre. ,,

Trouvez bon, Monsieur, que l'on pese icy toutes vos paroles au poids du Sanctuaire, & qu'on y fasse toutes les reflexions qu'elles demandent.

Enfin voilà Monsieur Arnauld mort. On n'est point surpris qu'un évenement aussi considerable que celui de la mort de Monsieur Arnauld, dont la perte fait un si grand vuide, & cause un deüil si universel dans l'Eglise de Dieu, ait penetré le fonds de vôtre solitude, où l'on vous porte d'autres nouvelles bien moins importantes. Ce fameux Docteur vous estoit assez connu, & vous avoit donné des preuves assez authentiques de sa tendresse & de son estime, pour faire présumer que sa mort ne vous seroit pas indifferente: mais on est étonné au delà de ce qu'on peut vous ex-

primer, que vous vous expliquiez à l'Abbé Nicaise d'un ton sec, dur & plus raportant à celui d'une Gazette & d'un Mercure galand, qu'au recit qu'en devroit faire un homme de vôtre caractere ; & que pendant qu'Israël regrette l'extinction d'une de ses plus brillantes lumiéres, & la privation du plus riche ornement de sa Couronne, vous seul paroissiez en être content, en triompher, & être parvenu au comble de vos veuës : *Enfin voila Monsieur Arnauld mort.* Si vous n'avez pas crû, Monsieur, devoir à ce grand homme des gemissemens semblables à ceux dont saint Antoine fit retentir le desert, au moment de la mort de l'Hermite saint Paul : si ses funerailles ne vous ont pas semblé dignes de la douleur & de la consternation, où se trouverent ces hommes craignans Dieu, qui ensevelirent saint Estienne : ou qu'enfin vous ayez apprehendé qu'il y eut quelque ombre d'infidelité, d'irreligion & de foiblesse, à pleurer un sort aussi digne d'envie, il faloit nous instruire du motif de vôtre joye : & s'il n'eut point été different de celui de nos larmes, il auroit reçû d'abord une interpretation semblable. On sçait il y a long-tems, que ceux qui pleurent saintement la mort des Saints, ne se desesperent pas comme des Infideles, & qu'ils se pleurent beaucoup plus eux-mêmes, que ceux dont ils sont separez. Dans cette circonstance, nôtre douleur n'est point de voir mourir en braves ceux qui ont vaillamment combatu : ce n'est point de voir couronner une belle vie par une fin encore plus belle & plus glorieuse. La mort

est un gain veritable & un avantage infini pour ceux qui ont consommé l'œuvre de Dieu, & rempli ses desseins. Mais ceux qui survivent s'attristent de leur absence, parce qu'ils ne sont plus soûtenus de leur secours, & animez par leurs exemples: & parce qu'ils aprehendent pour eux mémes à toute heure que la couronne de l'immortalité ne leur échape par la malignité des ennemis redoutables qui la leur disputent : & que leur courage n'étant pas égal, leur situation ne soit aussi differente. Il vous étoit permis, Monsieur, d'entrer dans les transports d'une joye sainte & salutaire, quand vous avez apris cette nouvelle, conformement à ceux que ressentoit pendant sa vie Monsieur Arnauld, même dans le passage & la consommation de vos Moines & de vos saints Freres, dont il a fait un si magnifique éloge dans la seconde partie de son Apologie pour les Catholiques d'Angleterre, où il leur met si à propos en bouche ces paroles du Prophete Roy, pleines de consolation & de confiance : *Je marcheray, Seigneur, au milieu des ombres de la mort, parce que vous êtes avec moy* ; prétendant que leur intrépidité parmi les horreurs de la mort, tenoit du miracle, qu'elle étoit une marque infaillible de l'efficacité de la Grace de Jesus-Christ, & l'argument le plus incontestable de la verité de nôtre Religion.

Vous nous répondrez peut-être, Monsieur, que l'état de Monsieur Arnauld en l'autre monde vous paroissant douteux, & n'étant pas si fort prévenu en sa faveur que d'autres le pourroient être, vous ne vouliez ni

pleurer, ni rire en son honneur : Mais au moins, vous ne pouvez lui refuser vos prieres, & vous deviez manquer en ce cas moins qu'en tout autre de soliciter vôtre Abé Nicaise, d'offrir avec vous des sacrifices pour avancer par-là le rafraîchissement, le repos & le bonheur de celui dont vous compreniez si bien les besoins, & pour qui vous deviez estre plein d'égard & de considération. Ses grands ennemis ont crû qu'on pouvoit prier Dieu pour lui, parce qu'il estoit mort dans la communion de l'Eglise: & il faut que vous ayez des raisons bien particulieres, pour lui avoir refusé ce secours, que vous donnez à mille Courtisans, qui en sont tres-souvent indignes, & à qui il est, selon toutes les apparences, fort inutile. Il n'appartient qu'à Dieu de juger du cœur des hommes; mais on est fort trompé, si l'on n'a droit de conclure, qu'il y a un peu de politique dans vos demarches; que vous êtes du nombre de ceux que le respect humain gouverne encore nonobstant l'éloignement & l'aversion qu'en doivent avoir ceux qui se content au nombre des Serviteurs de JESUS-CHRIST: *Si adhuc hominibus placerem, servus Dei non essem.*

On voudroit bien ne pas trouver dans vous paroles tout le mauvais sens qu'elles renferment, en leur en donnant un qui fut équivoque; & qu'il fut vray que vous n'avez rien entendu autre chose par vôtre énoncé sinon simplement que Monsieur Arnauld est mort : mais ces subterfuges sont d'une foible défence, & vous serviez

peu à couvert sous l'ombre de ces feüilles de figuier, puisque la suite de vôtre Lettre se soûtenant sur un même pied, fait absolument perdre toute l'idée du problême, & donne positivement à induire, que la mort de Monsieur Arnauld étoit pour vous, lors que vous l'aprîtes, une nouvelle agréable, ou du moins fort indifferente, & que vous ne faisiez pas tout le cas que vous deviez faire, d'un aussi excellent personnage.

Que veulent dire autre chose, entre nous, & de bonne foy, les paroles suivantes? *Aprés avoir poussé sa carriere le plus loin qu'il a pû, il a fallu qu'elle se soit terminée.* Que pensez-vous, Monsieur? Quand Monsieur Arnauld auroit aimé la vie & apprehendé la mort plus qu'homme du monde, quand il l'auroit prolongée par tout le soin & l'aplication possible, quand il auroit été paîtri en la sensualité & la délicatesse, plongé dans la molesse & dans le plaisir, vous ne nous en diriez pas davantage: Cependant vous sçavez, Monsieur, ou vous devez sçavoir, qu'il n'y a guéres eu d'homme en ce siécle, qui ait mené une vie plus dure & plus pénitente, plus pauvre & plus simple, & qui eut plus de raison de protester avec l'Apôtre: *Qu'il fa soit moins d'estime de son corps, que de son ame, & qu'il remplissoit*, pour ainsi parler, *ce qui marque à la Passion du Sauveur du monde.* Si Monsieur Arnauld ne s'est pas toûjours nourri de boüillie, de féves & de pois, ce n'est pas que son inclination ne s'y portâ, & que son humilité ne lui persuada qu'il avoit besoin de cette partie de la penitence, tout inno-

cent qu'il étoit : Mais ceux qui avoient soin de lui, ne croyoient pas le devoir toûjours laisser aller à son zele, & prolongeoient plus qu'il n'auroit voulu une vie aussi précieuse à l'Eglise : donnez-nous des Arnaulds, & nous les nourrirons d'or potable:on ne peut trop ménager des hommes de cette trempe, dans un temps sur tout, où les besoins redoublent, & où les défenseurs de la verité sont si rares dans tous les états, & dans toutes les conditions. Monsieur Arnauld a bien passé de mauvaises journées, & sa vie n'aïant été qu'un tissu de contradictions & de persecutions sanglantes, il a souffert un long & penible martire. Un homme qui a souvent manqué du necessaire, & pour la subsistance duquel on a fait des quêtes,étoit hors d'état de mener une vie aisée & commode ; un homme qui veilloit, qui prioit, & qui écrivoit autant que le Docteur incomparable, n'avoit guéres le tems, ny le don de se dorloter & de se mitonner ; & je m'assûre qu'il n'y a point d'Anacorette & point de Moine de la Trape qui eut voulu changer de condition avec lui, pour austere & pour effroyable que sa profession eût été à la nature. On est à l'ombre dans vos Cloîtres, quelque rigueur qu'on y exerce ; on n'y a point d'autre affaire, que celle de n'en point avoir : Vos croix sont comme toutes pénetrées & comme toutes paîtries d'une onction qui les rend legeres. Mais on a souvent le loisir de s'ennuyer de la vie, quand elle est un haut & bas perpetuel, & qu'on se void investi à toute heure de ce que la chair, le monde & l'enfer peut susci-

ter

ter d'ennemis les plus formidables. C'est à la lettre, Monſieur, la nature des épreuves de Monſieur Arnauld, & ceux qui l'ont connu ou ſuivi, ſçavent qu'il n'a guéres eu de moment ſans douleur & ſans amertume. Il eſt vrai que Dieu lui a donné une longue vie, nonobſtant tout ce qui devoit l'abreger; c'eſt une benediction accordée à toute ſa ſainte race, dont il ne l'a pas voulu fruſtrer. Il a voulu auſſi multiplier ſes palmes & confondre ſes adverſaires, édifier & conſoler les Ames juſtes, convertir les pecheurs. Heureux, mille fois heureux d'avoir vécu ſi long-tems, & d'une maniere ſi ſainte, dans l'irréprehenſibilité, avec égalité & longanimité, dans la pratique infatigable des vertus les plus éminentes, joüiſſant dés icy bas d'une eſpece d'immutabilité, dont on a ſi peu d'exemples; plein de lumieres, comblé de gloire, riche en vertus.

Faites vous inſtruire, Monſieur, au nom de Dieu, de toute l'œconomie de ſa conduite, & vous conclurez, avec les gens qui n'ont ni paſſion, ni intereſt, qu'il ne peut être que bon & avantageux de ſe rencontrer en l'autre monde en la compagnie d'un tel homme, & qu'on peut ſans injuſtice lui apliquer ces paroles du Pſeaume : *Funes ceciderunt* « *mihi in præclaris, etenim hæreditas mea præ-* « *clara eſt mihi.* Contemplez Monſieur Arnauld « tant & ſi prés que vous voudrez, vous ne découvrirez, ni tache, ni flétriſſeure dans ſes mœurs, ni erreur dans ſa doctrine, ni foibleſſe dans ſon eſprit, ni dereglement dans ſon cœur : ſi bien qu'on doit croire, qu'ayant été du nombre de ceux qui aiment

* Flag. de ver. Relig. cap. 33.

„ & qui recherchent, * „*In cognitione solam*
„ *veritatem, in actione solam pacem, in corpore*
„ *solam sanitatem*; il rencontre tout cela dans le Ciel avec plus de plenitude & de perfection. Il est si rare d'être vieux, & d'être bon, & de pousser aussi loin sa carriere, & avec autant de benediction que Monsieur Arnauld l'a poussée, qu'en verité il seroit plus expedient pour un grand nombre d'être enlevez, de peur que par une fragilité, qui n'est que trop commune, ils ne viennent à perdre & à se relâcher de leur charité premiere; à tomber dans le trouble & dans le vertige; à voir éteindre leur sagesse, aneantir leur pieté, obscurcir leur gloire. Si on osoit, Monsieur, user du droit de represaille, on auroit ici une belle occasion de vous dire bien des veritez; mais comme on ne prétend pas établir la réputation de Monsieur Arnauld sur les débris de la vôtre, on se contente de vous rapeller à vous-même : *Rememoramini pristinos dies* : Demandez au Seigneur son esprit principal, & n'attristez point par une fin honteuse ceux que vous avez remplis de consolation dans les premiers jours de vôtre penitence, qui porta la joie dans le Ciel, & qui embauma toute l'Eglise.

„ *Quoy qu'il en soit, voilà bien des questions*
„ *finies.* C'est la suite de vôtre texte, Monsieur, qui bien loin de mettre fin à nos plaintes, nous engage à vous faire encore de nouvelles questions. Que prétendez vous, s'il vous plaît, par cette cessation de questions causée par la mort de Monsieur Arnauld ? Si vous voulez persuader le public du succés de ses com-

combats, & faire voir par là, qu'il a fait triompher la verité en tout & par tout, qu'il l'a mise dans son évidence & dans son jour, & dans toute sa force : & que s'étant servi avec une dexterité merveilleuse des armes que l'Ecriture, la Tradition, les Conciles & les Peres lui ont fourni, il a poussé l'erreur & le mensonge, l'impieté & l'irreligion jusques dans leurs derniers retranchemens, vous parlez juste, & vous rendez hommage à la verité : Mais ce ne sont point-là vos vûës ; quoy qu'il en soit, & quoy que vous en disiez, on entrevoit sans peine, que Monsieur Arnauld passe dans vôtre esprit pour un seditieux, pour un novateur & pour un broüillon, & pour un homme qui a cherché à faire des querelles à tous ceux qu'il rencontroit en son chemin; qui parloit pour parler sans raison, sans mission, destiné à avoir prise avec tout le monde, & à voir tout le monde bandé contre lui. La briéveté d'une Lettre m'ôte la liberté de faire l'anatomie de tous les ouvrages que la vaste érudition de Monsieur Arnauld a produit, & de mettre sur le tapis toutes les matieres discutées dans ses Livres. Ce seroit une Apologie de trop longue haleine, je ne prétens pas contester, mais me plaindre & soûtenir seulement, que pour habile que vous soyez, & pour ignorant que je sois, il vous seroit impossible de me montrer qu'il ait écrit dans toute sa vie, & dans toute cette multitude innombrable de Volumes, seulement deux pages inutiles, & qu'il ait agité la moindre question, qui n'ait été importante, & digne de ses éclaircisse-

mens, qui n'ait tenu par une liaison tres-intime aux fondemens & aux principes de nôtre Religion, & qui par conséquent n'ait jamais dû finir, ni tomber avec luy.

Il entra d'abord en Lice contre les profanateurs de nos sacrez Mysteres, & se récria avec toute l'antiquité sainte contre l'abus des Sacremens de l'Eucharistie & de la Penitence. Cette question est-elle finie avec luy? Avec seize Prélats de nôtre France, entre lesquels on compte Monsieur de Boutillier Archevêqne de Tours vôtre oncle, dont l'approbation éclate par dessus les autres, avec vingt des plus celebres Docteurs, l'a-t'on mise en oubly cette question? La compte-t'on pour rien aprés sa mort? Non, non, il n'y en a point au contraire dont on fasse plus de cas, qui soit plus immortelle & plus celebre, par où il ait plus donné de marques de sa suffisance, mis les consciences plus en repos, & donné de plus infaillibles regles d'une sainte conduite.

La Perpétuité de la Foy de l'Eglise sur la réalité du Corps & du Sang de Jesus-Christ dans la même Eucharistie, est une question perpetuelle, puisque ce Mystere adorable est le centre de nôtre Religion, & que c'est par luy principalement que le Sauveur persevere avec nous, & nous honore de sa presence jusqu'à la consommation des siécles.

La question de la Transubstantiation n'a pas moins d'étenduë. Quoy qu'on en dise, il faut avoüer que ces questions ne sont rien moins que des jeux d'esprit, & que leur solidité est toute autre que celle des questions, dont vos Ecrits sont remplis. Permettez-nous

nous de vous le dire, Monſieur, ſans émotion & ſans jalouſie; car que les Moines ſoient d'inſtitution divine, ou non: Qu'ils doivent parler, ou qu'ils doivent ſe taire: Qu'on leur permette les bains, ou qu'on les leur interdiſe: Qu'ils mangent des petits pieds, ou de la groſſe viande; du poiſſon, ou des legumes: Qu'ils puiſſent paſſer d'une obſervance à une autre, ou qu'ils doivent mourir dans le lieu de leur profeſſion: Qu'ils ſoient capables de ſciences, ou qu'ils croupiſſent dans l'ignorance: Que les Chartreux & les Benedictins & tous les autres ayent tort, que vous ayez raiſon dans le procez que vous leur intentez; tout cela eſt au rang des queſtions, ſinon faites à plaiſir, du moins d'une utilité fort mince, en comparaiſon des queſtions capitales & importantes que Monſieur Arnauld a propoſées & réſoluës: & ſi une fois Dieu vous avoit retiré de ce monde, comme il l'en a retiré, il me ſemble que ſans crainte d'être faux Prophête, je pourrois vous dire par avance, que ce ſeroit des queſtions plûtôt finies que les ſiennes.

L'Apologie des SS. PP. deffenſeurs de la Grace & de la Prédeſtination des Saints avant la préviſion des merites, n'eſt point une queſtion à finir avec Monſieur Arnauld. Quoy qu'on en diſe, ce qu'une tradition conſtante & un conſentement univerſel de tous ces grands Hommes, nous aprend de cette celeſte Doctrine, n'a pris commencement avec ce Docteur particulier, & ſubſiſtera malgré toutes les attaques des portes de l'Enfer & des puiſſances des tenebres, à la confuſion des ingrats, & à la perte

des réprouvez : Et rien n'est plus dû à Monsieur Arnauld, aprés ce travail, par lequel il a si efficacement vangé l'honneur des Saints, des Peres, & des Docteurs, que d'être reputé comme l'un deux, & d'être censé de leur nombre. Portez, Monsieur, l'œil de vôtre censure sur tous les Ouvrages de Monsieur Arnauld : & si vous le convainquez de la moindre inutilité, ou de la moindre surprise, on s'offre à réformer le jugement du public, & à faire valoir le vôtre par toutes les voyes que vous souhaiterez.

Vous ne seriez pas homme à nous vouloir faire acroire, que la nouvelle heresie du peché Philosophique, fut une question finie avec Monsieur Arnauld : elle est finie, Monsieur, dans le sens allegué cy-dessus, parce qu'il l'a éteinte dés sa naissance, & étoufée dans son berceau, par la force, comme par la foule de ses argumens, sur tout par celui qu'on a tiré dans la cinquiéme dénonciation de la relation de la mort de vôtre Dom Muce & bien-heureux solitaire, qui feroit vôtre procez en même tems que vous faites sont éloge, si vous vous avisiez de soupçonner en ce point Monsieur Arnauld de nouveauté ou d'erreur. Dieu vous garde d'un semblable méconte, qui vous rendroit si contraire à vous-même.

Je regarde comme un cas réservé, les questions sur les Morales des bons Peres; je n'y touche que du bout du doigt, de peur de m'embarquer sur une mer orageuse & pleine d'éceüils, dans des questions interminables, infinies, & qui assurément ne cesseront

ront qu'avec le monde Jesuitique. Monsieur Arnauld a bien fait voir du pays à la Compagnie : il a fait des découvertes en les promenant du bout d'un Emisphere à l'autre, qui sont aussi belles, aussi satisfaisantes, aussi solides, aussi avantageuses à ceux à qui il importe de sçavoir la Carte, & de s'instruire des mœurs de cette nation, de leurs misteres & de leur maniere de gouvernement ; qu'elles sont dégoutantes & desagréables à la Societé, dont on releve la turpitude. Ce seul ouvrage, Monsieur, établit la gloire de Mr Arnauld sur des fondemens inébranlables, & à l'épreuve, quoiqu'on en dise, de ce que l'injustice & la flaterie sont capables d'inventer de contraire.

On ne finiroit point, si on entreprenoit de justifier tous les écrits de Monsieur Arnauld l'un aprés l'autre : outre que le respect qui vous est dû, Monsieur, aussi bien qu'à sa memoire, ne permet pas un détail. Nous n'avons pas, Dieu mercy, affaire avec des Claudes & des Jurieux : & il n'est pas necessaire de nous étendre sur la défense de celuy, que l'on sçait assez que tous les sçavans ont écouté comme un oracle ; & que les ignorans, ou les demi-sçavans n'ont pû jamais impunément contredire.

Au moins, vous récrierez vous, Monsieur, faudra-t'il bien, quoy qu'on en dise, que la question curieuse, sçavoir si Monsieur Arnauld est heretique, soit une question qui lui soit personnelle, qui ait commencé & finie avec luy : Il faudra avoüer qu'il se sentoit un homme de questions, puisque luy-même en propose une semblable. C'est, Mon-

Monsieur, ne vous y trompez pas, la question de toutes ses questions la plus admirable & la plus utile, pour lui, & pour les autres : c'est le trait d'humilité le plus rare qui fut jamais dans le merite le plus sublime. Cette vertu inconnuë aux sçavans du siecle, le porta à se croire également redevable aux foux & aux sages, aux sçavans & aux ignorans, aux amis & aux adversaires. Il ne craignoit point de se deshonorer, Monsieur, de se dégrader, ce Docteur si integre de la verité, & de la charité, en rendant compte de sa Foy & de sa Religion à toute la terre; lui qui avoit fondé, soûtenu & éclairé celle de tant de personnes. Cette conduite lui fut salutaire, elle ne servit qu'à publier sa Catholicité; & Dieu qui s'est engagé de glorifier les humbles, comme de confondre les orgueilleux, lui procura tant d'honneur par cet aneantissement, que le Jansenisme s'évanoüit comme un phantôme, & comme une chimere Savoyarde, & qu'enfin Arnauld parut comme un autre Athanase, & comme l'Augustin de nos jours.

» *Son Erudition & son autorité étoit d'un grand*
» *poids pour le parti : Heureux qui n'en a point*
» *d'autre, que celuy de Iesus-Christ.* Vous n'y prenez pas garde, Serviteur de Dieu, vous détruisez d'une main ce que vous édifiez de l'autre; vous souflez le chaud & le froid d'une même bouche, & vous insultez cruellement Monsieur Arnauld, dans le tems même que vous paroissez le combler de loüanges; & vous relevez son autorité & son érudition, mais vous abaissez prodigieusement sa personne, lorsque vous le qua-

qualifiez d'un homme de party : & il vaudroit beaucoup mieux que vous euſſiez dit de luy, qu'il ne ſçavoit ny lire, ny écrire; & que vous l'euſſiez comparé au ſçavant Idiot, ou à Paul le ſimple, que de luy attribuër une autorité, ou une ſcience de cabale & de ſchiſme.

Vous dévriez bien vous ſouvenir, Monſieur, de l'époque de la Lettre du 3. Nov. 1678. au Maréchal de Bellefonds, où vous employâtes, avec ſi peu de ſuccez, & tant de contradiction cette expreſſion de *Parti*. Vous deviez bien éviter une telle recidive dans la faute qui vous a coûté ſi cher, & qui revolta contre vous des gens de toutes eſpeces. Et puiſque l'on vous avoit ſi amplement remontré que ce terme n'étoit pas innocent dans vôtre bouche, par raport au ton que vous y donniez, & aux queuës que vous faites, vous dévriez bien vous en abſtenir pour toûjours : vous témoignâtes alors que n'étant d'aucun parti, que de celuy de Jesus Christ & de ſon Egliſe, vous en aviez vû les conteſtations avec une douleur ſenſible, & que vous n'y aviez point pris d'autre part que celle qui peut avoir un homme, qui s'en afflige devant Dieu, & qui gémit au pied de ſes Autels, en conſidérant le ſein de ſa Mere déchiré par ſes propres Enfans : Que vous aviez ſigné ſimplement le Formulaire, concernant les propoſitions de Janſenius, ſans reſtriction & ſans reſerve. Tout ce pompeux galimathias ne ſervit en ce tems-là, Monſieur; qu'à vous rendre ſuſpect à ceux à qui vous vouliez plaire, & à ceux qui ne vous plai-

ſoient pas. Port-Royal & les Jéſuites en furent ſcandaliſez, vôtre Lettre paſſa pour une honnête abjuration de la Doctrine de ſaint Auguſtin : quelques-uns l'appellerent une infame proſtitution de la verité, un libelle diffamatoire tres pernicieux, un dernier effort de la politique : Vous y donnâtes à connoître manifeſtement, que les éloges & les menaces, quoy qu'on en diſe, vous étoient ſenſibles & faiſoient ſur vous des impreſſions auſſi vives, que ſur le reſte des hommes : on taxa vôtre incontinence à parler & à écrire, & on trouva étrangement mauvais, que pendant que vous fermiez la bouche à vos Moines, juſqu'à ne leur permettre que de s'expliquer par des ſignes pour les choſes les meilleures, & dans les occaſions les plus neceſſaires, vous parliez plus vous ſeul en une Lettre, qu'ils ne font en toute leur vie ; & vous vous donniez la liberté de juger l'Univers du fond de vôtre cellule, d'ouvrir vôtre bouche au milieu de l'Egliſe, contre vôtre profeſſion, contre vôtre état, & contre vos réſolutions, & peut-être contre vos lumieres, en affectant de garder le ſilence & de ne vous mêler de rien. On ne peut ſouffrir ſans peine, que malgré les Doctrines de France & de Rome, pendant que tout le monde joüiſſoit d'une profonde paix, vous vous députaſſiez hors de raiſon & de propos, ſans miſſion, ſans ordre & de gaieté de cœur, pour venir déclarer la guerre, pour réveiller les diſputes aſſoupies, que vous témoignez ne pas entendre, que vous ne faiſiez qu'ébaucher, & de maniere à ne contenter perſonne. On vous enviſagea

ſagea pour lors comme un homme qui aviez un œuvre en tête, & qui penſiez à tout ſacrifier pour la maintenir : J'aprehende, Monſieur, qu'on ne vous faſſe pas plus de grace aujourd'huy, & qu'on ne vous objecte toutes les mêmes choſes, ou peut-être pis, lors qu'on examinera les motifs qui vous pouſſent à écrire à vôtre Abé Nicaiſe, *Que l'érudition & l'autorité de Mr Arnauld étoient d'un grand poids pour le party, & qu'heureux qui n'en avoit point d'autre que celuy de Ieſus-Chriſt* : Comme ſi vous aviez choiſi cette derniere part, & que vous vous fuſſiez ſi fort ſaïſi de ce poſte, que Monſieur Arnauld en fut obſolument exclus, & livré à un eſprit de cabale, de ſchiſme, de diſpute, de vetillerie, d'inutilité, de curioſité, de diſtraction & de diſſipation. Car puiſque Mr Arnauld étoit d'un parti, auquel vous opoſez celui de n'être qu'à Jeſus-Chriſt, il faut que vous le mettiez de vôtre autorité au nombre de ſes adverſaires, parmy les Sectaires & les rebelles.

Croyez moy, Monſieur, vous n'avancez rien auprés des hommes, & encore moins auprés de Dieu, en décriant les ſentimens & la perſonne de Mr Arnauld, & de ceux qui l'honorent & ſuivent ſes maximes : c'eſt au contraire une voye infaillible pour vous décrediter. Si vous aimez la verité, & ſi vous la ſoûtenez, le Ciel vous protegera, & la verité même vous délivrera : au lieu que cette verité vous écraſera, & vous réduira vous & vôtre ouvrage en poudre, ſi vous recherchez à plaire aux hommes à ſes dépens:
« *Et venient Romani, & tollent locum. Heureux* «
« *qui n'a point d'autre parti, que celui de Ieſus-* «
« *Chriſt.* «

Christ. Pour vous mettre pleinement l'esprit en repos, Monsieur, sur la pureté de la Foy & de la Religion de Monsieur Arnauld, sur le parti qu'il a eu pendant sa vie, vous n'aviez qu'à consulter Rome, & vous auriez été convaincu sur le champ, qu'un homme à qui elle a donné tant de marques de sa bienveillance & de son estime, soit par les Brefs qu'elle lui a adressé, soit par l'offre qu'elle lui a faite de la Pourpre & du Chapeau de Cardinal, sous le Pontificat d'Innocent XI. ne pouvoit avoir d'autre parti que celui de JESUS-CHRIST & de son Eglise sainte. Le choix d'un Pape qui ne donnoit les honneurs qu'au merite, doit être d'un grand poids sur vôtre esprit; & l'humilité n'est point un moindre argument, que ce grand personnage *n'avoit point d'autre parti que celui de Iesus-Christ, & que mettant à part tout ce qui pouvoit l'en séparer, ou l'en distraire, même pour un moment, il s'y attachoit avec tant de fermeté, que rien n'étoit capable de l'en déprendre.* Monsieur Arnauld nous a donné l'exemple d'un recüeillement fort ordinaire aux personnes de son érudition & de sa réputation. Il meritoit assurément bien de vous, Monsieur, un éloge particulier sur cet article; car sa loüange est d'avoir employé toutes ses lumieres à la défense de la verité, sans endommager la charité; d'en avoir voulu aux erreurs, sans s'en prendre aux personnes; d'avoir recherché la paix & aimé le repos; d'avoir toûjours bien fait son devoir dans la guerre, quand une juste necessité l'y appelloit; de n'avoir jamais séparé Marthe de Marie; d'avoir plus prié que

que lû,& de ne s'être apliqué à lire & écrire, que pour gémir, & pour prier:l'onction qui se fait sentir dans ses écrits le démontre assez : ces retraites où il étoit régulierement, où la mort l'a trouvé:cette fidelité à reciter son Office jusqu'à la derniere extrémité de sa vie : cette dévotion si tendre , & si digne de respect pour les Pseaumes,qui luy inspira de les apprendre par cœur à huitante-trois ans : ce redoublement de ferveur dans toute sa conduite,sont des marques incontestables d'une solide & constante Religion,d'une vigilance Chrétienne , d'une aplication sans relâche & sans distraction à Jesus-Christ jusqu'au dernier soûpir. Quelle fermeté,quelle perseverance ! Trouvera - t'on un homme dans nos jours , qui ait pû se servir de ces paroles avec une plus juste confiance que lui ? *Quis nos separabit à charitate Christi ?* puisqu'il a sacrifié à la charité, & à la verité de Jesus-Christ son temps , son repos , son action , sa plume , ses parens , sa patrie ; ses amis, son esprit , son cœur , sa vie, tout son homme interieur & exterieur, tout ce qu'il étoit & tout ce qu'il avoit: En êtes-vous-là, Monsieur ? *Tu quis es* ? Etes-vous arrivé à cette perfection? J'en benis Dieu,benissez-le vous-même : en êtes-vous encore éloigné ? Tremblez , pleurez , admirez , & imitez ceux qui vous en ont frayé le chemin ; & ne vous donnez point de repos que vous n'ayez fait tous vos efforts pour obtenir du Ciel une semblable faveur : vos besoins sont peut-être grands , vos dissipations & vos distractions ne sont pas peut-être legeres dans ce commerce de Lettres & d'intri-
gues

gues avec toute la Terre : dans ce flux &
reflux de nouvelles, de complimens, d'avis
d'instructions, de conseils, d'entretiens, de
visites ; il est facile de s'échaper à soy-même, de s'écarter de son devoir, de perdre
Dieu de veuë, & de se relâcher de son exactitude à mettre à part tout ce qui peut lui
déplaire, même pour un moment ; en sorte
que rien ne soit capable de vous en déprendre.

Je ne prétens pas icy vous confondre, Monsieur, ou de vous insulter : mon intention est uniquement de vous faire de tres humbles remontrances, parce que vous m'avez paru reprehensible : *Non ut efficiar homini convitiando superior, sed convincendo salubrior.* On est jaloux de vôtre veritable gloire, & on s'afflige que vous vous dégradiez vous-même par des conduites irrégulieres, & des démarches déconcertées.

Ne seriez-vous pas le plus infortuné des hommes, si ayant embrassé une vie aussi dure, & marchant pour l'amour de Jesus-Christ par des voyes aussi serrées & des sentiers aussi étroits que ceux que vous tenez, vous veniez à perdre le fruit de vos travaux, à ternir vôtre gloire, & si vous vous trouviez moins avancé à la fin de vôtre carriere, que ceux qui vivent dans toutes les latitudes du siecle : c'est ce qu'il semble que Saint Bernard vôtre Pere ait voulu détourner de dessus vôtre tête, par ces paroles si dignes d'attention * qu'on lit au commencement de son Apologie à Guillaume Abé de Saint Thierry, contre les Moines de Cluny. Ce texte vient si à propos,

* Chap. 2.

pos, que je ne puis m'empêcher de vous en faire part: *Miserrimi hominum*, dit ce Saint Docteur, pour se disculper de l'aplication & de l'inclination qu'on le taxoit d'avoir à condamner & à critiquer la conduite de ses Freres : *Miserrimi hominum in pannis semicinctiis, de cavernis dicimur judicare mundum; sanctis qui in eo laudabiliter vivunt, impudenter detrahere, & de umbra nostra ignobilitatis, mundi luminaribus insulare ! Itáne sub vestimentis ovium, non quidem lupi rapaces, sed publices mordaces, immò tineæ demolientes bonorum vitam, quia palam non audemus, in occulto corrodimus ? Quid prodest tanta in victu nostro parcitas & asperitas, in vestitu notabilis illa vilitas & diversitas, in opere manuum quotidiana desudatio, in jejuniis & vigiliis jugis exercitatio ? Miser ego homuncio, graviùs cruciandus : siccinè ergo non inveniebatur nobis vita, ut ita dicam, utcumque tolerabilior ad infernum, si ita necesse erat, ut illò descenderemus ? .... Cur saltem de gaudio, & non de luctu ad luctum transiremus ? ...... Quid facit superbia sub pannis humilitatis Iesu ?* Il est inutile, Monsieur, de vous en dire davantage ? On ne pourroit rien ajoûter à cette autorité, sans en affoiblir la force & la vivacité, & sans en défigurer sa beauté ; c'est à vous à faire sur tout cecy les réfléxions que vous jugerez à propos : on espere que vous prendrez le parti de vous faire justice à vous-même, & à la memoire de Monsieur Arnauld : & quoy que vous ne soyez pas accoûtumé aux retractations, on vous conjure de vouloir bien changer de conduite en cette occasion éclatante; puisqu'on croid

vous avoir mis dans vôtre tort, avec tout
la moderation & le zele que vous pouviez
attendre.

Lettre du R. P. Quesnel, sur une pré cédente écrite à Monsieur l'Abé d la Trape, au sujet de la mort d Monsieur Arnauld.

JE vous suis extrémement obligé, Mon sieur, de la part que vous avez la bonté d prendre à ce qui me regarde, & de la pein que vous fait ce qui se dit contre moy, l'occasion de la Lettre qui court dans l monde, & qu'on s'est avisé de m'attribue J'en ay une copie que je ne communique qui que ce soit, & je vous assure que je r m'y suis point du tout reconnu; mais pou parler encor plus clairement sans figure sans équivoque, & sans restriction, je vo déclare positivement, que cette Lettre n'e pas de moy; que je n'y ay aucune part que je n'en sçay point l'auteur, & que c'e tres-faussement & tres-injustement, qu des personnes mal informées s'obstinent publier qu'elle est de ma façon, soit qu'i veüillent m'obliger, en m'en faisant l'hon neur devant ceux qui l'aprouvent, ou qu'i ayent dessein de me sacrifier à l'indignatio de ceux qui la blâment. Je vous ay déj fait cette déclaration, & je suis bien-ais Monsieur, que vous m'ayez donné occasio de la renouveller. Vous pouvez le dire pa tout, le prêcher sur les toits, & vou

assu

assurer, que personne ne peut soûtenir le contraire avec le moindre fondement. J'espere même que cette Lettre trouvera ce faux bruit plus qu'à demi dissipé, & que vous n'aurez aucune peine à achever de le faire évanoüir. Je m'étonne cependant de ce qu'on jette les yeux sur moy pour me faire un present de cette Lettre, puisqu'on luy donne deux caracteres qui peuvent faire juger à ceux qui me connoissent, qu'elle ne pouvoit être de moy : Car on dit d'une part, qu'elle est fort belle & tres-bien écrite, & je me connois fort bien, pour ne me point flâter, de pouvoir rien faire qui merite cet Eloge : Et de l'autre, on se plaint de ce qu'on n'y a pas traité Monsieur l'Abé de la Trape avec le respect & les égards que demandoit un merite aussi éclatant que le sien : & assurément, je suis encor moins capable de faire courir des Lettres qui puissent donner atteinte à la réputation de ce pieux Abé. Ce n'est pas seulement parce qu'il y a plus de trente ans que je fais profession de l'honorer, & que je me flâte d'avoir quelque part à son amitié, mais plus encore, parce que l'on doit ce respect à l'Esprit de Dieu qui réside dans ses serviteurs, de ne les pas contrister, & de ne pas nuire à ses œuvres, en continuant la réputation des Ouvriers qu'il a daigné employer. Je puis bien ne pas convenir de tous leurs sentimens, ny approuver toutes leurs démarches : mais je ne me dois jamais dispenser de les traiter avec respect : & si l'on se croit obligé de leur donner quelques avis, ils ont plus de droit que personne d'exiger, que

l'on observe à leur égard la regle de l'Evangile (entre vous & luy seul,) car il est vray qu'il arrive quelquefois, que l'on est obligé de n'être pas de leur sentiment, & même de les avertir ; & ce n'est pas connoître l'état des Saints en cette vie, que de faire profession d'admirer tout ce qu'ils font, & ne vouloir jamais, pour ainsi dire, les reconnoître pour hommes. Les Saints sans défauts, ne sont pas de ce monde. Les Prophètes ont eu les leurs, & Jonas le grand Prédicateur de la Pénitence, n'a pas toûjours suivy le mouvement de l'Esprit de Dieu. Saint Pierre entre les Apôtres, a eu ses affoiblissemens, que Saint Paul a crû devoir relever. Le plus grand des Saints de France Saint Martin, qui paroissoit inébranlable ; a flechi dans une occasion où il devoit être infléxible, & Dieu l'en punit, & il ne se pardonna jamais lui-même. Telle est la conduite ordinaire de Dieu sur les Saints, tel est le besoin de ces amis de Dieu, plus leur vertu est éminente, & en reçoivent de l'aplaudissement & des loüanges, plus il est comme necessaire que Dieu les laisse quelquefois à eux-mêmes, afin qu'en faisant quelques faux pas, ils ayent occasion de s'humilier, & de connoître l'extrême besoin qu'ils ont de sa main secourable ; il est même utile aux autres hommes de connoître les foiblesses des Saints, pour la consolation des uns, & pour donner aux autres une crainte salutaire, & aussi pour le bien des Saints mêmes, pour qui on ne s'avise guéres de prier avec instance, que lorsqu'on les voit sujets comme les autres hommes à des

des tentations humaines. Il me semble, Monsieur, que ce sont les pensées que j'ay eûës à l'égard des paroles qui sont échapées au pieux Abbé sur la mort de Mr Arnauld, & que l'on ne peut justifier en la maniere que le font quelques-uns de ses amis, mais elles ne m'empêcheront point de reverer la grace si singuliere de sa vocation, le choix que Dieu a fait de luy pour une des plus saintes œuvres de son esprit, le courage avec lequel il s'y est consacré, les miracles des dons extraordinaires de la Grace, & les rares exemples de vertu & de pieté dont Dieu a voulu qu'il ait été l'instrument & le dispensateur, & je m'estimeray heureux s'il daigne continuer de me donner quelque part à ses prieres & à ses bonnes graces.

Discours prononcé par Monsieur Guelphe, le neuviéme de Novembre 1694. à Madame l'Abesse de Port-Royal des Champs, assistée de toutes les Religieuses de sa Communauté, en luy apportant des Païs étrangers, le Cœur de Monsieur Arnauld.

MA REVERENDE MERE: Je vous apporte le Cœur de Messire ANTOINE ARNAULD, Docteur de la Maison & Societé de Sorbonne. Ce seroit assez dire à des Personnes, qui (comme celles à qui j'ay l'honneur de parler) ont connu son merite extraordinaire, & les divers

divers évenements de sa vie. Il goûtoit à Paris dans un saint loisir les fruits de la paix, que Dieu avoit renduë à son Eglise, lors qu'il vit s'élever quelques nuages capables de la troubler, & qui l'ont troublée en effet. La crainte que ses ennemis n'eussent un prétexte apparent de l'accuser d'avoir contribué à ce trouble, le porta à s'éxiler volontairement de sa chere Patrie. Il en sortit, comme il est dit d'Abraham, ne sçachant où aller, *Nesciens, quô iret :* mais Dieu qui conduisoit ses pas, ne faisoit sortir de la France cette grande Lumiere, qu'afin qu'elle allât éclairer toute l'Eglise dans des païs étrangers, & qu'il eût la liberté de défendre la verité si peu connuë alors, & pour laquelle vous sçavez qu'il a toûjours sacrifié toutes choses. Tous ces Livres sçavans, qu'il a donnez au Public pendant sa retraite, justifient assez ce pieux dessein, que je ne crains point d'attribuer à Dieu. Dans les uns, il a défendu *l'Amour de préference*, que l'on doit au Souverain Créateur, & *la Grace Efficace d'elle-même*, si necessaire à l'Homme pour faire le bien. Dans les autres, il a confondu ces prétendus Casuistes, dont la morale empoisonne le cœur, & ne tend qu'à élargir & à corrompre la Morale de Jesus-Christ. L'innocence a trouvé plus d'une fois dans sa plume, un azile assuré contre la calomnie. Il a été au devant des nouveautez dangereuses, & les a poussées jusqu'aux derniers retranchemens de leurs Défenseurs. Il a vengé l'honneur du Clergé de France. Il a assûré le respect, & l'obéïssance dûë aux

Sou-

Souverains, parlant toûjours de son Roy, en presence des Etrangers, avec une estime & un zele sans égal : & il ne souhaitoit rien tant que le salut & la gloire de Sa Majesté, pour laquelle il faisoit sans cesse des vœux à Dieu.

Pour vous ma Reverende Mere, & mes tres-cheres Sœurs, Vous avez reçû dans tous les temps de sa vie, & jusqu'à la mort, des marques de son affection & de sa tendresse. Et s'il a desiré quelquefois de revenir dans sa Patrie, c'étoit principalement pour être plus à portée de vous aider, & de vous soûtenir par la sagesse de ses conseils. Mais Dieu l'a exaucé, comme il exauça Moïse, qui desiroit d'entrer dans la Terre Promise, en le retirant à luy pour vivre dans la veritable Patrie des Chrétiens. Mais en quoy sa mort a aussi quelque ressemblance avec celle de Moïse : c'est que le lieu de la sépulture de son corps est inconnu. Tout ce que j'en puis dire, c'est qu'elle est digne d'un Maître, & d'un grand Défenseur de la verité.

Pour son cœur, que je vous presente, il a ordonné par son Testament, qu'il vous seroit porté, & j'execute avec plaisir & fidelité cette derniere volonté, sans avoir été détourné par les peines & les fatigues d'un long voyage qu'il a falu faire. Donnez luy la sépulture que vôtre pieté & la prudence vous suggerent. C'est le cœur de vôtre Pere : C'est le cœur de vôtre défenseur, dans lequel vous avez été toutes, ou presque toutes enfantées en JESUS-CHRIST. C'est le Cœur qui vous a tant aimées, & où vous

vous avez toûjours été, pour ainsi dire, si magnifiquement logées : Mais souvenez-vous, qu'en vous donnant des marques si grandes de son estime, & de sa confiance, il n'en attend pas de moins grandes, par vos prieres, de vôtre charité, & de vôtre reconnoissance.

Réponse de Madame RACINE, Abesse de Port-Royal des Champs, étant à la tête de sa Communauté.

NOus connoissons le prix du dépost que vous nous mettez entre les mains, Monsieur : & ce Cœur, qui a toûjours été plein de tendresse pour nous, & qui nous a aimé jusqu'à la fin, nous est trop cher pour ne pas le recevoir avec toute la reconnoissance que nous luy devons.

Mais cette partie de Monsieur Arnauld, que vous avez pris la peine de nous aporter avec tant de fatigues, n'est pas celle qui nous est la plus précieuse, & que nous estimons le plus. Ce Cœur materiel, qui va se réduire en poudre, n'est que la maison terrestre, & qu'un monument fragile du Cœur spirituel & invisible, qui est veritablement quelque chose de grand devant Dieu. C'est un Vase que JESUS-CHRIST a remply de l'Onction de son Esprit, pendant qu'il a été sur la Terre, & il en a fait une lampe ardente & luisante, qui a éclairé son Eglise par la lumiere de la verité, & qui a toûjours brûlé de zele pour tous ses inte-

interests, consacrant sa vie pour sa défense. Les grandeurs de la Terre, les richesses du Monde, n'ont été ny capables de l'occuper, ny de l'arréter. Ce cœur humble dans la gloire, & doux dans l'orage; n'a été animé que du saint desir de voir Dieu, & de se rendre un Temple digne d'un Dieu vivant; s'apliquant à y déraciner tout ce que l'amour du Monde y avoit pû faire naître. Il a vécu par tout, où il s'est trouvé, dans un entier détachement, y renonçant à tout, pour être en état de suivre JESUS-CHRIST par tout, n'y tenant a rien, n'y voulant rien posseder, encore moins qu'Abraham même, qui ne pensoit qu'à suivre Dieu, qui l'avoit fait sortir de son païs sans sçavoir où il alloit. Ce Patriarche si détaché de tous les biens, dont la cupidité en fait naitre le desir, ne voulut acheter dans la Terre promise, qu'une caverne pour servir de sépulture à son corps. Monsieur Arnauld n'a pas tant demandé dans l'acte qui renferme ses dernieres volontez. Il n'a marqué rien desirer en détail, qu'un sépulchre pour son Cœur dans cette Maison, qu'il a toûjours aimée & considerée comme une autre Terre de Benediction & comme vraye Terre Promise. Il a bien acheté ce Sepulchre, & il l'a bien payé par tous les services qu'il nous a rendus si long temps avec tant de charité. *Sa bouche nous a parlé*, comme l'Apôtre Saint Paul le disoit de luy même aux Corinthiens, *Son cœur a été ouvert pour nous*, & pour toute l'Eglise dans tous ses besoins. Mais c'est principalement pour cette Maison, que *ce*

cœur s'est étendu, afin d'y faire demeurer toutes les Ames qui s'y sont consacrées au Service de Dieu. Elles ont pris part à ses souffrances, & à sa joye : pénetrées de douleur dans leur cœur, lors qu'elles ont veu leur Pere persécuté par des ennemis puissans, & se réjoüissans avec luy, lors qu'il a plû à Dieu de donner d'heureux succez à ses travaux.

Nous sommes donc convaincuës, Monsieur, de l'amitié qu'il a euë pour nous en JESUS-CHRIST. Nous conservons la memoire de tous les témoignages de cette amitié sincere, & nous esperons qu'il continuëra à nous aimer, & à demander à Dieu pour nous, que nôtre charité croisse toûjours de plus en plus en lumiere & en intelligence, pour comprendre les veritez saintes que nous avons aprises de luy, afin que nous marchions jusqu'au jour du Seigneur, sans que nôtre course soit interrompuë par aucune chûte.

Nous recevons donc ce précieux dépost que Vous nous remettez entre les mains comme un monument inviolable de la charité qu'il a euë pour nous, & qui n'est point morte avec luy, qui nous doit sans cesse remettre nos obligations devant nos yeux : Et nous tâcherons de luy rendre tous les devoirs ausquels la pieté, & nôtre parfaite reconnoissance nous engagent.

VERS
A LA LOUANGE DE MONSIEUR ARNAULD.

PArmi un grand nombre d'Eloges & d'Epitaphes, en Vers & en Prose, faits pour honorer la mémoire de Mr Arnauld, je me suis contenté d'en choisir quelques-uns en Vers Latins, & en Vers François, réservant le reste à quelqu'autre occasion.

I.

EPIGRAMME DE MONSIEUR MENAGE SUR LA RETRAITE DE M. ARNAULD.

AUX PAYS-BAS EN 1679.

Elle est propre à mettre sous un Portrait.

ABditus in tenebris toto qui notus in Orbe,
Hostibus innumeris pariter qui sufficit unus,
Sæpe triumphatus, victus nunquam, aspicis? Ille est
ARNALDUS, Victor victis in partibus, ille est.

II.

AUTRE

DE M. DE SANTEUIL

DE S. VICTOR.

ON lui avoit demandé ces Vers, de la part de Mr Arnauld, pour le Portrait du pieux & ſçavant Evêque de Caſtorie, Jean Neercaſſel, Vicaire Apoſtolique en Hollande, en lui marquant le caractére & les grandes qualitez de cet illuſtre Prélat: Il crut, je ne ſçay comment, que c'étoit pour le Portrait de Mr Arnauld même, & l'on eſt aſſuré que c'eſt en effet pour luy qu'il les a faits, comme il le marque aſſez à la page 418. de ſes Poëſies, où on les voit avec ce titre: *A la ſtampe d'un fameux Docteur* *. Ce ſont donc deux grands hommes & deux intimes amis, que cet excellent Maître a peints au naturel d'un ſeul coup de pinceau.

Per quem Religio ſtetit inconcuſſa, fideſque
Magnanima, & Pietas & conſtans regula Veri,
Contemplare Virum; ſe totam agnoſcit in Illo,
Regis pulchra ſuis, Patrum rediviva Vetuſtas.

III.

III.

AUTRE DU MESME AUTEUR SUR LE COEUR DE M. ARNAULD

Transporté à Port-Roïal des Champs.

AD Sanctas rediit sedes ejectus, & exul
Hoste triumphato, tot tempestatibus actus
Hoc Portu in placido, hac sacra tellure quiescit
ARNALDUS, Veri Defensor & arbiter æquus.
Illius ossa memor sibi vindicet extera tellus:
Huc cœlestis amor rapidis COR transtulit alis,
COR nunquam avulsum, nec amatis sedibus absens.

IV.

AUTRE POUR UN PORTRAIT.

HIc ille invictus Veri Defensor & Æqui
ARNALDUS satis est: cætera Fama canat.

V.

AUTRE

Qui a été gravée sous un Portrait de M. ARNAULD.

ACer & indomitus Veri Defensor hic Ille est;
Qui ne pollutis mysteria sancta darentur
Effecit: per quem Christi stat Gratia victrix;
Qui pravos hominum sensus atque impia morum
Dogmata detexit, scriptisque repressit inultis;
Qui diram hæreseos tandem prostravit Erynnim:
Et sors si qua ferat pro Religione paratus
Oppetere; optata Iustorum morte quievit.

VI. EPIGRAMME.

Composée en 1668. sur Mr ARNAULD, lors que la paix de l'Eglise fut faite.

ARNALDO, Annatoque gravi certamine dudum
Ingens rixarum GRATIA causa fuit.
Arnaldi in sermone lepos, & GRATIA multa est,
GRATIA in Annato nulla, leposve fuit.
Subjectam Arbitrio Iesuita hanc cedere dicit;
Invictam Arnaldus doctior esse probat.
Tandem composuit Rex, Papâ judice, litem
Arnaldique ratam sanciit esse fidem.
Tùm victus secum Annatus: Non GRATIA Christi
Me vicit; Vicit GRATIA Regis, ait.

VERS

VERS FRANÇOIS.

I.

APrés tant de fameux combats,
Toûjours suivis de la victoire,
ARNAULD voit enfin le trépas,
Et du lit de la mort passe au sein de la gloire.
Il reçoit dans l'éternité
La riche & brillante couronne,
Que le Dieu de verité donne
Aux Martyrs de la verité.

Cet homme tout de feu lors qu'il falloit combattre,
Qui sappoit l'erreur en tout lieu;
Ce foudre qu'on voïoit abbatre
Tout ce qui s'opposoit à Dieu.

Cet ennemi terrible à Calvin, à Pelage;
Ce Docteur si plein de courage,
Pour détruire l'impieté
Tout couvert qu'il étoit d'une gloire infinie
Vivoit, comme un enfant, dans la simplicité:
Et jamais on n'a vû dans un même génie
Tant d'élévation & tant d'humilité.

SUR LE MESME.

II.

** N'est plus, Arnauld est mort,
L'un sur les bords de Marne, & l'autre de la Meuse,
Qui des deux a passé dans un plus heureux port,
Seconde question curieuse.

III.

AUTRE POUR UN PORTRAIT.

SÇavoir à fonds toute la Loi,
Eclaircir la Morale, & soûtenir la Foi,
Renverser Calvin & Pelage,
Remettre dans son jour toute l'Antiquité,
Etre humble dans la gloire & calme dans l'orage,
Ne parler & n'agir que pour la verité,
C'est ce qu'a fait Celui dont vous voïez l'Image.

IV.

AUTRE.

AVec un esprit juste, étendu, vif, sublime,
Des Mystéres profonds percer l'obscurité;
Avec un cœur actif, ferme, humble, magnanime,
En tout âge, en tout tems suivre la Vérité,
Lui tout sacrifier, honneurs, amis, estime,
Tout avantage humain, tout humain sentiment,
S'exiler pour la suivre encor plus librement;
Ne vivre que pour elle, & pour elle sans cesse
Combattre, triompher, mais en souffrant toûjours;
C'est là le vrai Portrait d'un homme sans foiblesse
Du Grand ARNAULD, la honte & l'honneur de nos jours.

V.

V.

FRAGMENT.

O Quel Heros Chrétien ! De quels divins tresors
L'ame de ce grand Homme ici bas fut comblée !
ARNAULD nous ignorons où repose ton corps ;
Mais nous n'ignorons pas où ton ame est allée.

VI.

Autre sur la Censure d'une Partie de la Sorbonne.

DEs Docteurs asservis osent le censurer ;
Le public révolté s'obstine à l'admirer.
Les Jésuites jaloux le traitent d'Hérétique ;
Le Pape mieux instruit l'estime Catholique.
Qui fuit la jalousie & l'asservissement,
Du Pape & du Public suivra le jugement.

VII.

CHeri des uns, haï des autres,
Admiré de tout l'Univers,
Et plus digne de vivre au siécle des Apôtres,
Que dans un siécle si pervers,
ARNAULD vient de finir sa carriére pénible.
Les mœurs n'eurent jamais de plus grave Censeur,
L'erreur d'ennemi plus terrible,
L'Eglise de plus ferme & plus grand Défenseur.

Mo-

Modele d'une Epitaphe pour Monsieur ARNAULD.

DAns ce Port paisible & tranquile
Mon cœur joüit d'un doux repos,
Les Etrangers n'ont que mes os,
Icy mon cœur a son azile.

Ce Cœur qui pour la Verité
Brûla d'une flame si pure,
Avoit de tout temps souhaité
D'avoir icy sa sépulture.

Mais comme j'étois mort en païs étranger,
On lui refusa sa demande,
En disant que mon Cœur étoit de contrebande,
Qu'on ne pouvoit en France apporter sans danger.

Lors qu'un celeste Amour sur ses aîles rapides,
Malgré les défenses rigides,
Le porta dans ce sacré Port,
D'où jamais l'absence, ou la force
N'avoient pû l'arracher par le moindre divorce,
Et lui donna son passeport.

Epigrame de Mr de la Faymas, qui fait parler les Religieuses de Port-Royal des Champs en ces termes.

QUoy qu'*Arnauld* ait été banni,
Jamais d'avecque nous il ne fut des-uni;
Et malgré la jalouse envie,
Qui partagea nôtre heureux sort,
Nous

Nous avons eu ſon Cœur pendant ſa vie,
Et nous l'aurons encor aprés ſa mort.

EPITAPHE
Pour être miſe ſur le Tombeau, où Mr ARNAULD eſt enterré.

HIC Iacet Arnaldus, Lucem cui Gallia; portum
Flandria; Roma fidem, præbuit aſtra Deus.

Traduction de la précédente Epitaphe.

CY giſt ARNAULD, a qui la France
Donna le jour, & la naiſſance;
La Flandre un port, Rome la Foy;
Et Dieu le Ciel, comme je croy.

AUTRE EPITAPHE,
Sur le Cœur de Mr ARNAULD.

INVENI PORTUM. Spes, & fortuna valete.

TRADUCTION.

GRaces au Ciel, je ſuis au PORT,
Adieu Grandeurs. Adieu Fortune,
Paſſant n'en demande à Dieu qu'une,
C'eſt d'avoir un ſemblable ſort.

Regrets de l'Eglise, & sa consolation sur la mort de Mr ARNAULD.

SUR les bords que la Meuse arrouse,
L'Eglise en deüil, & toute en pleurs;
Crioit : *O mon Dieu je me meurs!*
Prens pitié de ta pauvre Epouse.
Ma CROIX tombe par terre, & n'a plus de suport,
Personne desormais ne voudra mon CALICE,
Il sera renversé par l'Erreur & le Vice,
Mon Hostie outragée aura le même sort,
Mon Soleil est éteint, le grand ARNAULD est mort.

Sur de si tristes funerailles,
Elle continuoit à pousser des sanglots;
Lors qu'une voix d'enhaut fit entendre ces mots.
Tes pleurs, fidelle Epouse, ont émûs mes entrailles,
ARNAULD joüit au Ciel du fruit de ses travaux:
Mais pour te consoler, & guérir tous tes maux,
Paris pour Archevêque aura bien-tost NOUAILLES. *

* C'est ainsi qu'il faut écrire le Nom de cette Illustre Maison, comme il paroît par un excellent Manuscrit que Mr Baluze a donné depuis peu au jour dans une des Vies du Pape Benoist XII. écrite il y a prés de 400 ans par un Auteur contemporain, où parlant d'un Seigneur de Noüailles, qui étoit Gouverneur du Comtat d'Avignon, General de l'Etat Ecclesiastique, & Garde du

du Conclave. Il l'apelle COMITEM NOVALIUM. Il y a peu de grandes Maisons en France qui portassent alors le Nom de Comte. C'est une grosse distinction.

Vers Latins pour mettre sous le Portrait de Monsieur ARNAULD.

EXornent alios Purpura, & Insulæ,
Opes, divitiæ, partáque gloria.
Me contemptus honor, spretáque Purpura,
Dura & pauperies, nudáque veritas
His sublimius evehunt.

TRADUCTION.

PLus nû que la verité nuë,
Que j'ay vaillamment soûtenuë,
J'ay vécu dans la pauvreté,
Errant sans feu, sans lieu, sans biens, sans dignité;
J'ay méprisé l'éclat de la grandeur humaine,
Et refusé celuy de la Pourpre Romaine,
Que l'onziéme INNOCENT m'offrit plus d'une fois,
Si contre le plus grand des Rois,
Et contre le Clergé de France
J'eusse voulu prêter ma plume, & ma science.
D'AGUIRRE, à mon refus, écrivit assez mal,
Et fut aussi-tôt Cardinal.
Mais à ce prix, par moy la Pourpre rejetée
Me donne plus d'éclat qu'à ceux qui l'ont portée.

Sur

Sur le Même.

IMmense en son sçavoir, en sa foy magnanime,
Il terrassa l'erreur, il dévoila le crime,
Sur le point où tous deux se voyoient couronnez.
France, du grand Arnauld je veux taire la gloire,
Car en lisant un jour son sort dans ton histoire,
Que penseroient de toy les siecles étonnez

MADRIGAL.

AU Service d'ARNAULD tout Paris fut prié :
Aucun n'y fut par politique,
Comme si ce Défunt étoit un Hérétique.
Racine, qui fut convié,
Assista seul à ce Service.
Lecteur n'en soyez pas surpris,
C'est le seul de nos beaux Esprits,
Qui connoit le merite, & qui luy rend justice,
Et qui fait le bien pour le bien
Sans interêt, sans artifice,
Car il n'est plus Comedien. *

* *On sçait qu'il a renoncé au Theatre depuis long-temps par un principe de Religion.*

D. O. M.

Dormit hîc, ſomnoque ſuo requieſcit Antonius Arnaldus Magnus,

Melius inter tot Magnos dicendus Maximus.

QUID namque in domo Arnaldina, ſeu mares ſpectes, aut feminas; ingenium, aut mores; facta, aut ſcripta, Aulam, vel Aras, non magnum naſcitur?

Summus Philoſophus, indagator veri tanto præſtantior, quanto felicius eſt verum invenire, quàm quærere: nulli Theologorum ſecundus, non abjectè, neque tenuiter, ſed magnificè ſapientiam tractans, digneque Deo, ſanctorum Patrum heres & vindex, futurus ipſe ſanctus Pater, Divi Auguſtini diſcipulorum præcipuus, Magiſtro ſuo penè par.

Qui Gratiæ Salvatoris inſuperabilem vim, victricemque ſuavitatem tantâ cum laude defendit, ut poſt notiſſima toti orbi certamina, viderit tandem novitium tumidæ, regique negantis libertatis patronũ, in ordinem Romæ redactum, expectantemque ad horas, pavitantem ac tremulum, jam pridem impendens ſibi Clementis VIII. fulmen.

Qui divino illo de Frequentiori Communione volumine, tot exultãtis Eccleſiæ plauſibus, totque dolentis erebi ululatibus excepto, Sacram Synaxim, & quæ ei viam parat,

parat, Exomologesim à ducum cæcorum conculcatione vindicavit, pervicitque, ut hæc sua, imò Patrum, Conciliorumque doctrina, cunctarum hodie Ecclesiarum Gallicanarum canon & norma sit: qui sanè maximus est, non Arnaldi, sed tuus, ô Veritas, triumphus.

Qui aliis voluminibus dè Perpetua circa Eucharistiam Ecclesiæ fide, Calvinum, totius perfidæ factionis heroëm, & tanquam Goliath agminibus Israël exprobrantem, cumque eo reliquos allophylos lætabundos, exultantes, ferocientes ita fregit, contuditque, ut mirum fit quantum, ea res divinum Ludovici Magni de profliganda hæresi consilium permoverit.

Qui Scobardismum, pestem latissimè patentem, & Ecclesias devastantem, quòcumque se calamus ejus verteret, tanquam ad hoc missus, insectari non destitit, tanto laborum suorum, curarumque fructu, ut Petri gladius in hydram illam semel & iterum vibratus, centenas ejus cervices præciderit, totamque conficiet, si nuperus ille Probabilitatis insectator, non sine divino consilio suorum gubernaculis admotus, ut Arnaldi instituta prosequitur, ita constan iam imitabitur.

Sanctæ Sedi Apostolicæ, ut Doctorem summè Catholicum decuit, religiosissimè semper addictus, vicissimque apud ipsam, detectis priùs sycophantarum machinationibus, magnæ dignationis ac famæ acceptus,

ptus, in primis Clementi IX. quo nihil melius; Innocentio XI. quo nihil sanctius; Innocentio XII. quo nihil magis Apostolicum; ut quanto quisque Romanorum Pontificum fuerit Petro, Pauloque similior, tanto visus sit in Arnaldum propensior.

Augustissimo Purpuratorum Collegio doctrinæ celebritate notissimus, commendatissimusque, præsertim Grimaldo, alteri Carolo; Bonæ, vitâ & scriptis clarissimo, Hoardo, animi, ut generis, verè Regii; cœterisque fulgentioribus hujus cœli sideribus, quorum Purpura, quemadmodum ex eorum splendore virtutum plurimùm fulget, fulgebitque: ita æternùm erubescet, Arnaldi humeris non insedisse.

Cleri Gallicani, atque adeò universi Episcopatus, adversùs Jurianam rabiem, & acephalorum contumaciam assertor invictus; idemque sanctissimis quibusque Episcopis, Nicolao Electensi, Henrico Senonensi, Antonio Venciensi, Felici Catalaumensi amicitiâ conjunctissimus: fuitque Arnaldina illa amicitia in cunctis hujus ætatis Episcopis eximiæ sanctitatis tota simul & pars.

Sorbonicæ Academiæ decus-ne dicam, an crimen? Quem scelere æmulorum oppressum, ac lugentibus vel hujus Scholæ parietibus inde recedentem, secumque totam Sorbonæ dignitatem auferentem, secuti sunt magno numero præstantissimi quique hujus ordinis Proceres, rati professique, eo loco Sorbonam degere, quò moraretur Arnaldus.

Tibique quoque Ludovice Regum auspicatissime, nec invisus, nec ingratus, quanquam aliud suadente callidâ ac pervicaci invidorum maledicentiâ : suspexit ille in Te Christum Domini, munus Cœli, Fidei columen, sæculi decus, stuporem mundi : Tu in illo intuitus es civem optimum, Sacerdotem sanctum, auream pennam, divinum ingenium, tuorumque temporum non postremam gloriam.

Cur ergo latuit ? rogant. Voto quidem suo, ut turbâ plaudentium ereptus humilitatem in tuto collocaret; ut officiis amicorum expeditus, in intuendâ, tuendâque veritate totus esset; ut Judæos quærentes animam suam, tectus deserto Ephrem falleret, minusque nocentes efficeret : divinâ verò mente atque consilio ; ut tanquam Sol in illa nocte alterum lustraret hemisphærium; ut tamquam Deus, sub illa nube sacrum quemdam horrorem mortalibus injiceret; quæque loqueretur, aut scriberet, pondus oraculorum, momentumque haberent.

Cujus calamus, digito Dei non extraneus, virgam Morsi æmulatus est, Jamnes & Mambres, totamque Ægyptum editis miraculis confundens; tot enim miracula edidit, quot paginas exaravit; gladioque Gedeonis non absimilis, telum simul & panis est; ferit, & alit, necem infert, & vitam consulit, Madianitisque infestus est, non solùm strictus atque adactus, sed dictus tantùm vocatusque; vel solo nomine terrens, fugansque & Zeb, & Zebée, & Salmana.

Qui

Qui sic scripsit, ut gravitate sententiarum, dignitate verborum, totiusque orationis fulmineâ vi nobilissimos quosque omnium temporum Scriptores æquaverit; ut multitudine lucubrationum loculos Bibliothecarum impleverit; ut à prima ætate scribendi provinciâ susceptâ, eâque ad extremam usque senectutem perductâ, stadium tam longum, tamque impeditum, inoffenso omninò pede, quæ paucorum laus est, amensus fuerit.

Qui sic pugnavit, ut omnes penè adversarios, sive Claudium illum, ut suis putabatur, invictum; sive Jurium extollentem se adversùs omne, quod dicitur Deus; sive Mallètium, suâ dumtaxat clade notum; sive Gigantes illos viros famosos à sæculo, ad pedes suos jacentes viderit contritos, confractósque tanquam vas figuli.

Qui sic vixit, ut in illo gloriæ splendore circumfusus, in eòque sapientiæ fastigio positus pueri candorem, innocentiam, mansuetudinem præ se ferret; neminem, extra se, aspernaretur; ut nihil in terris præter Ecclesiam diligendum sibi putaret; ut nihil in Ecclesia, præter susceptos ejus causâ labores, contumeliasque, ambiret; ut denique magnus in cœlesti Regno futurus optima quæque scriberet, majora etiam faceret.

Qui sic consenuit, ut tanquam bos lassus fortiùs figeret pedem, eoque protereret hinc Philosophismum, hinc pseudo-Arnaldum, & adversùs hæc monstra terribiliores beatus ederet.

Qui sic obiit, ut orbem luctu compleverit; ut post longissimam vitam pulcherrimorum laborum fructu refertam, fragran-

tibus Ecclesiarum votis parum vixisse visus fuerit: ut cœlestem animam rectà miserit ad Christum, Thomæ, Fulgentio, Bernardo, Prospero, totique discipulorum Augustini lucidissimo choro sociandam.

Hæc tumulo ejus inscribitos, vel tu sepulto vicinior Academia Lovaniensis, Arx inexpugnabilis Israël contra faciem Idumææ, pro illo vestro in Augustinum communi studio, proque societate eorumdem cum iisdem adversariis certaminum & triumphorum.

Vel vos candidissima lilia, fragrantissimaque Portu - Regienses Virgines, siquando mortales ejus exuvias, tot nominibus vobis debitas, ad vos redire contigerit. Vos Agnetes, Angelicas Arnaldinaltias, cœlo inscripta nomina, in illâ sublimiori virtutis viâ duces ac comites habuistis: Vos Arnaldum, ejusque socios, sanctioris politiorisque Galliæ delicias, sæculum fugientes, Deo vacantes, divina commendantes, cunctis Scriptoribus palmam præripientes, circumjectarum pomeriis vestris sylvarum, rupiumque Angelis excubitoribus vestris permixtos sacro silentio fovistis. Ille vos agnum, quòcumque iret, sequentes, ut amicus sponsi vidit, & gavisus est: pérque illud tempus triste luctuosumque, cùm pietas crimini verteretur, essetque peccatum formido peccandi: ille vobis minimè defuit, sumptoque calamo, posuit ut lumen, justitiam vestram, & judicium vestrum tamquam meridiem.

Ergo hæc celte sculpite in silice, nevè rapidiori lachrymarum torrente deleantur cavete.

Leodii, Idibus Augusti.

TA-

TABLE DES MATIERES DE L'OUVRAGE.

TROISIE'ME AGE.

QUATRIE'ME AGE.

FIN.





Jean Baptiste de Santeul
Chanoine Regulier de S. Victor
de Paris mort a Dyon le -
4 d' Aout 1697.

HISTOIRE DU DIFFERENT ENTRE LES JESUITES ET Mr. DE SANTEUL, AU SUJET DE L'EPIGRAMME DE CE POETE POUR *M. ARNAULD*:

CONTENANT

Des Lettres de plusieurs Jesuites, & des Vers faits de part & d'autre;

Avec quelques Lettres de M. de Santeul à M. Arnauld.



A LIEGE.

M. DC. XCVII.

AU LECTEUR.

JE vous donne, mon cher Lecteur, un Recœuil qui ne vous ſera pas deſagréable. Tous les perſonnages qui y paroiſſent ſont d'une ſi grande reputation, que cela ſeul le rend digne de votre curioſité. C'eſt un fruit de la mort du Poëte SANTEUL, arrivée au commencement du mois d'Août dernier à Dijon. Ce n'étoit pas là qu'il ſeroit mort, s'il avoit été ferme dans la reſolution qu'il avoit priſe de renoncer à la Poëſie profane, & de ne s'occuper que de choſes convenables à ſon état. Il n'a pas laiſſé d'édifier beaucoup ceux qui ont été témoins de ſa mort. Il y a fait paroître, dit-on, une grande foi & une vive eſperance en la miſericorde de Dieu. Il y reçut le ſaint Viatique avec une pieté exemplaire, après avoir fait en preſence de tout le monde une eſpece d'amende-honorable. C'étoit un homme d'un caractere fort ſingulier; mais d'ailleurs il avoit un très-bon fond, & de tems en tems ſa foi lui faiſoit prendre de bonnes reſolutions. Il avoit paſſé cette année à Port-Royal des Champs l'Octave de la Fête du S. Sacrement, & cinq ou ſix ſemaines avant ſa mort il avoit été paſſer quelque tems à la Trappe, où peu s'en fallut qu'on ne lui donnât l'habit. Il avoit deſſein d'y retourner, & de la ma-

maniere qu'il en parloit à ses amis de S. Victor, il paroissoit avoir envie d'y demeurer. J'ay cru devoir faire part au public de ces circonstances édifiantes, en lui donnant une petite histoire qui ne l'est pas tant, & qui peut neanmoins avoir son utilité. Les Billets qui y sont inserés sont curieux, les Vers qui les suivent sont de bon gout, & les Lettres de M. de Santeul à M. Arnauld qu'on y a jointes, avoient trop de liaison avec l'Histoire, pour n'être pas données en même tems au public avec les deux billets de cet illustre Docteur. On y verra un caractere de simplicité, de droiture, de candeur, de pieté, qu'on a peine à découvrir dans ceux du Rhetoricien des Jesuites. Leurs calomnies contre la foy de M. Arnauld lui sont devenues si honorables, qu'on ne peut plus s'en plaindre. Et quant à ce qui est dit (pag. 12.) du Livre *De la Perpetuité* &c. *Qu'il n'est pas tout-à-fait exemt d'heresie*, ce n'est pas sur lui que cela tombe. Car ce Livre étant approuvé par plus de vint Docteurs de Sorbonne & par vint-sept Evêques, dont trois sont les Eminentissimes Cardinaux d'Estrées, le Camus, & de Fourbin-Janson, tous trois pleins de vie, aussi bien que M. l'Archevêque Duc de Reims & MM. les Evêques d'Agde, de St. Pons & de Meaux, c'est à ces lumieres de l'Eglise de France d'en répondre.

L E T-

LETTRES DES JESUITES

ECRITES A MONSIEUR

DE SANTEUL DE S. VICTOR,

Au sujet de l'Epigramme sur Monsieur Arnauld.

LA mort de M. de Santeul ayant levé l'obstacle qui empéchoit de faire imprimer de son vivant les Lettres que lui ont écrites les principaux des Jesuites au sujet de sa fameuse Epigramme sur M. Arnauld, on a cru ne devoir plus differer de les faire paroître au jour, & de confier ce dépôt à la foi du public, pendant que ceux qui les ont luës, en ont encore la memoire présente, & peuvent servir de témoins irréprochables de la verité de ce fait. On ne croit pas que les Jesuites s'avisent de s'inscrire en faux contre ces Lettres. Cependant si cela arrivoit, le public en sera garand,

 aussi-

aussi-bien que de l'histoire des boulets & des poudres de Namur. On a joint à ces Lettres quelques reflexions pour en faciliter l'intelligence, & pour donner quelque liaison au recit de cette petite Histoire, qui sans doute ne meriteroit point par elle-même d'être relevée, si elle ne servoit merveilleusement à faire connoître le genie de la Societé, qui ne fait reussir la plûpart de ses entreprises, que par des intrigues sourdes & des ressorts cachés, dont on a grand soin de dérober la connoissance au public. On trouvera aussi après ces Lettres un Recœuil des meilleures piéces de Vers qui ont été faites à l'occasion de cette dispute.

Tout le monde sçait que Monsieur Arnauld est mort dans un pays étranger, & que son Cœur ayant été porté à Port-Royal des Champs, M. de Santeul lui fit pour Epitaphe les Vers suivants:

Ad Sanctas rediit sedes ejectus et exul
Hoste triumphato. Tot tempestatibus actus,
Hoc portu in placido, hac sacra tellure quiescit
ARNALDUS, Veri Defensor, et Arbiter Æqui.
Illius ossa memor sibi vendicet extera tellus:
Huc cælestis amor rapidis Cor transtulit alis,
Cor nunquam avulsum, nec amatis sedibus absens.

En voici la Traduction.

ARNAULD, cet illustre Défenseur de la Verité & de la saine Morale, qui après avoir triomphé de ses ennemis, s'étoit lui-même condamné à un exil volontaire, est enfin reve-

revenu dans ces ſaints lieux. N'avoit-il pas eſſuyé aſſez d'orages pour trouver ici, du moins après ſa mort, un port & un azyle aſſuré? Qu'une terre étrangere ſe vante de poſſéder ſes prétieuſes dépouilles : La France a de quoi ſe conſoler. *L'amour divin, dont il brûla toujours pendant ſa vie, a pris ſoin lui-même de tranſporter ici comme ſur des aîles rapides, le Cœur de ce grand Homme; ce Cœur qui ne fut jamais abſent, & ne put jamais être arraché de cette chere & ſacrée demeure.*

On ne pouvoit rien dire, ce ſemble, ni de plus modeſte pour un auſſi grand homme que Monſieur Arnauld, ni qui dût moins choquer les Jeſuites: & l'on ne conçoit pas comment ils ont pu ſe troubler & s'allarmer pour une ſimple Epigramme.

Cependant ce vaſte corps ſe remua, s'agita, employa l'intrigue & les menaces pour tirer de M. de Santeul un deſaveu de cette piece. On chargea de cette commiſſion le P. Jouvency, bon homme d'ailleurs, qui ſçait du Grec & du Latin, mais horriblement entêté & prévenu contre ce qu'on appelle Janſeniſtes, & qui ne ceſſe de crier dans ſa claſſe contre les Lettres Provinciales, les Ouvrages de M. Nicole, & le Nouveau Teſtament de Chaalons. Il écrivit donc à M. de Santeul la Lettre ſuivante.

I. LETTRE DU P. JOUVENCY.

ON m'a dit que vous aviez fait une Epigramme à la louange de M. ARNAULD. Je vous ai défendu autant que j'ai

pû. J'ai dit qu'il n'y avoit point d'apparence que M. de Santeul, ſachant bien que M. Arnauld eſt mort chef d'un parti declaré contre l'Egliſe, étant lui-même Eccleſiaſtique, & d'un Ordre dont la doctrine a toujours été ſans reproche, eût voulu louer & préconiſer un hereſiarque, reconnu par l'Egliſe & la France pour tel; & que ſi le Roi ſçavoit cela, il y auroit autre choſe à craindre pour l'Autheur de l'Eloge. Comme je diſois bien des choſes là deſſus, on m'a montré votre nom à la tête de cette Epigramme. Je vous avoue que ç'a été pour moi un coup de foudre. On a ajouté que vous deviez paſſer pour un Excommunié, avec qui on ne pouvoit avoir en conſcience aucun commerce, ſi vous ne retractiez publiquement cette Epigramme. J'attens cela de votre pieté. JOUVENCY.

M. de Santeul ſaiſi de crainte & d'horreur à la lecture d'une Lettre remplie de menaces ſi terribles, & d'emportemens ſi exceſſifs, deſavoua ſur le champ les Vers en queſtion. Mais le P. Jouvency n'étoit pas content d'un deſaveu verbal. Il en vouloit un par écrit, & en bonne forme. C'eſt à quoi il l'exhorte dans les deux Lettres ſuivantes.

II. LETTRE DU P. JOUVENCY.

QUod Epigramma illud abjures, vehementer lætor. Verùm neceſſe eſt ut contrario Scripto

Scripto id præstes publicè, ac labem inustam nomini tuo deleas. Hoc à te probi omnes & amici tui expectant. Id si feceris, à me laudem, quam mereris, & responsum expecta. Maturato est opus. Vereor ne quid ex illo Epigrammate gravioris mali tibi nec opinanti accidat. Non frustra loquor.

TRADUCTION.

J'Ai bien de la joie de voir que vous ayez pris le parti de desavouer l'Epigramme ; mais il faut que vous rendiez ce desaveu public par un écrit contraire, si vous voulez entierement rétablir votre reputation. Tous vos amis, & tous les gens de bien attendent de vous cette démarche. Si vous la faites, comtez que je ne manquerai pas de vous faire la réponse que vous souhaitez, & de vous donner les louanges que vous aurez meritées. Au reste il n'y a point de tems à perdre. J'apprehende pour vous les suites de cette Epigramme, qui seront d'autant plus fâcheuses, que vous vous y attendrez le moins. Je ne vous dis pas ceci en l'air.

III. LETTRE DU P. JOUVENCY.

QUam promisi fidem præstabo, sed tuam expecto. Promisisti Versus illos, quibus te purgares, & significares palàm excidisse tibi fune-

ſtos Verſus , pomum diſcordiæ, & eos te velle infectos & indictos. An hæc promiſſa fides eſt? Vale, Amice, & bonis omnibus vide ut facias ſatis. Tuæ famæ conſulo.

TRADUCTION.

JE vous tiendrai la parole que je vous ai donnée; mais j'attens que vous vous acquittiez de la vôtre. Vous m'avez promis que vous feriez des Vers pour vous diſculper & dans leſquels vous declareriez publiquement que cette funeſte Epigramme, qui fait tant de bruit, & qu'on peut regarder comme une pomme de diſcorde, vous eſt malheureuſement échappée, & que vous ſouhaiteriez ne l'avoir point faite & n'y avoir jamais ſongé. N'eſt-ce pas là la parole que vous m'avez donnée? Adieu, cher ami: ſongez à donner à tous les gens-de-bien la ſatisfaction qu'ils attendent de vous. Je parle pour vos interets & pour votre reputation.

M. de Santeul après avoir nié l'Epigramme pendant deux jours entiers, comme il le reconnoît lui-même dans un memoire qu'il a laiſſé ſur cette diſpute, & dont on a en main l'original, revint de ſa peur, & les remords de ſa conſcience l'obligerent d'avouer qu'il en étoit l'Auteur. Mais pour appaiſer les Jeſuites, qui paroiſſoient picqués au vif de cette

cette

cette Epigramme, & sur tout de l'endroit où il est dit, que Monsieur Arnauld, après avoir triomphé de ses ennemis, s'étoit exilé lui-même: *Ejectus & exul Hoste triumphato*; il adressa au P. Jouvency une piece de vers à la louange de la Societé, dans laquelle, soit par ironie ou autrement, il dit que les Jesuites sont les dépositaires de la Verité & de la bonne Morale; qu'ils sont destinés à prêcher au monde entier l'Evangile dans toute la pureté; que c'est chez eux qu'on puise la saine doctrine & les bons sentimens: *Doctrinæ pura flumina, sinceri & fontes, Rectique, Bonique, Piique &c.*

Le R. Pere DE LA CHAIZE, à qui le Poëte envoia les Vers avec une Lettre, en parut très-content, & lui fit la Réponse suivante, dont on laisse au Lecteur à faire le jugement.

LETTRE DU R. P. DE LA CHAIZE

IL n'est pas necessaire, Monsieur, que vous demandiez justice à personne: les beaux Vers que vous me fîtes l'honneur de m'envoyer hier, vous la rendent parfaitement à l'egard des Jesuites, qui vous doivent mettre au rang de leurs meilleurs amis, comme je fais en mon particulier, & qui par consequent ne sçauroient prendre pour eux l'*Hoste triumphato* de votre Epitaphe. Mais comment défendrez-vous le *Sanctus Arnaldus*, qui est mort dans toutes les obstinations de toutes les erreurs condamnées par l'Eglise? *Defensor veri*, con-

tre les décisions de cette même Eglise, qui a blâmé, condamné sa doctrine de fausseté, & même d'heresie, dont le Livre *De la Perpetuité* n'est pas tout-à-fait exemt; contre les Papes & le Tribunal de la Sacrée Inquisition, qui ont censuré ses Ouvrages, & mis la pluspart de ses Livres dans l'Indice des livres défendus; contre la Sorbonne, qui en blâmant sa doctrine l'a exclus de sa Societé? Je crains fort que pour vous rendre justice sur tous ces points, une palinodie ne soit necessaire. Mais je m'aperçois que vous la faites en partie, en blâmant l'*Arbiter Æqui*. La liberté avec laquelle je vous dis sincérement mon sentiment, est une preuve de la parfaite sincerité avec laquelle je suis, Monsieur, votre très-humble & très-obeïssant serviteur DE LA CHAIZE. 18 Dec. 1695.

Le Pere Jouvency fut aussi d'abord ebloui du pompeux eloge de sa Compagnie: il en marqua sa pensée à l'auteur, & lui en fit ses remercîmens dans la Lettre suivante.

IV. LETTRE DU P. JOUVENCY.

Nunquam scripsisti meliores versus, ita me Deus amet: omnes tibi applaudunt. Quàm facilis vena, quàm copiosa & elegans tua! Tam citò hæc, tam bene scripsisse miror. Malè sit adversariis.

TRA-

TRADUCTION.

JAmais vous n'avez fait de meilleurs Vers; j'en prens Dieu à témoin. Tout le monde les admire & vous applaudit. Quelle facilité! quelle abondance! quelle delicatesse! Je suis surpris que vous ayez fait une si excellente piece en si peu de tems. Que vos ennemis après cela osent vous attaquer.

Mais bien-tôt après il revint de son éblouissement: il reconnut qu'il avoit pris le change; qu'il ne s'agissoit pas ici des louanges de la Societé; qu'on ne reprochoit pas à M. de Santeul d'en avoir dit du mal, mais d'avoir dit du bien de Monsieur Arnauld. Il lui declara donc nettement que c'étoit là le point essentiel dont il s'agissoit, & le crime dont il devoit se purger. Voici comme il en parle.

V. LETTRE DU P. JOUVENCY.

TUos heri versus animo revolvebam. Hortor te, ut laudem Societatis nostræ, ob quam te amo plurimùm & amplector, omittas tamen; eâ enim de re non agitur. Istas voces impii, ut rectè vocas, Epigrammatis, Hoste triumphato, *nemo intelligit accipitque de nostrâ Societate; sed de Summo Pontifice, Ecclesia, & Clero Gallicano, de quo hic triumphasse Arnaldum sa-*

sacrilegus ille Vates prædicat. Vellem te in eo, si lubet, immorari. Vale, & benè perge.

TRADUCTION.

JE faisois hier reflexion sur vos Vers. L'eloge magnifique que vous y faites de notre Societé, me fait beaucoup de plaisir, & m'inspire pour vous une nouvelle tendresse. Cependant je vous conseille de laisser là les louanges des Jesuites; ce n'est pas là dequoi il s'agit maintenant. Personne n'entend & n'interprete de notre Societé ces paroles de l'Epigramme, que vous avez raison d'appeller impie, *après avoir triomphé de ses ennemis*; mais on les applique au Pape, à l'Eglise, au Clergé de France, dont le Poëte sacrilege dit que M. Arnauld a triomphé. Voilà surquoy il me semble que vous devez insister. Adieu: continuez toujours de bien faire, comme vous avez commencé.

VI. LETTRE DU P. JOUVENCY.

NEmo te accusat quòd de nobis malè quidquam scripseris, sed quòd Arnaldum laudaveris. De hoc uno te purga. Vereor ego ne quis è tuis versibus suspicetur aliquam inter te nosque simultatem intercedere, quod est secùs: itàque ne

ne illos ede in lucem : nec legi, nec legam. Visne te purgem de Arnaldo? Nisi id facis per te aut per alium, credemus à te ipso laudatum fuisse Arnaldum : & quidam hoc mihi affirmarunt. Heu!

TRADUCTION.

PErsonne ne vous accuse d'avoir jamais rien écrit contre notre Societé, mais bien d'avoir eu la hardiesse de louer M. Arnauld. C'est-là le juste reproche dont vous avez à vous défendre. J'apprehende que vos Vers ne fassent croire qu'il y a quelque division entre vous & nous ; ce qui n'est point du tout. C'est pourquoi je vous conseille de ne les pas faire imprimer. Je ne les ai lûs à personne, & ne les lirai point. Voulez-vous que je me charge du soin de vous justifier des reproches qu'on vous fait au sujet de M. Arnauld? Si vous ne le faites pas vous-même, ou que vous n'empruntiez pour cela le secours d'une main étrangere, nous croirons que c'est vous-même qui avez loué M. Arnauld : & quelques personnes me l'ont assuré bien positivement. Helas!

Quelque vives que fussent les exhortations du P. Jouvency, Santeul tenoit toujours bon, & ne pouvoit se rendre à ses remontrances. Ce bon Pere de

de son côté ne se rebuta point, & lui écrivit encore deux lettres. Dans la premiere il lui offre charitablement de composer en son nom la retractation des Vers en question, & de prononcer pour lui anathême contre M. Arnaud : dans la seconde il paroît veritablement en colere, & tâche d'intimider ce pauvre Poëte.

VII. LETTRE DU P. JOUVENCY.

Expectant omnes probi dum illum sacrilegum Vatem publico refellas Carmine. Quid miraris? An hærere labem hanc in tuo nomine patieris, teque fautorem, patronum hæresis, imò præconem & buccinatorem appellari? Noli de nostra Societate laudanda esse sollicitus. Hostis ille triumphatus est Rex, Papa, Sorbona &c. *Ita omnes interpretantur. Vide quid agas. Vis-ne ut id faciam tuo nomine? Est hoc amici.* Sinon je le ferai moi-même. (*C'est la suite de la lettre, dont la fin est en François*) & je ne souffrirai pas qu'on fasse passer mon ami & un homme que j'estime autant que vous, pour un homme sans foi & sans conscience. Voilà comme je m'y prendrai.

Impius, immeritam vano cui Carmine laudem
Affingis, nisi falsa tuum malè chartula nomen
(Ut potiùs reor, & poscat tua gloria) præfert,
Dicetur Veri corruptor, proditor Æqui.

C'est

C'eſt à dire: l'Impie, à qui dans tes vers menteurs tu donnes des louanges qu'il ne merite point, s'il eſt vrai que tu en ſois l'auteur, & qu'on ne te les ait pas attribués mal à propos, en y mettant le nom de Santeul, comme j'aime mieux le croire pour l'intereſt de ta reputation; cet Impie, dis-je, ſera appellé l'ennemi de la Juſtice, & le corrupteur de la Verité.

TRADUCTION.

TOus les gens-de-bien attendent avec impatience que vous refutiez par un écrit public ce Poëte ſacrilege qui a fait des Vers à la louange de M. Arnauld. Pourquoi tardez-vous ſi long-tems à le faire? Souffrirez-vous donc que votre nom ſoit ainſi deshonoré par une action ſi criminelle, & qu'on vous regarde comme le fauteur, le protecteur, la trompette de l'hereſie? Ne vous embaraſſez point des louanges de notre Societé. *Cet ennemi dont Arnauld a triomphé*, c'eſt le Roi, le Pape, la Sorbonne &c. C'eſt ainſi que tout le monde l'entend. Voiez ce que vous avez à faire. Voulez-vous que je vous en épargne la peine, & que je faſſe cette retractation en votre nom? Ce ſeroit-là un coup d'ami.

VIII.

VIII. LETTRE DU P. JOUVENCY.

NIl propiùs factum est, quàm ut Epistolam tuam tibi, ut erat obsignata remitterem. Vix adductus sum, eam ut resignarem. Piget me toties de istis funestis audire Versibus. Laudo tamen quòd purgare te publico cogites Scripto. Laudem ex ea re non mediocrem consequeris, & labem elues inustam tibi. Verùm fac ut accuratum sit Carmen illud: libenter videro priusquàm in lucem edatur. 5. Kal. Jan.

TRADUCTION.

PEu s'en est fallu que je ne vous aye renvoié vôtre lettre toute cachetée, & j'ai eu bien de la peine à me resoudre de la lire. Je suis las d'entendre parler si souvent de ces malheureux Vers. Je vous sai pourtant bon gré de ce que vous songez à vous justifier par un Ecrit public. C'est l'unique moyen de rétablir votre reputation, & de vous faire honneur dans le monde. Mais ayez soin sur tout dans cette piece que vous meditez, de vous expliquer nettement & positivement. Je ne serai pas fâché de la voir, avant qu'elle voie le jour.

Santeul enfin, ne pouvant resister à des sollicitations si pressantes, composa les ïambes qui commen-

mencent ainſi : *Quid hoc Juvenci, &c.* & les envoya au P. Jouvency avant que de les faire imprimer. Il en fut très-content. Il n'y eut que le nom de M. Arnauld, qui entroit dans le titre de cette piece, qui le choqua : il le fit donc effacer, comme s'il eût dit : *Eradamus eum de terra viventium, & nomen ejus non memoretur ampliùs. Jerem.* 11. Il lui dicta auſſi preſque mot à mot les remarques qu'on voit à la fin de cette piece, où Santeul donne à quelques Vers de ſon Epigramme des interpretations, qui paroiſſent pour la plûpart auſſi éloignées du bon ſens, que de la verité.

IX. LETTRE DU P. JOUVENCY.

R*Elegi iterum carmen tuum : miror illud, quò lego magis. Tamen hæc, quæſo, nota. Nollem mentionem facere de Arnaldo. Tolle penitus ejus nomen è titulo &c.*

TRADUCTION.

J'Ai encore relu votre piece : plus je la lis, plus je la trouve admirable. Cependant faites attention à ce que je vais vous marquer. Je ne voudrois faire aucune menſonge de M. Arnauld. Effacez entierement ſon nom du titre &c.

Enſuite il lui dicte les remarques dont on a parlé auparavant.

L'unique but des Jeſuites dans cette intrigue, & dans tout le mouvement qu'ils ſe donnoient, étoit d'obli-

d'obliger Santeul d'écrire quelque chose contre la memoire de M. Arnauld, sans quoi on lui faisoit assez entendre qu'on ne seroit pas content de lui. Santeul, qui vouloit en même tems les satisfaire, & ne point blesser sa conscience & son honneur, employa pour tromper ses Maîtres un tour assez fin, & qu'il avoit peut-être appris dans leur école. A la fin des iambes, dont on a déja parlé, après avoir marqué qu'il abhorre & déteste tout ce qui est condamné par le S. Siege, il ajoûte ces deux Vers en s'adressant à M. Arnauld:

Ictus illo fulmine,
Trabeate Doctor, jam mihi non ampliùs.
ARNALDE, *saperes.*

C'est-à-dire : *Si tu étois frappé de cette foudre*, ARNAULD, *quelque illustre que tu sois, je n'aurois plus d'estime pour toi.* Mais dans la copie qu'il avoit montrée aux Jesuites, au lieu de *saperes*, il avoit mis *sapias*, qui peut recevoir un sens bien different du premier, & laisse entrevoir que Santeul regarde M. Arnauld comme un homme condamné effectivement par le S. Siege, & frappé des foudres du Vatican.

Le P. Jouvency voyoit avec un merveilleux contentement l'heureux succès de ses intrigues, & s'applaudissoit lui-même, sans doute, du service qu'il venoit de rendre à la Societé, en obligeant Santeul de glisser dans ses Vers un mot qu'il croyoit devoir couvrir à jamais de honte Monsieur Arnauld, & le diffamer chez toute la posterité. Mais il fut bien surpris, quand au lieu de *sapias* il vit *saperes* dans la piece de Vers qui fut donnée au public; & en-

encore plus quand il ſçut que Santeul ſe vantoit publiquement d'avoir donné le change aux Jeſuites.

Ce fut pour mieux connoître les veritables ſentimens de ce Poëte, qu'on mit en œuvre un moien qui auroit paru tout nouveau, ſi l'hiſtoire du FAUX-ARNAULD, encore toute recente, n'avoit diſpoſé le public à ne plus être ſurpris de ces ſortes de fourberies. Un inconnu alla trouver Santeul comme de la part de M. le Curé de S. Jacques du haut-pas, pour lui demander les ïambes qu'il venoit de compoſer, & tira de lui adroitement une Lettre pour ce Curé, dans laquelle ce Poëte croyant écrire à un ami, & à une perſonne non ſuſpecte, lui découvroit ſon cœur ſans déguiſement, & lui marquoit ſa veritable diſpoſition à l'égard de M. Arnauld & des Jeſuites. La Lettre fut auſſi-tôt portée au College de Clermont, où elle fit grand bruit. Santeul en fut bien-tôt averti. Il alla trouver bruſquement le Curé de S. Jacques, qui ne ſçachant rien de toute l'hiſtoire, fut fort ſurpris; le Poëte encore davantage. Enfin on reconnut la fourberie, & l'on ſe douta bien d'où elle venoit. Les Jeſuites fulminerent contre Santeul, & lui firent écrire par le P. de la Baune la Lettre ſuivante, qui ſe ſent de la moderation & du caractere de ſon Auteur.

LETTRE DU P. DE LA BAUNE.

JE vous ſuis obligé, Monſieur, des Vers que vous m'avez fait la grace de m'envoier. J'ai donné ceux que vous m'avez marqués à qui il apartenoit. Au reſte le P. Martine & moi avions vû *ſapius* & *ſaperes*. Cela nous faiſoit croire que la choſe étoit de la

la meilleure foi du monde, & nous l'avons soutenu comme cela au P. Jouvency & autres. Mais le *saperes* resté seul, & plus encore une Lettre que vous avez écrite tout recemment, à ce qu'on dit, à M. le Curé de St. Jacques du Haut-pas, gâtent tout. *Vous lui rendez compte, à ce qu'on dit, de la maniere dont vous vous êtes tiré d'intrigue d'avec les Jesuites; que vous en avez été quitte pour donner quelque interpretation à vos Vers: mais que vous avez tenu bon, & que vous n'avez point chanté la palinodie.* Voilà ce qu'on dit. Pour moi je ne le puis croire: mais si cela étoit, comme on l'assure, nous repeterions tous deux votre Vers, *Execror, detestor, horreo.* Du reste les Vers sont les plus jolis du monde. Je suis, Monsieur, votre très-humble & très-obeïssant serviteur DE LA BAUNE. Ce 20 Janvier.

Santeul irrité de la conduite des Jesuites resolut de rompre entierement avec eux. En effet il leur renvoya sur le champ tous les livres qu'ils lui avoient prétés, leur fit dire qu'il ne vouloit plus avoir aucun commerce avec des personnes capables d'une telle friponnerie. C'est ainsi qu'il appelloit le tour qu'on venoit de lui jouer: & il brula en presence de son Prieur sept à huit-cens exemplaires qui lui restoient des ïambes qu'il avoit faits par complaisance pour la Societé. Les Jesuites prirent à ce coup une veritable alarme. Ils craignirent que ce Poëte ne

ne portât plus loin ſon reſſentiment, & employerent l'éloquence douce & inſinuante du P. Bourdaloue pour l'appaiſer.

LETTRE DU P. BOURDALOUE.

SOiez en repos : le Rancunier eſt déja converti (*il parle du P. de la Ruë*) & c'eſt lui-même qui me charge de vous en aſſûrer. Vos Vers lui ont paru très-beaux, & ils le ſont en effet. Il n'y a point de rancune qui puiſſe tenir contre la Poëſie, j'entens contre la vôtre. Je ſerai ravi de voir l'Hymne de St. André. Plût à Dieu que toutes celles du Breviaire Romain fuſſent de votre façon ! Car il y en a qui ne ſont pas ſoutenables, quoi qu'elles aient le merite de l'antiquité. Je ſuis, Monſieur, plus que perſonne du monde très parfaitement & très ſincerement à vous. BOURDALOUE. Le 20 Janvier.

Le P. Bourdaloue avoit pris le Poëte par ſon foible : les louanges flateuſes qu'il lui donnoit racommoderent tout. Santeul auſſi-tôt parut rendre ſon amitié & ſon eſtime aux Jeſuites.

Ils jouiſſoient donc en paix de part & d'autre du fruit de cette reconciliation, lors qu'un coup imprévu, & qui partoit d'une main inconnuë, vint troubler leur repos. On vit paroitre une piece intitulée, SANTOLIUS PŒNITENS, qui ſe répandit en peu de tems dans tout Paris, & y fit beau-

beaucoup de bruit. Les Jesuites déconcertés par ces Vers, qui renfermoient un eloge magnifique quoi que modeste de M. Arnauld, & portoient de rudes coups à la Societé, garderent un morne silence, & dévorerent en secret leur chagrin. Santeul d'un autre côté se tourmentoit comme un furieux, jurant qu'il n'en étoit point l'Auteur; ce qu'on n'eut pas de peine à croire.

Peu de jours après parut une traduction de cette piece en vers François, qui fut trouvée fort belle.

Santeul se vit accablé en même tems d'une gréle de Vers & Latins & François, comme *Santolius Pendens*, *&c.* mais il ne faisoit plus qu'en rire. Les Jesuites n'étoient point contents de Santeul, soit peut-être qu'ils le crussent Auteur du *Santolius Pœnitens*, ou plutôt parce qu'il montroit leurs Lettres à tout le monde. Leur mécontentement éclatta par la piece sanglante que fit contre lui le P. COMMIRE, & qui a pour titre, LINGUARIUM, c'est-à-dire, *Le Baillon*, où après lui avoir reproché son inconstance & sa legereté, qui lui faisoit dire le pour & le contre presque en même tems, il lui conseille, s'il est sage, de se tenir en repos, & de se taire.

Santeul fut piqué jusqu'au vif de cette piece: il y répondit par une elegie assés foible, où prenant les choses sur un ton serieux, il s'avise mal à propos de moraliser. C'est ce qui donna lieu à une petite piece, qui est fort dans le gout de l'antiquité, & qui a pour titre, *Ad Santolium miserabiles Elegos decantantem, ïambi*, sur la fin de laquelle on lui conseille de tenir fermées sous cent clefs les Lettres des Jesuites.

Santeul avoit grand besoin de ce conseil. En effet le P. Jouvency, qui reconnut, mais trop tard,

la faute qu'il avoit faite de confier cette honteuse intrigue à la discretion d'un Poëte tel que Santeul, tâcha de retirer d'entre ses mains les lettres qu'il lui avoit écrites. Voici comme il s'y prit.

X. ET DERNIERE LETTRE DU P. JOUVENCY.

MONSIEUR,

J'ai lû dans un petit livre couvert de papier bleu, qui court, à ce qu'on dit, dans tout Paris, deux Extraits de Lettres que l'on cite comme vous aiant été écrites & signées de ma main. Je ne me souviens point de vous avoir écrit tout ce que l'on y dit comme de moi. C'est à la page 3. où l'on me fait parler de M. Arnauld *comme d'un chef de parti, un heresiarque (reconnu tel par l'Eglise & par la France, comme un homme mort dans les obstinations de toutes les erreurs condamnées par l'Eglise)* ce qui est enfermé entre les crochets, se lit dans l'Errata à la fin du livre, *& un excommunié, que le Roi avoit fait chasser de son Royaume.* On me fait dire dans la page 4. ces mots, *qu'il apprehendoit & prévoyoit pour lui des choses fâcheuses du côté de la Cour, & qu'il en étoit assuré.* Dans la page 13. *qu'il étoit excommunié, s'il ne se retractoit, & qu'il falloit nettement dire anathême à M. Arnauld,*

& sur tout retracter ces mots d' Arbiter æqui, *de* Veri defensor, ejectus & exul.

Je vous prie, si vous avez peine à me montrer mes lettres, de m'envoier une copie fidelle, de ce que je vous ai écrit. Il me semble qu'on me fait bien dire des choses auxquelles je n'ai jamais pensé.

Tuus in Christo J. JUVENCIUS S. J.

Die 20 Feb. 1696.

On souhaite que le P. Jouvency, qu'on sçait avoir en toute autre occasion une memoire très-heureuse, l'ait perdue tout-à-coup en celle-ci; & que sa Lettre ne roule point sur quelque miserable equivoque, à la faveur de laquelle il ait cru en conscience pouvoir nier ce qui n'étoit que trop vrai. Il pourra reconnoitre par la lecture de ses Lettres, dont il verra ici *une copie fidelle, si on lui a fait dire bien des choses auxquelles il n'ait jamais pensé.*

On avoit accusé M. de Santeul d'avoir parlé d'une maniere desavantageuse de M. Arnauld, en presence du P. Bourdaloue, chez Monsieur DE LAMOIGNON Avocat General au Parlement de Paris. Cette calomnie lui fit beaucoup de peine, & il n'eut point de repos, qu'il n'eût tiré de M. de Lamoignon un témoignage du contraire, qu'on ne sera point fâché de voir ici.

ATTESTATION DE M. L'AVOCAT GENERAL.

JE certifie à tous, à qui il appartiendra, qu'il n'eſt pas vrai que M. de Santeul de St. Victor ait jamais parlé devant moi contre la memoire de Monſieur Arnauld. Il ſçait trop bien l'eſtime & la veneration que j'aurai toujours pour un auſſi grand homme, qui a été l'un des premiers ornemens de notre ſiecle, & dont l'amitié m'a toujours fait honneur, pour en parler dans des termes differens de ceux du public. Fait à Paris ce 9 Avril 1696.

DE LAMOIGNON.

Santeul ne diſſimuloit pas à ſes amis, que tout ce qu'il avoit fait pour contenter les Jeſuites, n'étoit qu'un jeu. Il compoſa à ce ſujet une petite Fable aſſés jolie, où il feint qu'un homme attaqué d'une dangereuſe maladie, fit venir un Medecin, qui ne voyant aucune eſperance de le guerir, crut pourtant le devoir ménager en lui faiſant eſperer une promte gueriſon: mais malgré les belles promeſſes du Medecin, le malade expira peu de jours après. C'eſt ainſi que Santeul ſe vantoit d'avoir amuſé les Jeſuites par de belles paroles. On trouvera cette Fable dans le Recueil placée en ſon rang.

Ainsi s'est terminée cette fameuse querelle, qui n'a servi qu'à relever la reputation de Monsieur Arnauld, & à donner de l'indignation contre la Societé. C'est dans cette occasion qu'on pourroit bien adresser aux Jesuites ces belles paroles, dites au sujet du plus grand homme que la Republique Romaine ait jamais porté, lequel aussi bien que Monsieur Arnauld eut la douleur de mourir hors de sa patrie, & dont on voulut aussi noircir la reputation après sa mort par des accusations injustes: „N'y a-t-il donc point de merites qui puissent procurer aux grands hommes une retraitte assurée & „comme un azyle sacré & inviolable, où leur vieillesse, si on ne peut se résoudre à la respecter, soit „au moins à couvert de toute insulte? .... N'étoit-„ce pas assés qu'on eût derobé à L. l'Africain les „louanges qu'il devoit recevoir après sa mort à la „Tribune aux Harangues; falloit-il encore qu'on allât jusqu'à flétrir sa memoire par une accusation? „Le peuple de Carthage s'est contenté de l'exil „d'Annibal; & la mort de P. Scipion ne suffira „pas pour appaiser le peuple Romain, à moins „qu'on ne trouble jusqu'à ses cendres, en dechirant „sa reputation! *Nullis-ne meritis suis unquam in arcem tutam & velut sanctam Clari Viri pervenient, ubi si non venerabilis, inviolata saltem eorum senectus considat? .... Parum igitur fuisse non laudari pro Rostris L. Africanum post mortem, nisi etiam accusaretur? Carthaginienses exilio Annibalis contentos esse; populum Romanum ne morte quidem P. Scipionis exsatiari, nisi ipsius fama sepulti laceretur!*

POESIES
FAITES SUR LE MEME SUJET.

SANTOLII VICTORINI
AD JOSEPHUM JUVENCIUM S. J.
EPISTOLA
Quâ se absolvit de injurioso Epigrammate incusatus.

SCilicet egregias qui me duxêre per artes,
Perfidus in doctos sævirem impunè Magistros?
Unde mihi nomen, decus unde & gloria venit,
Et pietas, & Religio, virtusque, fidesque,
Et probitas morum, sacri quoque regula Veri,
Hos ego mordaci lacerarem dente Magistros
Crudelis? talem terris avertite pestem
Ultores Superi: quid vos tardatis? in ima
Ah! nimis ingratum detrudite Tartara Vatem.
COSSARTI è tumulo turbata resurgeret umbra,
Degenerem increpitans & me terreret alumnum.
Et me torva tuens contractâ fronte VAVASSOR
Exspueret malè nata, & egentia carmina limâ.
Elysias valles, vernis quas floribus ornat,
Questibus impleret, quondam mea cura, RAPINUS,
Et quos Virgilius vellet scripsisse, nitentes,
Flores unde lego, durus mihi clauderet hortos:
Ingens COMMIRIUS, cui ponò tubamque chelymque,

Et calamos, me alto ſacri de vertice Montis
Truderet in præceps, fœdamque haurire paludem
Parnaſſi puro depulſum fonte, juberet,
Tùm ranas inter mutatâ voce loquaces.
Quin ſacer Orator meliori numine plenus,
Qui, quos excoluit, nobis dedit ire per hortos,
Et Pindi juga læta, ſuoſque accedere fontes,
Sacrilegum Vatem, ſolio ſublimis ab alto
Fulmine dejiceret jam non meus ille RUÆUS.
Nec me tot maculis, & fœdum turpiter ora
Ampliùs ablueres (ſcis nempe polire) JUVENCÌ.
Dum loquor; ecce omnes me Muſæ crimine tanto
Abſolvunt, me Vos etiam abſolviſtis Amici.
Improbus ille fuit, qui chartæ impunè volanti,
Appoſuit noſtrum renovanda ad prælia nomen,
Demens! qui tantam ſperavit inurere labem,
Et noſtræ quid detrahere, atque inſurgere famæ.
Et mihi quot pietas æterno fœdere junxit,
Par ſtudium Muſarum, & virtus fecit amicos,
Tot facere adverſos vulgatis Verſibus hoſtes.
Hunc ego crediderim Furiis ſtygialibus actum,
Et tinxiſſe manum nigrâ Phlegetontis in undâ.
Fraude ſuá capitur; pigros magis excitat ignes:
In me tota ruat ruptis effuſa cavernis
Effera gens Erebi, juratum abrumpere fœdus
Nequicquam poterit, manet, æternumque manebit
Hactenus incorrupta fides, & neſcia fuci.
Vos quotquot Superi, vos conſcia Numina teſtor,
Noſtis enim, veſtro quo numine ſcribimus omnes,
Me nunquam iratis quidquam ſcripſiſſe Camœnis.
Impia turparent veſtras convitia laudes.
Candida Muſa mea eſt, nimium ô dilecte JUVENCÌ!
Illa tuis animi candorem è moribus hauſit.
Quâ cœli Proceres, ipſum quâ pingo Tonantem,
Hác hác ſacrilegus ſcribam convitia dextrá?

In

In pœnam ah! potiùs contractis dextera nervis
Segnis, iners, torpescat, in ignes, inque favillas,
Quæ scripsisset, eant; justa hæc pro crimine pœna,
Sed quid ego hæc autem? satis est mihi conscia virtus.
Vilis adulator formas se vertat in omnes
Et sibi conciliet simulatâ mente favorem,
Non ita nos pleni manifesto numine Vates
Alta supercilia induimus, nil fraudis egentes,
Nec me multa minans quis terreat? obvius ibo;
Et pœnas scelerum ultrices, mortesque lacessam
Ardens ipse perire, mihi si scribere quidquam
In vos, docta Cohors, Veri sanctissima custos,
Contigerit; mihi perpetuæ, dum devius erro,
Lucetis sublimè faces, mihi noctis in umbrâ
Affertis sine nube diem, dubiumque per æquor
Securus ridebo minas, pelagique furores
His ducibus; mediis vos anchora firma procellis.
His confisa ratis rectoribus, obvia quæque
Vincet & in tutos nos ducet denique portus.
Vos mihi lux pelago in vasto, mihi prævius ignis,
Per vos tuta fides, & constans regula morum,
Quam juvat amplecti, nec me tenuisse pigebit.
Salvete, ô sacris gens addictissima Templis,
Præcones Verbi æterni, queis crepita sanctæ
Per populos omnes vulganda oracula legis:
Nec te prætercam, cui se componere gaudet
Majestas soliorum, alto dum tendis Olympo.
Per vos plena Deo Doctrinæ pura fluenta,
Sinceri & fontes, Rectique, Bonique, Piique,
Hinc illincque fluunt; istis de fontibus omnes
Accipiunt: puris hæc pura canalibus unda.
Qui saliunt, prompti transmittere ad astra bibentes
Opto non alios, alio non quærito fontes.
Quos dictat pietas, hos mitto, hos accipe versus,
Optimus & judex, & nostri nominis ultor.

SANTOLIUS VICTORINUS

AD JOSEPH. JUVENCIUM, S. J.

De suo Epigrammate præter Autoris spem ac mentem divulgato, & interpretato.

QUid hoc, JUVENCI? magna de me fabula
Narratur, ipse quam tuis gravem auribus
Audire refugis, & fidem dubius negas.
Usque adeò abhorres triste & infandum scelus.
Sis ipse Judex, nam volo te Judicem.
Rem pono nudam, simplici & brevi stylo.
Lis tota, Carmen, quod rogatus non semel,
Per blanda Musæ rusticantis otia,
Tandemque victus precibus è cerebro extudi,
Rude, haud politum, nec legi dignum satis:
Ideoque quamvis suspicatus nil mali,
Tamen reluctans id roganti clàm dedi.
Simul atque manibus evolavit è meis,
Cupidus nocendi Livor, & fraudum artifex,
Nimiùm sinister mentis interpres meæ
Insultat audax, me bilinguem prædicat;
Totam per Urbem falsa gaudet spargere,
Quotquot & amicos longa firmarat fides,
Facere tot hostes; his ovat Livor malis,
Accusor, & te judice haud credor reus,
Hostis sed urget: me, retecto nomine,
Scripti volantis prodit Autorem improbus.
Ut certa dubiæ constitit chartæ fides;
Heu! quot procellas, bella quæ non excitas,
Amice? læsi quantus in nostrum caput,
Agitante Phœbo, detonat Pindi furor.

Sua

Sua ſunt amicis bella, quæ ridens Amor
Componit; iras vertit in leves jocos.
  Nuper me amabas, nam recordor, & tui
Etiam Sodales mira, ſi dictis fides,
De me canebant; tu legebas carmina,
Quæ mox jubebas publicas ire in manus
A te polita, non nego, qui glorior
Tali Magiſtro; tu mihi charus, tibi
Sic ego; Poëtæ quippe nos ſacri ſumus.
  Tu nos benignus, facilis, & compos tui
Excipere ſuetus. In tuos fidens ſinus
Graves ſolebam pectoris deponere
Curas; prementis dulce ſolamen mali.
  Unde igitur illa tam ſubita mutatio?
Quid hoc? Poëtæ, vel levem famæ ad ſonum,
Me mille telis, non laceſſiti petunt
Impune, noſtris durus & gaudes malis?
Exclamo, malè tu ſurdus aures obſtruis.
Ceu mollis Infans matris egreſſus ſinu,
Invalidus artus reptat, & jacens humi
Crebris parentem, quá poteſt, vagitibus
Implorat, omnem queſtibus replet domum.
O quàm redire vellet in matris ſinum!
Silet illa prolis immemor, non jam parens.
  Neſcis, Amice, quantus inſideat dolor?
Noctes, dieſque crucior, & menti incubans
Semper recurſat, quæ tuos vultus refert,
Imago; noſtrum creber objurgas ſcelus.
  Dic, quæſo, placidus nos adhuc ſi reſpicis,
Si noſtra curas, quod ſcelus? ſemel datam
Teſtes ad aras num tibi rupi fidem?
Quid potuit in me diſplicere, dic precor?
An carmen illud, quod manu excidit? lubens
Dediſco verſus, & Poëtæ nomina.
Superba pono, plectra, calamos & tubas,

Lyram, chelynque, noſtra nuper gaudia,
Vobis relinquo, ſacra gens Apollini,
Laudis Juventus avida. Sat nos luſimus.
Non eſt Poëtæ vana laus, & gloria
Emenda tanti; Muſa, laudum prodiga,
Quæ concitavit bella! quot tragœdias!
Teſtis, JUVENCI, quo mihi nil dulcius,
Mea & voluptas, & decus quondam meum;
An Carmen illud expiandum ſanguine?
Vis, in favillas abeat & Vates ſimul?
Præſcribe pœnam; ſi taces, hanc eligo.
Audi: & Nepotes hæc legant, hæc audiant;
Si quid protervum, ſi tibi minùs placens
In ſcita Patrum diſſonum quid ſcripſerim,
Ejuro, ſcripti pœnitens, quàm maximè.
De VATICANA rupe quidquid impium
Summus Sacerdos fulminavit, execror,
Deteſtor, horreo. Ictus illo fulmine,
Trabeate Doctor, jam mihi non ampliùs,
ARNALDE, ſaperes. Sola nos doceat Fides.
Hæc illa clarum monſtrat in tenebris diem.
Magiſtra Veri ſola, cuſtos, arbitra,
O Sponſa Chriſti! Do tibi, Mater, fidem.
Divina Mater: quidquid admittis, pius
Adoro, certa quidquid ejuras, pius
Execror, & omnes hâc procellas rideo
Tranquillus inter mille fluctus, anchorâ.

Ejectus & exul; reſtituas punctum è ſuo loco dolosè dejectum. *Sanctus Arnaldus*; nunquam ſcripſi, Nebulo addidit de ſuo *ſanctus* ad excitandum odium. *Hoſte triumphato*; de *Jurio* & de *Claudio* Calvini ſectatoribus dictum puta *Veri defenſor*; de *Perpetuitate fidei*. *Arbiter æqui*; in re ſeriâ nimis poëticè, & pœnitet dicti; plus conſului auribus, quàm veritati. Hi ſunt legitimi ſenſus; alios ejuro, ita me Deus amet.

SAN-

SANTOLIUS POENITENS.

RUmpite perjurum, suspiria, rumpite pectus:
Vosque, ô perpetuis heu! mox damnanda tenebris
Lumina, sanguineos lacrymarum effundite rivos.
Deleri haud alio possunt scelera impia fletu.
Quò me præcipitem furor inconsultus adegit?
ARNALDI tumulo inscriptos defendere versus
Erubui, quos Relligio mihi sancta, fidesque,
Et pietas, & amor Veri dictarat! inani
Hos ego sacrilegus Vates formidine victus,
Ejuravi amens infando carmine! Non me
Conscia mens falsi, non inviolabile sacræ
Numen amicitiæ, & Capitis reverentia cari,
Non potuit me fama, pudorve inhibere furentem!
Et spiro sceleratus adhuc! Non terra dehiscit
Sub pedibus, sævo nec fulminis igne peremptum
Tartareas adigit scelerum Deus ultor ad umbras!
Quamquam, heu! supplicium vel funere tristius ipso est,
Quæ nunc sollicitos inter mihi vita pavores
Ducitur. Æger, inops mentis, méque ipse tenere
Impatiens, furiis animum stimulatus acerbis,
Errabunda fero huc illuc vestigia, diris
Distorquens rabida ora modis; tamen usque fugacem
Persequitur scelus, & misero otia nulla relinquit.
Insuper, ipsa mihi noctuque diuque recursans
Exsomnem, pavidum, ARNALDI me terret imago.
Non ille horrifico squallens apparet amictu,
(Qualia post mortem dicunt simulacra videri)
Ora sepulcrali fœdatus pulvere, & ater
Assurgens: sed qualis erat, cùm spiritus artus
Intus agens regeret, vultuque habituque modesto
Lenis, adhuc retinens antiquum frontis honorem.

Canities veneranda seni, breve corpus, at ingens
Majestas, placido fulgentes lumine vibrans
Leniter in me oculos, scelus exprobare videtur:
„ Tu quoque, Santoli, de te nil tale merentem,
„ Tune etiam infidus post funera prodis amicum?
Hæc ille. At blandæ voces, & mitia linguæ
Verbera crudeli lacerant mihi vulnera pectus.
Sancte Senex, pleno qui nunc de flumine Verum
Illud idem, quod sic terris peregrinus amasti,
Ore avido bibis, atque odiorum oblivia potas:
Sancte Senex, nostrum, precor, obliviscere crimen,
Jamque recantato fias mihi carmine amicus.
Ecce pedes reus ante tuos sto supplice vultu,
Funereum collo funem, dextrâque tremente
Ardentem gestans, probrosa insignia, tædam.
Invito nuper calamo quos scribere mendax
Sustinui vates, ipso vel sanguine versus
Eluere en cupio. Vanis terroribus illos
Atque malâ fraude extorsit crudelis Amicus.
Quem non ille dolis etenim potuisset eisdem
Inducere in laqueos, cùm formidabile Magni
Objiceret nomen LODOICI? Non ego dura
Exilia, aut tristes obscuri carceris umbras,
Sævam aut pauperiem, mihi quæ, si vestra recusem
Jussa, minax tacito portendit Epistola nutu;
Regalem at timui quamvis innoxius iram.
Namque, fatebor enim, si credam hæc paucula Regi
Carmina displicuisse, loquacibus ista poëtis
Sit quanquam aspera lex, æterna silentia jurem,
Contentus tacitos Virtuti exsolvere honores.
Sed quid ego hæc autem? Stultâ formidine ludor
Credulus. ARNALDUM laudari carmine nostro
Scilicet invideat LODOIX? Ea cura quietum
Sollicitet? Belli molem hanc dum sustinet unus,
Dum conjuratas meditatur frangere vires
Euro-

Europæ, Regum & violati Numinis ultor,
Grandiaque invicto secum sub pectore volvit,
Santolii nugas audit vel curat, & istis
Lusibus augustum velit interponere nomen?
Ergone privatas sacri sub nominis umbrâ,
Placari indociles, usque exercebitis iras?
Numquam-ne ARNALDUM contra, crudelia bella
Cessabunt? Rabies nunquam exsaturata quiescet?
Non satis exilii duros tolerasse labores,
Obscuris malè tutum in sedibus, omnium egentem;
Et dulcem patriam, & caros liquisse penates,
Blandaque amicorum consortia? Frigida nunquid
Ossa viri, cineresque juvat violare sepultos?
Occiderit procul hinc: tellus aliena sepulcrum
Possideat: manes nunc saltem impunè quiescant.
Te pacem, LODOICE, istam quoque, Gallia poscit.



SANTEUL PENITENT.

TRADUCTION NOUVELLE.

SOupirs, qui dans mon sein retenus par la crainte
Souffrez depuis long-tems une injuste contrainte,
Brisez ce cœur perfide: & vous, mes tristes yeux,
Pour laver la noirceur d'un forfait odieux,
De deux ruisseaux de sang inondez mon visage.
O Ciel! où m'a réduit une jalouse rage?
Des Vers dignes de moi, nobles, harmonieux,
Ornoient du grand ARNAULD le Tombeau glorieux:
J'ai rougi d'avouer ma gloire, mon ouvrage:
Lâche, j'ai retracté le pieux témoignage,

Que

Que la Religion, la Foi, la Verité
M'avoient dans un lieu Saint elles-mêmes dicté.
Cœur ingrat, vil flateur, ſacrilege Poëte,
Miſerable joüet d'une crainte indiſcrette,
D'un ſi noble deſſein j'ai pû me repentir,
Et ma bouche parjure a ſçû me démentir.
Quoi! ni le ſouvenir d'une Tête ſi chere,
Ni l'éclat d'un grand Nom que la France révére,
Ni reſpect, ni devoir, ni pudeur, ni remors,
N'ont pû de ma fureur modérer les tranſports.
Malheureux! & je vis, & je reſpire encore!
Le jour offre à mes yeux ſa clarté que j'abhorre!
Le Ciel ſuſpend ſes coups! la Terre, les Enfers
N'offrent point à mes pas leurs abîmes ouverts!
Mais non, dans les horreurs dont ma faute eſt ſuivie,
Le plus cruel trépas m'eſt plus doux que la vie.
Triſte, ſombre, inquiet; ſans honte, ſans raiſon;
Je fuis, j'erre, je cours de maiſon en maiſon.
Mes pas irreſolus, mes regards, mon viſage,
De mon eſprit troublé ſont une affreuſe image;
Moi-même je me fuis. Mais helas! en tous lieux
La grandeur de mon crime eſt preſente à mes yeux.
Dans ces cruels accès d'une fureur preſſante,
L'ombre du grand ARNAULD nuit & jour m'épouvante;
Non, qu'il lance ſur moi ces ſerpens, ces flambeaux,
Qu'une Ombre menaçante apporte des Tombeaux.
Il ne vient point ſoüillé d'une horrible pouſſiere.
Clair, ſerein, il paroît couronné de lumiere:
Doux, tranquile, modeſte, & grave ſans fierté;
Petit de corps, mais grand par cette majeſté,
Qu'imprimoit la Vertu ſur ſon front vénérable.
Ses yeux ſont vifs, mais pleins d'une douceur aimable.
Il m'appelle; il s'approche, & pouſſant un ſoûpir,
„Quoi, dit-il, quoi, SANTEUL, as-tu pû me trahir?
„Je t'aimai; tu m'aimois; & ta bouche infidelle
„Au-

„Aujourd'hui desavoue une amitié si belle!
A ces mots jusqu'au cœur vivement pénétré,
De violens remords je me sens déchiré.
O toi, qui libre enfin d'une penible course,
Possedes du vrai bien l'inépuisable source;
Qui dans un saint repos à jamais rétabli,
Des peines d'ici bas bois l'éternel oubli,
Saint VIEILLARD, prens pitié de ma douleur mortelle:
Voi mes pleurs; laisse agir ta bonté paternelle.
Criminel à tes pieds humblement prosterné,
De haine & de risée objet infortuné,
Honteux, chargé de fers, je viens triste victime
M'offrir au châtiment qu'a merité mon crime:
Par mon sang, en public, je suis prest d'effacer.
Les Vers, que malgré moi ma main osa tracer,
Quand mon perfide ami, par un lâche artifice,
Me força d'obéir à son cruel caprice,
Dans ses pieges trompeurs, helas! je suis tombé.
Mais tout autre que moi n'eût-il pas succombé?
Le seul nom de LOUIS ébranlant ma constance,
De mon cœur allarmé força la resistance.
En vain sur le papier versant un noir poison,
L'IMPOSTEUR me parla d'exil & de prison.
Je n'ai craint ni les fers, ni l'affreuse indigence,
Ni le triste appareil d'une fiere vangeance.
Mais enfin il offrit à mes yeux éblouis,
L'autorité suprême & le nom de LOUIS.
Je fremis, je tremblai. Car enfin, je l'avoue,
Si ces Vers que j'ai faits, & qu'aujourd'hui je loue,
Par un sens odieux déplaisent à mon ROY,
D'un silence éternel je m'impose la loy;
Loy dure, loy cruelle aux malheureux, qu'inspire
L'importune fureur de parler & d'écrire.
A cette loy jamais on ne m'a vû soûmis.
Cependant, s'il le faut, je céde, j'obéïs;
Con-

Content si JOUVENCY permet à mon silence
D'honorer le Sçavoir, la Vertu, l'Innocence,
De rendre au grand ARNAULD un hommage caché,
Qui jamais par BOUHOURS ne me soit reproché.
Mais pourquoi m'effraïer par de vaines chimeres?
Insensé! connois mieux un ROY que tu révéres.
De soins dignes de lui sans relâche occupé,
Vangeur du Diadême & d'un Trône usurpé;
De cent Princes unis démêlant les intrigues,
Renversant leurs projets, déconcertant leurs ligues,
Lorsque son bras, fatal à la Rebellion,
Soûtient les droits sacrés de la Religion,
La louange d'ARNAULD lui feroit-elle ombrage?
Voudroit-il de mes Vers lui ravir le suffrage?
Nos vains amusemens peuvent-ils le blesser?
Et ses yeux sur SANTEUL daignent-ils s'abaisser?
Quoi, Cruels, abusant d'un pouvoir redoutable,
Armant d'un nom sacré votre haine implacable,
Vous livrez l'Innocence à d'éternels combats!
Vous poursuivez le JUSTE au-delà du trépas!
Votre ame par sa mort n'est donc point attendrie?
Helas! loin du doux sein de sa chere Patrie,
A ses tristes Amis pour jamais arraché,
Dans un obscur séjour, solitaire, caché,
Il est mort: cependant sur ses cendres éteintes,
Votre haine ose encore imprimer ses atteintes.
Hé! n'est-ce pas assez qu'un destin envieux
Nous ait ravi d'ARNAULD les restes précieux?
Souffrez enfin, souffrez que son Ombre tranquile
Dans la nuit du Tombeau trouve un dernier azile.
LOUIS, c'est à toi seul de combler nos souhaits:
Aux vœux de l'Univers donne aussi cette Paix.

SAN-

SANTOLIUS PENDENS.

FLete oculi & largos lacrymarum effundite rivos.
Inclytus, immortale sonans, Amor Urbis & Aulæ
Santolius, Divos cui fas æquare canendo,
Luridus infami nunc, proh dolor! in cruce corvos
Pascit, & hybernas durat medio aëre noctes.
Musa mihi causas memora quo numine læso,
Quidve dolens MOLINA virum damnaverit Orco
Insontem. Tantæne benignis Patribus iræ?
Ausus Virtuti meritum persolvere honorem
Exiguos versus, at debita munera amico,
Arnaldi tumulum decoravit carmine vates.
Continuò fera gens, alienæque invida laudis
Ejurare pios mendaci carmine versus
Imperat, aut diro pereundum funere clamat.
Ille, improviso tactus ceu fulmine, paulùm
Hæsit inops animi. At fugitivæ in pectora vires
Ut rediere, Notis velut icta furentibus ilex
Monte super, tantùm concusso vertice nutat,
Sed manet immotus firmato robore truncus:
Sic ille & rabiem, & latratus ridet inanes.
Ut videre Virum contra impia jussa tenacem
Propositi, quando jam nil artesque dolique
Proficiunt, quavis ratione modoque, vel ipsâ
Morte parant (aliter nequeunt) inhibere furentem.
Ergo, ubi concilium magnum de more vocatum est,
Ecce tricornigeri veniunt, nigra agmina, Patres,
Quos inter Senior contracta fronte JUVENCUS
Demissis in terram oculis, vultuque modesto,
Flebilibusque modis sic incipit. Ista feremus,
„O Patres, cuiquam Arnaldum laudare licebit
„Impune! infernis quem nos devovimus umbris
„Jamdudum, hunc malesanâ abreptus mente Poëta
„Ascri-

,,Aſcribet numero Divorum, hauſtuque jubebit
,,Felicem longo ætherios potare liquores?
,,Ecquis prætereà nomen vel Regibus ipſis
,,Terrificum curet? meritos quis reddat honores,
,,Loiolidis, ſtolido ſi tanta ſuperbia Vati?
,,Ergo luat meritas ſcelerato ſanguine pœnas.
,,Vos genus (hoc unum reſtat) præſcribite mortis.
Hæc ubi dicta TARILLONIUS, cui jurgia cordi
Aſpera SANTOLIUM contra, liteſque moleſtæ,
,,Proh ſcelus infandum! Sic nos impunè laceſſet
,,Impius, & noſtros defendet perfidus hoſtes?
,,Sumite ſupplicium ventura quod horreat ætas.
,,Oſſa minutatim detracta pelle terantur.
,,Non ſatis eſt: Patrum circumſpectante coronâ
,,Lignea conſurgat moles; atque arida, Phœbo
,,Quos facit irato, dent nutrimenta libelli.
,,Inque leves abeant chartæ vateſque favillas.
Tum ſic excepit ſubraucâ voce RUÆUS.
,,SANTOLIUS fateor me quondam eſt uſus amico.
,,Unum oro, ô Socii; hunc quovis abſumite letho:
,,Non magnum eſt: verum perituris parcite ſcriptis;
,,Hæc projecta Novi jaceant in margine Pontis.
,,Mortem non renuat tali mercede paciſci.
,,Vultis ſcire tamen placeat quâ morte perire
,,SANTOLIUM? hæc potior menti ſententia ſurgit.
,,Jam collo obtorto, manibus poſt terga revinctis,
,,Et virgis de more cutem laceratus, ab altâ
,,Finiat indignam malèpendulus arbore vitam.
,,Nos autem (nam Relligio jubet ipſa) laborem
,,Haudquaquam indecorem ne dedignemur obire.
Dixit, & aſſenſu Patres fremuêre ſecundo.
Nec mora: protrahitur fatalis victima, & areâ
Siſtitur in media, turbæque ante ora nigrantis.
Extemplò cuncti certatim illudere capto.
Ille genas alapâ, frontem petit ille talitris.

Alter

Alter, quo pueros jam pridem territat ore,
„Non hodie effugies, inquit, dabis, Improbe, pœnas.
Sic ait; atque humeros virgis, & tergora sulcat.
Interea lignum, feralis machina, in auras
Erigitur; ligno simul hæret scala nefando.
Ac duo LOIOLIDÆ, nigram queis fibula vestem
Altiùs accingit, nudati brachia, sacrum
Urgent seduli opus; summis ille altior astat
Gressibus; hic scalæ inferior partem obtinet imam,
Amboque obnixi tendunt sustollere Vatem
In palum: loris alter diroque revinctum
Fune trahit; miseri tergo subit alter anhelans.
Quis tibi tum sensus, tam tristia fata ferenti,
Vatum magne Parens? quantum mutatus ab illo es?
Tartareá non voce tonas, velut ante, sed agno
Mitior, his ultro compellas vocibus hostes.
„ Nil opus est tanto molimine; sponte subibo
„Quo vultis; felix si quod, dum vita manebat,
„Defendit Verum ARNALDUS, defendere & ipse
„Extremâ possim optati sub funeris horâ.
„*Dive* ARNALDE, tibi devotum respice Vatem.
„En Te, Docte Senex, Veri sanctissime Custos,
„*Per quem plena Deo doctrinæ pura fluenta*
„*Sinceri & fontes rectique, bonique, piique,*
„*Effluxere*, sequor, tandem Tuus: accipe tutos
„In portus miserum, & sævæ me subtrahe Genti.
„Quid video? circùm rutilanti lumine fusus
„Affulges, præsensque manum mihi tendis amicam
„Exilio liber. Plaudentem & plura parantem
Dicere, Carnifices devolvunt è trabe: fauces
Ille arctus laqueo propiore astringit hiantis,
Incumbens humeros pronus super: hic pede corpus
Attrahit, ingeminans. Rapido petit astra volatu.
Effugiens Anima: at fatali ex arbore pendet
Longum & iners pondus, Patribus data præda Latinis.

A D

AD JUVENCIUM
CENTO.

SANTOLIUM vexent alii, atque hunc verſibus alter
Deriſum vicos omnes & compita circum
Exagitet, trahat ut ſi Bacchanalia caudâ:
Verberet aut, quandoque ut iniquè mentis aſellum
Fuſte iterumque iterumque dolat cerebroſus agaſo
Sic meritum, mediâ ſeu fruſtrà territus hæſit
Sæpe viâ, ſtolidusve retrò veſtigia vertit.
Alter multa metu cunctantem, at multa volentem
Dicere, quò fando poſſit lenire dolorem,
Adjuvet, atque illi lacrymoſa poëmata dictet.
His ego quem moneam? tecum eſt mihi ſermo, Juvenci.
Nec tamen eſt animus, te nunc inceſſere verſu
Probroſo, ne finge, ſenex. Edicere pauca
Te tantùm non pœniteat mihi vera roganti:
Non tu corpus eras ſine pectore. Sæpe notavi,
Concio mirata eſt cùm te ambitioſa loquentem.
Temporaque ut nunc ſunt, dicendi haud futilis author:
Tantumdem elingues cupiant præſtare magiſtri.
Eſt multâ virtute tibi ſententia dives;
Eſt animus riſu ſolers diducere rictum;
Inque omnes verti facies tibi mobile corpus;
Mimica tantiſper vox eſt, tamen illa ſonora;
Eſt velox, procera manus, digitique micantes.
Sermo ferè eſt, qualis noſtri hæc farrago Libelli,
Undique collectas trepidans componere voces,
Furtiviſque nitens pannis, cornicula ſicut
Purpureis ornata coloribus. Attamen ingens

Fa-

Fama tibi, cumulat pietas quam magna, laborque
Insignis virtutis opus, quod jam rude dudum
Donatus, tamen usque (ô ferrea pectora) constans
Declamare doces, puerorumque ora figuras,
Auriculis voces memor instillare salubres.
Quin juvenum examen, dum flores undique quærit,
Pascua ne mentem lædant obscœna laboras.
Impietatis, & invidiæ corrector & iræ,
Castigasque moras nil magnæ laudis egentum;
Et laudem meritis monstras contemnere honores,
Virtutemque sequi, vel si quis præmia tollat.
Quem tulit ad plausus ventoso gloria curru,
Ut Phaëton præceps datus olim fabula fiet.
Hæc præcepta dabas. Perge ô; sic itur ad astra,
Si modò præterea vitæ non discrepet ordo.
Hoc quid sit tandem? paucis, adverte, docebo.
Non circumtectam Meliano in carmine fraudem
Huc revocem: nimiùm allexit tunc gloria si te,
Fænore & occulto tentasti quærere laudem,
Non insueta piæ tentasti crimina genti.
Deprehensi tum haud bella fuit tua fama, JUVENCI.
At puduisse semel satis est, peccare tibi si
Ante satis fuerit, neque nunc majora retractes.
Abs te, fare igitur, num grandis epistola venit
SANTOLIO, iracunda, minax, & carmine pejor
Famoso, ARNALDI titulos cineresque revellens,
Pontificis veluti incestus discerpere vittas,
Eruere & patrias tentaverit impius aras?
Monstrum horrendum, ingens, scis ipse & scire fateris
Id sceleris. Cujus si quem quis nomine frustra
Terreat, aut etiam haud manifesto in lumine fontem,
Hunc species alias æqui, scelerisque tumultu
Permistas capere, ipse, puto, ultrò fateberis. Atque
Seu calidus sanguis, seu rerum inscitia vexet,
Stultitiâ ne erret, nihilum distabit an irâ.

Judiciumque dabit Prætor, civilia jura,
Ut reus infelix cunque imploraverit, atque
Probra recantarit justá formidine fustis
Delator testisque simul temerarius. Ergo
Te scribente ferox nata est si littera, sontem
Haud levis hìc sceleris facile est te agnoscere; dignum
Nec curasse satis quicquid sapiente bonoque est.
Jure adeò possis crudelis amicus haberi,
Ut te vel tacitè gemebunda Poëmata signant.
Quin etiam liceat violens habeare, nigerque,
Lividus, atque malá penitus lolligine plenus.
Cur etenim memorem quam rectè senserit ille,
Quem Sorbona suum decus olim libera dixit?
Cur memorem ut læsæ fidei sine crimine notus
Vixerit is, vixit qui Romano utilis Orbi,
Et patriæ charus, toties quem Gallia magnis
Extulit ad cœlum titulis rumore secundo,
Exoptans multos simili pietate nepotes
Esse sibi, multos & doctriná optima mater?
Quem Roma hortata est scripto ut defendere sacra
Pergeret, insidians seu quis subvertere furtim
Tentaret, seu vi perrumpere mallet apertá.
Invidiæ demum quem cuncta opprobria contra
Præstitit incolumem Romani tessera Patris.
Verùm aliud tibi jam majus, tetrumque, JUVENCI,
Objicitur magis, & cunctis pia pectora turbat.
Eloquar, an sileam? magni post tristia fata
Diceris ARNALDI, Christo Patrique tremendo
Permultas manibus grates egisse supinis,
Aris sacra ferens, pictáque in veste Sacerdos,
Bellua jam templis quasi nempe inimica jaceret,
Paxque pio latè generi, tibi funere tanto
Parta videretur, totusque quiesceret Orbis.
Sanctane, dic age, tu Christi cum vina litares,
Vina gigantæos etiam extinctura furores,

Pe-

Pectore conceptum hoc ſcelus eſt, atque excidit ore?
Cur ita crediderim vehementiùs una movet res.
Tempore nam ex multò, dederit ſe copia quævis
Fundi, docta manus ſi fors quid ſcripſerat olim,
Æquè quod lectum pueris, ſenioribus æquè
Proſit, diſcipulos tu odiſſe hortaris, & aſper
Exagitas; tantumque tuis Scriptoribus æquus,
Vexas externos, licet alma piacula dictent,
Quæ te ter lecto poſſent recreare libello,
Seu fors laudis amore tument tua pectora, ſeu fors
Præceptis odiis miſer, invidiáque laboras.
Hoc moveor quantumvis, ſacra nefanda litaſſe
Nec puto, nec credo, ſi diffitearis apertè.
Tum pereat, ficto ſi audax quis pectore ſeſe
Dixerit excepiſſe tui narrantis ab ore.
Ac jactata tuum ſi nomen Epiſtola falsò
Præferat, & cupidus pugnarum excuderit illam,
Artificique odii dextrâ conflaverit auctor,
(Cum genus hoc inter vitæ verſemur, ubi acris
Invidia, atque vigent ubi crimina) (non ita pridem,
Haud ignota loquor, decepit Epiſtola FALSI
Mortales multos ARNALDI) Candidus ergo
Luce palàm ſi audes illam ejurare, JUVENCI,
Ignibus urentur tabulæ, tu miſſus abibis,
Et perges virtute frui, ſtudiiſque ſecundis:
SANIOLIUMQUE unum jam totâ agitabimus urbe,
Stultitiâ ut captum nihilum metuenda timente.
Hæc tibi dictabam poſt fanum putre Vacunæ;
Hìc te, reſcribes aliquid ſi fortè, manebo.

SAN-

SANTOLIO VICTORINO
LINGUARIUM.

Cur inficetis nos fatigas Verſibus?
Jam parce tandem, Santoli, & chartæ & Tibi;
Urbique pudeat tandiu ludos dare,
Actorem ineptæ ineptiorem fabulæ.
Seu mane ſurgit, ſeu cadit ſerò dies,
Vici, angiportus, trivia, pontes, inſulæ
Sine more querulis perſonant clamoribus
Quacumque tranſis, ilicet ſit undique
Tumultus ingens, atque concurſatio.
Te Bajulus & Agaſo, quique civibus
Gemente fert cervice venales aquas,
Fæx denique omnis plebis infimnæ obſident;
Quæruntque frontis unde triſte nubilum,
Animoſque turbans haud Apollineus furor.
Atque aliquis haud indoctus agreſtem jocis
Hilarare turbam, Dolia, inquit, Belnico
Spumantia mero nuper, exhauſtum arguunt
Triſti ſonore nectar. Eia Naïades
Domino dolenti quá licet ſolatium
Præbete. Veſtras ille carminibus ſuis
Celebravit undas. Pocula merenti date.
Fortaſſis, inſtat alter, inflictam ſibi
Paraſitus alapam Regiæ palmá nurus
Ceu grande probrum luget. Immeritò tamen
Palmaris inde Vatis agnomen feret.
Exclamat alius qui viæ in crepidine
Vendit popello triobolares nænias:
Poëta noſter penſionis annuæ
Regale munus perdere haud fruſtrà timens,

Acri

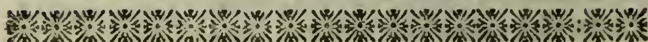
Acri dolore corda transfixus gemit.
Immane nempe tam gravi pœnâ nefas
Piare dignus. Janſeniſta factus eſt.
Te Janſeniſtam SANTOLI! Pereat malè
Tibi qui probroſi nominis inuſſit notam.
Longè ſcholarum jurgioſo pulvere
Servas avitam corde ſimplici fidem.
Ypris quid Hippo diſtet, Afer Belgico.
An pugnet Auguſtinus, ignoras libens.
Cur ergò inanis Te cupido gloriæ
Frui beatâ prohibet ignorantiâ?
Nempe eruditæ factionis aſſecla,
Et ipſe docti conſequi famam cupis.
PORTUM celebras REGIUM: ARNALDI fidem,
Et perferendis pro Deo laboribus,
Martyribus æquam prædicas conſtantiam:
Ejus triumphos, hoſte devicto, canis.
At hæc tibi dolebit aſſentatio.
Nam quot creavit & creat moleſtias
Fatale Carmen eſſe quod nolles tuum?
Dum fraudulentis fallere putas artibus,
Incautus ipſe Te tuo laqueo implicas.
Ais, negas, fateris, excuſas ſcelus,
Mox dicta revocas, & novis mendacia
Cumulare prima non pudet mendaciis.
Sic Verſipellis mobilique Proteo
Mobilior, omnem quamlibet formam induas,
Fruſtrà es: ſuo mus captus indicio perit.
Hinc aſper ille riſus, & amari ſales,
Urbiſque de Te, SANTOLI, Comœdia:
Ceſſare quæ ſi diſcupis, ſile & ſape.

IN EUNDEM

EPIGRAMMA.

ERgo & tuis nos uſque ludendos putas
Muſæ dicacis artibus?
Et imminentem, fraudis & doli artifex,
Speras procellam avertere?
Interpretaris Carmen impium: at novas
Nil quærere ambages juvat.
Quam gloriaris nunc vafer palinodiam
Vitaſſe, ſi ſapis, cane.

COMMIRIUS.



AD AMICUM***

ANONYMUM,

ſed ſtylo notum, & nimis linguacem,

SANTOLIUS VICTORINUS.

QUis furor, ô docti Vates, pars magna duelli,
Armavit rabidas in mea fata manus?
Naſcentes Pax lapſa polo ſedaverat iras;
In nova me, certus vincere, bella vocas.
Me calamo perimis, ridesque, & clade ſuperbus
Ceû victor ſpoliis, dum flet amicus, ovas,
Magnanimus ſilvas poſtquam leo terruit omnes,
Non

Non furit in teneram, cæde cruentus, ovem.
Hæc tibi deerat adhuc victoria; non satis hostes
Sternere; sternendus dulcis amicus erat.
Quot plausus pronâ aure bibis, dum me malè perdis,
Dum tua fama meo crescit ab opprobrio.
Tu nimis effrænem suades compescere linguam;
Et tua tincta meo sanguine dextra madet.
Exacuis nova tela, atro tingisque veneno,
In me haud invalidâ tela vibranda manu.
Non sic prædæ inhians venator, & horridus armis
Insequitur pavidam, dum fugit illa, feram.
Tartareis credam fabricata incudibus arma,
Arma nefanda, quibus me cecidisse canis.
Dumque meus sacris recoquit fornacibus Hymnos
Alto corde sedens Relligionis Amor;
Ecce venis vultu metuendus, & asper iambis.
Te tremerent Thraces, te tremerentque Getæ.
Me mordes, me dilaceras, scindisque, trahisque,
Ceû leo lambit adhuc vellera cæde satur.
Me madidum vino balatrones inter amicos
Ludicris Mimum pingis imaginibus.
Palmarem * me dicis inepto scommate vatem:
Palmam cedo, tibi sit rapuisse nefas.
Me pannosum, inopem, cantas vilemque poëtam,
Regia quem jam jam munera deficient.
Non ita te cecinit mea Musa, tuosque sodales,
Non adeò vilis quos super astra tuli.
An pretium hoc vestro præconi? hæc debita merces?
Hæc audite: meum est, laus aliena, scelus.
Quem tua tela petunt, nescis, vatum optime, nescis:
His telis Superos, meque, Deumque petis.
Ecquis honor posthac, quæ gloria surget ab Hymnis?
Per te SANTOLIUS fabula plebis erit.
Incipiunt mugire cavo sub fornice templa,

* *Du Soufflet de Chantilly.*

Cantibus heu ! nuper templa sonora meis.
Flent Superi, flet Relligio, flet & optima Virtus,
Aligeri pennis ora pudica tegunt.
Infensus gemit omnis & indignatur Olympus;
Solus at in tantâ clade superbus ovas.
Per te rupta poli jam sunt commercia terris,
Spreta pias spernent Numina surda preces.
Es tanti tu causa mali, qui nuper amicus
Antiquæ fidei pignora certa dabas.
An sic prodit Amor, Pietas an fallit amicos!
O Amor ! ô Pietas ! vos quis in hoste putet !
Hoc lentus punire oculis Deus aspicit æquis,
Jam jam in sacrilegum detonet ira caput.
Pro Musis Furiæ tædis ardentibus omnes
Cedente Archiloco, dent scelerata loqui.
Quin potiùs senio gelidos immissa per artus
Igniculos mentis pigra retundat hyems.
Diræ omnes teneant mordacem forcipe linguam;
Arida torpescat, lædere nata, manus.
Sed quid stulta loquor, quæ me effera torquet Erynnis?
Desipimus. Læsi Numinis ultor ades.
Frustrà conquerimur; tibi plaudimus, hostis amice,
Illa est criminibus debita pœna meis.
Dum me plectis, amas; Divos ulcïsceris omnes,
Agnosco medicam, te feriente, manum.
Quàm pretiosa mihi tua sunt hæc verbera linguæ!
Implacata diù quàm pretiosa odia!
I, perge, exhaustum nec adhuc consume furorem.
Sic lustrata Deo victima grata cadam.
Si quid labis inest tu doctus plectere, purga,
Emendata igni pura metalla fluunt.
Hoc titulo mihi charus eris, mihi semper amicus,
Ultorem supples, ante-venisque Deum.
Frustrà conquerimur; tibi plaudimus, hostis amice,
Illa est criminibus debita pœna meis.

Nam

Nam quis ego? ut penetrem vivis impervia regna,
Ausus sidereas ire, redire domos.
Non fas mortali se se miscere beatis,
Si nondum exuerit membra caduca, choris;
Nec canere Heroas, quos vexit ad æthera virtus,
Si mea sint dictis dissona facta meis.
Quàm meliùs factis imitari heroïca facta
Nos deceat; Divos sic celebrare juvat.
Frigida laus Superis, præco si frigidus aures
Molliculis tantùm mulceat ille sonis.
Dum scribo, occurris veniâ donandus, Amice,
Irruo in amplexus, hostis amice, tuos.
Hâc veniâ tibi, Christe, lito: Patri ipse litabas,
Dum veniam orabat fusus ab hoste cruor.
Ah! potiùs pereant vates, & carmina vatum,
Quàm pereat sancto pectore divus Amor.
Ergo veni, Lex sancta jubet, mihi charus ab ipsa
Perfidiâ, hôc titulo sis meliore meus.
Quot cecini Proceres, quos purpura sanguinis ornat,
Hoc docuêre, fidem, dum tibi parco, probo.



AD SANTOLIUM

Miserabiles Elegos decantantem,

IAMBI.

QUid indecoris nos fatigas questibus?
O parce tandem, SANTOLI,
Senem Poëtam, qui tuum turpi procax
Frænavit os LINGUARIO,
Senem malignum parce vanis fletibus

Tenellus ulcisci ut puer.
Quin tu remordes hunc canem, qui morsibus
Te non lacessitus petit?
Quin hunc viarum nota per divortia,
Molossus ut non degener,
Per & patentes aure sublatâ domos
Agis paventem? Non vides,
Formidolosus ut fugam turpem parat?
Ut aure demissâ tremens
Subjectat alvo debilem caudam metu?
O parce tandem, SANTOLI,
Laboriosis non virilem versibus
Iners querelam texere.
Quin tu protervo perstrepis terram pede?
Quin astra tangis vertice
Superbus alto? Te recantatis bonus
Absolvit ARNALDUS probris.
Ambit MOLINA, prensat, allicit, preces
Non audiendas accinit.
Te torvus ille, te timendus artifex
Epistolarum, jam timet
Agno vicissim mitior JUVENCIUS.
Nunc ille quàm reddi velit
Auro redemptas largiore litteras,
Quas felle tinctas livido
Dictabat audax, cum gravi pressam jugo
Frontem timebas tollere!
Quàm vellet ille scripta nunc retexere!
Tu, si quid in SANTOLIO
Inest virilis roboris, temnes preces
Usque obseratis auribus,
Cautusque centum clavibus posthac premes
Legenda quæ passim dabas.

Æger

ÆGER ET MEDICUS

FABULA.

ÆGer jacebat fossus alto vulnere,
Nec spes salutis tunc erat misero super.
Medicus profundum vulnus explorat manu:
Nil inde sperans, auspicatus nil boni,
Simulat, suâque fretus arte blandiens
Solatur ægrum; sana dicit omnia;
Levem esse plagam, non colore livido
Pallere carnes; ante non multos dies
Fiet cicatrix, vulnus & jamjam coït.
Hæc fraudulenter; ne suo pejor malo
Agat furentem stulta desperatio.
Dum sævit intus ulceris cœcus dolor,
Promissa Medici, spes & inter splendidas,
Eheu! dolore victus expirat miser.
Quis blandientis exprobret Medici scelus?



LETTRES
DE
M. DE SANTEUL
A
M. ARNAULD,

Avec deux Billets de M. Arnauld, à M. de Santeul.

BILLET

Ecrit de la main de M. de Santeul à la tête de l'Exemplaire de ses Hymnes qu'il envoyoit en 1685 à M. Arnauld.

AU vrai Défenseur de la Verité, pour qui je fais des vœux tous les jours de ma vie. Je lui demande pardon d'avoir osé louer les Saints, puisque ma vie n'a été nullement conforme à leurs vertus. Louer les Saints, c'est les imiter : & il falloit m'en tenir là. La vanité de faire de belles Hymnes l'a emporté sur la pieté, & le stile Poëtique a triomphé de la simplicité duë à ces sor-

ſortes d'ouvrages. Priez Dieu pour le miſerable pecheur

DE SANTEUL.



LETTRE

DE M. DE SANTEUL, A M. ARNAULD,

En luy envoyant un Exemplaire de ſes Poëſies en 1694.

De St. Victor 18 *May.*

VOus étant dévoué comme je ſuis, je vous envoye un Livre nouveau dont l'Imprimeur s'eſt rendu maître par diverſes Copies, qui ſe ſont échappées de mes mains. Après avoir fait les Hymnes de quelques Breviaires, & celles qui ſont dans le Breviaire de Cluny, je ne pouvois me reſoudre à faire imprimer des Fables & des Chanſons, qui ne ſont attendues que ſur le Parnaſſe, azile de toute erreur :

Non patent Apollini
Sacrata Chriſto pectora.

diſoit S. Paulin à Auſone. J'ai été obligé

de retoucher toutes ces Poësies qu'on alloit fagotter sans mon aveu.

Vous verrez les follies de ma jeunesse. Vous y verrez des sujets plus serieux, à mesure que mon âge croissoit.

Vous vous y verrez vous-même page 418. Vous y verrez ce que vous avez cité autrefois pour la louange veritable & solide du Roi : REGEM INTER, &c. page 400. Enfin vous y verrez tout l'esprit, mais bien davantage le cœur de

Votre très-humble & très-inviolable Serviteur

DE SANTEUL *Chan. R. de S. Victor.*



LETTRE DE MONSIEUR ARNAULD, A M. DE SANTEUL.

Du 9. Juin 1694.

MONSIEUR,

J'ai hesité quelque tems si je vous devois faire un remerciment en forme pour le présent que vous m'avez fait de la nouvelle édition de vos Vers sur des matieres pro-

profanes ; parce que j'ai apprehendé qu'elle ne fût une tacite renonciation à la resolution que vous aviez prise de n'en plus faire que pour chanter les louanges de Dieu & de ses Saints. C'est à vous à sonder le fond de votre cœur, pour sçavoir si vous étes dans les sentimens qu'un serviteur de Dieu *, pour qui vous aviez de la veneration, vous avoit inspirés : car sans cela que vous serviroit de proposer aux autres les veritez chrétiennes dans les plus beaux Vers du monde, si vous-même ne les pratiquez pas ? Je prie donc Dieu, Monsieur, qu'il vous en donne le desir & l'effet. Je suis très-sincerement Votre très-obeïssant Serviteur.

* *M. le Tourneux.*



REPONSE DE M. DE SANTEUL,

A la Lettre précédente.

De S. Victor ce 19 Juin 1694.

J'Arrive ici de Port-Roial, & en entrant on m'a donné votre Lettre. J'ai marché sur les Tombes de vos meilleurs amis & des miens

miens, qui m'enſeignent plus de leurs Tombeaux, que toute la Troupe des J..... dans leurs Chaires.

Je vous avoue qu'à chaque ligne de votre Lettre je rougiſſois, ſoit par les verités que vous me diſiez, ſoit par la reflexion, que j'ai prévu en vous donnant mon Livre, qu'il m'attireroit un tel compliment. J'avois toujours reſiſté de vous faire ce préſent, dont M. Nicole m'a congratulé & M. du Foſſé. Je n'ai donné cet ouvrage au public que parce qu'il alloit être imprimé à Lion ſans ma participation, & on l'auroit fagotté d'une étrange maniere.

Je reçois cependant vos belles & chrétiennes remontrances, &c.

M. le Tourneux m'a mille fois ſollicité à ramaſſer mes Ouvrages diſperſés, & il les apprenoit par cœur, (car il n'y a rien contre les bonnes mœurs) & je n'y ai jamais conſenti, ne voulant pas monter ſur le Parnaſſe après en avoir deſcendu pour monter ſur le Calvaire : *Et hæc neſcis.* Vous étes mon Maître & mon Juge, & je veux croire que c'eſt Dieu même qui parle par votre bouche. Vous avez raiſon de dire que je ne pratique pas ce que j'écris des Saints. Je ne ſuis pas celui dont je dis, & que l'Egliſe chante : (les ſaints Moines)

Illi

Illi tota fuit gloria, despici :
Illi divitiæ, pauperiem pati :
Illi sola voluptas
Longo supplicio mori.

Il me falloit une Lettre comme la vôtre pour m'humilier & rabattre l'orgœuil des flatteurs. Je vous en rends mille graces. Brulez le Livre, & que le feu purifie ce qu'il y a de fabuleux. Dieu augmente vos années pour le bien de l'Eglise.



SECONDE REPONSE
DE MONSIEUR DE SANTEUL, A M. ARNAULD.

Le 30. *Juin* 1694.

MONSIEUR,

Permettez-moi de retracter la réponse que je vous ai faite trop brusquement. J'étois si accoutumé à recevoir des louanges de mes Poësies que vous appellez profanes, que j'ai eu peine à digerer la pieuse & sage remontrance contenue dans votre Lettre. Mais après avoir fait quelque reflexion,

flexion, j'ai reconnu que votre ſcrupule n'étoit pas mal fondé. Tous les Poëtes ſont éperdûment amoureux de leurs productions, & l'on ne fait gueres de jugemens temeraires, quand on les accuſe de vaine gloire. Je n'ai donc que des graces à vous rendre pour votre pieté qui s'eſt allarmée à mon ſujet. C'eſt ainſi qu'un Pape écrivit à un Archevêque de Vienne en Dauphiné, qui préféra aux ſaintes fonctions de ſa charge Paſtorale la lecture des Poëtes anciens, bien different de ſaint Auguſtin qui faiſoit ſes chaſtes delices de l'Ecriture ſainte. S. Paulin rompit tout commerce avec Auſone ſon maître, comme il le dit :

Non patent Apollini
Sacrata Chriſto pectora.

C'eſt cette même charité qui vous a inſpiré de me faire une ſi belle Lettre, & ſi pleine d'inſtructions. Vous avez apprehendé qu'une tacite renonciation à la promeſſe faite à un ami, pour qui j'avois de la veneration, n'eût corrompu mon cœur & violé ma promeſſe. Non, Monſieur, ceſſez de craindre, je ſuis deſcendu du Parnaſſe pour n'y jamais remonter. Les ſermens des Poëtes ſe rompent ordinairement comme ceux des amans ; mais il n'en ſera pas ainſi

ainſi d'un Chrétien qui aime Dieu & ſon Egliſe. Si vous euſſiez daigné jetter les yeux ſur ma Préface, peut-être votre ſcrupule auroit été levé : vous euſſiez vû que j'ai été forcé à revoir des ouvrages que j'avois condamné à un oubli éternel, depuis que l'Egliſe a bien voulu adopter des Hymnes que le même ami * m'avoit inſpiré de faire, & que je n'ai entrepris que parce qu'il me conduiſoit la main & par ſa ſcience & par ſa vertu : car qui ſuis-je pour louer les Saints ? Les imiter, c'eſt leur plus beau panegyrique. Ces ouvrages étoient il y a long-tems dans les mains de l'Univerſité par feuilles volantes & par morceaux ; on les avoit livrées aux Imprimeurs de Lyon à mon inſceu. J'avois beau décrier mes vers, & les appeller des vers adulterins des verités chrétiennes ; on les croyoit legitimes dans le pays Latin, & le Paganiſme les reconnoiſſoit avec autant de plaiſir, que la vraye Religion les regardoir avec horreur. Ils alloient ſans ordre, ſans reviſion, être compilés & rendus publics. Mais je les revendiquai à la premiere nouvelle, ſoit pour ſupprimer ce qui pouvoit bleſſer les oreilles chaſtes, ſoit pour y châtier un ſtile trop diffus & trop fleuri, ſoit enfin pour y ajoûter des beautés qu'un âge plus meur, & que la

* *M. le Tourneux.*

la piété me dictoit. Je devins un second pere de mes Poësies, je les rendis supportables aux yeux des ennemis de la fabuleuse antiquité, & assez pures pour plaire à ceux qui l'aiment encore. Ce sont des dépouilles de la vaine superstition, dont les chrétiens ne doivent jamais se revétir, & encore moins s'en glorifier.

Voilà, Monsieur, mes sentimens sur l'édition de mon Livre que vous blâmez; les argumens ne sont pas si profanes que vous croiez. Si votre modestie ne vous cachoit à vous-même, vous vous y verriez sous le nom d'un fameux Docteur, qui est le boulevart de l'Eglise, vous y verriez l'Epigramme pour le Roi que vous avez honorée de votre citation. Mon amour propre voudroit ici me défendre par l'Exemple de Sidonius Apollinaris : tout saint qu'il étoit, il fit revivre tout le Paganisme dans ses Vers. Saint Gregoire de Nazianze, le Pape Damaze, Jerôme Vida Evêque d'Albe, Urbain VIII. le Cardinal Sadolet, le Cardinal Bembus n'ont point cru offenser leurs caracteres par ce genre d'écrits.

Je croirois volontiers que celui qui m'a inspiré de vous envoier mon Livre, vous a aussi inspiré de m'écrire; je lui en sçai bon gré. A la verité je savois que c'étoit une viande

viande trop legere pour un homme nourri de la lecture solide des saints Peres, & ma Poësie toute honteuse n'osoit paroître devant vous, couverte des haillons de l'antiquité superstitieuse ; j'apprehendois un pareil jugement que vous en avez fait. Tout ce que j'ay fait n'est qu'un amusement qui a usé mon feu de jeunesse. Ces Vers me tenoient lieu d'occupation, je les regardois comme les Moines d'Egypte regardoient leurs corbeilles d'osier, qu'ils brûloient après les avoir faites.

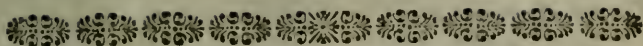
Au reste je ne puis trop vous remercier de votre charité. Vous me souhaitez le desir d'imiter les Saints, avec l'effet. Helas je me sens bien éloigné de ces divins originaux, de ces vases d'élection que la grace remplit, & qui les a fait Saints. Nous pensons toujours mieux de la vertu que nous ne la pratiquons. Toutes les strophes de mes Hymnes m'accusent, & les vains applaudissemens des hommes sont bien contrebalancés par les remors de ma conscience devant Dieu.

Illis tota fuit gloria despici,
Illis divitiæ, pauperiem pati,
Illis tota voluptas
Longo supplicio mori.

Voilà

Voila ma condamnation écrite de ma main, & l'éloge achevé de nos cheres Sœurs de Port-Royal, & des Moines de la Trape. Je reviens de ces ſaints lieux, j'ai couché dans la chambre qui porte encore votre nom. J'ai vu, j'ai admiré ces victimes mourantes, qui n'ont de la voix que pour benir Dieu & prier pour ceux qui ne les aiment point. Leur nombre diminue de jour en jour aux yeux des hommes, mais il augmente aux yeux de Dieu les Citoiens de la ſainte Patrie. Je le prie qu'il leur donne une ſainte poſterité, qui dans ce tems ici eſt preſque deſeſperée; mais Ciſteaux le fut ainſi, quand une colonie conduite par ſaint Bernard le repeupla: & cette ſterile fut plus feconde, que la plus floriſſante maiſon de Dieu. Qu'il vous conſerve pour la défenſe de ſon Egliſe, & qu'il grave dans mon cœur efficacement ce que j'ai écrit, peut-être par amour propre & trop legerement ſur le papier. Je ſuis, Monſieur, de tout mon cœur & très-ſincerement votre très-humble & très-obeïſſant Serviteur.

S. V.



SECONDE LETTRE

DE MONSIEUR ARNAULD, A M. DE SANTEUL.

MONSIEUR,

J'ai peur que ce que je vous ay écrit pour vous remercier de votre présent, ne vous ait fait de la peine, n'aiant pas bien pris ma pensée; car je vous assure que j'ai autant d'estime que vos autres amis des Poësies que vous venez de donner au public: & puisque vous n'avez pû empêcher que les Libraires ne les imprimassent à votre insceu & sans votre participation, je ne trouve point mauvais que vous les aiez prévenu. Je suis de plus persuadé que la maison sainte d'où vous reveniez, quand vous avez reçu ma Lettre, a tout sujet de vous compter entre ses meilleurs amis. Ce n'a donc été que la charité que Dieu m'a donné pour vous, qui m'a porté à vous faire souvenir des bons avis que vous a donné autrefois le serviteur de Dieu * que vous aviez trouvé bon qui vous parlât en ami veritablement Chrétien :

&

* *Monsieur le Tourneux.*

& je ne doute point que vous ne ſoiez encore dans le même ſentiment, & que vous n'aiez encore de la veneration pour ſa memoire. Ainſi je me promets que ſi je vous ay contriſté, ce n'aura été que pour un moment, & que ce vous ſera un ſujet de m'en aimer davantage, de ce que vous aurez trouvé quelque choſe dans ma liberté de ſemblable, & qui aura rapport à celle que Dieu vous avoit fait reſpecter dans une autre.

A V I S.

L'ODE qui ſuit n'eſt point de M. de Santeul, & on croira ſans peine qu'elle n'eſt pas non plus d'un Jeſuite. Mais ces bons Peres y ont donné lieu en faiſant retrancher du Livre de M. Perrault le Portrait & l'Eloge de M. Arnauld. On a ajouté les quatre Vers fait pour le portrait de M. Arnauld par M. de Santeul, qui les cite lui-même dans ſes deux Lettres â cet illuſtre Docteur, ci-deſſus p. 58. & 64.



ARNALDI IMAGO,

Subſtituta in locum illius quam è centeno Illuſtrium Virorum numero ſuſtulit livor.

ARNALDE, noſtris jam nimiùm diu,
(Ignoſce Vati) carminibus cares;
Cui tota vix par ſit ſacrarum
Gloria quantalibet Sororum.

Tuam futuris doctus Imaginem
Seclis habendam ſculpſerat artifex,
Illuſtrium lecto Virorum
Grande choro decus addituram.

Tanti laboris non minor æmulus
Haud indecoros miſcuerat gravis
Scriptor colores, maximarum
Parva tamen monimenta laudum.

Juſtos honores livor at impotens
Obliviosâ nocte premi jubet.
Hinc noſtra qualicumque niſu
Effigiem tibi Muſa reddit.

Quan-

Quanquam ad remotos verſibus inclitum
Nomen nepotes mittere quid juvat?
    Vivace pennâ æternitatem
    Tu meliùs tibi vindicaſti.

Unam exarantem mille volumina
Hæc teſtis ætas obſtupuit manum:
    Vix tot triumphatos ab uno
    Poſteritas bene credat hoſtes.

Debere faſſa eſt Relligio tibi
Perempta doctis multa laboribus
    Portenta, quæ vel priſcus error,
    Vel novitas malè ſana finxit.

Sed & repreſſit plura tui metus
Conata luci ſe dare; quæ ſuis
    Caput tenebris reddidere,
    Et medio periere partu.

Per te vetuſtis lux data ſeculis:
Aſſerta per te dogmatibus fides:
    Per te ſeveris diſciplina
    Moribus intemerata manſit.

Sed iſta laudis jam quota pars tuæ?
Pro vindicato Numine Te manet
    Sors dura, Te longi Viarum,
    Exiliique manent labores.

Opes, amicos, & patrium ſolum,
Dulcique vitâ quod precioſius,
    Famam relinquis: Veritatem
    Mille per aſpera non relinquis.

Namque

Namque è latebris neſcia vox tua
Latere, Vero militat: excipit
Divina quam plauſu ſecundo
Relligio, ſibique hanc adoptat.

Hinc illa victrix, vindicibus ſuis
Fatalis olim Gratia; quam crepant
Tot ſcripta Pauli, quam loquuntur
Tot veterum monimenta Patrum,

Jam nominari nil metuens, ſcholas
Sacroſque cœtus perſonat: hinc tuis
Triumphat AUGUSTINUS armis,
Arma tibi ſua dum miniſtrat.

Tibi inter Aulæ Romuleæ Patres
Decebat oſtrô creſcere gloriam:
Nî purpurâ ſit majus omni
Purpureum meruiſſe honorem.

Mortale ſupra te genus extulit
Diverſa virtus. Una tamen, tuas
Laudes tot inter, blanda morum
Simplicitas ſupereminebat.

Ferax triumphis uſque recentibus
Manſit ſuperbi mens tibi neſcia
Faſtûs; & immota invidorum
Horribiles toleravit iras.

Sed cùm popoſcit te ſtimulos amor
Veri tuendi, victor aculeos
Duro, at ſalubri felle tinctos
Exeruit ſtilus in rebelles.

Onuſtum & annis & meritis tamen
Maturior te vis rapit: Ah novos
Quis alter errorum architectos
Jam paribus malè perdet armis?

Cœlo

Cœlo receptum te nihil opprimet.
Non regnat iſtîc invidia, aut furor.
Sed ſcripta, ſed famam hîc, ſed oſſa
Et cineres violare tentat.

Fruſtrà. Sepultum publica vox magis
Magiſque luget. Non timidus caput
En tollit Orator, Poëta,
Quidquid Apollineæque turbæ eſt.

Quin & remotis finibus abditos
Videre manes jam videor tuos
Sedes ad optatas reduci,
Pars ubi cara tui repoſta eſt.

Illic recepto vindice libera
Tandem ſepulcrum Relligio extruet,
Coletque, quas ærumna fecit
Relliquias precioſiores.

Byſantium ſic exilio gravi,
Triſtique functum funere Præſulem *.
Cervice regali revexit
In patriam pius Imperator.

Kal. Jan. an. 1697.

* *S. Joannes Chriſoſt.*

Vers de M. de Santeul pour le Portrait de M. Arnauld.

PEr quem Relligio ſtetit inconcuſſa, fideſque
Magnanima, & Pietas, & conſtans regula Veri,
Contemplare Virum; ſe totam agnoſcit in Illo,
Rugis pulchra ſuis, Patrum rediviva Vetuſtas.

FINIS.

a 5



